



**Institut Agronomique néo-Calédonien**

---

**La formalisation des enjeux de gestion sur la zone côtière,  
à partir des usages liés à la pêche locale.**

**Le cas de la zone récifo lagonaire Voh-Koné-Pouembout,  
dans le cadre du projet « COGERON » de cogestion des  
récifs et lagons à forte valeur patrimoniale.**

**Province Nord, Nouvelle Calédonie**



Rapport de stage présenté par : **LASSEIGNE LAETITIA.**

En vue de l'obtention du : **Master « Aménagement et Développement des territoires maritimes et côtiers », Université de Bretagne Sud, Lorient.**

Lieu de stage : **Institut Agronomique Néo Calédonien - Centre de recherche Nord, Nouvelle Calédonie.**

Tuteur de stage : **Jean-Michel Sourisseau.**

Décembre 2008

IAC-Axe 3



## Résumé

Comme de nombreuses îles du Pacifique sud, la Nouvelle-Calédonie est aujourd'hui confrontée à un enjeu majeur : la préservation de son patrimoine maritime et la gestion de sa ressource halieutique, fortement diversifiée en produits de la mer, et des impacts qui influencent son évolution.

La zone d'étude VKP, localisée sur la côte ouest de la Province Nord, regroupe les villages de Voh, Koné, Pouembout et les tribus de Baco, Témala, Boyen.

La zone côtière VKP se divise en trois espaces de pêche (mangrove, lagon, extérieur), et rassemble plusieurs communautés de pêcheurs locaux, fortement dépendants des ressources halieutiques présentes. En effet, ces pêcheurs professionnels et non professionnels les exploitent pour leurs besoins quotidiens, c'est-à-dire pour leur consommation personnelle et la vente, permettant un apport de revenus.

Cependant, ces formes d'usages liés à l'activité de pêche sont remises en question par un contexte local particulier. En effet, la mise en place d'un complexe minier en bordure du lagon aura des conséquences à la fois directes et indirectes sur l'état des écosystèmes marins et sur les modes de vie. Par exemple, l'augmentation de la population, associée au développement économique de cette zone, va notamment remettre en question les pratiques actuelles de pêche par rapport à l'augmentation de la demande en produits de la mer.

S'appuyant sur ces problématiques, le projet COGERON (Cogestion des récifs et des lagons en Nouvelle Calédonie) vise à initier un processus de réflexion avec les communautés de pêcheurs locaux, afin d'anticiper les changements à venir et pouvant perturber l'organisation actuelle.

Cette étude, qui s'inscrit dans ce projet, analyse les représentations de ces pêcheurs, leurs connaissances et les règles de gestion existantes et qui structurent l'activité de pêche. L'objectif étant de mettre en place une gestion des ressources halieutiques de la zone VKP, à partir des enjeux majeurs qu'ils ont pu déterminer et qui ont été recueillis lors d'entretiens individuels.

Ce travail met ainsi en évidence l'existence d'une organisation socio spatiale complexe des usages sur la zone VKP, sous forme de zonage, et régulée par des modes de gestion particuliers. Cela nécessite de prendre en compte les différents modes d'appartenance à l'espace maritime, ainsi que les identités culturelles qui caractérisent ce territoire local. De plus, l'apport cognitif des pêcheurs suppose que la compréhension du fonctionnement de l'écosystème « zone côtière », sur le long terme, s'appuie sur des indicateurs humains pour leur qualité d'observateur et d'utilisateur régulier des zones de pêche.

Par la suite, cette étude servira de support au processus de réflexion sur la gestion des usages de pêche de la zone côtière VKP, à travers la mise en place d'ateliers participatifs. Ces instances de discussion collectives permettront de rediscuter ces enjeux, et de décider des actions possibles sur le long terme.



## Remerciements

Je tiens à remercier Jean-Michel Sourisseau, mon maître de stage, et Séverine Bouard, tous deux de l'IAC (Pouembout), pour leur encadrement tout au long de ce stage et leurs contributions à ce travail par leurs réponses à mes nombreuses questions.

Un grand merci aux partenaires du projet COGERON, membres du comité de pilotage, pour leur collaboration active dans l'avancée de cette étude et nos échanges enrichissants : Marc Léopold de l'IRD de Nouméa, Nathaniel Cornuet du service aquaculture et pêche de la Province Nord et Pierre Yves Le Meur anthropologue à l'IRD de Nouméa.

Je remercie chaleureusement toutes les personnes qui ont accepté de répondre à cette enquête, et en particulier les pêcheurs de toute la zone VKP sans lesquels tout cela n'aurait pas été possible.

Je les remercie de m'avoir accueillie chez eux, de m'avoir fait partager leur passion de la mer et de la pêche, ainsi que de m'avoir confiée leurs questionnements et leurs visions si particulières de l'environnement qui les entoure.

Je tiens aussi à remercier Gilles Pestana, géographe de l'Université de Nouvelle Calédonie, pour nos discussions et la bibliographie qu'il m'a prêtée.

Enfin, un grand merci à toute l'équipe du centre de recherche IAC de Pouembout, de m'avoir permis de travailler parmi eux pendant ces quelques mois.

Merci aussi à tous ceux que j'ai rencontrés de façon plus personnelle, et qui ont contribué à faire de ce voyage en Nouvelle Calédonie une véritable découverte.



## **TABLES DES MATIERES**

|                                                                                                                                   |        |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------|
| Résumé .....                                                                                                                      | 3      |
| Remerciements .....                                                                                                               | 5      |
| Tables des matières .....                                                                                                         | 7      |
| Glossaire .....                                                                                                                   | 9      |
| Index des figures et des tableaux.....                                                                                            | 11     |
| Introduction.....                                                                                                                 | 13     |
| <br>1    Présentation du contexte et de la problématique envisagée.....                                                           | <br>15 |
| 1.1    La Nouvelle Calédonie, un territoire d'outre-mer singulier .....                                                           | 15     |
| 1.1.1    Situation géographique de la Nouvelle Calédonie .....                                                                    | 15     |
| 1.1.2    Statut du territoire .....                                                                                               | 16     |
| 1.1.3    Une population diversifiée .....                                                                                         | 16     |
| 1.1.4    Caractéristiques économiques .....                                                                                       | 17     |
| 1.2    Présentation de l'étude .....                                                                                              | 21     |
| 1.2.1    La demande initiale : la formalisation des enjeux de gestion dans le cadre du<br>projet COGERON sur la zone VKP .....    | 21     |
| 1.2.2    L'Institut Agronomique néo Calédonien (IAC) .....                                                                        | 26     |
| 1.2.3    La zone d'étude VKP : Voh-Koné-Pouembout .....                                                                           | 28     |
| 1.3    Construction de la problématique : Pour une approche territoriale de la gestion des<br>ressources halieutiques .....       | 38     |
| 1.3.1    De l'usager à l'acteur d'un processus de gestion participative .....                                                     | 38     |
| 1.3.2    Les hypothèses de travail.....                                                                                           | 41     |
| 1.3.3    Le cadre conceptuel : la gestion concertée, de la représentation à la participation .<br>.....                           | 41     |
| <br>2    Mise en valeur des enjeux de gestion relevés .....                                                                       | <br>47 |
| 2.1    La méthodologie utilisée pour la construction de l'enquête .....                                                           | 47     |
| 2.1.1    Un échantillon d'enquêtés diversifié .....                                                                               | 47     |
| 2.1.2    Le questionnaire, un outil pour mener l'entretien .....                                                                  | 51     |
| 2.1.3    Le zonage à dire d'acteurs .....                                                                                         | 52     |
| 2.1.4    Les entretiens .....                                                                                                     | 52     |
| 2.1.5    Les difficultés rencontrées.....                                                                                         | 53     |
| 2.1.6    Le traitement des enquêtes : les indicateurs de hiérarchisation .....                                                    | 54     |
| 2.2    Analyse du groupe d'enquêtés « usagers de la pêche ».....                                                                  | 56     |
| 2.2.1    Données statistiques issues des enquêtes .....                                                                           | 56     |
| 2.2.2    L'organisation sociospatiale des usages de la pêche sur la zone VKP : un espace<br>divisé, mais partagé et maîtrisé..... | 59     |
| 2.2.3    La connaissance des espaces maritimes et côtiers .....                                                                   | 78     |
| 2.2.4    Les modes de gestion des usages locaux .....                                                                             | 87     |
| 2.2.5    Les éléments représentatifs d'une évolution et d'un changement .....                                                     | 92     |

|       |                                                                                                                                |       |
|-------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------|
| 2.3   | Le groupe « acteurs ressources » et les usages présents sur la zone .....                                                      | 113   |
| 2.3.1 | Le zonage à dire d'acteurs .....                                                                                               | 113   |
| 2.3.2 | Identités locales : valeurs et espaces de pêche .....                                                                          | 114   |
| 2.3.3 | Des représentations socio environnementales .....                                                                              | 115   |
| 2.3.4 | Une évolution du rôle du lagon .....                                                                                           | 115   |
| 3     | Perspectives opérationnelles : utilisation des résultats pour la mise en place d'une démarche participative de cogestion ..... | 116   |
| 3.1   | Bilan sur les différents enjeux à prendre en compte .....                                                                      | 116   |
| 3.1.1 | L'implication des usagers dans la gestion .....                                                                                | 116   |
| 3.1.2 | Les enjeux de la pêche locale .....                                                                                            | 116   |
| 3.1.3 | Un contexte local de pêche particulier .....                                                                                   | 118   |
| 3.2   | Limites de l'étude : des problématiques à approfondir .....                                                                    | 120   |
| 3.2.1 | Les usagers non pris en compte dans l'échantillon .....                                                                        | 120   |
| 3.2.2 | Les revendications tribales sur l'espace maritime .....                                                                        | 120   |
| 3.2.3 | Les relations entre communautés de pêcheur à analyser .....                                                                    | 120   |
| 3.2.4 | La part des revenus de la pêche pour les pêcheurs de tribus .....                                                              | 121   |
| 3.3   | Propositions pour la mise en place d'ateliers participatifs sur la gestion de la pêche sur la zone côtière VKP .....           | 121   |
| 3.3.1 | Qu'est-ce qu'un atelier participatif ? .....                                                                                   | 121   |
| 3.3.2 | Thématiques de discussion .....                                                                                                | 127   |
| 3.3.3 | Indicateurs pour un suivi participatif .....                                                                                   | 128   |
|       | Conclusion .....                                                                                                               | 129   |
|       | Annexes .....                                                                                                                  | 13131 |
|       | Bibliographie .....                                                                                                            | 14141 |

## Glossaire<sup>1</sup>

**Clan** : Il est l'entité de base de la société kanak. C'est un groupe de familles dont on garde la mémoire sur plusieurs générations et qui se rattache à un ancêtre fondateur. Les clans gèrent la vie de la tribu. Chaque clan a une fonction déterminée qui se manifeste pendant les cérémonies coutumières.

**Coutume (la)** : La coutume est un geste de reconnaissance, un échange de paroles qui s'appuie sur les dons, dont les plus importants sont la monnaie et les ignames. Faire la coutume, c'est échanger des biens et des paroles dans le cadre d'une cérémonie par laquelle on remercie les personnes qui nous accueillent quelque part ou qui nous autorise à nous rendre sur les terres de leurs ancêtres. On se met alors en position de demandeur auquel on répond.

**DCP** : Dispositif de concentration de poissons. Un dispositif de concentration de poisson a pour but de concentrer les poissons dans le voisinage d'un site précis situé au large. Les dispositifs les plus élémentaires sont constitués d'un mouillage (corps mort, ligne de quelques dizaines à quelques centaines de mètres et flotteur). Ces DCP sont mouillés au-delà de la bande côtière ; assez rapidement (surtout dans les zones tropicales) la partie supérieure de la ligne et le flotteur sont colonisés par des algues, qui sont à l'origine de l'apparition d'un écosystème complet autour duquel il est possible de venir régulièrement pêcher les espèces propres à la consommation humaine. Les DCP sont couramment utilisés aux Antilles, dans le Pacifique sud et en Asie.

**FLNKS** : Front de libération nationale kanak et socialiste, parti politique indépendantiste créé en 1984.

**Franç CFP** : Franc Pacifique créé en 1945. Monnaie qui a cours dans les territoires français du Pacifique : Nouvelle Calédonie, Polynésie et Wallis et Futuna. D'après l'arrêté du 31 décembre 1998, 1000 FCFP = 8,38 euros et 1 euro = 119,3317 FCFP.

**Halieutique** : qui concerne la pêche, ensemble des techniques et des disciplines de la pêche.

**IAC** : Institut Agronomique néo Calédonien.

**IRD** : Créé en 1944, l'Institut de recherche pour le développement est un établissement public français à caractère scientifique et technologique (EPST) de plus de 2200 agents, placé sous la double tutelle des ministères chargés de la Recherche et de la Coopération. Engagé dans de nombreux programmes scientifiques européens et internationaux, il s'appuie sur sa fonction d'agence pour mobiliser les organismes de recherche et les universités en faveur de la recherche pour le développement. L'IRD conduit des programmes scientifiques centrés sur les relations entre l'homme et son environnement dans les pays du Sud (en Afrique, Amérique Latine, Asie et dans l'Outre-mer tropical français), dans l'objectif de contribuer à leur développement. Les recherches s'organisent autour de six priorités scientifiques : Politiques publiques de lutte contre la pauvreté et pour le développement, Migrations internationales et développement, Maladies émergentes infectieuses, Changement climatique et aléas naturels, Ressources en eau et accès à l'eau et Ecosystèmes et ressources naturelles.

---

<sup>1</sup> Sources : Le Petit Larousse 2003, Voir bibliographie.

**ISEE** : Institut de la statistique et des études économiques en Nouvelle Calédonie.

**Kanak** : Ce terme désigne les populations mélanésiennes autochtones de Nouvelle Calédonie.

**KNS** : Koniambo Nickel SAS, filiale créée par la société Falconbridge et la SMSP, gestionnaire de l'usine de nickel de Vavuto, Côte Ouest, Province Nord.

**Lagon** : Étendue d'eau peu profonde à l'intérieur d'un atoll, ou fermée vers le large par un récif corallien. Le plus grand lagon du monde est celui qui entoure la Nouvelle-Calédonie, la barrière de corail le ferme au Sud à plus de soixante kilomètres de la côte.

**Mangrove** : Formation végétale caractéristique des régions côtières intertropicales, constituée de forêts impénétrables de palétuviers, qui fixent leurs fortes racines dans les baies aux eaux calmes, où se déposent boue et limon. De nombreuses espèces d'oiseaux peuplent la mangrove; mais les crabes, les mollusques, les crustacés et les poissons sont les plus présents. Ils sont tous amphibies, c'est-à-dire capables de vivre à l'air ou dans l'eau.

**Nickel** : C'est un métal blanc argenté ductile (malléable) qui possède un éclat poli et qui fait parti du groupe fer. Il est surtout utilisé dans la métallurgie. En Nouvelle Calédonie, on obtient le nickel à partir du minerai de garniérite.

**PN** : Province Nord.

**SAP** : Service aquaculture et pêche de la Province Nord.

**SOFINOR** : Société de financement et d'investissement de la Province Nord. Elle tire ses moyens d'investissements de l'exploitation des ressources naturelles. Ces activités principales sont : l'activité minière, l'aménagement, l'agroalimentaire, le tourisme.

**SMSP** : Société minière du Sud Pacifique faisant partie du groupe SOFINOR.

**Tanne** (n.m) : désigne la partie d'un marais maritime la moins fréquemment submergée et aux sols généralement sursalés, nus ou peu végétalisés, se développant aux dépens d'une mangrove.

**Tribu** : Il s'agit d'un terme juridique inventé au XIXème siècle par l'administration coloniale pour désigner les réserves protégées où étaient regroupés les Kanak. Avant la colonisation, ils vivaient dans des villages indépendants les uns des autres. En 1867, l'administration coloniale partage l'île en districts, qui compte chacun plusieurs tribus, et sous l'autorité d'un grand chef. Au sein des tribus cohabitent différents clans, c'est-à-dire des familles.

**Utilisation durable** : Utilisation des composantes de la diversité biologique d'une manière et à un rythme qui n'entraînent pas la diminution à long terme de la diversité biologique, préservant ainsi le potentiel qu'elle recèle de répondre aux besoins et aux aspirations des générations présentes et futures.

**VKP** : zone d'étude comprenant les communes de Voh-Koné-Pouembout.

**Zone économique exclusive (ZEE)** : La ZEE est un espace maritime sur lequel l'Etat côtier exerce des droits souverains en matière économique. Cette notion trouve son fonctionnement juridique dans la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer (1982). Cette zone s'étend jusqu'à 200 miles marins (370,4 km), à partir de la ligne de base (limite finale des eaux intérieures).

## INDEX DES FIGURES ET DES TABLEAUX

|                                                                                                               |    |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| Photo de couverture : Vue sur le lagon de VKP, source personnelle de l'auteur.....                            | 1  |
| Figure 1 Carte de la Nouvelle Calédonie .....                                                                 | 15 |
| Figure 2 Ferme crevettière de Webuihoone à Gatope.....                                                        | 19 |
| Tableau 1 Productions annuelles pêche-aquaculture 2002-2007.....                                              | 20 |
| Tableau 2 Les échanges extérieurs en Nouvelle Calédonie 2002-2007 .....                                       | 20 |
| Figure 3 Carte de situation des deux sites d'étude en Nouvelle-Calédonie .....                                | 21 |
| Figure 4 Relations entre les usages présents sur VKP et la zone côtière incluant la mangrove et le lagon..... | 22 |
| Figure 5 Chronologie des actions du stage.....                                                                | 25 |
| Figure 6 Déroulement des actions du projet COGERON sur la formalisation des enjeux de gestion .....           | 27 |
| Figure 7 Le massif du Koniambo.....                                                                           | 29 |
| Figure 8 Carte de la Province Nord et situation de la zone VKP .....                                          | 31 |
| Figure 9 Carte de la zone d'étude VKP.....                                                                    | 33 |
| Figure 10 La zone côtière : illustration de la simultanéité des multiples perceptions spatiales..             | 43 |
| Tableau 3 Distances entre le centre de recherche IAC et les lieux d'enquêtes .....                            | 49 |
| Tableau 4 Répartition des types de pêcheurs enquêtés selon leur zone de pêche .....                           | 50 |
| Figure 11 Construction thématique du questionnaire .....                                                      | 51 |
| Figure 12 La répartition homme/femme dans l'activité de pêche chez les usagers enquêtés ...                   | 56 |
| Figure 13 Répartition des classes d'âge des pêcheurs enquêtés par tribu et village.....                       | 56 |
| Figure 14 Répartition générale des types de pêches chez les usagers de la zone VKP .....                      | 57 |
| Figure 15 Types de pêches les plus pratiquées par tribu et village .....                                      | 57 |
| Figure 16 Types de ressources prélevées par chaque pêcheur.....                                               | 58 |
| Figure 17 Carte de la zone d'étude VKP et des zones de pêche des usagers enquêtés .....                       | 67 |
| Figure 18 Décomposition des zones d'usages de pêche sur VKP .....                                             | 74 |
| Figure 19 Champ dans la tribu de Témala et ignames .....                                                      | 84 |
| Figure 20 Les gestionnaires des espaces de pêche pour les pêcheurs.....                                       | 87 |

|                                                                                                                                    |     |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| Figure 21 Les gestionnaires des espaces de pêche pour les pêcheurs .....                                                           | 89  |
| Figure 22 Les types d'acteurs cités pour participer à la mise en place d'une gestion des usages de la pêche .....                  | 90  |
| Figure 23 Les différents rôles du pêcheur impliqué dans un processus de gestion locale.....                                        | 91  |
| Figure 24 Les rapports homme/milieu.....                                                                                           | 92  |
| Figure 25 Nombre d'enquêtés évaluant une baisse pour chaque ressource halieutique citée ..                                         | 95  |
| Figure 26 Les problématiques environnementales .....                                                                               | 97  |
| Figure 27 L'organisation de la pêche locale.....                                                                                   | 100 |
| Figure 28 Les conséquences d'une augmentation de la population de pêcheurs sur les zones de pêche.....                             | 104 |
| Figure 29 La gestion de la ressource.....                                                                                          | 105 |
| Figure 30 L'outil de gestion « réserve » (Opinions des enquêtés).....                                                              | 107 |
| Figure 31 Le fonctionnement des réserves lagonaires selon les 36 pêcheurs qui souhaitent la mise en place de ce type d'outil ..... | 107 |
| Figure 32 Proposition d'organisation des ateliers participatifs sur la zone VKP .....                                              | 124 |
| Tableau 5 Trajectoire temporelle de l'utilisation de la ressource halieutique .....                                                | 126 |

## INTRODUCTION

La zone côtière constitue un lieu privilégié de développement pour les activités humaines, et joue un rôle essentiel dans l'économie et l'environnement des pays littoraux. Pour la plupart des populations riveraines, les côtes sont un capital d'une valeur inestimable. En raison de la complexité des interactions entre les systèmes aquatiques et les systèmes terrestres, entre les zones côtières et leurs arrières pays, une acuité particulière doit être portée sur la gestion de cette zone. En fait, cet espace n'est pas seulement une interface triviale entre la terre et la mer. Il constitue un continuum s'élargissant vers le large sur une grande distance et vers l'intérieur jusqu'aux crêtes des bassins versants tout en gardant également une identité « linéaire » par sa vocation littorale.

Comme pour la majorité des pays et états insulaires du Pacifique Sud, en Nouvelle Calédonie, la pêche récifo-lagonaire est l'activité la plus répandue sur les côtes. La place très importante qu'occupent actuellement les ressources halieutiques dans les revenus et l'alimentation des foyers, explique l'exploitation et l'utilisation qui en sont faites.

Tout impact sur le milieu ou les ressources elles-mêmes, qu'il soit d'origine naturelle ou anthropique, peut, directement ou non, remettre en cause la durabilité de ces ressources. Par conséquent, la gestion durable de ces ressources et de leurs usages constitue l'une des priorités pour ce territoire d'outre-mer français. En effet, la zone côtière est un système fonctionnel qui traduit des usages et des activités, dont l'intensification et la cohabitation sur un espace limité posent la question de sa gestion.

La prochaine construction d'un complexe minier en bordure du lagon nord-ouest de Nouvelle-Calédonie, sur la zone VKP, va induire des perturbations à diverses échelles sur l'ensemble « écosociosystème »<sup>2</sup> adjacent, qui inclut plusieurs villages et tribus.

Si des connaissances "scientifiques" sur le fonctionnement de l'écosystème récifo-lagonaire existent, elles demeurent cependant parcellaires et ne permettent pas d'avoir une vision dynamique ni de recul temporel. Le savoir des acteurs locaux constitue alors une source de connaissances essentielle qu'il importait de prendre en compte.

Dans le cas de la zone VKP, les mutations à venir semblent suffisamment majeures pour interpeller l'ensemble des acteurs qui vont subir une modification de leur espace et de leurs habitudes de pêche, sans en connaître l'intensité.

Face à ces constats, plusieurs questions ont émergé :

- Comment s'organise la pêche locale entre les différents espaces de pêche et les communautés utilisatrices ?
- Quelles relations existent entre ces usagers et la ressource et de quels types sont-elles ?
- Comment se représentent-ils leurs usages actuels et à venir ?

Dans le cadre du projet pluridisciplinaire « COGERON » (Cogestion des récifs et des lagons en Nouvelle Calédonie), un axe de travail orienté vers la formalisation des enjeux de gestion des usages de la zone côtière VKP a été défini, afin de lancer un processus de gestion participative pour anticiper ces changements.

---

<sup>2</sup> La notion d'« écosociosystème » fusionne les notions d'écosystème (comprend un milieu et les organismes vivants qui le composent) et de sociosystème (terme relatif aux relations mettant en lien des individus). L'écosociosystème VKP décrit les rapports entre les personnes et les milieux qui les entourent, tels que la mangrove et le lagon.

Cette étude se base sur cet axe de travail et vise à analyser l'organisation et le fonctionnement des usagers de la pêche locale de la zone récifo lagunaire VKP, en interaction avec l'environnement naturel, pour dégager les enjeux de gestion actuels et à venir.

Il s'agit donc de cerner comment les acteurs d'un espace se représentent celui-ci, à travers leurs activités quotidiennes ; ainsi que de cerner la façon dont ils voient et comprennent cet espace, par rapport aux divers changements qui l'accompagnent. Cette étude est donc un travail de restitution des enjeux déterminés suite à des entretiens individuels ou collectifs, par groupes sociaux de pêcheurs et appartenance institutionnelle.

Cette étude s'intéresse au recueil de l'existant sans chercher à le remettre en cause, ni évaluer sa pertinence. Il s'agit uniquement de reformuler les enjeux exprimés par les usagers locaux, afin d'évaluer leur implication réelle dans une démarche participative. C'est donc la première étape permettant d'évaluer les capacités locales nécessaires à la mise en oeuvre d'une gestion. En effet, c'est la suite du processus de participation qui déterminera la validité de ces enjeux autour de discussions thématiques.

On peut alors poser la problématique suivante : Comment initier une démarche de gestion concertée, à partir des représentations et des enjeux exprimés par les multiples usagers de la pêche présents sur cette zone côtière ?

Dans le premier chapitre, tout d'abord une présentation de la Nouvelle Calédonie sera proposée afin de replacer l'étude dans un contexte précis, ensuite les objectifs du projet Cogeron seront détaillés et la zone d'étude sera localisée et décrite en terme socio économiques et physiques en lien avec l'activité de pêche ; enfin la problématique et les hypothèses de travail pour y répondre seront détaillées. Dans le deuxième chapitre, la méthodologie utilisée pour mettre en place les enquêtes, ainsi que les résultats et leur analyse, seront exposés. Le troisième et dernier chapitre mettra en perspective les enjeux locaux liés aux usages de pêche, et proposera de les intégrer dans un processus de réflexion pour la cogestion à travers la notion d'atelier participatif.

# 1 PRESENTATION DU CONTEXTE ET DE LA PROBLEMATIQUE ENVISAGEE

## 1.1 LA NOUVELLE CALEDONIE, UN TERRITOIRE D'OUTRE-MER SINGULIER

### 1.1.1 Situation géographique de la Nouvelle Calédonie

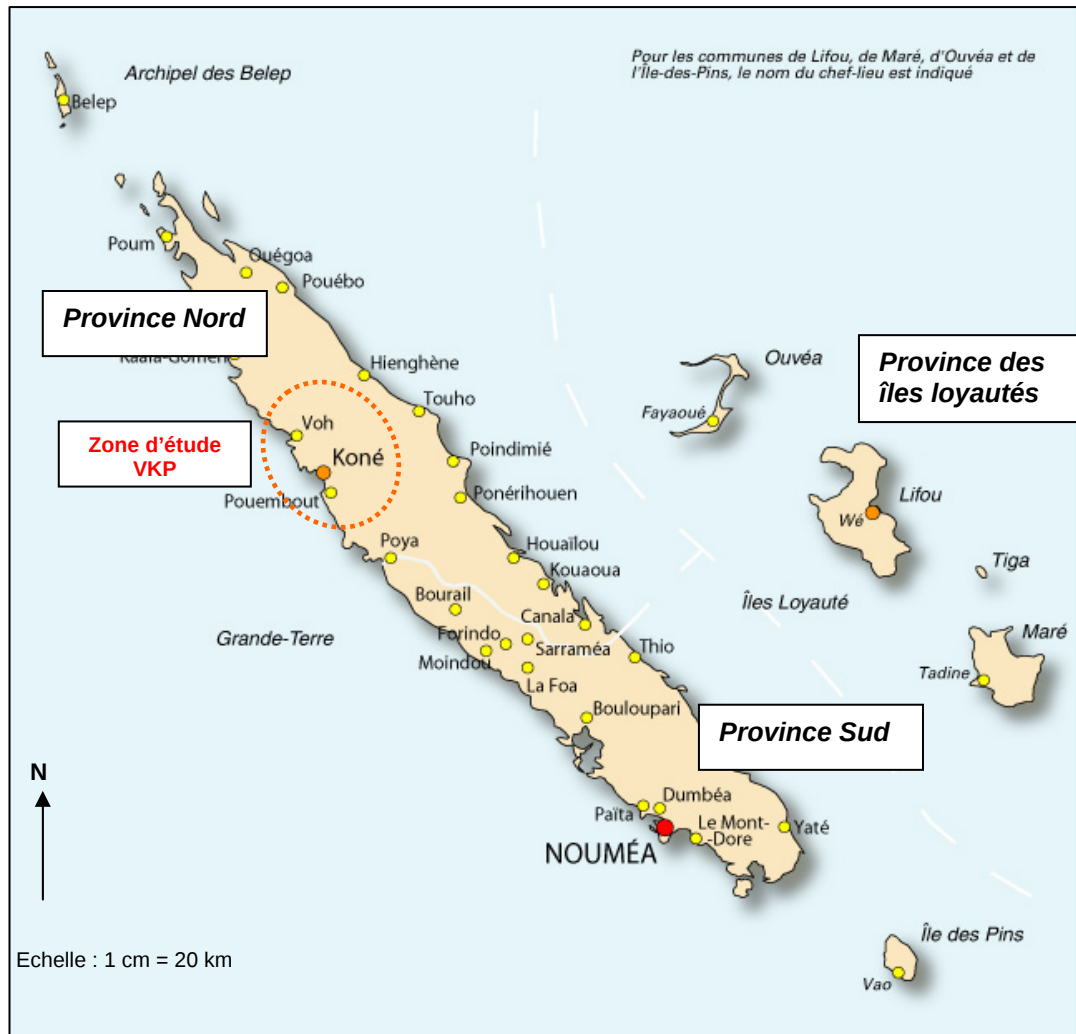


Figure 1 Carte de la Nouvelle Calédonie <sup>3</sup>

Située au nord du tropique du Capricorne, la Nouvelle-Calédonie représente la 3<sup>ème</sup> île du Pacifique Sud en terme de superficie, après la Papouasie- Nouvelle-Guinée et les îles Salomon, couvrant 18 576 km<sup>2</sup>. La ZEE de la Nouvelle-Calédonie a été évaluée à 1,4 millions de km<sup>2</sup>. Il est important de préciser que le sol et le sous-sol, situés dans la zone des 12 miles, appartiennent aux Provinces. Dans le reste de la ZEE (zone des 188 miles), la Nouvelle Calédonie est compétente en matière d'exercice des droits d'exploration, d'exploitation, de

<sup>3</sup> Source : [http://www.splaf.free.fr/Nouvelle\\_Calédonie.jpg](http://www.splaf.free.fr/Nouvelle_Calédonie.jpg)

gestion et de conservation des ressources naturelles, biologiques et non biologiques, et les droits souverains de l'Etat côtier pour l'exercice des compétences résultant des conventions internationales, notamment la défense et la recherche.

La Nouvelle-Calédonie se compose de la Grande- Terre, des îles Loyauté et dépendances de l'Île-des- Pins, de l'archipel des Belep, et des Chesterfield. La Grande-Terre constitue l'île principale, sa superficie représentant près de 90% du territoire. Son relief est essentiellement marqué par la chaîne centrale. Ce relief montagneux, d'altitudes modérées, est plus proche de la côte Est que de la côte Ouest. C'est en effet sur ce versant Est, plus abrupt, que se situent les massifs les plus importants : le Mont Panié au Nord (1 628 m) et le Mont Humboldt au Sud (1 618 m). L'Île-des-Pins (152 km<sup>2</sup>) ainsi que les Belep (70 km<sup>2</sup>) s'apparentent, de par leur structure et leur relief, à la Grande-Terre.

La Grande-Terre est ceinturée par un récif barrière, éloigné de la côte de quelques kilomètres à 65 km environ, qui délimite un lagon dont la profondeur ne dépasse guère 40 m. Le lagon calédonien a une surface totale de 24 000 km<sup>2</sup>, ce qui en fait l'un des plus grands lagons du monde. Il est ceinturé par une barrière de corail d'une longueur de 1 600 km, située entre 10 et 50 km des terres. La température des eaux varie entre 22 et 30°.

Les îles Loyauté, situées à 150 km au nord-est de Nouméa et dont la superficie représente à peine 10% du territoire, comprennent les trois îles principales que sont Ouvéa (132 km<sup>2</sup>), Lifou (1 207 km<sup>2</sup>) et Maré (642 km<sup>2</sup>), quelques îlots voisins.

### **1.1.2 Statut du territoire**

La Nouvelle-Calédonie est un archipel d'Océanie situé en Mélanésie et faisant partie des collectivités territoriales françaises d'outre mer. Il possède un statut très particulier, c'est une collectivité dite *sui generis*<sup>4</sup>, ou « de son propre genre », rattachée à la France. L'administration territoriale régalienne et l'administration coutumière kanak y cohabitent. Le statut actuel de la Nouvelle Calédonie résulte des Accords de Matignon de 1988 et de la loi référendaire<sup>5</sup> qui en est découlée, ainsi que des Accords de Nouméa de 1998 concrétisés par la loi organique du 19 mars 1999. Ce dispositif législatif a mis en place un transfert de compétences précisément détenues par l'Etat, au profit de la Nouvelle Calédonie. Au 1<sup>er</sup> janvier 2000, les premiers transferts ont eu lieu et se poursuivent encore. Les institutions de la Nouvelle Calédonie sont : le Congrès (vote les « lois du pays »), le Gouvernement, le Sénat coutumier, le Conseil économique et social, les Conseils coutumiers et l'Etat représenté par le haut-commissaire. Un référendum local portant sur son indépendance ou son maintien au sein de la République française est prévu entre 2014 et 2018.

### **1.1.3 Une population diversifiée**

Au recensement de 1996, dernier recensement ayant fait l'objet d'une question relative à la communauté d'appartenance, 86 788 Mélanésiens et 67 151 Européens étaient dénombrés, soit respectivement 44,1% et 34,1% de la population totale. En 2004, le recensement de la population dénombrait 230 789 habitants en Nouvelle-Calédonie, dont 116

---

<sup>4</sup> *Sui Generis* est un terme latin de droit qui qualifie une situation juridique dont la singularité prévient tout classement dans une catégorie déjà répertoriée et nécessite de créer des textes spécifiques.

<sup>5</sup> La loi référendaire du 9 novembre 1989 a créé les trois provinces actuelles.

485 hommes et 114 304 femmes. La quasi-totalité des personnes habitant en Nouvelle-Calédonie est de nationalité française. Les personnes de nationalité étrangère sont principalement originaires des pays d'Asie et d'Océanie. La province Sud regroupe 71,2% (164 235 habitants) de la population calédonienne, les provinces Nord 19,3% (44 474 habitants) et les îles Loyautés 9,6% (22 080 habitants). La densité moyenne est de 12,4 habitants au km<sup>2</sup>. Elle n'est que de 4,6 en province Nord, mais passe à 11,1 dans la province des îles Loyauté et à 23,4 en province Sud. Le maximum est enregistré à Nouméa, où elle atteint 2 000 habitants au km<sup>2</sup>. Avec les taux d'accroissement actuels, la population calédonienne passerait la barre des 250 000 personnes en 2008, des 300 000 en 2018 et elle doublerait en 36 ans.

La diversité ethnique de la population calédonienne s'explique par l'arrivée des populations européennes pendant les phases de colonisation. L'archipel a été découvert et nommé "Nouvelle-Calédonie" le 4 septembre 1774 par le capitaine anglais James Cook. Suite à la prise de possession de la Nouvelle Calédonie par la France en 1853, les premiers forçats débarquèrent en 1864, marquant le début de la colonisation pénale et de l'administration pénitentiaire qui se poursuivit jusqu'en 1887, date à laquelle les convois cessèrent, conduisant le bagne à une lente extinction de près d'un quart de siècle. Si l'installation de colons venus de France métropolitaine fut encouragée à partir de 1895, les aléas climatiques, fonciers et humains, conduisirent peu à peu à abandonner la politique de colonisation libre (1895-1903, colonisation du gouverneur Feillet). Par la suite, l'industrie minière prend le relais comme activité d'appel de l'immigration. L'exploitation du nickel entraîna l'introduction de main d'œuvre importée à partir de 1874 : Vanuatais, Vietnamiens, Japonais, Indonésiens viennent en grande nombre.

## **1.1.4 Caractéristiques économiques**

### **1.1.4.1 Une activité minière bien présente**

Le Nickel s'est constitué sur les massifs de la côte Ouest et au Sud-Est de la grande terre par altération de roches ultrabasiques, les ressources minières sont donc majoritairement localisées sur la province Nord. La Nouvelle-Calédonie possède entre 20 et 40% des ressources mondiales de nickel connues et était classée 5<sup>ème</sup> producteur mondial de minerai de nickel en 2004 derrière la Russie, le Canada, l'Australie, et l'Indonésie. Le Territoire fournit 13% de la production mondiale de ce minerai.

C'est en 1864 que le géologue Jules Garnier découvre le nickel en Nouvelle-Calédonie. Il met en place, avec l'aide de l'homme d'affaire John Higginson la première mine de nickel au Mont D'or (actuel Mont Dore en Province Sud) en 1874. Ils sont les fondateurs de la Société Le Nickel (SLN) créée en 1880, et qui fait aujourd'hui partie du groupe Eramet. Cette activité s'est rapidement étendue à d'autres massifs et, en 1981, on estime que 110 millions de tonnes de minerai ont été extraites des sols calédoniens.

La consommation de nickel est, compte tenue de ses utilisations, dépendante de l'activité sidérurgique, elle-même liée à la croissance mondiale globale, et de la production d'alliages, notamment pour l'aéronautique et l'énergie. En 1965, sous l'effet conjugué de la croissance des pays industriels et de la guerre du Vietnam, les cours du nickel sur le marché mondial s'envolent, mais retombent aussi brutalement en 1972 en raison de la fluctuation des marchés internationaux et de la concurrence. Le développement économique de la Nouvelle-Calédonie a été spectaculaire durant cette période du "Boom du nickel", qui provoqua une forte immigration métropolitaine et en provenance de Wallis et Futuna.

La présence de ces ressources minières donne à la Nouvelle-Calédonie la possibilité de jeter les bases d'une économie structurée, mais la place privilégiée du nickel dans la balance commerciale calédonienne et les fluctuations des cours mondiaux des prix des produits métallurgiques a influencé et influence aussi largement la vie politique du territoire.

L'exploitation du Nickel comporte deux activités : la mine et la métallurgie dont la valeur ajoutée est la plus grande ; pour l'instant seule la Société Le Nickel pratique les deux. La Province Sud se réserve la métallurgie (seule usine de traitement Doniambo à Nouméa) et la Province Nord l'extraction avec les mines de Tiébaghi, les mines de Houaïlou, Kouaoua, et Canala.

Aujourd'hui, une dizaine de sociétés, dominées par la société Le Nickel (groupe ERAMET) et la Société Minière du Sud Pacifique (SMSP) exploitent l'extraction du nickel. Les principaux intervenants mondiaux implantés en Nouvelle-Calédonie pour l'exploitation du nickel sont les groupes Eramet (via la SLN), INCO (avec sa filiale Goro-Nickel) et Falconbridge (via le projet Koniambo avec la SMSP et l'entité Koniambo Nickel SA nouvellement créée). Plus ancien opérateur minier de la Nouvelle-Calédonie, la SLN exploite deux grands centres miniers sur la côte Est (Thio et Kouaoua) ainsi que deux autres sites sur la côte Ouest (Népoui et Tiébaghi).

Le poids de l'industrie du nickel (extraction minière et métallurgie) est tributaire de la conjoncture internationale ; après une embellie en 2000, le monde du nickel avait connu une nouvelle crise en 2001 : sa contribution à la valeur ajoutée totale n'a plus alors été que de 5% contre 9% l'année précédente. Depuis, l'amélioration de la situation sur le marché du nickel permet d'envisager un poids du secteur nickel de plus de 10% en 2004. En 2007, le cours du nickel est évalué à 16,89 dollars contre 3,92 dollars en 2000. En 2007, en Nouvelle Calédonie, l'exportation du nickel est de 177 116 tonnes sur un total de 183 698 tonnes des exportations de marchandises<sup>6</sup>.

En Nouvelle-Calédonie, les impacts négatifs associés au développement de l'activité minière se caractérisent surtout par une forte érosion des sols dont le lessivage, accru par le déboisement, entraîne un apport massif de matières en suspension ou par charriage dans l'ensemble du réseau hydrologique terrestre. Depuis le début des activités minières en Nouvelle-Calédonie, on estime que plus de 300 millions de m<sup>3</sup> de sol ont été lessivés, à cause de l'érosion et de la déforestation. Ces particules terrigènes sont charriées et drainées jusqu'aux récifs frangeants situés au pied des bassins versants miniers. Les vents, courants, marées et crues remettent en suspension ces particules qui vont alors se déposer dans l'ensemble du lagon. En période de fortes pluies, ces sédiments forment un large panache rouge qui peut s'étendre bien au-delà des passes situées en face des cours principaux des bassins versants miniers (plus d'une dizaine de kilomètres).

Actuellement, le nickel calédonien représente à nouveau un enjeu stratégique majeur au niveau international (Poignonec, 2006). Mais cette exploitation n'est pas sans conséquences sur l'environnement et les modes de vie locaux, notamment en lien avec la pêche.

---

<sup>6</sup> Source : Institut de la statistique et des études économiques en Nouvelle Calédonie.

#### **1.1.4.2 Une aquaculture en développement**

Avec une production annuelle estimée à 2350 tonnes en 2007, la crevette d'élevage est aujourd'hui le premier produit agroalimentaire exporté en Nouvelle-Calédonie. La crevetteculture néo-calédonienne se situe au deuxième rang des exportations, très loin cependant derrière les exportations minières (nickel). Le territoire compte 5 écloséries et 18 fermes d'élevages toutes réparties sur la côte Ouest (Frappier, 2008). La filière (des écloséries au conditionnement et à la commercialisation) bénéficie d'un bon soutien des pouvoirs publics, notamment par la SOFINOR.

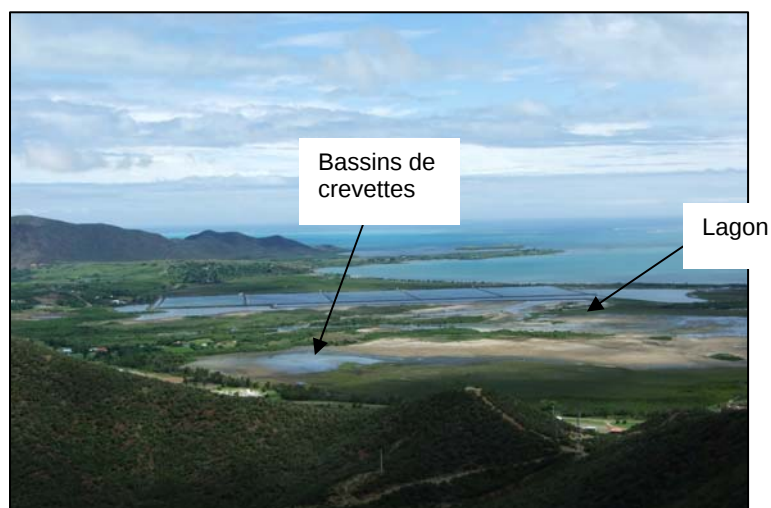


Figure 2 Ferme crevettière de Webuihoone à Gatope<sup>7</sup>

#### **1.1.4.3 Une pêche encore artisanale**

En Nouvelle Calédonie, de nombreuses populations, installées en majorité en milieu rural, vivent des ressources naturelles, tout particulièrement de l'agriculture et de la pêche côtière (Leblic, 1999). La pêche y est avant tout artisanale et constitue une activité de subsistance (forte consommation ou vente). En effet, c'est une pêche traditionnelle pratiquée par des ménages de pêcheurs (par opposition à des sociétés commerciales) qui utilisent des quantités relativement faibles de capital et d'énergie, des navires de pêche relativement petits (voire aucun pour la pêche au crabe qui se fait à pied par exemple), effectuent de courtes sorties de pêche, à proximité du rivage, et travaillent principalement pour la consommation locale.

La pêche lagonaire effectuée sur des bateaux de moins de 10 m, dans les lagons ou près des barrières récifales, concerne les poissons et les crustacés pour la consommation interne et l'exportation (trocas et bêches de mer). Cette pêche compte peu de professionnels, et elle est largement pratiquée et concurrencée par la pêche de loisirs des plaisanciers locaux, pour leur consommation personnelle ou la vente illégale.

La pêche côtière opérée à l'extérieur du lagon (limite des 12 miles au-delà du récif) avec des bateaux polyvalents (environ 12 m) concerne les poissons profonds du tombant récifal

<sup>7</sup> Source : Photo de Julie Frappier.

et les poissons pélagiques. Elle est avant tout professionnelle ou pratiquée par des plaisanciers qui ont des moyens financiers suffisants.

La pêche hauturière est effectuée dans la ZEE sur des navires palangriers et concerne principalement les thonidés et les espèces associés. Elle est assurée par 7 sociétés.

Au 31 décembre 2007, le secteur pêche/aquaculture rassemblait 517 personnes, celui de l'industrie 9262, celui de la construction 7673, et celui des services 33 275 sur un total de 77 627 personnes ayant un emploi.

| <b>Pêche-Aquaculture</b>        | <b>2002</b>  | <b>2003</b>  | <b>2004</b>  | <b>2005</b>  | <b>2006</b>  | <b>2007p</b> |
|---------------------------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| <b>Aquaculture</b>              |              |              |              |              |              |              |
| Production de crevettes (tonne) | 1 815        | 1 703        | 2 210        | 2 339        | 2 278        | 1 787        |
| <b>Pêche hauturière</b>         |              |              |              |              |              |              |
| Volumes pêchés (tonne)          | 2 211        | 2 466        | 2 616        | 2 473        | 2 108        | 2 121        |
| <b>Exportations (tonne)</b>     | <b>2 636</b> | <b>2 695</b> | <b>2 942</b> | <b>3 112</b> | <b>2 663</b> | <b>2 267</b> |
| crevettes                       | 1 410        | 1 275        | 1 509        | 1 709        | 1 786        | 1 307        |
| thon                            | 1 059        | 1 182        | 1 173        | 1 182        | 626          | 656          |
| holothuries                     | 45           | 69           | 82           | 51           | 57           | 94           |
| coquilles de trocas             | 78           | 100          | 120          | 153          | 187          | 198          |
| autres                          | 44           | 69           | 58           | 17           | 7            | 12           |

**Tableau 1 Productions annuelles pêche-aquaculture 2002-2007<sup>8</sup>**

| <b>Echanges extérieurs</b>          | <b>2002</b>    | <b>2003</b>    | <b>2004</b>    | <b>2005</b>    | <b>2006</b>    | <b>2007 p</b>  |
|-------------------------------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|
| <b>Importations (million F.CFP)</b> | <b>127 178</b> | <b>163 869</b> | <b>156 767</b> | <b>170 692</b> | <b>200 841</b> | <b>244 105</b> |
| <b>Exportations (million F.CFP)</b> | <b>62 414</b>  | <b>82 757</b>  | <b>98 860</b>  | <b>104 438</b> | <b>128 056</b> | <b>178 754</b> |
| minéral de nickel                   | 7 385          | 9 544          | 15 793         | 14 874         | 18 531         | 44 004         |
| ferro-nickels et mattes             | 48 708         | 65 893         | 74 157         | 79 649         | 101 821        | 128 168        |
| produits de la mer                  | 2 754          | 2 532          | 2 897          | 3 043          | 2 703          | 2 266          |
| autres                              | 3 567          | 4 788          | 6 013          | 6 872          | 5 001          | 4 316          |
| <b>Taux de couverture (%)</b>       | <b>49,1</b>    | <b>50,5</b>    | <b>63,1</b>    | <b>61,2</b>    | <b>63,8</b>    | <b>73,2</b>    |

**Tableau 2 Les échanges extérieurs en Nouvelle Calédonie 2002-2007<sup>9</sup>**

<sup>8</sup> Source : Institut de la statistique et des études économiques, Nouvelle Calédonie.

<sup>9</sup> Source : Institut de la statistique et des études économiques, Nouvelle Calédonie.

## 1.2 PRESENTATION DE L'ETUDE

### 1.2.1 La demande initiale : la formalisation des enjeux de gestion dans le cadre du projet COGERON sur la zone VKP

#### 1.2.1.1 Les objectifs du projet COGERON

Le stage proposé s'intègre dans le projet Cogeron « Organiser la COGEstion des Récifs et lagons à forte valeur patrimoniale en Nouvelle-Calédonie ». Ce projet vise à préparer et accompagner la cogestion de l'espace maritime (et des ressources) sur deux sites à forte valeur patrimoniale du littoral de Nouvelle-Calédonie dont la zone récifo lagunaire de Voh-Koné-Pouembout, située sur la Grande-Terre en Province nord.

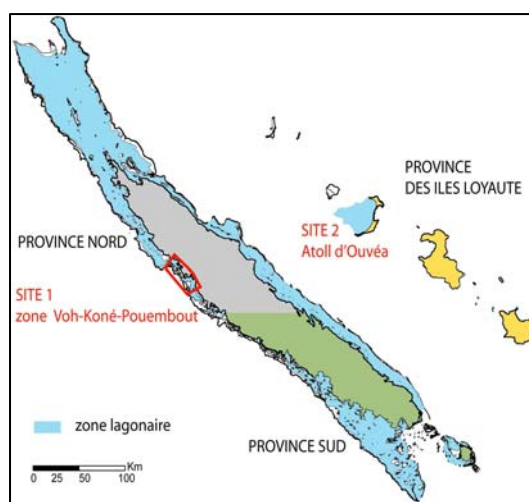


Figure 3 Carte de situation des deux sites d'étude en Nouvelle-Calédonie<sup>10</sup>

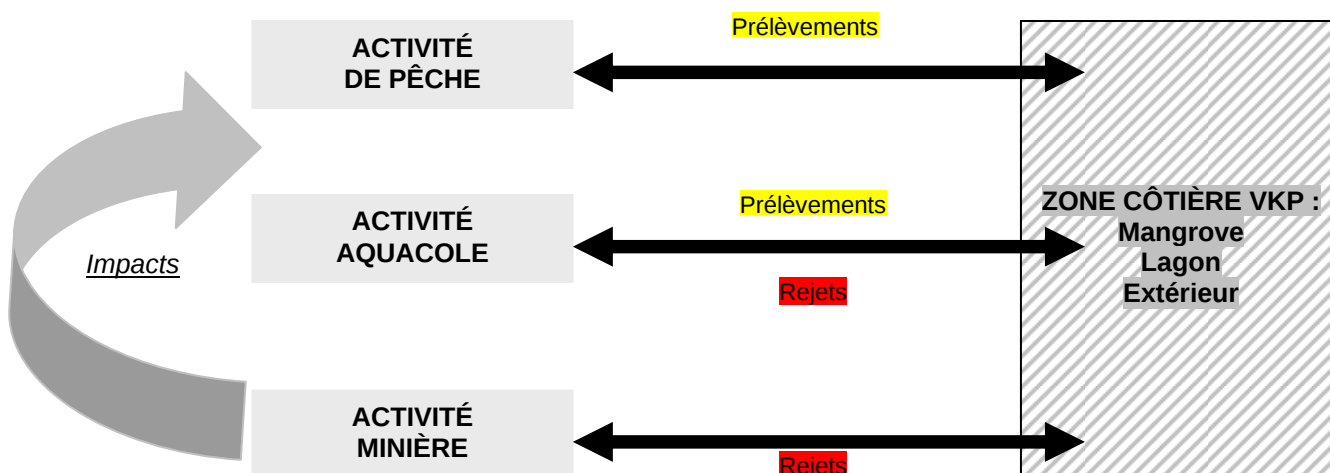
L'initiative de mise en place du projet est liée aux connaissances des partenaires du contexte local particulier de la zone choisie :

- En Province nord<sup>11</sup> et plus particulièrement sur la côte ouest où se situe la zone côtière d'étude des villages de Voh-Koné-Pouembout, avec l'exploitation des gisements de nickel du Massif du Koniambo et la construction de l'usine du Nord sur le littoral.
- Cette exploitation industrielle aura de multiples impacts sur les écosystèmes de la zone côtière, à la fois de façon directe (apports terrigènes, turbidité) et indirecte (augmentation de la population et des problématiques anthropiques liées : gestion des déchets, des eaux usées...ou encore de la demande en produits de la mer).
- Un doublement de la population résidente (passant de 9000 habitants à environ 16 000) est donc attendu au terme de la structuration économique du pôle VKP et du lancement de l'usine de traitement du minerai, en 2011.
- Une zone côtière qui s'étend sur trois espaces de pêche : l'espace mangrove et rivières, l'espace récifo lagunaire et l'espace externe (au-delà du récif).

<sup>10</sup> Source : IRD.

<sup>11</sup> La Nouvelle Calédonie est un archipel qui se divise en trois Provinces depuis les accords de Matignon du 26 juin 1988 : la Province Sud, la Province Nord et le Province des îles.

- La VKP rassemble de nombreux usages de pêche qui s'inscrivent dans le mode de vie locale des différents groupes sociaux présents, prélevant plusieurs types de ressources qui assurent des fonctions importantes (financière et d'autosubsistance).
- L'activité aquacole est bien présente et sa viabilité dépend de la qualité des eaux des bassins versants et du lagon, et des facteurs pouvant influer sur celles-ci (eaux usées, rejets miniers).



**Figure 4 Relations entre les usages présents sur VKP et la zone côtière incluant la mangrove et le lagon<sup>12</sup>**

Sur la zone VKP, une série de nuisances directes (risques de pollutions, risque d'augmentation des apports terrigènes) et indirectes (augmentation de la population et donc de l'impact anthropique, avec notamment un accroissement des rejets urbains et de la pression de pêche) est attendue dès la mise en place de l'usine de traitement du nickel. Au niveau du lagon, l'ensemble de ces impacts risque de se répercuter sous la forme d'une modification des paysages benthiques, des communautés, voire de l'écosystème, ainsi que d'une augmentation de la pression de pêche sur les ressources marines côtières. Selon diverses prédictions, d'importants changements des activités de pêche sont en effet attendus dans un avenir proche avec l'essor probable de la plaisance et de la pêche commerciale.

L'objectif de COGERON est alors défini comme une volonté de confirmer ces hypothèses ou d'en affirmer de nouvelles, afin d'anticiper les impacts de l'usine et ses risques socio environnementaux pouvant modifier les usages de pêche actuels et l'équilibre économique. On ne peut donc pas envisager un projet de gestion locale des espaces maritimes et côtiers et des usages de pêche liés (pour l'instant les seuls présents sur la zone), sans s'informer sur ce que les gens pensent de ces mutations en cours et à venir.

Par conséquent, l'une des étapes dans la construction du processus de gestion est de déterminer les représentations actuelles et futures par rapport aux éléments déclencheurs de changements sur l'état des ressources et de l'utilisation des espaces de pêche.

<sup>12</sup> Source : Laëtitia Lasseigne, Octobre 2008

Le projet COGERON de cogestion des récifs et lagons à forte valeur patrimoniale en Nouvelle-Calédonie, a été officiellement lancé en décembre 2007. L'objectif du projet est donc d'initier la participation des usagers à la gestion du lagon et de la zone littorale.

COGERON est un projet de trois ans bénéficiant d'un financement du Ministère de l'énergie, de l'écologie, du Développement et de l'Aménagement Durables (MEDAD) au titre du Programme LITEAU<sup>13</sup>. En effet, ce projet répond à l'Appel à Proposition de Recherche (APR) du programme LITEAU III du MEDAD, et s'articule autour de la thématique de « Gestion Intégrée des zones côtières ». L'APR LITEAU III a pour objet de soutenir des recherches répondant aux préoccupations des gestionnaires de la zone littorale où les enjeux de durabilité sont importants. La complexité des interactions entre nature et société, la grande diversité des acteurs et l'éclatement des compétences de gestion, imposent une exigence de prise en compte du long terme et un contexte de décision sous incertitude.

Ce projet propose de répondre à des attentes locales explicites sur la conservation de la biodiversité, elle-même liée à la gestion durable des pêches et des activités littorales, par des travaux de recherche à caractère opérationnel. Il est le fruit d'une concertation entre les services gestionnaires compétents de la Province nord, le délégué local de l'IFRECOR et une équipe scientifique pluridisciplinaire, composée de chercheurs exerçant en Nouvelle-Calédonie à l'Institut de recherche pour le développement (IRD), l'Institut agronomique néo-calédonien (IAC), l'Université de Nouvelle-Calédonie et l'Institut français pour l'exploitation de la mer (IFREMER). L'équipe scientifique pluridisciplinaire est volontairement composée de personnes exerçant en Nouvelle Calédonie. Ce lien au terrain d'étude permet d'optimiser l'efficacité du projet (connaissance, suivi, pertinence des approches, frais de déplacement, etc.).

En Nouvelle Calédonie, les services administratifs compétents en matière de développement économique, aménagement du territoire et protection de l'environnement (compétence provinciale) sont parties intégrante du projet COGERON. Pour la zone Voh-Koné-Pouembout, la Province Nord (en particulier le service aquaculture et pêche) est l'entité administrative partenaire du projet. Le projet COGERON tente de répondre aux attentes de la Province, qui est aujourd'hui confrontée à des enjeux de gestion du milieu marin côtier, à différentes échelles. D'ici à 2010, le projet propose de créer une dynamique opérationnelle pour la gestion durable des activités primaires, incluant tous types de pêcheries sur le site d'étude. En effet, COGERON s'oriente vers une stratégie de préservation des activités de pêche face aux mutations socio spatiales que va notamment connaître la zone VKP.

L'objectif de ce projet est d'organiser la cogestion sur une zone côtière par une approche pluridisciplinaire et concertée entre scientifiques, gestionnaires et usagers. Le processus repose sur trois axes de travail qui seront abordés de manière adaptée au contexte local :

1°) la mise en place d'un programme de suivi des systèmes socioécologiques (exploitation et santé des milieux et des communautés associées, bancarisation et utilisation de l'information) ;

**2°) la formalisation des enjeux de gestion (diagnostic des biens et services fournis par l'espace récifo-lagonaire, définition des unités de gestion, zonages et droits d'accès, logiques et perceptions des acteurs) ;**

---

<sup>13</sup> Le Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable (anciennement MATE) a créé le programme LITEAU en 1998 avec pour objectif de fournir des outils scientifiques d'aide à la décision et des méthodes applicables à la gestion durable du littoral.

3°) la formalisation juridique d'une cogestion des récifs et lagons des deux sites.

L'approche se veut donc comparative et doit permettre de dégager des pistes de travail pour promouvoir dans d'autres régions la gestion des écosystèmes coralliens dans un cadre intégré et participatif.

#### **1.2.1.2 Le rôle du stagiaire**

La gestion des ressources récifo-lagonaires et de leurs usages est au coeur des problématiques actuelles de développement des pays insulaires du Pacifique sud. Les activités vivrières y tiennent encore une place conséquente dans les revenus et l'alimentation des ménages en milieu rural. En Nouvelle-Calédonie par exemple, l'estimation de la pêche vivrière représente ainsi la part principale des captures en Province Nord. Cependant, si la pêche reste une activité traditionnelle ancrée dans les cultures locales, elle a beaucoup évolué avec l'apparition de nouveaux engins de pêche et matériaux, et suite à une évolution du marché des produits de la mer. Ces changements accompagnent la croissance démographique, l'urbanisation et l'augmentation de la demande en produits de la mer, liée au développement d'une économie de plus en plus marchande.

D'autres impacts indirects sur l'espace littoral peuvent venir renforcer la pression sur les récifs et lagons côtiers. C'est le cas en Nouvelle-Calédonie où l'exploitation minière laisse une empreinte de plus en plus marquée sur les paysages et les écosystèmes marins et terrestres. Ces dégradations ont fait émerger des questions majeures quant à la durabilité de ces usages en voie de mutation et/ou d'intensification.

Le stagiaire est impliqué dans le deuxième axe du projet sur la zone de Voh-Koné-Pouembout : la formalisation participative des enjeux de gestion par les usagers de la pêche. Le rôle du stagiaire est d'accompagner la formulation d'enjeux de gestion qui pourront être très variés, voire opposés entre les groupes d'acteurs pour ensuite initier la construction d'un diagnostic commun lors d'ateliers.

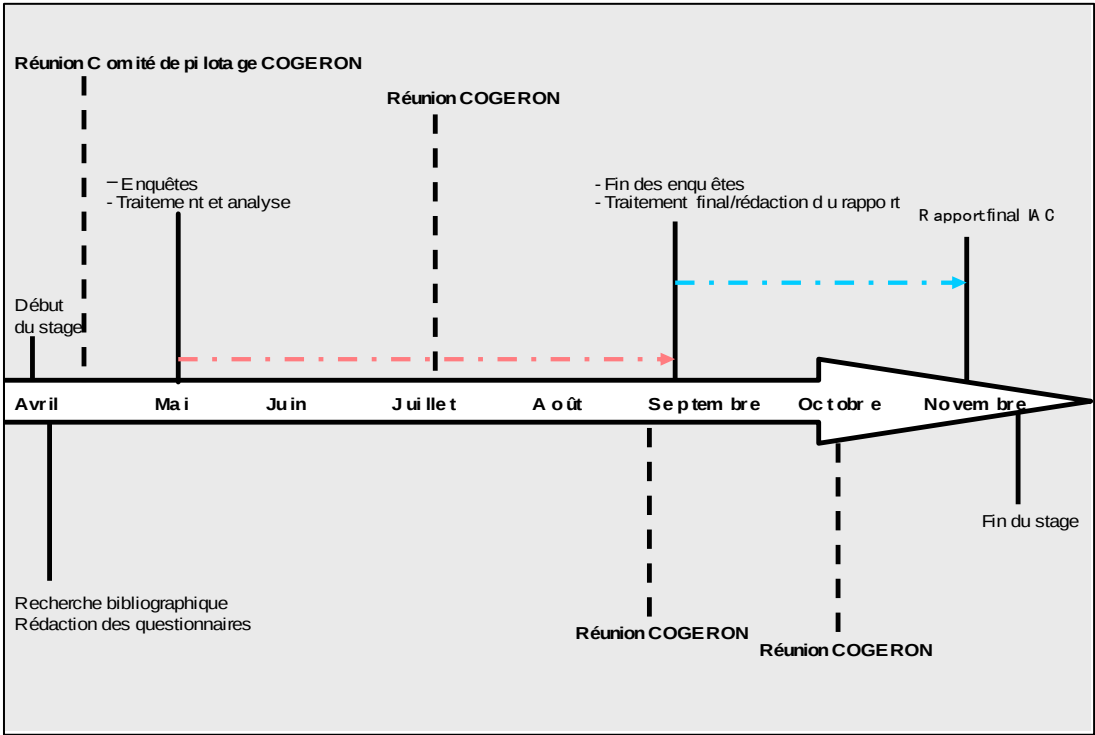
Il a donc été demandé au stagiaire de réaliser un ensemble d'entretiens individuels ou collectifs sur les enjeux de gestion du lagon. Cela devrait permettre de mieux connaître les perceptions, représentations et capacités des différentes catégories d'usagers de la pêche en matière de gestion suivant des logiques individuelles ou collectives.

Cette analyse socio-économique et culturelle est destinée à formaliser les interférences Nature/Société et les relations entre acteurs. De même, elle facilitera la compréhension du fonctionnement du système par les acteurs eux-mêmes, y compris les gestionnaires et les scientifiques. Cette étape est un préalable à un échange de connaissances réellement adapté au contexte local.

Ces apports de connaissances feront l'objet de restitutions et de discussions utilisant des supports originaux adaptés au contexte calédonien, pour faciliter par étapes successives le développement de capacités internes et par là même dynamiser une démarche participative de co-gestion.

L'objectif étant ensuite de se faire rencontrer les différents acteurs autour de discussions participatives portant sur des thématiques mise en avant par les usagers, dans une démarche d'accompagnement de gestion. Ces instances de réflexion permettront de réaffirmer collectivement les enjeux de la gestion du littoral, et par la suite les besoins en indicateurs et informations pour la prise en charge de la gestion. Il s'agit aussi de renforcer suffisamment les

capacités des acteurs locaux pour qu'ils parviennent à s'impliquer efficacement dans la co-gestion.



## **1.2.2 L'Institut Agronomique néo Calédonien (IAC)**

### **1.2.2.1 Les missions du centre de recherche (Axe 3)**

Le centre de recherche Nord de l'IAC se situe sur la commune de Pouembout, sur la côté Ouest de la Province Nord, en Nouvelle Calédonie.

Les thématiques de recherche traitées dans ce centre constitue ce que l'on appelle l'axe 3 « ruralité et politiques publiques ». Celui-ci est dédié aux sciences sociales et mobilise l'économie rurale, l'agroéconomie, la sociologie et la socio anthropologie, la géographie. Les travaux visent à appuyer les politiques publiques en produisant des connaissances susceptibles d'éclairer les choix publics, à faciliter l'accompagnement des projets de développement local, notamment en améliorant leur suivi-évaluation via des approches participatives, à renforcer les compétences des acteurs actuels et futurs du développement.

Les résultats sont valorisés sous la forme de publications scientifiques, de production et de transfert de méthodes d'appui au développement et d'évaluation des politiques, ainsi que des formations de haut niveau.

L'étude réalisée pendant ce stage, sur l'identification des enjeux de gestion de la zone littorale VKP, s'inscrit dans le projet 8 « Accompagner des projets de développement » de l'axe III ; et fait partie du programme de l'action III-02 concernant « la conception de dispositifs de suivi-évaluation participatif d'opérations de développement local ».

### **1.2.2.2 La participation au projet COGERON**

Sollicité par l'IRD du fait de son expertise sur les approches participatives, l'axe III participe à un projet pluridisciplinaire sur la gestion intégrée des zones littorales (Cogeron). Il démarre en 2008 par l'identification participative des enjeux de gestion dans le VKP.

La première phase de Cogeron doit déboucher sur le recueil des enjeux de gestion des zones littorales par les usagers eux-mêmes. Grâce à des enquêtes individuelles, une typologie de ces usagers et des enjeux sera dressée. Par la suite, l'IAC sera en charge d'organiser des groupes sous forme d'ateliers participatifs, pour alimenter la réflexion sur les modes de gestion possibles.

A travers sa participation au projet COGERON, l'IAC souhaite renforcer ses compétences actuelles sur l'expérimentation de suivi-évaluation participatif, mais appliquée à la gestion de ressources littorales (en collaboration avec l'IRD et la PN).

L'intervention de l'IAC se justifie dans ce projet de recherche finalisée, puisqu'il s'agit de produire des connaissances et de tester des méthodologies de travail dans un but opérationnel.

Le projet est aussi l'occasion de pouvoir collaborer avec différents instituts de recherche en Nouvelle Calédonie, et de profiter des compétences pluridisciplinaires présentes.

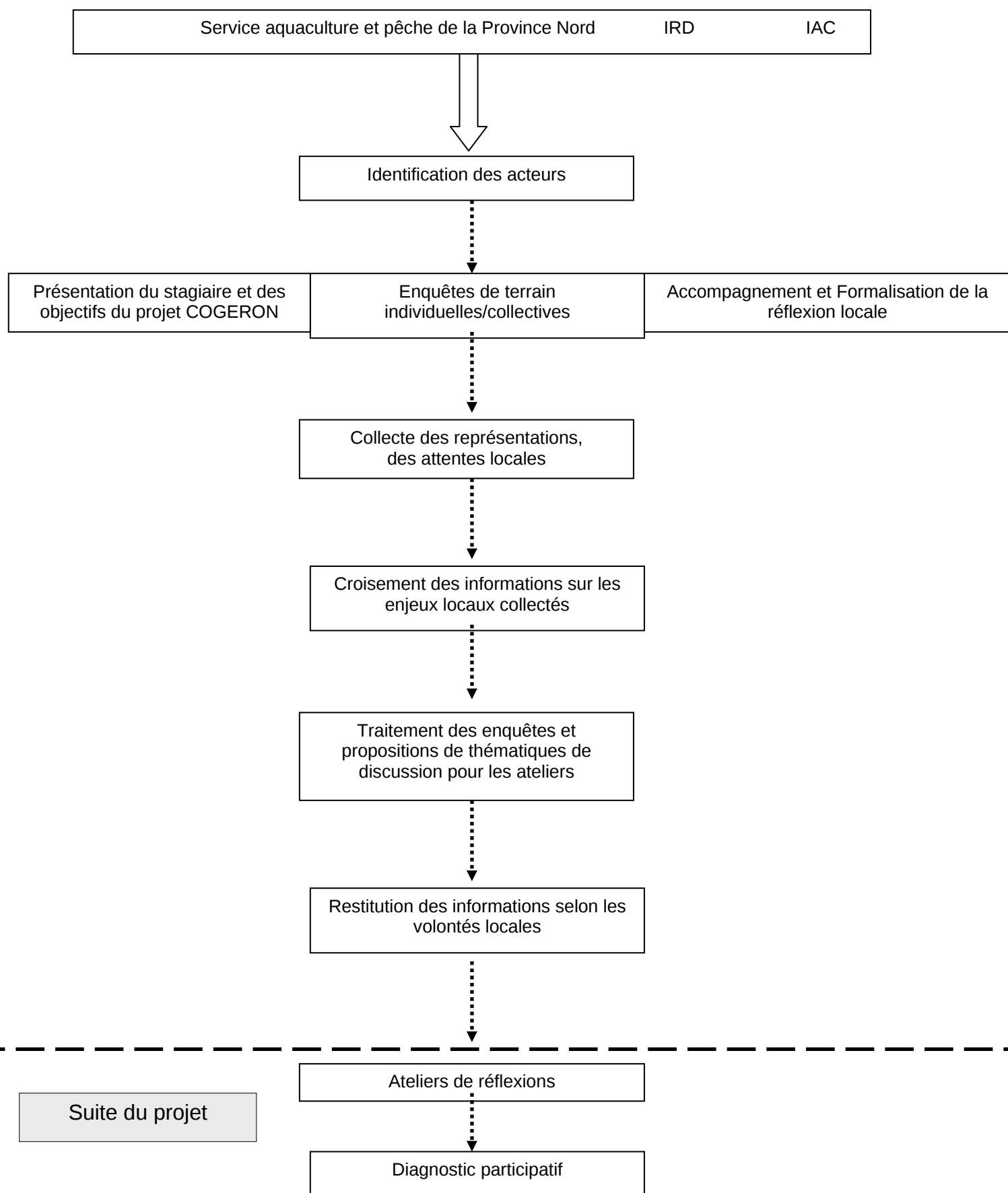


Figure 6 Déroulement des actions du projet COGERON sur la formalisation des enjeux de gestion

### **1.2.3 La zone d'étude VKP : Voh-Koné-Pouembout**

#### **1.2.3.1 Le développement de la Province Nord**

##### **• Les Accords de Matignon (26 juin 1988)**

Suite aux « événements » des années 80, dont la principale cause vient de la problématique foncière, le paysage politique calédonien a été remodelé. En effet, le problème de la terre accentua la revendication indépendantiste Kanak face à l'accumulation des inégalités. Cet épisode amena les deux camps politiques de l'époque (loyalistes et indépendantistes) et leurs leaders à négocier. Cette négociation aboutit à la signature des Accords de Matignon prévoyant la mise en place d'un statut transitoire de 10 ans devant se solder sur un référendum d'autodétermination, pour que les Calédoniens se prononcent pour ou contre l'indépendance. L'application des ces accords, par la loi référendaire de 1988, donnent naissance aux Provinces auxquelles plusieurs compétences commencent à être transférées, et à l'élection de leurs assemblées. La Province Nord revient au FLNKS, parti indépendantiste kanak.

En 1990, les indépendantistes de la Province Nord ont désormais la possibilité et les moyens de mettre en œuvre leur politique économique, mais aussi sociale et culturelle, au travers des contrats de développements passés entre l'Etat et les Provinces. Les principaux axes définis par ces contrats visent à restructurer l'espace provincial (infrastructures), assurer le décollage économique (pour la pêche et l'aquaculture) et lutter contre les déséquilibres sociaux et les inégalités. Avec le deuxième contrat 1993-1998, la pêche industrielle apparaît comme nouveau thème.

Mise en place en 1990, la Sofinor gère son patrimoine minier en réinvestissant dans les entreprises locales génératrices d'emploi et de valeur ajoutée comme le tourisme, l'aquaculture, la pêche, l'agroalimentaire, les prestations sur mines... Au départ, créée pour accéder à la ressource minière, la SOFINOR, (société d'économie mixte de développement) est une société de participation dont le capital est détenu par la Province Nord à 75%.

##### **• Les Accords de Bercy (1998)**

Avant la signature des accords de Nouméa, la problématique du rééquilibrage économique de la Province Nord, par le biais d'un projet industriel minier, a nécessité des négociations qui ont abouti à la création de l'Usine du Nord. En effet, pendant les négociations sur les accords de Nouméa, le FLNKS posa un préalable minier.

En 1990, la société minière du sud pacifique (SMSP), premier exportateur de minerai de nickel de Nouvelle Calédonie, était vendue à la SOFINOR. En 1994, la Société Minière du Sud Pacifique (SMSP) contacte Falconbridge en vue d'une association pour la construction d'une usine pyrométallurgique de nickel en Province Nord. Falconbridge est alors le troisième producteur mondial de nickel. La mise en oeuvre d'un tel projet ne peut se faire que par l'exploitation d'un massif suffisamment riche en ressources minières. Un échange est donc mis en place entre les titres miniers du massif du Koniambo (détenu par la Société Le Nickel) contre ceux du massif de Poum (à l'extrême nord de la Province Nord). Le 1er Février 1998, le Gouvernement français, le Territoire de la Nouvelle-Calédonie, Eramet (société mère de la SLN), la SLN et la SMSP signent les Accords de Bercy qui permettent l'échange des titres.

L'objectif politique de cet accord est d'assurer le développement d'un second pôle calédonien, en Province Nord (après celui de Goro dans le sud), afin de rééquilibrer le poids économique joué par Nouméa et, d'une manière plus générale, par la Province Sud.

Les deux sociétés SMSP et Falconbridge NC SAS s'associent pour créer leur filiale Koniambo Nickel SAS. Falconbridge assure la réalisation de l'étude de faisabilité et détient 49 % du capital et la SMSP apporte le gisement et détient 51 % du capital. Le 15 Aout 2006, Falconbridge a été rachetée par l'entreprise suisse Xstrata qui mène actuellement le projet minier.

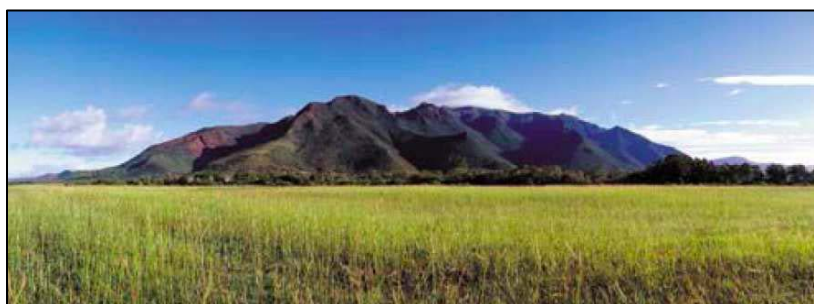
- Le projet d'usine du Nord

Ce complexe minier se situe sur la zone littorale lagonaire (Voir photos Annexe 1), à la pointe Vavuto, près du village côtier de Voh. Sa mise en activité est prévue pour 2011. Actuellement, la phase de dragage du chenal maritime (150 mètres de long et 12 mètres de profondeur) vient de commencer en août, entre le port de l'usine et la passe de Voh. Il permettra le passage de navires importants transportant les mobiles pour la construction de l'usine et par la suite le transport du nickel par la voie maritime. De ce fait, sa mise en place va générer une série d'impacts sur l'écosystème environnant.

Pendant la phase de construction de l'usine (2007-2011), 3500 emplois temporaires seront créés dont 1000 emplois directs et 2500 induits. Avec la mise en service du complexe industriel, plus de 1000 emplois directs et induits seront créés et permettront un développement socio-économique durable de la région.

A la fin de la période d'exemption fiscale, 72% du bénéfice brut de l'usine du Nord seront injectés dans l'économie calédonienne sous forme d'impôts et de dividendes. Le Projet Koniambo injectera dans l'économie du pays l'équivalent du tiers des recettes budgétaires de la Nouvelle-Calédonie. Le plan minier actuel est prévu sur 25 ans et prévoit un important potentiel d'exploitation sur un siècle.

Le nickel sera exploité sur le massif du Koniambo, localisé sur les communes de Voh et de Koné, côté Ouest de la Province Nord de la Nouvelle-Calédonie. Il est long d'environ 20 km sur 6-10 km de large et 940 m de haut. Le massif, non exploité, recèle encore environ 132 millions de tonnes de minerais de ferronickel, d'une teneur minimale de 2,46 %, ce qui fait de ce massif l'une des plus grosses réserves mondiales de nickel (Poignonec, 2006).



**Figure 7 Le massif du Koniambo<sup>14</sup>**

---

<sup>14</sup> Source : Denis Poignonec.

- Le schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme des communes de Voh-koné-Pouembout (SDAU)

A la demande du Syndicat à Vocation Unique (SIVU) des communes de Voh, Koné et Pouembout, le Président de l'Assemblée de Province Nord a adopté, par délibération en date du 29 août 2001, l'élaboration du Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme (SDAU)<sup>15</sup> des trois communes.

Le schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme a pour objectif, d'apporter une réponse au développement économique, social et culturel qui accompagnera la montée en régime du projet d'usine du Nord. Il doit mettre en oeuvre un projet d'aménagement et de développement sur les 15 prochaines années. Les mesures préconisées par le document, que ce soit en termes de positionnement et d'image du territoire considéré, en termes d'organisation spatiale, de cohésion sociale ou de cadre de vie, sont évaluées au regard du projet de la collectivité.

Le SDAU détermine la destination générale des sols, et, en tant que de besoin, la nature et le tracé des grands équipements d'infrastructure, en particulier de transport, la localisation des services et activités les plus importants. Au regard des prévisions en matière d'habitat, d'emploi et d'équipements, il fixe les orientations générales de l'extension de l'urbanisation et de la restructuration des espaces urbanisés. Le Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme prend en compte les programmes de l'Etat, du Territoire et de la Province ainsi que ceux des collectivités locales et des établissements et services publics (*extrait du SDAU VKP*). Actuellement, de nombreux projets sont en cours de réalisation par la SAEML<sup>16</sup> VKP, suite aux orientations fixées par le SDAU.

---

<sup>15</sup> Un Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme est un document qui a pour objet d'organiser et de maîtriser à long terme les évolutions du territoire d'un ensemble de communes. Il garantit une organisation rationnelle de l'espace en servant de cadre à des politiques d'aménagement et de protection.

<sup>16</sup> SAEML : Société anonyme d'économie mixte locale.

### 1.2.3.2 La zone côtière VKP : Voh-Koné-Pouembout



Figure 8 Carte de la Province Nord et situation de la zone VKP<sup>17</sup>

- Une zone côtière partagée entre trois espaces de pêche

La plaine ouest de la Nouvelle Calédonie se compose de paysages de savanes vertes ou jaunes, selon les précipitations. La zone côtière Voh-Koné-Pouembout s'étend de l'intérieur des terres avec la mangrove et les rivières, en passant par l'espace récifo lagunaire et jusqu'à l'extérieur du lagon sur l'espace maritime.

- La présence de deux communautés de pêcheurs

La particularité de la Nouvelle Calédonie vient du fait que son histoire coloniale a profondément marqué l'aménagement du territoire, ainsi que l'organisation sociale. Aujourd'hui, la Province Nord est celle dans laquelle on retrouve encore cette dichotomie entre la population européenne des « caldoches » (surnom des européens) qui réside dans les villages et dans la brousse, et la population mélanésienne majoritaire des « Kanak » présente principalement sur les terres coutumières organisées en tribus.

En 1996, la population active de pêcheurs professionnels par communauté est estimée à 36 européens et 250 mélanésiens sur un total de 297 en Province Nord (ISEE).

- La fonction traditionnelle de l'espace maritime pour la population mélanésienne

La mer est toujours partie intégrante du territoire dont elle borde le littoral, quelque soit la juridiction du pays considéré. Mais la définition de l'espace maritime, son mode d'appropriation et, par conséquent, son mode de gestion, varient considérablement d'un système à l'autre. En Nouvelle Calédonie, depuis la prise de possession française en 1853, deux systèmes d'appropriation et de gestion du milieu maritime se superposent. Seul le droit de

<sup>17</sup> Source : site Internet de l'université de Nouvelle Calédonie ([www.univ-nc.nc](http://www.univ-nc.nc))

la mer français bénéficie d'une reconnaissance officielle, tandis que la définition de l'espace maritime et les règles de son exploitation par les Kanak ne sont globalement pas prises en compte. Pourtant, pour les Kanak, la mer est partie intégrante d'un territoire foncier comme la terre qui est « approprié ». La définition de ce territoire approprié situé en bord de mer inclut automatiquement le rivage, le platier, les eaux du lagon et le grand récif situés en face ou encore les îlots. Ces zones maritimes sont considérées comme une extension des limites d'un territoire foncier.

Dans la tradition kanak, il existe des règles d'appropriation précises de la zone maritime par un ou plusieurs clans (zone située en face des terres), il y a aussi des règles gouvernant son usage, notamment le droit d'usage exclusif (Teulière Preston, 2000). Autrefois, seules les clans de bord de mer avaient un accès privilégié au lagon et à sa ressource, échangée contre celle des clans de la vallée non autorisés à venir pêcher librement et inversement. Par la suite, les différentes phases de transformations foncières de la colonisation (politique de « cantonnement » réduisant l'espace foncier Kanak et création des « réserves » délimitées) vont amener ces clans à quitter la zone côtière et à se réfugier dans la chaîne.

Aujourd'hui, suite à la montée de l'indépendantisme, les revendications coutumières sur le foncier s'accroissent et notamment sur les terres côtières. Avec les réformes foncières de 1978 et 1981<sup>18</sup> puis la création de l'Agence de développement rural et d'aménagement du foncier (ADRAF) en 1986, les anciens clans du bord de mer se sont vus réattribuer certaines parties du littoral. De façon générale, le rééquilibrage foncier en faveur des Kanak a augmenté la superficie des terres de 76% entre 1978 et 2005 (Bouard, 2006).

La zone côtière VKP n'a donc été que récemment « réappropriée » par les tribus présentes sur le bord de mer. De même, elle est actuellement au cœur d'une problématique sur la légitimité des gestionnaires aptes à organiser son utilisation, entre les clans de la mer et les institutions<sup>19</sup>. En Nouvelle Calédonie, la question foncière nécessite que dans la gestion de l'espace maritime soit pris en compte ce lien terre/mer indissociable pour les Kanak, ainsi que les formes d'« appropriation » associées comme la « réserve » marine tribale.

Par conséquent, dans le cas de la Nouvelle Calédonie et plus particulièrement de la zone côtière VKP, chaque situation micro-locale justifie que soient examinées les interactions complexes entre de nombreux paramètres et que soient négociées les réponses à apporter entre les différents acteurs locaux de la gestion maritime (Herrenschmid et Clua).

---

<sup>18</sup> Loi Dijoud sur la réforme foncière, par laquelle les terres pourront être cédées à des GDPL (Groupement de Droit Particulier Local), c'est-à-dire à des clans coutumiers.

<sup>19</sup> L'association Djé Lawé représente actuellement les clans de bord de mer sur la zone VKP, qui revendiquent des terres sur le littoral et une « appropriation de l'espace lagunaire adjacent.

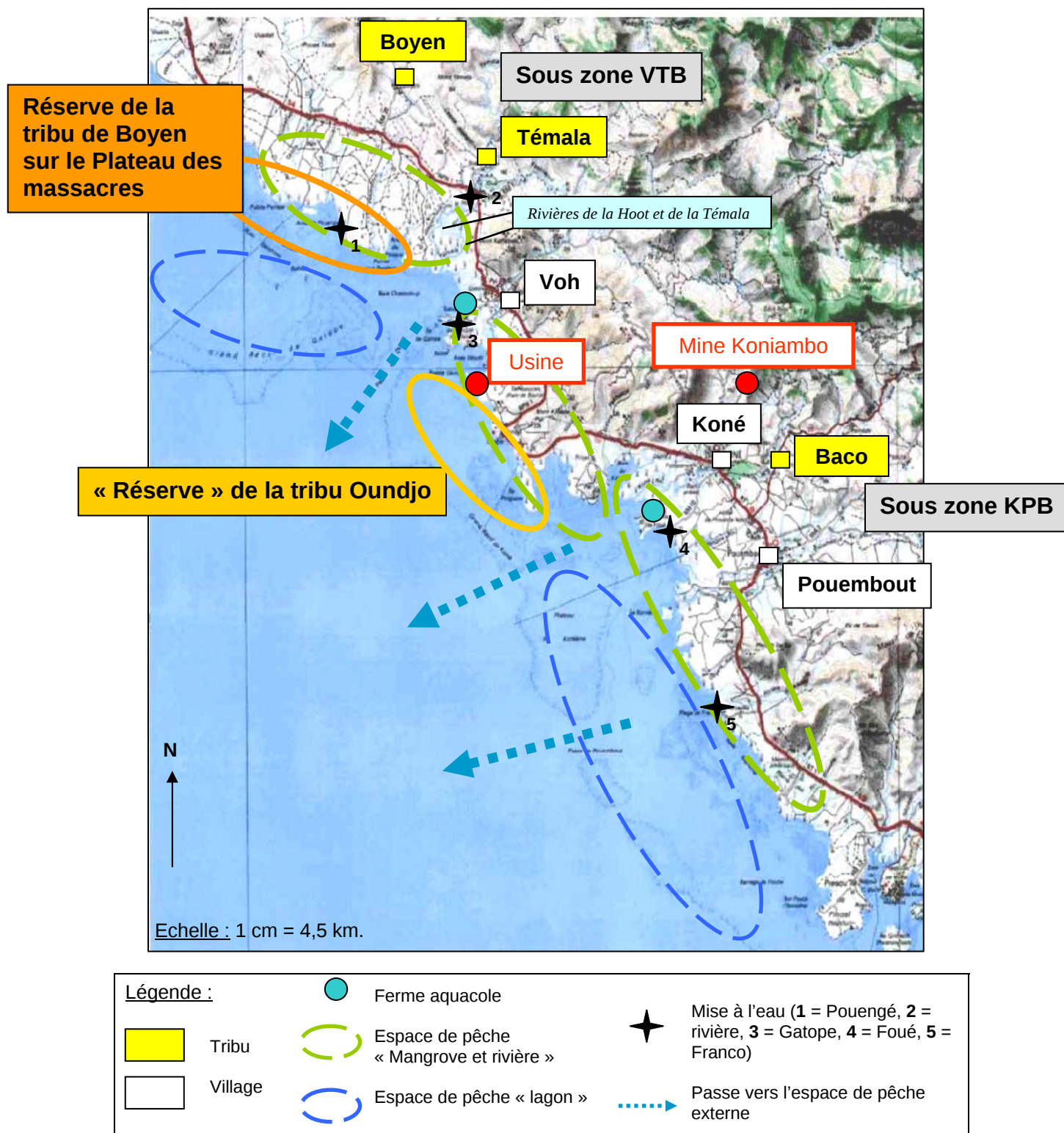


Figure 9 Carte de la zone d'étude VKP<sup>20</sup>

<sup>20</sup> Sources : service de la cartographie de la Province Nord (Fond de carte au 1 : 200 000) et Laëticia Lasseigne, Octobre 2008.

### **1.2.3.3 La gestion de l'espace maritime et côtier : le rôle de la Province Nord**

#### **• Les textes de droit**

- L'Accord de Nouméa, signé le 5 mai 1998 par le premier ministre et les responsables calédoniens, prévoit de façon irréversible des transferts de compétences de l'Etat français à la Nouvelle Calédonie. Il vise à un rééquilibrage économique entre les Provinces.

Parmi les compétences immédiatement transférées concernant la gestion de la zone côtière on peut citer : « *l'exploration, l'exploitation, la gestion et la conservation des ressources naturelles, biologiques et non biologiques de la zone économique* », « *Le domaine public maritime, transféré aux provinces* ».

- La loi organique<sup>21</sup> n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie transfère à cette dernière et aux provinces les matières susceptibles de toucher à la protection de l'environnement.

#### **• Le service aquaculture et pêche**

L'objectif du Service de la Pêche et de l'Aquaculture, qui fait partie de la direction du développement économique (DDE), est de mettre en place et de communiquer sur les réglementations relatives à la gestion des ressources marines. Le service participe également au développement et au suivi des projets des filières pêche et aquaculture. Il fournit, entre autre, une aide technique dans différents domaines (formation, subvention de projets, études de faisabilité) et met en oeuvre les moyens nécessaires à la mise en place et à la gestion de nouvelles filières d'exploitation des ressources marines (pêche côtière, pêche hauturière, aquaculture diversifiée). Il s'occupe principalement de la pêche professionnelle, c'est-à-dire des personnes qui possèdent une licence de pêche, délivrée par ce même service. La mission du service comprend également l'encadrement de l'ensemble des activités ayant un rapport avec l'environnement marin.

#### **• La réglementation de la pêche**

En 2006, la province Nord a adopté un texte réglementant les conditions d'exercice de la pêche maritime dans les eaux territoriales et intérieures de la province Nord. Cette réglementation, mise en place par le service aquaculture et pêche, répond à plusieurs objectifs :

- affirmer la compétence provinciale concernant la gestion des ressources naturelles biologiques des eaux intérieures et territoriales et la volonté provinciale de faire respecter la réglementation (qui devient « sa réglementation »),
- réactualiser les textes (des transferts de compétence ont eu lieu, et il convient de faire évoluer les textes en conséquence),
- adapter la réglementation au contexte et à la situation actuels de pêche en province Nord et de ses enjeux socio-économiques et environnementaux,
- améliorer la lisibilité de la réglementation afin d'en faciliter l'assimilation par le public et contribuer à un meilleur respect (il s'agit de synthétiser la réglementation en un nombre restreint de textes).

La rédaction du texte de la réglementation des pêches a suivi un processus de concertation original comportant 40 réunions et associant plus de 80 coutumiers, plus de 60 pêcheurs professionnels ou non, des élus de la province Nord, des associations de protection de la

---

<sup>21</sup> Une loi organique est une loi précisant l'organisation des pouvoirs publics.

nature, des techniciens des pêches, des scientifiques, les communes, les gendarmeries et des juristes.

La réglementation fixe des règles générales pour une gestion durable des ressources : - le crabe (taille minimale de 14 cm pour être pêché, fermeture de la pêche de décembre à fin janvier), - les poissons lagunaires et pélagiques (quota, voir p.29) - le troca (autorisation de pêche spéciale, pêché à 9 cm minimum) et la bêche de mer (autorisation de pêche spéciale, pêché à 20 cm minimum). De plus, chaque pêcheur professionnel licencié reporte ce qu'il a vendu au colporteur et pour combien, dans un carnet de pêche.

#### **• Les caractéristiques de la pêche locale**

Cette partie donne un aperçu du contexte local. En effet, la connaissance et la compréhension réelle de la zone et de son organisation au niveau de la pêche ne se sont faites que par l'action sur le terrain, en allant à la rencontre des usagers.

#### ***Les pratiques de pêche locales***

Actuellement, on dénombre environ 40 pêcheurs professionnels licenciés sur la zone VKP pour un total de 57 bateaux de 3 à 7 mètres. Il y a donc des personnes qui d'une année sur l'autre n'ont pas renouvelés leur licence de pêche, mais dont l'embarcation reste inscrite comme servant à la pêche professionnelle. De même, chaque pêcheur n'a pas forcément de bateau comme c'est le cas pour les pêcheuses de crabes professionnelles à pied, qui partagent un bateau à plusieurs. En ce qui concerne la pêche plaisancière, on évalue le nombre de bateaux entre 300 et 400, selon les enquêtes antérieures de l'IRD sur la zone.

#### ***Les aides accordées***

Les pêcheurs locaux peuvent recevoir différentes aides pour monter un projet de pêche professionnelle, notamment par le Code de développement de la PN (Codev) orienté vers l'amélioration des productions vivrières ou de subsistances. C'est le service des pêches et de l'aquaculture, par le biais de son technicien de terrain, qui remet ces aides suivant la demande de chaque pêcheur. Ils bénéficient souvent d'une aide pour l'achat d'un bateau.

De même, l'association pour le droit à l'initiative économique (ADIE) finance par du micro crédit des projets de développement économique. Cependant, peu de personnes ont recours à ces formes d'aides financières et ne souhaitent pas s'orienter vers une production marchande importante.

#### ***Les types de pêches***

##### ***Une pêche artisanale***

Il n'existe pas de pêcherie industrielle sur la zone VKP, mais une pêche artisanale locale très présente. La pêche artisanale comprend la pêche lagunaire (ligne et plongée), et plus rare en rivière et mangrove. Elles sont peu professionnalisées et peu structurées. Chacun pêche encore comme il le souhaite, et peut vendre son poisson par différents réseaux. En effet, les gens pêchent soit pour leur consommation, soit pour consommer et vendre en même temps (ce que l'on appelle la « double activité » : complément de revenus + salaire mensuel), soit répondre à des besoins (ces personnes ne travaillent et pêchent pour obtenir de l'argent liquide, quand cela est nécessaire) mais sans être professionnel déclaré auprès de la Province. Pour

ces derniers, la pêche est un moyen d'obtenir de l'argent facilement et se développe de plus en plus.

#### *La pêche au crabe de palétuviers (Scylla serrata)*

La commune<sup>22</sup> de Voh constitue une des plus grandes pêcheries de crabe de palétuviers en Nouvelle Calédonie, où il est pêché près de 90 tonnes de crabe par an et qui sont destinées à la vente aux colporteurs, à la vente directe, à la consommation personnelle ou partagées avec la famille et les amis. Environ 30 tonnes de crabes sont pêchées dans le village de Voh (vente et 50 % pour la consommation personnelle), 9 tonnes pêchées dans la tribu de pêcheuses professionnelles de crabes de Témala et 5,5 tonnes dans la tribu de Boyen. La tribu de Témala est la seule tribu à commercialiser plus de 80 % de sa production uniquement aux colporteurs (Rocklin, 2006). Le kilo de crabes se vend actuellement 800 FCFP<sup>23</sup>. C'est une ressource principalement exploitée par les tribus et qui se pêche à pied (au trou avec un crochet, sur les plateaux à marée basse, à la nasse<sup>24</sup>). Cette pratique, à l'origine de subsistance, a depuis le développement économique du territoire intégré une composante commerciale qui reste tout de même limitée. En effet, cette pêche constitue la principale source de revenus pour les femmes, qui la pratiquent depuis leur enfance, et permet un apport financier régulier ou supplémentaire pour la famille.

#### *La bêche-de-mer*

La bêche de mer est le produit issu de la transformation de l'holothurie ou concombre de mer. Dans la zone VKP, ce produit de la mer est principalement pêché par la tribu de Boyen, au niveau du Plateau des massacres. Il est principalement exporté en Asie où la demande est actuellement très forte. En 2002, la production de la bêche de mer de Boyen est estimée à 15 tonnes sur un total d'environ 90 tonnes en Province Nord. L'holothurie se ramasse facilement à la main sur les plateaux à marée basse. Actuellement, il n'y a que les pêcheurs de la tribu de Boyen qui pêchent l'holothurie dans cette zone de pêche. Ces pêcheurs ont pris conscience de la nécessité de mettre en place une gestion durable de cette ressource, afin de l'exploiter le plus longtemps possible. En 2007, ils ont décidé, avec l'aide du service aquaculture et pêche de la PN et une équipe de l'IRD de Nouméa, de fermer ce plateau pour ralentir les prélèvements. Ils ont ainsi pu pratiquer des relevés sur le nombre d'holothuries présentes et l'évolution de leur taille sur une année. En août 2008, les pêcheurs ont pu réouvrir la zone afin de l'exploiter quelques semaines et de la refermer pour une période indéterminée.

#### *Le troca (coquillage)*

Le troca est un mollusque marin qui a une double utilisation en Nouvelle Calédonie. Sa coquille sert à faire des boutons de nacre, elle est donc exportée. De plus, sa chair (bête à l'intérieur) peut être consommée. Il vit sur les récifs et les platiers, et notamment ceux de la zone VKP. Le troca se ramasse à la main, en plongée sous-marine. Le troca exige une gestion rigoureuse de l'exploitation car les stocks sont fragiles et leur reconstitution peut-être lente

---

<sup>22</sup> Le terme de commune désigne une municipalité, et comprend un village et ses tribus environnantes.

<sup>23</sup> 800 FCFP = 6,67 euros.

<sup>24</sup> C'est une technique qui a connu un essor rapide depuis la mise sur le marché de nasses pliantes en 1999. Les casiers appâtés sont posés en bordure de mangrove à marée montante ou descendante. Les crabes se retrouvent alors facilement piégés dedans.

(DDEE, 2004). Sur la zone VKP, le troca ne se pêche que dans la zone lagonaire de Voh-Témala-Boyen (VTB).

### ***L'aquaculture***

Depuis 2004, la Province Nord compte une éclosérie et 3 fermes qui ont dégagé 31% de la production en volume en 2004 (contre 15% en 1995) avec 681 tonnes produites.

### ***Les circuits de vente***

Tous les produits pêchés sur la zone VKP sont en majorité destinés à être vendus sur le marché de Nouméa, peu après leur capture. Le réseau de commercialisation de ces produits est structuré autour des colporteurs qui viennent chaque semaine dans les villages et les tribus pour récupérer les poissons ou les crabes.

Bien qu'il soit interdit de commercialiser les produits de la pêche sans une autorisation spéciale appelée RIDET<sup>25</sup>, la vente s'effectue toujours très librement aussi bien aux colporteurs que sous forme directe (marché de rue ou commandes particulières). La majorité des pêcheurs n'ont pas d'autorisation de pêche professionnelle et continue de pratiquer une pêche pour la vente lorsqu'ils en ont besoin comme complément financier, ou ne vivent que de ça. Il existe donc plusieurs types de ventes :

- la vente légale concerne : les pêcheurs non professionnels qui ont un numéro de RIDET mais qui doivent respecter les quotas<sup>26</sup> de pêche, et les pêcheurs professionnels qui ont une licence de pêche et n'ont pas de quotas puisqu'ils peuvent pêcher autant qu'ils le souhaitent.

- la vente illégale concerne : les pêcheurs non professionnels qui n'ont pas de RIDET et qui ne respectent pas toujours les quotas de pêche. Dans ce cas, on parle aussi de « double activité » lorsque ces pêcheurs ont à la fois un salaire mensuel et vendent régulièrement leur pêche en parallèle comme complément.

Deux types de produits sont actuellement exportés de la zone VKP : le troca (coquille nacré exportée et bête consommée sur place) et l'holoturie ou bêche de mer (transformée et exporté en Asie). Ils sont récupérés par le colporteur et acheminés à un exportateur.

Dans la zone VKP, il n'existe pas de réseau local de commercialisation de la vente des produits pêchés. Les poissonneries n'existent pas et les rayons de poissons frais sont de temps à autre remplis par les plaisanciers, dans le cas de la vente illégale. La pêcherie industrielle (pêche externe) de Koumac est la seule à commercialiser du poisson, mais de façon très irrégulière et en quantité limitée. Pour se procurer du poisson, il faut donc aller le pêcher soi-même ou avoir de la famille qui pêche.

---

<sup>25</sup> RIDET : Répertoire d'Identification des Entreprises et des Établissements. Identifiant du répertoire ISEE (Institut de la Statistique et des Études Économiques – Nouvelle-Calédonie) fondé par l'arrêté n° 83661/CG du 20 décembre 1983 permet l'identification précise, stricte et unique des entreprises et établissements de Nouvelle-Calédonie auprès de l'administration. Il a également une finalité statistique dans le cadre de la collecte et de la codification des renseignements économiques.

<sup>26</sup> L'article 39 de la réglementation 2006 précise : Pour la pêche lagonaire, « le produit de la pêche des navires et embarcations de plaisance est limitée à 10 kilos de produits de la mer par personne embarquée avec un maximum de 40 kilos par navire et embarcation et par sortie ; et limité à une poisson par personne si celui-ci pèse plus de 10 kilos ». Pour la pêche externe, « le nombre de poissons est limité à 5 prises par navire ou embarcation et par sortie », peu importe la taille et le poids.

## **1.3 CONSTRUCTION DE LA PROBLEMATIQUE : POUR UNE APPROCHE TERRITORIALE DE LA GESTION DES RESSOURCES HALIEUTIQUES**

### **1.3.1 De l'usager à l'acteur d'un processus de gestion participative**

La mise en place du projet COGERON sur la zone VKP s'explique par un contexte local particulier déterminé par différents facteurs. En effet, le développement socioéconomique attendu a été le déclencheur d'une volonté des partenaires de l'espace récifo lagunaire d'impulser une dynamique de réflexion pluridisciplinaire autour de la gestion des ressources halieutiques. De même, la pluralité des espaces de pêche (mangrove, lagon, extérieur) sur la zone et la multiplicité des usages qu'ils sous-entendent par des groupes socioculturels aux intérêts parfois divergents, justifient cette démarche.

Une approche technique et scientifique uniquement orientée vers la gestion de la ressource ne semblait pas adaptée à ces différentes situations, dans lesquelles les usagers locaux de la pêche sont avant tout les premiers impliqués.

Par conséquent, une approche territoriale a été privilégiée afin de réduire les incertitudes des partenaires quand aux attentes des pêcheurs de la zone, par la mise en évidence des dynamiques locales qui organisent ces usages. Ainsi, là où les données quantitatives font défaut, la prise en compte de données qualitatives doit s'imposer. En effet, même si ces connaissances ne sont pas absolues, l'information qu'elles apportent est souvent loin d'être négligeable (Poignonec, 2006).

La formalisation des enjeux de gestion va donc permettre de mettre en valeur l'apport cognitif de ces utilisateurs. En effet, l'intégration de leurs connaissances, issues de leurs pratiques régulières, va éclairer la vision des partenaires du projet sur le fonctionnement à la fois spatial et social de ces espaces de pêche.

Le point de départ du projet est donc la compréhension de la façon dont ces usagers se représentent, conçoivent et produisent leurs rapports à l'espace et les stratégies envisagées sur le long terme pour anticiper et s'adapter aux mutations à venir. L'objectif étant de cerner leurs motivations pour s'impliquer dans cette gestion.

A partir de cette analyse et du recueil d'informations ciblées, nous pourrions savoir et déterminer la nécessité pour les acteurs interrogés de mettre en place une concertation permettant de créer des outils de gestion adaptés aux multiples usages actuels et à venir, selon les choix, les visions, les représentations des différents usagers et de leurs motivations collectives et/ou individuelles.

Le projet COGERON s'insère dans une démarche de Gestion Intégrée des Zones Côtières<sup>27</sup>, mais propose un processus de réflexion qui la renouvelle. En effet, la complexité de la zone côtière VKP nécessite un processus de gestion adapté pour maintenir les usages actuels et éviter les perturbations possibles avec l'augmentation de la population dans les prochaines années.

Comme le rappelle S.Pennanguer dans sa thèse, l'analyse d'initiatives de gestion de la zone côtière en France et en Europe révèle que la principale carence des démarches de gestion intégrée de la zone côtière porte sur la concertation, la participation et l'implication des acteurs, qu'ils soient publics ou privés, dans les processus de gestion. Cette insuffisance est

---

<sup>27</sup> Le concept de Gestion Intégrée de la Zone Côtière (GIZC) est cité dans le chapitre 17 de l'Agenda 21 (Conférence de Rio, 1992)

souvent à l'origine de l'échec de ces derniers ou de leur manque d'efficacité à répondre aux enjeux locaux de gestion.

Depuis le début des années 90, la gestion de la zone côtière s'est peu à peu inscrite dans le cadre référentiel de la GIZC, dont l'un des principes de base est la participation des acteurs locaux aux processus de gestion couvrant l'ensemble du cycle décisionnel. Les constats issus des premières expériences dites de GIZC en France et en Europe démontrent globalement que le concept de GIZC n'a pas réussi à extraire la gestion de la zone côtière de la logique descendante dans laquelle elle se trouve et qui reste l'une des principales causes du manque d'efficacité des mesures prises. En effet, la principale préoccupation de la conduite des initiatives de gestion est surtout de satisfaire les contraintes intrinsèques aux outils de gestion (calendrier, respect de la procédure, etc.), et non de prendre en compte les réalités du terrain et de répondre aux enjeux du territoire. La majorité des travaux entrepris sont de type normatif et s'attachent à définir des cadres méthodologiques de mise en œuvre d'initiatives.

Dans ce contexte, la plupart des démarches se sont dépêchées de promouvoir encore plus d'expertise, en ignorant les préoccupations et les connaissances des acteurs locaux. Très peu d'initiatives de GIZC ont commencé par l'écoute des acteurs, l'étude des dynamiques du territoire, l'analyse des expériences passées ou présentes en termes de gestion, les raisons de leur échec ou de leur succès. Les démarches de GIZC font en général l'impasse sur ce que l'on pourrait qualifier de « mémoire du territoire », c'est-à-dire tout ce qui a fait le territoire dans le passé, le fait aujourd'hui et le fera sans doute demain. Ce sont les dynamiques du territoire : les zones ou éléments de fractures, les sujets fédérateurs, les sensibilités des différents acteurs...

La plupart des initiatives de gestion de la zone côtière ayant un certain succès émergent essentiellement d'initiatives locales. Elles sont fortement marquées par l'empreinte des acteurs qui en sont à l'origine. Bien que la pérennisation de ces démarches nécessite un appui des politiques publiques, elles sont apparues sans soutien extérieur, seulement à travers les spécificités du territoire et en ne comptant que sur les ressources et les moyens directement mobilisables par les acteurs locaux. La recherche du générique, du grand, a sans doute fait oublier que la zone côtière, ce sont avant tout des territoires, des hommes, des usages et des ressources. Aujourd'hui l'enjeu méthodologique de la gestion de la zone côtière est d'obtenir les informations et d'identifier les centres stratégiques (Pennanguer, 2005).

Suite à ces remarques sur la GIZC, Pennanguer met en avant le concept de « petite gestion de la zone côtière » qui répond plus aux objectifs fixés par le projet COGERON. Le souci de la petite gestion de la zone côtière est de développer une conscience et une compétence collectives à l'échelle de territoires. L'accompagnement consiste alors à générer au sein de ce collectif suffisamment de liens et de solidarité pour que progressivement des formes non pré-établies d'organisations émergent.

La notion de petite gestion de la zone côtière doit être vue comme un processus de concertation territoriale duquel émergent des décisions, et qui permet également de percevoir un besoin de gestion avant qu'il ne se transforme en crise souvent plus difficile à résoudre.

La petite gestion de la zone côtière se tourne d'abord vers la formulation de problèmes plutôt que leur résolution et vise avant tout l'émergence d'une responsabilisation des acteurs de la zone côtière. Elle doit être suscitée en activant et en cultivant les capacités locales d'initiative. Pour cela elle s'intéresse à ce que disent les acteurs du territoire de spécifique et de singulier, pour ensuite composer avec sans cacher leur existence contrairement aux tendances actuelles qui tendent à rendre les discours formellement identiques.

La petite gestion de la zone côtière porte d'abord son attention sur le « sociosystème », c'est-à-dire sur l'environnement et le contexte dans lesquels les mesures de gestion doivent être prises et mises en oeuvre. L'efficacité de ces dernières face au problème ou à l'enjeu de gestion dépend en grande partie de leur reconnaissance locale et de la manière dont leur construction et leur application s'appuient sur les réalités et les dynamiques du territoire.

La petite gestion de la zone côtière s'attache à répondre aux enjeux du territoire en donnant, au même titre que l'intérêt général, une réelle place aux préoccupations des acteurs locaux dans les processus de mise en oeuvre. Pour une construction solide du dispositif de gestion, il faut alors partir de ce qui fait sens pour les gens, de ce qui serait susceptible de les mettre en action. Par conséquent, les usagers ne sont pas seulement consultés pour apporter leur avis sur un projet de gestion préétabli, mais participe directement à la construction du diagnostic qui aboutira peut-être à une gestion globale, durable et évolutive. En effet, même si pour les partenaires le projet COGERON s'inscrit dans une linéarité, ils ne peuvent pas déterminer si ses objectifs seront atteints car ceux-ci dépendent de la participation locale des acteurs usagers.

Le recueil d'informations par le biais des enquêtes va permettre, à partir de ce que les gens ont dit, de proposer des thématiques de réflexion et d'accompagner ces usagers dans cette volonté de gestion participative en maintenant une dynamique de discussion par des outils de communication. Les partenaires du projet ne prendront donc pas les décisions finales liées à cette gestion, mais participeront à son élaboration.

L'objet de cette étude n'est pas remettre en question l'efficacité et l'efficience de la notion de « concertation »<sup>28</sup> mettant les usagers au coeur du processus de gestion, mais bien de déterminer les modalités de sa mise en oeuvre, c'est-à-dire comment initier une démarche participative à partir de ce que pensent les acteurs locaux, de ce qu'ils évaluent comme problèmes et quelles solutions sont envisagées pour les anticiper. L'objectif étant de définir des enjeux qui pourraient les rassembler pour échanger pendant les « ateliers ». Il ne s'agit pas non plus de vérifier des hypothèses scientifiques, ni de juger de la validité de ces enjeux. En effet, c'est le processus de participation qui estimera si ces enjeux sont valides ou pas.

La gestion de la ressource se fera donc à partir des causes et des conséquences qui influencent celle-ci et qui expliquent les inquiétudes locales des pêcheurs ; c'est-à-dire à partir d'une gestion des usages et des usagers.

Dans cette étude, nous allons restituer et analyser les enjeux définis par les usagers à travers l'organisation socio spatiale des usages de pêche sur la zone VKP, les représentations et la place de cette activité dans leur quotidien ainsi que les démarches existantes et les orientations possibles en terme de gestion.

La problématique renvoie par conséquent aux difficultés classiques d'articulation entre des usages sociaux et économiques d'un même espace entre acteurs aux intérêts variés, voire antagonistes. Mais cette approche conventionnelle en aménagement du territoire doit aussi tenir compte du contexte social océanien, manifesté par la présence des communautés locales coutumières de droit particulier.

---

<sup>28</sup> Nous entendons par « concertations » des dynamiques collectives mettant en jeu des acteurs ayant des usages différents, voire concurrents d'un même bien et qui engagent un dialogue de façon à s'entendre sur des règles ou des projets de gestion de ce bien qui soient le reflet d'une volonté commune. L'objectif de la concertation est alors de dépasser les divergences de perception, d'intérêt et de position pour construire une gestion coordonnée, cohérente et concertée d'un bien soumis à différents usages (Pennanguer, 2005).

### 1.3.2 Les hypothèses de travail

L'étude s'organise autour de trois hypothèses de travail :

- Il existe un mode de gestion particulier qui structure les usages de pêche locaux.
- Il y a autant d'espaces de pêche que de groupes associés.
- L'activité de pêche est soumise à des changements particuliers qui impactent sur sa durabilité.

### 1.3.3 Le cadre conceptuel : la gestion concertée, de la représentation à la participation

Dans cette partie, nous allons définir les trois concepts principaux utilisés afin de cadrer cette étude et de l'analyser : la représentation, la participation et l'anthroposystème.

#### 1.3.3.1 La notion de « représentation » : sociale et culturelle, individuelle et collective

En 1961, Serge Moscovici introduit la notion de « représentation sociale » qui peut être définie comme un système de catégorisations des aspects du monde, propre à une culture donnée, guidant l'action des individus. La notion de représentation est alors associée à une manière de penser, de s'approprier, d'interpréter notre réalité quotidienne et notre rapport au monde.

*« Une représentation est individuelle quand elle ne vaut que pour un sujet unique, mais aussi quand, de nature collective et partagée, elle est incorporée par un individu qui appartient au collectif correspondant » (Moscovici, 1976).*

Pour saisir les mécanismes de l'action des sociétés, il convient de partir de l'influence personnelle de chaque individu, même si le comportement de celui-ci ne peut se comprendre qu'à travers une société donnée et dans un environnement spécifique. En effet, chaque personne a sa façon de voir unique mais elle s'intègre dans un groupe social qui possède des comportements communs. On comprend mieux pourquoi les populations proches, vivant dans des milieux identiques ont construit des systèmes différents (Paulet, 2002).

La perception<sup>29</sup> esthétique de l'espace est chargée de culture, elle varie selon les sociétés, selon les systèmes de valeurs et de socialisation. Ce qu'on perçoit, ce qu'on apprécie dans la nature, dans un paysage, ce sont des traits que notre éducation a déposés et que nous déchiffrons directement lorsque nous découvrons un nouvel environnement.

La perception et les représentations sont donc liées à la position de l'individu dans l'espace, à ce qu'il fait, à sa mobilité, aux objectifs qui le guident.

En géographie, la représentation mentale permet de comprendre comment les hommes « lisent » les territoires en terme de cartes et d'espace, et voient ainsi leur environnement. Chaque être possède un champ spatial dans lequel il se déplace et qu'il perçoit à travers un filtre. L'étude de la subjectivité des hommes est indispensable pour comprendre l'organisation de l'espace. Comprendre le sens et les valeurs que les individus accordent aux lieux qu'ils fréquentent, dépend des données collectées et qui nécessite de mener soi-même une enquête pour savoir ce que pense un échantillon de personnes (Paulet, 2002).

---

<sup>29</sup> La perception, c'est l'observation vécue et immédiate (Paulet, 2002).

Nous prenons d'abord les informations de notre environnement proche. Il faut donc privilégier ces représentations spatiales égocentrées même si l'analyse est an égocentrée<sup>30</sup>. La démarche qui consiste à partir de l'individu peut seule déboucher sur des applications pratiques en rapport avec les désirs de bien-être et de l'espace vécu. La notion de représentation géographique trouve alors son fondement dans celle d'espace de vie et surtout d'espace vécu.

L'espace de vie se confond pour chaque individu avec l'aire de ses pratiques spatiales. Il correspond à l'espace fréquenté et parcouru par chacun avec un minimum de régularité. Espace d'usage il se compose de lieux attractifs autour desquels se cristallisent l'existence individuelle. L'espace de vie rend compte d'une expérience concrète des lieux, indispensable à la construction du rapport qui se tisse entre un groupe et son espace (Di Méo, 1998).

Dans la mesure où toute pratique humaine comporte sa dimension imaginaire, l'espace de vie, en tant qu'étendue où se déplacent les hommes, n'échappe pas aux représentations qu'ils s'en font. Déformé de la sorte, il devient un espace vécu. Ce dernier reconstruit l'espace concret des habitudes et le dépasse au gré des images, des idées, des souvenirs et des rêves de chacun. Chaque individu établit alors une relation idéologique qui s'enracine dans les réalités du quotidien, dans l'espace familial.

L'espace vécu doit être compris comme le fait que chaque homme qui évolue dans un territoire donné, perçoit inégalement l'espace qui l'entoure, porte des jugements sur les lieux, est retenu ou attiré, consciemment ou inconsciemment ; car il est influencé par l'inertie des habitudes, les pulsions de l'affectivité, le conditionnement de la culture et les fantasmes de l'inconscient. Par conséquent, l'espace est vu, perçu, ressenti, aimé ou rejeté, modelé par les hommes et projetant sur eux les images qui les modèlent. Saisi l'espace vécu permet de comprendre la complexité des réalités locales (Frémont, 1976).

Le concept d'espace vécu exprime le rapport existentiel, forcément subjectif, que l'individu établit avec la Terre. Il s'imprègne de valeurs culturelles reflétant, pour chacun, l'appartenance à un groupe localisé. Sa connaissance passe par l'écoute des acteurs, par la prise en compte de leurs pratiques, de leurs représentations et de leurs imaginaires spatiaux.

L'espace vécu est le fruit commun de la pratique et de la représentation. « C'est la conceptualisation du rapport de représentation à une réalité spatiale qui fait partie des réalités quotidiennes » (A.Gilbert, 1986 cité par Di Méo, 1998). En effet, chaque individu établit une relation idéologique qui s'enracine dans les réalités du quotidien, dans cet espace familial qu'il décrit. L'espace vécu représente alors l'ensemble des lieux fréquentés par l'individu, les interrelations sociales qui s'y nouent, les valeurs qui y sont projetées et perçues (Di Méo, 1998).

Dans sa thèse sur le delta du Niger, J.Gallais (1968) montre la pluralité de cet objet géographique en expliquant qu'il y a autant de deltas que de groupes (pasteurs, pêcheurs, agriculteurs) qui y vivent. Il met ainsi en avant la multiplicité des perceptions de l'espace. Ainsi apparaît l'espace vécu qui est plus que le simple espace de vie, c'est l'espace envisagé dans ses rapports à la psychologie des hommes et réciproquement.

Dans cette étude, nous allons suivre la même voie spatiale que Gallais, en posant l'hypothèse qu'il y a autant d'espaces de pêche que de groupes associés. Il s'agira donc de saisir le passage de la pratique concrète et quotidienne de l'espace côtier à sa représentation.

---

<sup>30</sup> Dans cette étude, l'analyse est an égocentrée (le préfixe an- exprime la négation « sans ») puisqu'elle ne porte pas sur un individu en particulier, mais bien sur plusieurs individus formant un échantillon traité dans sa globalité, tout en tenant compte des particularités de certaines réponses.

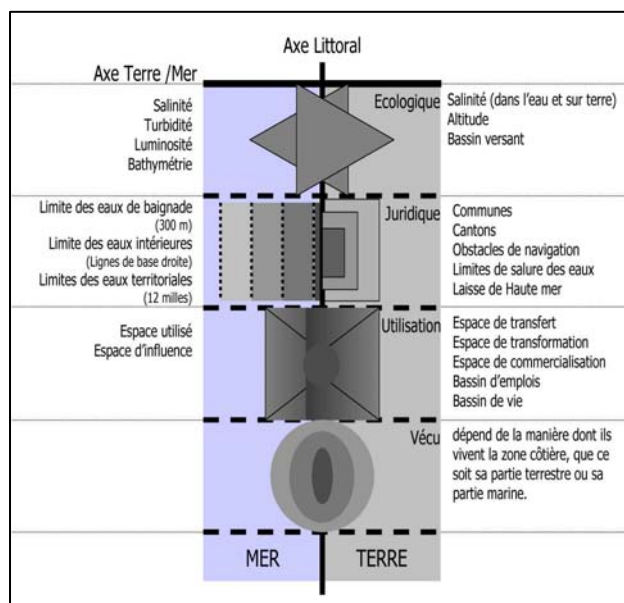


Figure 10 La zone côtière : illustration de la simultanéité des multiples perceptions spatiales<sup>31</sup>

### 1.3.3.2 De l'enquête participative à une participation dans un processus de gestion

Dans le cas du projet COGERON et de cette étude en particulier, la notion de « participation » occupe une place centrale et se retrouve sous la forme d'une « démarche participative » définit selon deux paramètres indissociables : les enquêtes participatives et les ateliers de discussion. Il ne s'agit pas ici de démontrer comment faire de la « bonne participation » pour orienter ce projet vers un « succès » potentiel, mais bien d'explicitier en quoi ce projet repose sur cette méthode participative basant le processus de réflexion, autour de la gestion de la ressource halieutique, sur les expériences des usagers locaux concernés.

Dans un premier temps, les enquêtes participatives, menées sous la forme d'entretiens individuels, permettent de mettre en avant les avis des usagers de la zone choisie pour une utilisation durable des espaces de pêche. L'enquête de terrain constitue la première étape de la démarche participative par laquelle seront déterminées les étapes suivantes. La participation des pêcheurs à la cogestion de la zone côtière n'est donc pas préétablie par les initiateurs du projet.

L'enquête participative doit être élaborée en fonction de ses objectifs en terme de production de connaissance et d'appréhension de la diversité des points de vue. Un problème fait toujours l'objet de perceptions différentes selon les acteurs, dans un environnement changeant, il n'y a que des solutions contingentes. L'essentiel est donc dans la capacité des acteurs à vouloir apprendre à réagir par eux-mêmes. Dans cette démarche collective, entre chercheurs, institutions et usagers de la pêche, le pêcheur n'est pas réduit à ses fonctions de producteur ou de consommateur, mais il est considéré comme un acteur social. La participation devient alors un acte par lequel chacun s'engage dans des liens sociaux, dans une concertation adaptée et s'adaptant au contexte dans lequel elle évolue. Pour cela, la démarche ici présentée s'appuie sur des « espaces socio-territoriaux » et débute donc par des enquêtes, afin de comprendre la diversité des acteurs locaux de la pêche, des fonctions d'organisation, des pouvoirs et des

<sup>31</sup> Source : Pennanguer, 2005.

droits sur les ressources. De plus, l'enquête participative révèle la réalité de la capacité des pêcheurs à savoir s'exprimer et faire valoir leurs points de vue, et de saisir la dynamique des différentes composantes de la population de pêcheurs rencontrées par la diversité des situations rencontrées et de manières d'exploiter les ressources disponibles.

La restitution, du fonctionnement des espaces de pêche et des enjeux liés, doit se faire telle que les usagers l'ont perçu ; à travers cartes, graphiques, tableaux, et vise à enclencher une dynamique de programmation participative de communication et d'échanges.

L'enquête va permettre d'évaluer le niveau de participation des utilisateurs des espaces de pêche. Par ce biais, elle prend la forme d'une consultation qui donne la possibilité aux usagers d'exprimer leurs opinions à l'état brut, mais elle ne peut faire naître un dialogue parmi ces usagers et entre ceux-ci et les partenaires du projet. Elle ne saurait donc servir à réduire les conflits entre des intervenants aux intérêts peut-être différents. Cette analyse fait apparaître que la participation potentielle suscitée lors de ces enquêtes, nécessite une autre étape permettant la mise en place d'une structure de réflexion autour des enjeux de gestion révélés dans la première.

Dans un deuxième temps, les ateliers participatifs rassemblent un certain nombre d'acteurs locaux autour de thématiques, proposées à partir des enjeux évoqués par les usagers, favorisant la réflexion et la discussion. Ces thématiques susciteront ou pas des réactions et le souhait de faire des propositions d'actions de gestion.

L'atelier-scénario, pendant lequel sont mis en avant des événements pouvant se produire dans un futur proche, pourrait être un outil facilitant la naissance d'un dialogue, d'une collaboration et d'une planification entre les personnes concernées. En effet, le fait de poser un changement d'état remettant en cause un ordre connu dans le présent, constituerait le point de départ de l'émergence d'idées nouvelles, de solutions et de recommandations. Pour cela, la petite taille et le caractère non intimidant des groupes favoriseraient l'expression d'idées neuves et la participation active.

Par le biais de ce projet de cogestion de la zone côtière et des espaces de pêche en particulier, la participation a pour objectif le renforcement des capacités locales à mener à bien une réflexion autour de problématiques partagées. La volonté ou l'ambition de faire participer les usagers et de s'appuyer sur les enjeux de gestion qu'ils auront exprimés, engage les partenaires du projet dans une dynamique de participation active et délibérative. En effet, il faudra éviter le sentiment de lassitude et de frustration des usagers à participer et être capables de répondre aux attentes à venir. Cette démarche participative comporte donc des points forts et des limites qu'il est préférable de prendre en compte. L'enquête participative et l'atelier de discussion sont des outils qui font émerger et entretiennent une forme de participation adaptée à un contexte local particulier, et des groupes de pêcheurs aux attentes diverses.

Différentes analyses de cas décrits dans la littérature concordent sur les avantages sociaux, économiques et décisionnels des régimes de cogestion. L'intégration des préoccupations et des préférences de l'ensemble des acteurs du territoire dans le processus décisionnel garantit d'une part sa meilleure efficacité. Lorsque les acteurs ont contribué au choix de gestion, ils sont davantage enclins à l'accepter et à la respecter, et le coût du contrôle s'en trouve réduit. La mise en relation de l'ensemble des acteurs permet aussi de voir émerger un intérêt mutuel à collaborer, voire la définition d'une ambition commune pour l'avenir, et de renforcer leurs capacités (Pennanguer, 2005).

Dans la zone VKP, le projet COGERON s'inscrit comme une méthodologie d'expérimentation participante autour du thème de la gestion des ressources halieutiques. Cet objectif de participation nécessite de comprendre la capacité cognitive des populations locales de pêcheurs par rapport à leurs situations. En effet, leurs visions et leurs analyses sont liées à des contextes socioculturels et socioéconomiques particuliers, dont le fonctionnement et l'organisation doivent être saisis dans toute leur pluralité. De plus, « Qu'elle soit vue comme un moyen ou comme une fin, la participation doit se jouer tout au long de l'intervention » (Mosse, 1995, cité dans Lavigne Delville). Par conséquent, la notion de participation construit le processus de questionnement autour de la cogestion des espaces de pêche, qui lui-même s'alimente de cette participation.

### **1.3.3.3 La zone côtière en tant qu' « anthroposystème »**

Afin de mieux appréhender et de mieux saisir les représentations et le discours des usagers de la pêche dans cette étude, nous avons choisi de placer la zone côtière VKP dans un cadre de lecture et d'analyse tel que l'anthroposystème (terme venant du grec « anthôpos » qui signifie « homme » et de « sustêma » qui signifie « ensemble »).

L'anthroposystème, peut être défini comme une entité structurelle et fonctionnelle prenant en compte les interactions société-milieu, et intégrant sur un même espace un ou des sous-systèmes naturels et un ou des sous-systèmes sociaux, l'ensemble co-évoluant dans la longue durée. Selon l'objet de recherche choisi et les problématiques définies de manière interdisciplinaire, l'anthroposystème peut se décliner à différents niveaux d'organisation spatio-temporels, allant du local, au régional et au global et du passé (analyse rétrospective), au présent (étude et modélisation du fonctionnement actuel) ou encore au futur (scénarios prospectifs des évolutions possibles).

Lévêque *et al.* (2003) ont proposé ce nouveau concept. Il s'inscrit dans la continuité des travaux menés depuis la fin des années 70, par le programme « environnement » du CNRS. Il s'agit d'une approche scientifique transversale soucieuse d'intégrer les chercheurs des diverses disciplines académiques en fonction de la nature des questionnements posés ou des problèmes environnementaux à résoudre. La première tentative pour théoriser et formaliser cette démarche transversale a été publiée par Jollivet et Pavé (1992). Elle soulignait la nécessité d'aborder les interactions sociétés-milieus sous la forme d'une boucle fermée.

L'accent est surtout mis sur les interactions et les boucles de rétroaction des dynamiques naturelles et sociales imbriquées, c'est-à-dire sur la co-évolution diachronique des sous-systèmes naturels et sociaux constituant l'anthroposystème. Dans cette nouvelle approche, la boucle des interactions sociétés-milieus est « mobile » dans le temps. La co-évolution des systèmes naturels et sociaux correspond à une trajectoire combinant des temporalités circulaires (cycles aux rythmes variés, comprenant parfois des ruptures) incluses dans le déroulement du temps linéaire (cheminement global allant du passé au futur et comprenant des transformations adaptatives, voire des mutations de l'anthroposystème).

Elle complique donc singulièrement le travail du chercheur qui doit admettre que les transformations et la variabilité des états du système analysé sont la règle alors que la stationnarité est seulement un état temporaire. D'où la nécessité de s'inscrire dans la longue durée et de développer une démarche rétroactive pour comprendre quels sont les processus hérités du passé encore à l'œuvre aujourd'hui. Mais alors qu'on ne peut modifier le cours du passé, celui du futur est encore ouvert et dépend des forces qui sont à l'œuvre, tels, par exemple, les choix des sociétés en matière de développement et de cadre de vie.

Se plaçant dans le cadre d'une approche systémique, le concept d'anthroposystème s'inscrit dans la filiation de notions définies antérieurement, tels l'écosystème (Tansley, 1935), le géosystème (Bertrand et Beroutchachvili, 1978) et le socio-système (Lapierre, 1992), à l'esprit desquels ils se réfère tout en s'en démarquant par la nature de son contenu.

L'anthroposystème inclut l'écosystème, plus ou moins anthropisé et le socio-système qui en est une partie intégrante et non pas extérieure. Du géosystème, il reprend l'idée d'un espace naturel occupé, utilisé et transformé par les sociétés anciennes et actuelles. Toutefois, il s'en différencie sur un certain nombre de points. D'une part, le préfixe adopté affirme d'emblée et sans ambiguïté le rôle déterminant joué par les sociétés humaines dans l'évolution de ce système. D'autre part, sa définition met en perspective l'évolution temporelle du système du passé au futur. Enfin, elle insiste sur l'aspect co-évolutif des systèmes naturels et sociaux associés sur un territoire soumis, tout à la fois, à des transformations d'origine interne ou externe.

Les systèmes sociaux d'un anthroposystème, occupant un espace donné, exploitent les ressources naturelles et utilisent les écosystèmes qui s'inscrivent dans ce territoire. Elles restructurent ces systèmes naturels et les transforment en productions sociales dont les dynamiques cessent d'obéir aux seules lois bio-physico-chimiques. Ainsi, les questions « environnementales » ne peuvent plus être réduites à de simples interrogations naturalistes sur le fonctionnement ou le dysfonctionnement de systèmes « externes » à l'Homme, puisqu'elles elles impliquent d'emblée des choix sociétaux diachroniques les concernant, notamment de développement et d'aménagement du territoire.

Ce concept va permettre de traiter les enjeux énoncés lors des enquêtes, en les resituant dans un contexte local particulier d'interrelations entre l'homme et son environnement. L'utilisation de ce cadre conceptuel facilite une plus grande lisibilité des différents systèmes présents sur la zone choisie, et de leurs interrelations permanentes. Cependant, cette étude n'a pas pour objectif de reconstruire l'anthroposystème de la pêche dans la zone VKP, mais bien de cerner la zone VKP et ses usages dans toute leur complexité à travers cette notion.

## 2 MISE EN VALEUR DES ENJEUX DE GESTION RELEVES

### 2.1 LA METHODOLOGIE UTILISEE POUR LA CONSTRUCTION DE L'ENQUETE

#### 2.1.1 Un échantillon d'enquêtés diversifié

##### • Les usagers de la pêche

Chaque usager est interrogé sur sa propre utilisation des espaces de pêche, en tant qu'espace support pour ses activités. En effet ce sont eux qui permettent à l'utilisateur, soit d'exercer une activité économique comme la pêche professionnelle ou la production aquacole, soit de pratiquer une pêche de plaisance occasionnelle.

Brigand (2003) définit un usage comme « *la transformation des éléments de nature en éléments de ressources, qu'il s'agisse de ressources vivantes pour les activités halieutiques, de ressources foncières pour l'urbanisation ou de ressources paysagères pour le tourisme* ». L'usage est ici présenté comme l'opération qui rend la ressource « zone côtière » utilisable par la société, l'activité étant la matérialisation de cette opération de transformation.

La zone côtière est support d'usages, lesquels se matérialisent par des activités qui mettent en scène des utilisateurs, c'est-à-dire des individus qui utilisent la zone côtière pour exercer leur(s) activité(s), qu'elles soient productives, résidentielles ou récréatives. Ces activités sont encadrées, régulées, coordonnées par des acteurs en position de gestionnaires.

La notion d'usage se rapporte donc aux interactions qui existent entre les activités humaines et la zone côtière, en termes d'utilisation et d'effets induits. Nous pouvons alors définir trois formes d'usages : occupation du support terrestre (mises à l'eau) et maritime (dispersion des bateaux et des hommes), extraction (prélèvement et exploitation des ressources vivantes), rejets (le lagon est considéré comme un réceptacle car il est soumis aux influences marines (échouage de déchets...) et terrestres (déversements des apports terrigènes dans les rivières...)).

Les usagers qui ont été enquêtés sont des personnes qui utilisent différents espaces et qui prélèvent différentes ressources halieutiques :

##### - *Les pêcheurs professionnels :*

1) Ceux qui sont déclarés auprès du service aquaculture et pêche de la Province Nord et possèdent une licence de pêche et un numéro de RIDET; dont les revenus dépendent entièrement de la pêche. Lorsqu'un pêcheur professionnel pêche en couple, ce sont deux personnes qui vivent de la pêche qui sont comptabilisées comme professionnelles dans le tableau suivant.

2) Celui qui vit de sa pêche mais qui ne possède pas de licence et doit respecter la réglementation des pêches (quota). Pour les 3 personnes enquêtées en tribu, la vente des produits de la pêche représente un revenu nécessaire face à une situation précaire (personnes âgées sans retraite ou avec une petite retraite de 30 000 FCFP/mois<sup>32</sup>) ou de chômage.

NB : Il est très difficile d'établir une typologie exacte des différents types de pêcheurs, étant donné que les situations personnelles et familiales sont très diversifiées. Nous avons donc généralisé ce classement.

---

<sup>32</sup> 30 000 FCFP = 250 euros. Le SMIG est évalué à 120 864 FCFP (1072, 84 euros) au 1<sup>er</sup> janvier 2008 par l'ISEE.

- *Les pêcheurs non professionnels (plaisanciers et à pied) :*

Il arrive que ces pêcheurs fassent de la vente occasionnelle ou régulière (double activité) pour compléter leurs revenus. Ils ne sont alors pas considérés ici comme des professionnels, car leur vie quotidienne ne dépend pas de ces revenus.

- *Les fermes aquacoles :*

L'activité crevettière est en pleine expansion en Nouvelle-Calédonie, notamment en Province Nord où plusieurs projets de petites et moyennes échelles sont en cours d'élaboration. Dans la zone Voh-Koné-Pouembout, deux grandes fermes aquacoles sont présentes. Compte tenu des impacts potentiels de ce type d'activité en bordure de lagon lors de la mise en place des fermes, ainsi que lors de leurs exploitations cette catégorie d'acteurs ne pouvait être tenue à l'écart de cette étude. Les responsables des exploitations ont donc été identifiés usagers.

• Les lieux d'enquêtes

Après avoir ciblé les usagers à enquêter, nous avons déterminé les lieux d'habitation à visiter. En ce qui concerne les villages<sup>33</sup> de la zone VKP : Voh-Koné-Pouembout, ils devaient logiquement tous être inclus dans cet échantillon. De plus, contrairement aux tribus de pêcheurs, les plaisanciers européens des villages n'avaient jamais été enquêtés. Ils sont en effet nombreux à pratiquer cette activité de pêche et à y consacrer leur temps libre. L'échantillon a donc volontairement été ouvert à tous les types de pêcheurs présents sur la zone.

Pour le choix des tribus, nous avons opté pour des populations tribales de pêcheurs déjà en contact avec l'IRD ou le service aquaculture et pêche de la Province Nord :

- la tribu de Boyen qui utilise principalement le Plateau des Massacres pour pêcher et sur lequel se trouve une « réserve » de bûches de mer, produit uniquement pêché par cette tribu),
- la tribu de Témala qui rassemble une importante communauté de pêcheuses de crabes professionnelles qui ne pêchent que dans la zone de mangrove des rivières de Témala et de la Hoot, en face de l'emplacement de la tribu,
- la tribu de Baco, adjacente au village de Koné, n'avait pas encore été étudiée et il semblait intéressant d'analyser les pratiques de pêche d'une tribu si proche d'un village. Baco est la seule tribu qui se trouve le plus près du bord de mer du côté des villages de Koné et Pouembout. De plus, il fallait établir un équilibre entre les deux tribus de Boyen et Témala et le village de Voh au Nord de la zone, et les villages de Koné et Pouembout et la tribu de Baco au sud de la zone d'étude.

Les tribus de bord de mer d'Oundjo et de Gatope ne font pas partie de cet échantillonnage. En effet, elles avaient déjà été prises en compte dans d'autres études. De plus, le contexte actuel au sein de la tribu d'Oundjo ne garantissait pas de pouvoir rencontrer les pêcheurs. Cependant, elles seront invitées à participer aux réflexions qui pourraient suivre, puisqu'elles ont un rôle majeur dans l'organisation sociospatiale actuelle des zones de pêche. De plus, le service aquaculture et pêche de la Province Nord est actuellement en lien avec ces

---

<sup>33</sup> Le terme village se réfère uniquement au village de Voh par exemple. Tandis que celui de commune inclut le village de Voh et les tribus environnantes.

usagers. Nous verrons aussi dans l'étude, les raisons pour lesquelles celles-ci n'ont pas été interrogées.

En 2004, la population de la commune de Voh (comprenant le village de Voh et les tribus de Témala et Boyen) est estimée à 2240 habitants pour une densité de 2,8 hab/km<sup>2</sup>, celle de Koné (incluant le village de Koné et la tribu de Baco) à 4500 habitants pour une densité de 12 et celle de Pouembout à 1471 habitants pour une densité de 2,2.

#### *Les villages de Voh, Koné, Pouembout.*

Situé dans la zone d'étude, le village de Koné est le chef lieu économique et politique de la Province Nord. Avec les villages de Voh et de Pouembout, ils constituent un axe névralgique sur lequel le rééquilibrage économique de la Nouvelle-Calédonie doit s'établir, grâce à la mise en place du projet Koniambo.

Ces trois villages sont d'anciens centres de colonisation, fondés à la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle par les premiers colons. A Voh et Koné, ce sont des familles et des personnes célibataires, originaires de l'Europe, qui vinrent s'installer sur leurs nouvelles terres agricoles. Pouembout est plus connu pour être un ancien « bagne ».

#### *Les tribus de Baco, Témala, Boyen.*

Ces trois tribus ne se situent pas sur le bord de mer, mais sur l'arrière pays littoral. Boyen et Témala sont placées sur de grandes plaines au pied des montagnes, et sont chacune isolée au bout d'une longue route. La tribu de Baco est adjacente au village de Koné, et connaît donc plus de passages, même reste quand même à l'écart du centre du village. Dans chacune de ces tribus, on retrouve une formation végétale tropicale abondante ainsi qu'un mélange entre habitat traditionnel (cases) et moderne.

| Villages et tribus | IAC<br>(Pouembout) |
|--------------------|--------------------|
| <b>Baco</b>        | 5,5 km             |
| <b>Koné</b>        | 9 km               |
| <b>Voh</b>         | 30 km              |
| <b>Témala</b>      | 42 km              |
| <b>Boyen</b>       | 60 km              |

**Tableau 3 Distances entre le centre de recherche IAC et les lieux d'enquêtes**

#### • La liste des contacts

La liste des pêcheurs à enquêter a été créée à partir de trois sources d'informations : le service aquaculture et pêche qui a fourni la liste des pêcheurs professionnels licenciés; l'IRD qui a transmis un annuaire des contacts venant d'une étude de 2007 réalisée sur la zone VKP auprès de pêcheurs ; suite à des contacts pris sur le terrain, à la fin de chaque entretien. La

liste des acteurs ressources a été établie par les représentants du projet pour l'IAC, l'IRD et le service aquaculture et pêche de la Province Nord.

L'échantillon final enquêté est composé de 77 pêcheurs dont 35 professionnels (20 licenciés, 12 embarqués et 3 qui vivent de la pêche) et 42 non professionnels (38 plaisanciers et 4 pêcheurs à pied) sur la zone VKP. Il est nécessaire de souligner que la représentativité de cet échantillon n'est pas exhaustive. En effet, la répartition spatiale des villages et tribus sur de grandes distances, ainsi que les limites temporelles de l'étude sur le terrain ne permettaient pas de l'élargir plus.

| Types de pêches<br>Lieux d'habitation                              | Rivières et<br>Mangrove/bord<br>de mer | Lagonaire | Externe    | Multiple                                        | Pluriactivité                                                  | Total        |
|--------------------------------------------------------------------|----------------------------------------|-----------|------------|-------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------|--------------|
| <b>Koné :</b><br>- Non professionnels<br>- Professionnels          | 2                                      | 5<br>3    | 5          | 3<br>(externe +<br>lagon)                       |                                                                | 15<br>3      |
| <b>Pouembout :</b><br>- Non professionnels<br>- Professionnels     | 1                                      | 5         | 2          | 2<br>(plongée +<br>externe)                     | 1<br>(riv.et<br>mangrove<br>+ lagon)                           | 10<br>1      |
| <b>Voh :</b><br>- Non professionnels<br>- Professionnels           | 1<br><br>1                             | 2         | 4<br><br>2 | 3<br>(ext., lagon<br>et<br>riv. et<br>mangrove) | 5<br>(riv.et<br>mangrove<br>+ lagon)<br><br>4<br>(lagon/lagon) | 10<br><br>12 |
| <b>Tribu de Baco :</b><br>- Non professionnels<br>- Professionnels | 2                                      | 2         |            |                                                 |                                                                | 2<br>2       |
| <b>Témala :</b><br>- Non professionnels<br>- Professionnels        | 9                                      |           |            |                                                 |                                                                | 9            |
| <b>Boyen :</b><br>-Non professionnels<br>-Professionnels           | 2                                      | 1         |            | 4<br>(riv.et<br>mangrove<br>+ lagon)            | 6<br>(riv. + lagon)                                            | 5<br>8       |
| <b>Total</b>                                                       | 18                                     | 18        | 13         | 12                                              | 16                                                             | 77           |

Tableau 4 Répartition des types de pêcheurs enquêtés selon leur zone de pêche

### 2.1.2 Le questionnaire, un outil pour mener l'entretien

Le questionnaire est un exercice délicat car tout le raisonnement qui amène à construire l'étude s'appuie sur lui. En effet, la structure de l'enquête conditionne tout le travail qui suivra. L'enquêteur joue le rôle d'un acteur-relais qui collecte les informations, puis les restitue aux personnes concernées.

Pour les usagers et les acteurs ressources, le questionnaire a été construit à partir d'une approche compréhensive, mise en avant par un questionnaire semi directif à questions ouvertes. Celui-ci permettait d'obtenir des réponses libres et des données qualitatives inattendues et variées. En effet, face à un paysage ou une situation un individu se comporte d'une certaine manière. Son action traduit sa conception des choses. Les questions avaient donc pour but d'opérer des corrélations entre des variables : comportements, images des lieux et appartenance à une catégorie sociale (Paulet, 2002).

Le questionnaire était l'outil de base nécessaire pour recueillir les enjeux de la zone côtière, à travers les visions, les sensibilités et les capacités de gestion d'acteurs différents et ciblés.

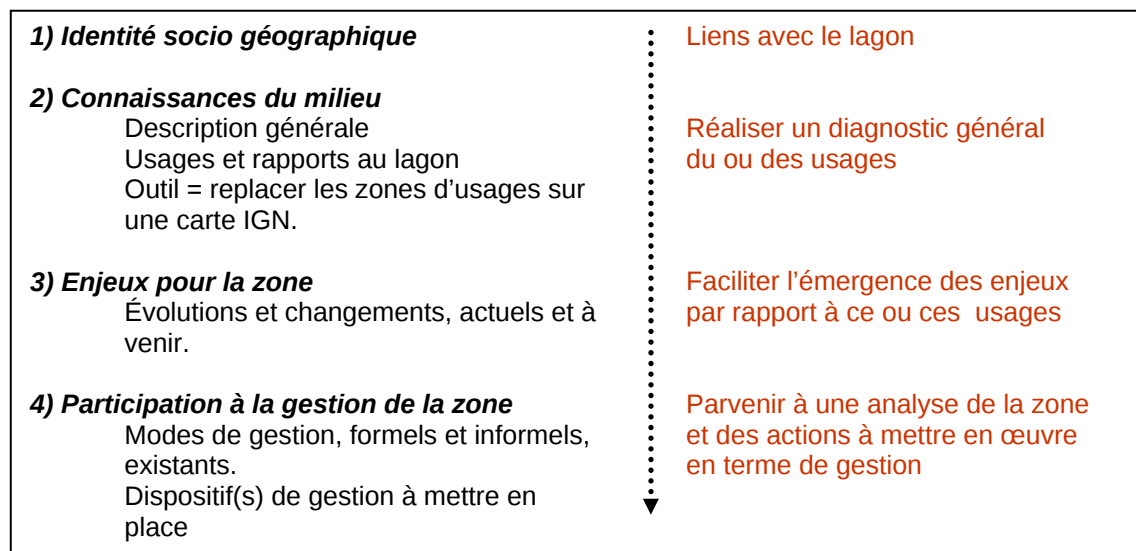


Figure 11 Construction thématique du questionnaire

#### • Le questionnaire pour les usagers

Chaque pêcheur restitue sa vision du territoire qu'il pratique, et de ses réalités. Ce qui permet de comprendre les différentes approches locales par rapport à la ressource halieutique, et donc les enjeux qui y sont fortement liés pour chacun.

L'objectif étant d'identifier les divers réseaux d'usagers présents et utilisant le lagon ou autre comme support pour leurs activités quotidiennes de pêche, afin d'établir un diagnostic des dynamiques locales d'usages et de comprendre leurs interactions.

#### • Le questionnaire pour les acteurs ressources

Pendant l'entretien, chaque personne ressource, qui connaît bien le territoire analysé, est interrogée sur sa perception des différents usages sur la zone côtière et les acteurs concernés.

### **2.1.3 Le zonage à dire d'acteurs**

Le zonage à dire d'acteurs est une méthode d'analyse cartographique dont l'objectif est de classer la diversité d'un espace. Le zonage établit alors une typologie<sup>34</sup> spatiale à partir des informations recueillies au cours des enquêtes. Ce zonage de la pêche locale est un instrument de représentation de la diversité des usages par la structuration des espaces en unités spatiales et la dynamique des situations dans l'utilisation de l'espace.

Pendant l'entretien, il a été demandé à chaque usager de montrer et de dessiner la ou les zones de pêche dans laquelle ou lesquelles il se rend. Ensuite, le croisement des différentes cartes nous a permis de représenter sur une carte synthétique la structuration spatiale des usages, en complément du discours. Cette méthode a permis de mettre en évidence l'organisation actuelle de la zone côtière VKP, entre usages et usagers.

### **2.1.4 Les entretiens**

Pendant ce travail d'enquêtes de terrain, 77 usagers de la pêche ont été rencontrés, soit individuellement soit par groupe de deux personnes. Un seul groupe de cinq personnes a été enquêté en même temps dans la tribu de Témalá, et était constitué de pêcheuse de crabes.

Le nombre important de personnes qui ont accepté de répondre aux questions et la qualité des échanges menés tout au long de ces entretiens, montrent tout l'intérêt porté à un sujet comme la pêche. De plus, cette participation ou cette envie de participer à ce type d'enquêtes démontre une volonté pour certains de s'impliquer dans le processus à suivre avec les ateliers.

L'entretien a permis, par le biais du questionnaire, de recueillir des informations *in situ* de façon empirique. Par conséquent, il a été construit selon des étapes précises :

- Une attention soutenue a été portée au lancement des entretiens et à la façon d'aborder les interlocuteurs. Tout d'abord une présentation concise du travail entrepris et de son cadre de référence était effectuée : statut d'étudiante venue en stage de métropole (précision sur la région car les enquêtés sont parfois déjà allés en France ou un membre de leur famille y vit et cela crée un lien immédiat), projet COGERON (précision sur le fait que ce ne soit pas un projet institutionnel), mention sur le fait que l'enquête reste anonyme et qu'ils peuvent s'exprimer en toute confiance ;
- Ensuite, le questionnement se mettait en place par un volet introductif centré sur l'individu ;
- Enfin, la discussion s'alimentait naturellement à travers une dynamique de « feed-back »<sup>35</sup> permanente pour maintenir les échanges, tout en laissant l'enquêté prendre son temps pour

---

<sup>34</sup> La typologie est un mode de classement de données en fonctions de critères.

<sup>35</sup> Le feed-back est un terme anglosaxon qui permet de dynamiser un échange oral en jouant sur le principe effet/cause. Pendant les entretiens, cette méthode dialogique a été utilisée pour approfondir les réponses des enquêtés.

réfléchir. L'utilisation de la reformulation ou encore la demande de précision dans les réponses (De qui parlez vous quand vous dites « nous » ?) a permis ce travail.

Un entretien durait entre 1h et 2h30, avec une moyenne de deux heures avec les plaisanciers des villages et les acteurs ressources, et d'une heure avec les gens des tribus.

- Pour terminer, à la fin de l'enquête, il était demandé à l'enquêté s'il connaissait des personnes intéressées par ce type d'enquête. Cette ouverture facilitait la fin de la conversation. La personne était ensuite remerciée pour avoir accepté cette rencontre, et serait informée de la restitution à venir.

Un entretien ne se limitait pas à une demande succincte de réponses à des questions toutes faites et ordonnées, mais devait laisser la discussion suivre son cours, tout en recentrant le débat sur ce qui avait amené à l'entamer. Il fallait donc laisser l'usager dériver sur son enfance à la pêche par exemple. Le fait de pouvoir s'exprimer librement le mettait en confiance et permettait de cerner son mode de vie, et l'origine de ses représentations individuelles.

Par conséquent, ce type d'entretien ne devait pas être totalement cadré et devait laisser une place à l'imprévu. En effet, il était impossible d'anticiper sur ce que les gens allaient dire, ni comment ils allaient réagir. Il a donc fallu s'adapter à chaque situation et se préparer à tout, en gardant la même attitude tout au long de l'entretien. Il n'a pas fallu prendre de parti, ni réagir face aux propos parfois choquants d'un enquêté, concernant par exemple l'opposition kanak/européen. L'objectif était d'écouter et d'aider l'enquêté à formaliser sa réflexion.

## **2.1.5 Les difficultés rencontrées**

### **• Prise de contact**

Parmi les personnes contactées par téléphone, huit ont refusé d'être enquêtées par manque de temps et donc d'indisponibilité. Même après plusieurs tentatives, elles n'ont jamais souhaité participer à l'enquête.

D'autres ont été très difficiles à joindre, et le rendez-vous pour l'entretien a été long à déterminer. En effet, les pêcheurs professionnels sont à la mer toute la semaine et ne sont libres que quand le temps est mauvais ou bien le week-end. Il a donc fallu les contacter au jour le jour.

Dans les tribus de Témala et Boyen, peu de pêcheurs ont le téléphone. Il a donc fallu passer une première fois pour se présenter et établir un contact. La deuxième fois, un rendez-vous était fixé et la troisième fois l'entretien avait lieu. Les rencontres en tribu ont monopolisé beaucoup de temps, pour que les gens aient envie de participer. En effet, les Kanak ont un caractère assez timide et ne se confient pas facilement. Le technicien du service des pêches de la Province Nord a facilité ces contacts, en me conduisant directement chez les pêcheurs des tribus. Sans cela, il aurait été difficile de savoir où se trouvait la maison de chacun car il n'y a pas d'adresse précise dans les tribus.

### **• Le rendez-vous**

Il est parfois arrivé que l'enquête soit reportée ou annulée. En effet, soit l'enquêté était à son domicile mais préférait remettre le rendez-vous au lendemain (deux fois), soit il ne venait pas au lieu de rendez-vous (deux fois), soit il appelait pour annuler (1 fois).

#### • L'enquête

Pendant mes entretiens avec les pêcheurs plaisanciers des villages, j'ai senti une grande envie de s'exprimer et de dire ce qu'ils pensaient. Par conséquent, la conversation, appuyée par le questionnaire, était très fructueuse. Ils ont eu une facilité à synthétiser ce qui les interroge et les inquiète. Tous les enjeux relevés semblaient déjà bien présents dans leurs esprits et demandaient seulement à être entendus.

Face à des situations locales particulières entre certains pêcheurs du village de Voh (jalousie, rumeur, rapports conflictuels), des enquêtés ont essayé de me prendre à partie et partager leur raisonnement en critiquant un pêcheur. Par exemple, il fallait que j'aie vu un tel car il fait de la fraude et de la vente illégale... Par la suite, j'ai rencontré quelques unes des personnes dont on m'avait parlé, pour vérifier par moi-même ces informations. Il ne fallait donc pas se fier aux propos de certains pouvant fausser mon jugement, car la réalité des faits s'est avérée très différente. En effet, un pêcheur en accusait un autre de pratiquer la « double activité » (salaire d'un emploi + pêche illégale et revenus complémentaires). Lorsque je suis allée rencontrer ce pêcheur, sans lui dire de quoi un autre l'accusait, il m'a confié avoir pratiqué la pêche illégale de façon abusive pendant une période de chômage. Selon lui, il était obligé de le faire pour faire vivre sa famille, car il a quatre enfants.

Les usagers mélanésien avaient un peu plus de difficultés à répondre clairement aux questions, et ont aussi fait moins de propositions de gestion. Leurs entretiens étaient plus courts, mais cela ne remet pas en cause la qualité de ces échanges. En effet, une seule réponse peut s'avérer être un enjeu majeur, pas encore mentionné dans les autres enquêtes. Par conséquent, la longueur des entretiens ne garantit une certaine richesse des réponses par leur nouveauté.

Pendant l'entretien, il avait été proposé l'idée de faire dessiner à chaque usager une carte de la zone côtière dans le futur, pour l'aider à formuler des enjeux et appuyer sa réflexion sur les évolutions que pourrait connaître sa zone de pêche. Cependant, ce type d'outil n'a pas du tout fonctionné. En effet, dès les premiers entretiens, les enquêtés ont refusé de dessiner. Cet outil a donc été retiré du questionnaire et sera peut-être utilisé pendant les ateliers, pour les groupes de discussions.

#### **2.1.6 Le traitement des enquêtes : les indicateurs de hiérarchisation**

Le traitement des enquêtes a nécessité la mise en place d'indicateurs, afin de faire ressortir les enjeux permettant l'organisation d'ateliers de discussion dans les mois à venir.

Les indicateurs de hiérarchisation permettent d'organiser la réflexion des personnes interrogées, en classant leurs réponses selon leur fréquence d'apparition ou leur degré de priorité.

Cette méthode a ainsi permis de faire apparaître les problématiques ou les dysfonctionnements de façon plus lisible et de proposer des thématiques de discussion pour les ateliers.

#### • La fréquence

La fréquence détermine les enjeux qui sont les plus souvent cités dans les discours des enquêtés. Grâce à cette méthode, on peut constater si plusieurs réponses sont communes à plusieurs acteurs. Cela nous permet de déterminer des enjeux, selon les thèmes qui reviennent

le plus souvent dans les réponses. Les fréquences sont les suivantes : peu fréquent (moins de 2 fois **(\*)**) ; assez fréquent (3 fois et plus **(\*\*)**) ; très fréquent (plus de 5 fois **(\*\*\*)**).

- Les priorités

Pendant les premières enquêtes, les usagers ont commencé à organiser eux-mêmes un classement de leurs réponses considérées comme des enjeux prioritaires. Par conséquent, cette méthode a été utilisée pour la suite des enquêtes. Il était alors intéressant de faire ressortir ces inquiétudes en les numérotant selon l'ordre de priorité que la personne lui accordait : inquiétude 1 (forte), inquiétude 2 (moyennement forte) et inquiétude 3 (faible). Ainsi, chaque enquêté a hiérarchisé ses inquiétudes.

Cette méthode de priorisation des constats, faits par les enquêtés, a permis de déterminer des thématiques de discussions qui apparaissent comme des enjeux prioritaires pour eux.

Cette hiérarchisation des constats, à travers les méthodes de comptage et de priorisation, a permis de révéler les enjeux majeurs pour les usagers de la pêche. Ces résultats se retrouvent sous la forme de graphiques et d'un tableau, dans la partie qui suit.

## 2.2 ANALYSE DU GROUPE D'ENQUETES « USAGERS DE LA PECHE »

Dans cette partie, nous allons restituer les résultats obtenus pendant les enquêtes, et qui ont été traités au fur et à mesure suivant la méthodologie présentée précédemment.

### 2.2.1 Données statistiques issues des enquêtes

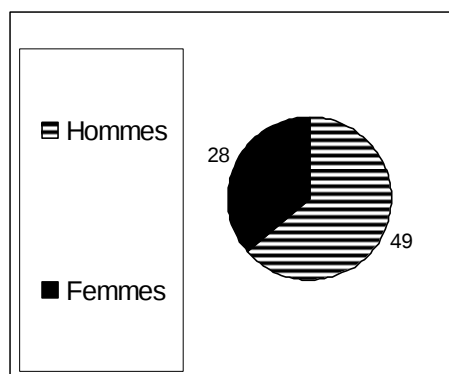


Figure 12 La répartition homme/femme dans l'activité de pêche chez les usagers enquêtés

Les pêcheurs masculins sont majoritairement des plaisanciers, tandis que les femmes qui font la pêche sont en majorité des pêcheuses professionnelles qui pêchent par deux ou en couple avec leur conjoint. La pêche au crabe est une activité à 70 % féminine (Rocklin, 2006).

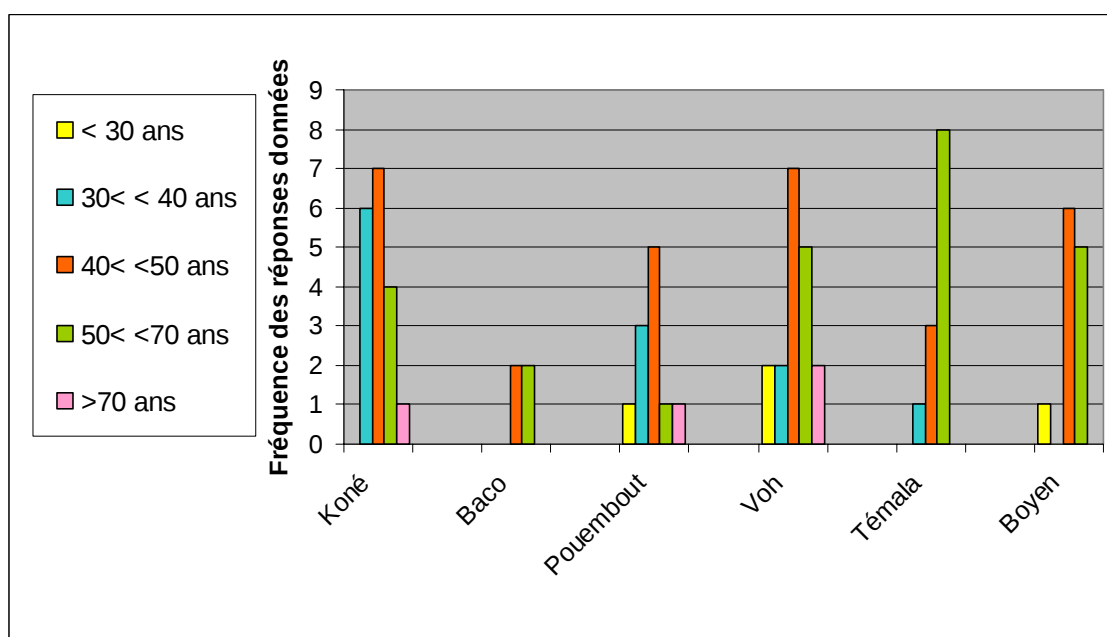
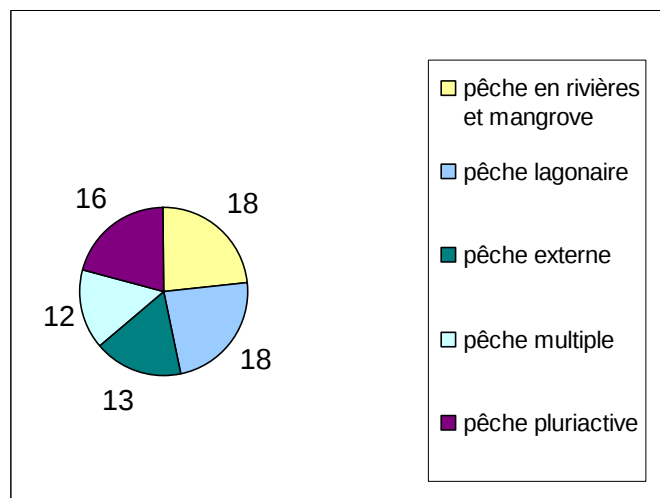


Figure 13 Répartition des classes d'âge des pêcheurs enquêtés par tribu et village

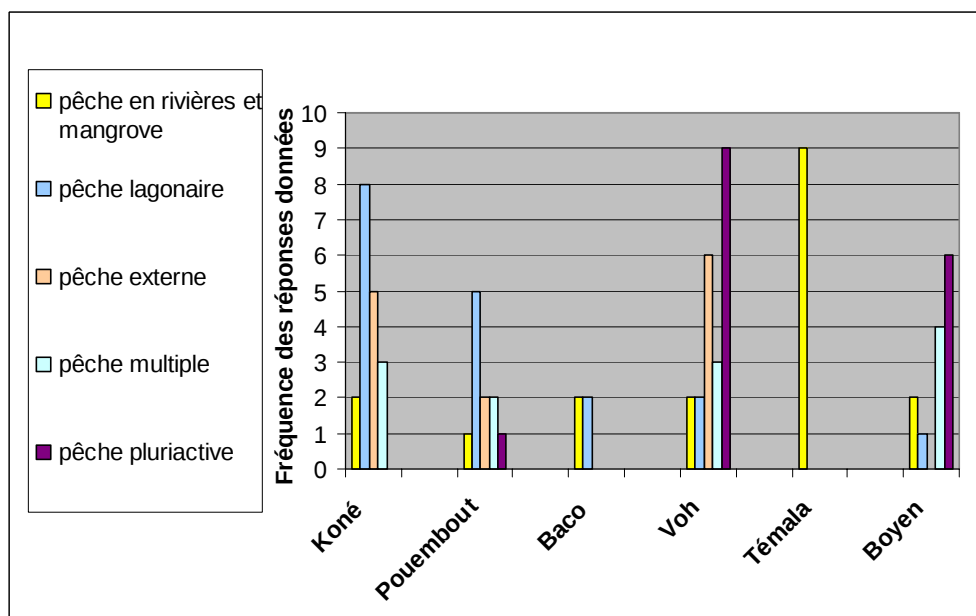
La moyenne d'âge des pêcheurs se situe entre 40 et 50 ans, avec une forte proportion de personnes ayant entre 50 et 70 ans. En effet, ce sont les personnes les plus âgées et originaires de la zone qui pratiquent la pêche, et qui ont donc une bonne connaissance des espaces de pêche. On remarque aussi que sur les 29 pêcheurs professionnels interrogés,

seulement 4 sont des femmes de moins de 30 ans. Il apparaît donc que les jeunes ne prennent donc pas encore la relève du métier de pêcheur.



**Figure 14 Répartition générale des types de pêches chez les usagers de la zone VKP**

La pêche multiple concerne des pêcheurs non professionnels qui pratiquent plusieurs types de pêche en alternance dans espaces de pêche différents. Pour les pêcheurs professionnels on parlera de pluriactivité de la pêche, soit sur un même espace de pêche soit sur des espaces différents. Certains pêcheurs au gros pratiquent aussi, de temps en temps, une pêche lagonaire (ligne et plongée) ou en rivière ; mais leurs sorties de pêche se font principalement à l'extérieur.



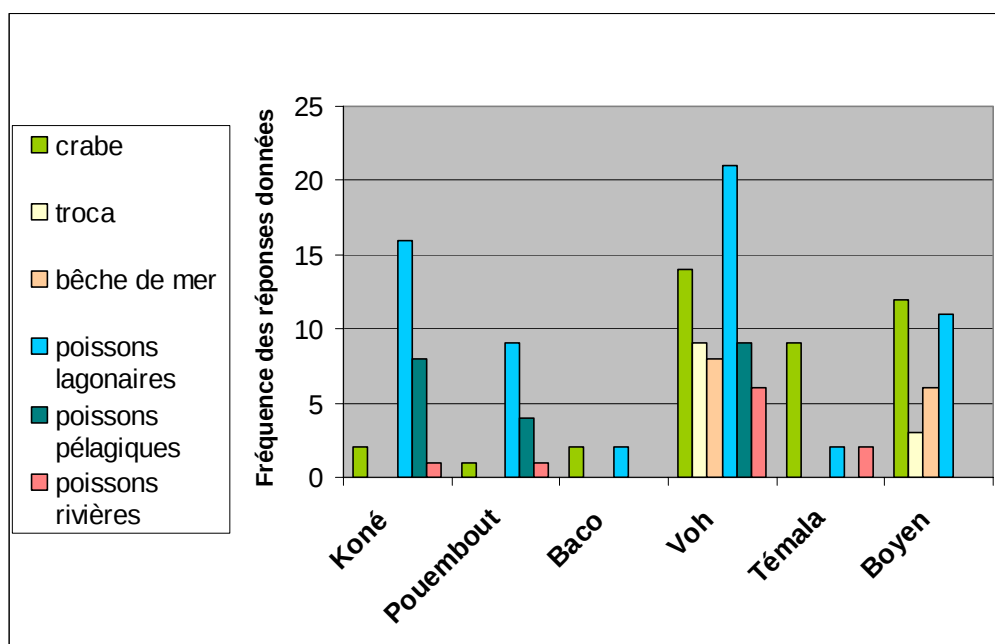
**Figure 15 Types de pêches les plus pratiquées par tribu et village**

Ce graphique met en valeur que la pêche au gros n'est pratiquée que dans les villages. On observe aussi que les pêcheurs plaisanciers des villages de Koné et Pouembout pratiquent une pêche principalement lagonaire.

A Témala, tous les pêcheurs rencontrés sont des professionnels qui vivent de la vente des crabes, et des poissons pêchés en rivières ou à l'embouchure. Il semblerait qu'ils ne quittent pas la zone de mangrove de Témala.

A Boyen, la pêche pluriactive rassemble des professionnels qui pratiquent plusieurs pêches sur l'espace lagunaire (troca, ligne et bêche de mer), ainsi que la pêche du crabe sur le Plateau et autour dans la mangrove.

Dans la commune de Voh les pêcheurs professionnels pratiquent une pluriactivité de la pêche dans le lagon. Ils alternent donc entre la pêche du troca, de la bêche de mer et du poisson.



**Figure 16 Types de ressources prélevées par chaque pêcheur**

Ce graphique présente toutes les ressources pêchées par chaque usager interrogé, y compris par les pêcheurs au gros qui prélèvent irrégulièrement des poissons lagunaires et des crabes dans certaines zones. Le crabe apparaît alors comme une ressource très pêchée à Voh pour la consommation personnelle. De plus, selon ces enquêtes, le crabe semble être plus ramassé dans la zone nord de VKP regroupant Voh, Témala et Boyen. Des ressources comme le troca et la bêche de mer ne sont pêchées qu'à Voh et Boyen ; et absolument pas dans la zone de Koné-Pouembout-Baco. C'est dans la commune de Voh que l'on trouve la plus grande variété de produits de la mer pêchée. De même, ce graphique montre bien la pluriactivité des pêcheurs professionnels enquêtés à Boyen.

## 2.2.2 L'organisation sociospatiale des usages de la pêche sur la zone VKP : un espace divisé, mais partagé et maîtrisé.

Le recoupement des cartes des usagers (zonage à dire d'acteurs) nous montre que la zone VKP se divise en deux sous-ensembles pour la pratique de la pêche :

- Au nord, les pêcheurs de Voh, Témala et Boyen pêchent principalement sur les zones de pêche situées en face de leur lieu d'habitation, et entre les tribus de Gatope et Oundjo au sud et la commune de Ouaco au nord.

- Au sud, les pêcheurs de Koné, Pouembout et Baco pêchent aussi principalement sur les zones de pêche situées en face de leur lieu d'habitation, et entre la « réserve » d'Oundjo au nord et la presqu'île de Pindai au sud.

On remarque que les pêcheurs de la zone VKP ne circulent pas à l'intérieur du lagon, du nord au sud. En effet, leurs déplacements sont limités par la « réserve » halieutique tribale d'Oundjo située au milieu de ces deux sous-zones de pêche. Par conséquent les pêcheurs qui souhaiteraient avoir accès à d'autres espaces de pêche, que ceux situés à proximité de leur lieu d'habitation, doivent se déplacer par l'espace terrestre pour rejoindre une mise à l'eau ou bien sortir à l'extérieur du récif. De toutes façons, les pêcheurs de Voh-Témala-Boyen ne pêchent jamais dans les zones de pêche de Koné-Pouembout-Baco. Cependant, trois pêcheurs au gros de Pouembout pêchent quelques fois avec des amis pêcheurs de Voh.

Il y existe donc une zone VKP et deux sous-zones de pêche rassemblant plusieurs types d'usagers. Dans ces deux sous zones, on remarque que les espaces de pêche sont déterminés à partir de l'utilisation que les différents groupes de pêcheurs locaux en font, et pas seulement en fonction de la ressource halieutique.

| ■ La sous-zone Voh-Témala-Boyen (VTB)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                | ■ La sous-zone Koné-Pouembout-Baco (KPB)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>- une pêche professionnelle importante, notamment en tribu,</li> <li>- une pêche collective, par groupe de deux (généralement en couple) ou entre pêcheuses,</li> <li>- une pêche externe uniquement pratiquée par les pêcheurs européens,</li> <li>- un espace côtier (rivières et mangrove et bord de mer) très fréquenté,</li> <li>- des zones de pêche de grande proximité (mangrove et lagon) utilisées pour la pêche à pied et avec de petites embarcations, par des groupes de pêcheurs particuliers</li> <li>- une organisation spatiale de la pêche marquée (zonage des usages),</li> <li>- une répartition des types de pêches et une diversification des usagers importante,</li> <li>- des espaces de pêche principalement utilisés par les pêcheurs locaux,</li> <li>- des usages peu perturbés par la présence de la tribu d'Oundjo.</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- très peu de pêcheurs professionnels</li> <li>- une pêche individuelle ou entre amis/famille,</li> <li>- une pêche plaisancière récréative importante : lagonaire (plongée/chasse sous- marine et ligne) et externe,</li> <li>- un espace de pêche « rivière et mangrove » peu fréquenté,</li> <li>- des zones de pêche lagonaires partagées entre tous les pêcheurs et principalement utilisées par une mixité de pêcheurs plaisanciers non professionnels locaux,</li> <li>- des espaces de pêche principalement utilisés par les pêcheurs locaux,</li> <li>- des perturbations dans l'usage de la pêche, liées à la présence de la « réserve » maritime tribale d'Oundjo.</li> </ul> |

L'analyse des zones de pêche des différents usagers interrogés révèle que les pêcheurs de la zone VKP pêchent dans une zone bien déterminée, qu'ils délimitent et qu'ils situent très bien sur la carte présentée. La pêche est structurée en zones de pêche bien distinctes, qui sont soit utilisées par des groupes spécifiques soit partagées par plusieurs usagers. Il existe donc une forme d'« appropriation » des espaces de pêche par les populations locales de pêcheurs qui s'explique par un contexte territorial particulier.

Le zonage à dire d'acteurs met bien en évidence l'existence d'une organisation spatiale des usages de la pêche entre les villages et les tribus de VKP, mais aussi entre les tribus elles-mêmes. Par conséquent, il s'agit de comprendre comment s'organise l'activité de pêche à l'intérieur de ces deux ensembles spatiaux et quels éléments peuvent justifier ces différents usages et leur répartition dans des zones clairement définies.

### **2.2.2.1 D'une « appropriation » socio spatiale à l'expression d'une territorialité**

Comme nous venons de le souligner, le zonage à dire d'acteurs utilisé lors des entretiens révèle un partage des espaces de pêche en zones de pêche dans chacune des deux sous-zones de pêche de VKP (Koné-Pouembout-Baco et Voh-Témala-Boyen) et qui sont utilisées par des groupes de pêcheurs identifiés. On peut alors mettre en avant l'hypothèse qu'il existe une forme d'« appropriation » créant un zonage des espaces de pêche maritimes et côtiers de VKP. La notion d'« appropriation<sup>36</sup> » signifie que ces pêcheurs s'identifient à une zone de pêche, sans forcément avoir la volonté d'exclure les autres usagers de celle-ci. En effet, il s'agit de montrer comment ces différents groupes de pêcheurs se représentent les endroits où ils pêchent à travers leurs pratiques et leur discours ; et non pas de vouloir légitimer des zones de pêche utilisées par des groupes d'usagers spécifiques. En effet, la façon dont on peut s'approprier une zone ne dépend pas seulement de revendications particulières ni d'une volonté d'exclusion, mais d'éléments non maîtrisés par les usagers locaux. Cette « appropriation » n'est pas toujours voulue, dans certains cas elle est le résultat d'une combinaison de facteurs qui la facilitent et qui finissent par la renforcer.

Cette analyse spatiale de la répartition des usages de pêche nous permet de distinguer trois facteurs qui peuvent expliquer cette « appropriation » : l'aménagement de l'espace, la répartition de la ressource et l'expression de la reconnaissance d'une appartenance identitaire à un territoire de pêche.

#### **• Une appropriation par l'espace**

L'approche par l'espace nous permet de comprendre comment le déplacement et le positionnement des pêcheurs dans les espaces de pêche créent un zonage adapté à chaque groupe. En effet, les pêcheurs de la zone VKP savent exactement où ils peuvent faire la pêche, et dans quels endroits ils ne doivent pas aller. D'après les zones de pêche délimitées par les usagers sur leurs cartes, la pêche se fait principalement dans des zones spécifiques. Comment se sont-ils « appropriés » ces espaces ? Quels éléments ont pu faciliter ce zonage des pratiques locales de pêche ?

---

<sup>36</sup> D'après le dictionnaire Petit Larousse 2003, le verbe « s'approprier » signifie : se donner la propriété de, faire sien, s'attribuer.

1) L'aménagement de l'habitat, entre les villages et les tribus, explique en partie que les pêcheurs se soient « appropriés » des zones de pêche. En effet, ils pêchent avant tout en face de leur lieu d'habitation et à proximité de celui-ci.

#### *L'exemple de la pêche au crabe :*

Sur la zone VKP, la ressource est bien présente tout le long du littoral, dans la mangrove et sur le plateau. Cependant, les usagers de ce type de pêche ont chacun leur zone de pêche, située en face de leur lieu d'habitation. La pêche au crabe apparaît alors comme une pêche de proximité.

Les cinq pêcheurs de crabes de la sous zone Koné-Pouembout-Baco se rendent dans des zones de pêches proches de là où ils habitent. C'est-à-dire vers la rivière de Koné, le long de la mangrove de Foué à la Baie de Kataviti. Un pêcheur de Baco m'explique : « comme je pêche mes crabes là-bas, je ne vais pas ailleurs ». Un seul de ces pêcheurs réside directement sur le littoral et pêche donc devant sa maison. Cette personne considère que : « si tout le monde détruit dans sa zone, on devra aller ailleurs, on devra aller piquer le crabe chez les autres » et elle n'est pas d'accord avec cette perspective. Elle a donc proposé de créer une « réserve de crabes » par village sur l'espace rivières et mangrove de KPB, afin que chacun continue à pêcher là où il a ses habitudes.

Les différents groupes de pêcheurs, répartis dans les deux tribus et le village de la sous-zone VTB, se sont « appropriés » des zones de pêche aux crabes. Sur les cartes, on voit que les pêcheurs de crabes de Témala pêchent uniquement dans les rivières de Témala et de la Hoot en face de la tribu, et que les pêcheurs de Boyen pêchent dans les palétuviers et sur le Plateau des massacres en face de chez eux. Ces derniers ne vont jamais dans la zone de Témala et s'arrêtent à la baie de Nouméa qui est aussi une limite spatiale coutumière entre les deux tribus. Dans la tradition mélanésienne, les éléments naturels paysagers comme les rivières, les montagnes, les baies...constituent des séparations entre les terres des groupes tribaux. Cette topologie symbolique des lieux peut donc aussi justifier cette répartition spatiale et cette « appropriation ».

De même, les pêcheurs de crabes de Témala restent dans leur zone de pêche et ne vont jamais ailleurs. Par conséquent, tous ces pêcheurs de crabes ne se déplacent pas en dehors de la zone qu'ils fréquentent régulièrement et qu'ils se sont « appropriés » avec le temps.

Les pêcheurs non professionnels enquêtés à Voh vont du côté de la rivière Témala pour faire la pêche au crabe, car c'est une zone proche du village. Ils ne s'y rendent qu'occasionnellement quand ils ont envie de manger du crabe, notamment le week-end.

Il existe donc deux zones de pêche au crabe distinctes, l'une qui n'est fréquentée que par les gens de Boyen et l'autre qui est partagée entre les pêcheurs professionnels de Témala et les non professionnels de Voh.

Par conséquent, c'est par rapport à leur lieu d'habitation que ces usagers se rendent sur certaines zones pour faire ce type de pêche : « *On ne va pas s'emmerder à aller chercher le crabe je ne sais où alors qu'on habite à côté* ». De plus, cette « appropriation » spatiale est aussi rendue possible par des accès privilégiés aux zones de pêche, et des moyens de déplacement qui ont évolué.

2) Les usagers de la pêche accèdent à leurs zones de pêche grâce aux mises à l'eau proches de leur lieu d'habitation, et qui leur permettent de se rendre facilement sur leur zone de pêche. On observe que ces accès terrestres sont utilisés par des groupes de pêcheurs particuliers.

Les pêcheurs de Koné utilisent plutôt la mise à l'eau de la plage de Foué qui est la plus proche du village. Certains se déplacent jusqu'à la mise à l'eau de Franco, en particulier pour la pêche à la ligne de nuit. Un seul pêcheur de Baco se rend parfois au wharf de Kataviti. De même, les pêcheurs de Pouembout se rendent majoritairement à la mise à l'eau de Franco, mais les pêcheurs au gros partent plutôt de Foué. La mise à l'eau dans la rivière de la Nindia est utilisée par les pêcheurs des deux villages car elle se situe à égale distance entre les deux. Cette structuration spatiale des accès de la sous zone KPB est moins évidente que dans la sous zone VTB. En effet, les groupes de pêcheurs du nord de VKP se distinguent les uns des autres car ils utilisent leurs propres mises à l'eau.

Pour pêcher dans la « zone rivière et mangrove » de la Hoot et de la Témala, les pêcheurs de crabes de Témala se mettent à l'eau directement en haut des rivières. Ce sont les seuls pêcheurs qui passent par cet accès situé en face de la tribu.

Pour se rendre à la réserve de bêche de mer sur le plateau des massacres, les pêcheurs de Boyen empruntent une piste qui traverse les terres coutumières de la tribu, et accèdent à la mise à l'eau de Pouengé dans la mangrove. Cette mise à l'eau est la seule qui leur donne accès au Plateau : « Pouengé est le seul endroit pour se mettre à l'eau à proximité ». Elle est difficile à trouver car elle n'est pas indiquée et que la piste est très longue. Certains pêcheurs de Témala qui font la pêche de la bêche, du troca et de la ligne viennent aussi à Pouengé pour se mettre à l'eau.

Tous les pêcheurs de Voh enquêtés se mettent à l'eau à la plage de Gatope, à côté du village. Ils ne vont jamais sur les mises à l'eau des tribus situées dans la mangrove ou en haut des rivières.

Les personnes résidents directement sur le littoral<sup>37</sup> ont un accès privilégié et direct sur les espaces de pêche. Auparavant il existait des pistes permettant un accès direct au littoral, et qui passaient sur certaines de ces propriétés. Depuis, l'une d'entre elles a été fermée par les différents propriétaires. Selon eux, plusieurs raisons justifient cette fermeture tels que le braconnage régulier de l'élevage bovin ou encore la fréquentation importante de la piste par des pêcheurs occasionnels et extérieurs. Cette zone littorale n'est donc plus accessible que par le haut des rivières ou par le lagon. Celle-ci n'était pas particulièrement utilisée par les pêcheurs locaux interrogés, puisqu'un seul couple en a parlé et regrette de ne plus pouvoir aller à la plage avec leurs enfants à cet endroit.

Par conséquent, même si plusieurs groupes de pêcheurs pêchent dans les mêmes zones, ils utilisent des accès différents pour s'y rendre. Ceux-ci sont au nombre de 5 sur toute la zone côtière VKP. Les accès aux espaces de pêche sont donc restreints et chaque groupe d'usagers se sert toujours de la même mise à l'eau. De plus, il existe plusieurs façons pour un pêcheur de se rendre sur une zone de pêche et de se déplacer à l'intérieur de celle-ci.

---

<sup>37</sup> Les terrains situés sur le littoral peuvent être loués et utilisés par les éleveurs comme pâturages pour le bétail. Peu de personnes habitent sur cet espace côtier. Deux d'entre elles ont été enquêtées. Elles sont pêcheuses de crabes occasionnelles à Voh et Pouembout. Le reste des terres littorales appartiennent aux clans locaux.

3) Les pêcheurs plaisanciers des villages pratiquent une pêche individuelle ou en groupe comme pour la plongée, ils ont donc leur propre véhicule et bateau. Deux d'entre eux n'avaient plus de bateau au moment de l'enquête et partaient à la pêche avec des amis.

Les pêcheurs professionnels des villages ont tous un bateau en partie subventionné par la PN, et un véhicule pour se déplacer.

Les pêcheurs professionnels des tribus n'ont pas forcément de véhicule, ou même de permis de conduire, pour se rendre sur leur zone de pêche. A Témala la pêche professionnelle du crabe s'effectue de façon collective (à deux ou par petits groupes qui partent ensemble). Cela facilite le déplacement du ou des groupes jusqu'au lieu de pêche par un membre de la famille, qui fait la pêche ou pas. Cette pêche est « collective » car ces pêcheurs professionnels partagent une embarcation à plusieurs et qu'ils ont parfois acheté ensemble. Cependant, une fois sur la zone de pêche chacun part dans ses coins et vend ce qu'il a collecté. Dans la pratique, la pêche est donc individuelle. Avant d'avoir récemment (moins de 5 ans) acquis des bateaux, les pêcheuses faisaient la pêche à pied. Ce qui a contribué à ce qu'elles se rendent sur la zone de pêche la plus proche de la tribu. De même, certains pêcheurs rencontrés à Boyen n'avaient soit pas de bateau, soit pas de bateau qui leur appartienne. Ils sont donc habitués à pratiquer une pêche à pied dans les palétuviers et/ou sur le Plateau des massacres, ou bien ils montent dans le bateau du colporteur pour la pêche de la bêche de mer.

### *Bilan*

Les usagers enquêtés ont inscrit des habitudes dans les espaces de pêche, qu'ils fréquentent depuis toujours (sauf exception). Celles-ci ont facilité des formes d'« appropriation » de ces espaces en zones de pêche, sur lesquels chaque groupe de pêcheur se rend. Cette « appropriation » sociospatiale s'est mise en place, sur le long terme, car il existait une proximité spatiale de ces zones avec le lieu d'habitation, les mises à l'eau donnaient directement accès à la zone de pêche et se trouvaient proches du village ou de la tribu qui l'utilisait et les modes de déplacement (en particulier à pied) nécessitaient de se rendre dans des zones de pêche de grande proximité. Par conséquent, le choix de ces zones par des groupes spécifiques ne s'est pas fait volontairement. Les pratiques de pêche qui existent aujourd'hui, comme la pêche au crabe à Témala ou la bêche de mer à Boyen, sont issues de pratiques spatiales anciennes. Par contre, il semble que les pêcheurs locaux ne souhaitent pas que leurs usages actuels soient modifiés ou perturbés, ce qu'ils envisagent comme une possibilité (voir la suite des résultats). Ils veulent donc anticiper et participer aux décisions prises sur leur gestion à venir.

#### • Une appropriation par la ressource

Le zonage à dire d'acteurs nous montre que les pêcheurs de VKP connaissent les zones dans lesquelles ils peuvent pêcher ce dont ils ont besoin. En effet, les produits de la mer sont très variés dans cette zone côtière et se répartissent sur les trois espaces de pêche.

#### *L'exemple de la bêche de mer dans la zone Voh-Témala-Boyen :*

Ce type de pêche se pratique principalement dans la réserve spéciale de Boyen, sur le plateau des massacres. La pêche pour la vente de la bêche de mer<sup>38</sup> est une activité économique récente. Les pêcheurs de Boyen ne font la pêche de la bêche de mer que depuis une trentaine d'années sur le Plateau des massacres. En effet, les premiers pêcheurs de bêche étaient les gens de Gatope et des pêcheurs tahitiens. Ces derniers ont commencé à engager des gens de Boyen pour ramasser les bêches. Avant cela, les pêcheurs de Boyen ne connaissaient pas les bêches de mer et ne savaient pas qu'elles avaient une valeur financière. Par la suite, les gens de Gatope ont dû arrêter de pêcher la bêche sur le Plateau des massacres, à partir du moment où les gens de Boyen se sont organisés pour pêcher la bêche et qu'ils ont demandé à ceux de Gatope de partir. Les pêcheurs de Boyen utilisaient alors les bateaux du colporteur. Les pêcheurs de bêches de Boyen viennent dans cette zone car elle concentre une ressource qu'ils sont les seuls à exploiter à cet endroit. La mise en place de la « réserve spéciale de la bêche de mer » par les pêcheurs de Boyen vient renforcer cette hypothèse d'une « appropriation » par la ressource locale.

#### *Les autres types de ressources exploitées :*

Sur la zone VKP, l'espace lagunaire est partagé entre plusieurs groupes d'utilisateurs pêchant dans les mêmes endroits. Ceux-ci apparaissent alors comme des zones de pêche mixtes entre les gens des tribus et ceux des villages. En effet, la pêche à la ligne se fait entre les 4 balises au bord du Plateau des massacres (VTB) ou bien encore sur le Plateau de Koniène (KPB); et le troc dans une grande zone près du récif. Ces zones ont été choisies par les pêcheurs par rapport à la présence d'une ressource spécifique.

#### • Une appropriation par la reconnaissance d'une appartenance identitaire à un territoire de pêche et la pratique des lieux

La proximité spatiale des zones de pêche crée une relation d'appartenance entre les utilisateurs et celles-ci, et donc une organisation de la pêche par groupes de pêcheurs.

#### *La reconnaissance d'appartenir à un groupe précis pêchant sur une zone précise :*

A travers leurs pratiques, les pêcheurs de VKP nous montrent leur identification à une zone de pêche. Ils traduisent aussi cette « appropriation » dans leur discours par l'emploi du pronom possessif « notre » : « notre rivière », « notre garde manger », « notre ressource », « c'est notre coin ».

Cette organisation de la pêche est donc bien définie localement par la représentation que les pêcheurs ont de leur zone de pêche, et par leur discours qui confirme leur vision socio spatiale de la pêche.

---

<sup>38</sup> La bêche de mer est un produit qui n'est pas consommé en Nouvelle Calédonie. Il est entièrement exporté en Asie.

### *La reconnaissance des autres groupes d'usagers :*

Les pêcheurs de VKP ne sont pas seulement des usagers des espaces de pêche, ce sont aussi des groupes de pêcheurs reconnus. A travers le discours des enquêtés de la sous-zone Voh-Témala-Boyen, on se rend compte qu'il y a une connaissance mutuelle des « territoires » de pêche et des différents groupes qui y vivent : « *Il y a les gens de Boyen, il y a les gens de Témala, il y a les gens de Voh, les gens de Gatope...* ». Chaque groupe reconnaît son propre groupe et celui des autres, associé à un territoire de pêche : « *On ne va jamais à Voh* », « *On ne va pas pêcher sur les zones de Boyen* », « *On laisse les rivières pour les gens de Témala* ».

Même si certaines zones de pêche sont partagées, la distinction entre les différents groupes de pêcheurs locaux est bien intégrée par tous les pêcheurs. De même, les « gens d'ailleurs » ou « de partout » sont identifiés comme ne faisant pas partie de leurs zones de pêche. En effet, les pêcheurs externes, venant de Nouméa ou du reste de la province nord (en-dehors de VKP) ne sont pas « admis ». Le pêcheur a donc une identité définie par son groupe, en fonction de son territoire d'appartenance, c'est-à-dire son lieu d'habitation. Dans la zone VTB on ne parle pas de groupes de pêcheurs lagonaires ou encore de pêcheurs de crabes sans distinctions aucunes. Au contraire, les pêcheurs viennent tous de quelque part et c'est ce lien territorial qui détermine sa zone de pêche.

Cette reconnaissance identitaire par groupe n'existe pas entre les pêcheurs des villages de Koné et Pouembout ou de la tribu de Baco. En effet, les plaisanciers de la sous-zone Koné-Pouembout-Baco ne se distinguent pas les uns des autres. Il n'y a donc pas de réel zonage entre des groupes de pêcheurs, mais un partage du lagon et une mixité locale. Selon eux, ces pêcheurs fréquentent toujours les mêmes zones de pêche, sans se différencier les uns des autres.

Par conséquent, notons que chaque groupe de pêcheurs est soit rattaché à une zone de pêche précise, soit rattaché à une zone mixte dans laquelle les mêmes groupes de pêcheurs se retrouvent, en fonction du territoire d'origine (village ou tribu).

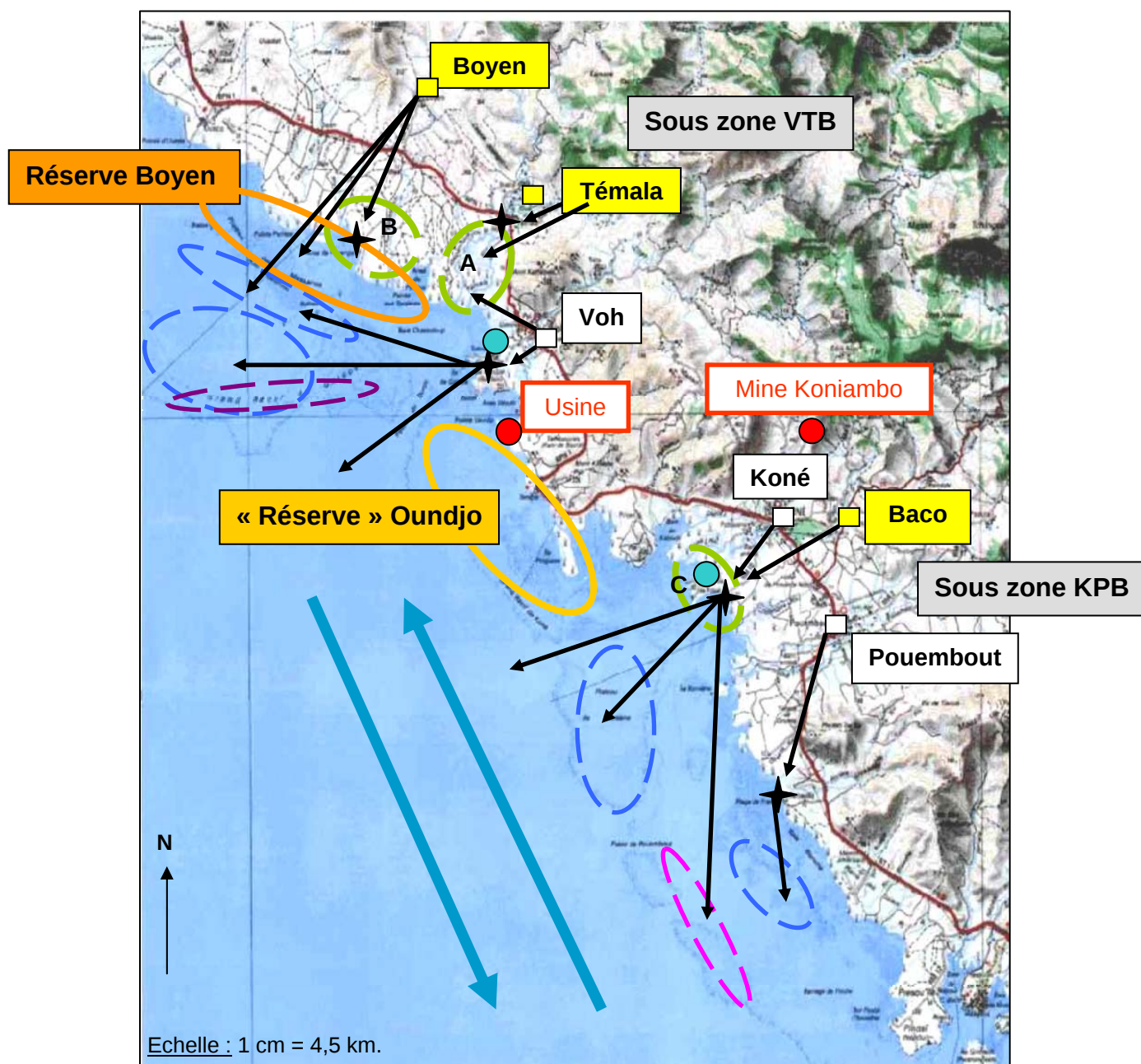
### *Bilan*

La cartographie des déplacements des usagers dans les zones de pêche, ainsi que leur discours, révèlent l'existence d'identités territoriales de pêcheurs. En effet, il apparaît que la pratique de la pêche crée une identité locale à chacun de ces groupes, et par conséquent des territoires dans le territoire VKP. L'activité de pêche met en avant une territorialité qui s'exprime à travers elle. Nous pouvons alors nous demander si nous sommes face à une forme de territorialisation des espaces de pêche par des groupes d'individus identifiables. Cette territorialisation peut se définir comme le fait que chaque espace de pêche fait partie d'un ensemble territorial, comprenant une zone de pêche utilisée par un groupe d'usagers particulier et un lieu d'habitation représenté par un village ou une tribu, formant ainsi un territoire de pêche adapté aux pratiques et besoins du groupe concerné.

Cette division de la zone côtière en territoires de pêche peut s'expliquer par le fait que chaque individu, confronté aux exigences du quotidien, se déplace et pratique l'espace de manière répétitive et automatique. Ces pêcheurs ont des habitudes, des coins de pêche, des contacts et des expériences concrètes. Les individus produisent et reproduisent le quotidien, fabriquent leurs territoires en s'inspirant des valeurs qui forment leurs habitudes. Le territoire entre alors dans la combinaison identitaire du groupe spatialisé qui le façonne. En effet, la

routine du quotidien, c'est-à-dire la pratique physique des lieux, les habitudes d'emprunter tel itinéraire, imprime un schéma mental de rapport à l'espace, construit les représentations et les pratiques d'un individu au sein d'un groupe localisé. L'identité territoriale n'émerge donc pas uniquement de ses racines du passé, mais aussi des enjeux de l'actualité et des logiques sociales du quotidien.

Ainsi, l'attachement, l'appropriation, l'identité, la défense seraient liés et caractériseraient à la fois le comportement et le discours de l'individu transformant l'espace en territoire. De même, les principes sociaux de l'identité et de l'altérité s'élaborent dans l'espace, à travers le territoire et la notion de conflit d'usage, que nous analyserons plus loin.



|                                                                                                                            |         |                                                                                                 |                                                                                                                                      |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------|-------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Légende :</b>                                                                                                           |         |                                                                                                 |                                                                                                                                      |
| <span style="background-color: yellow; border: 1px solid black; display: inline-block; width: 20px; height: 10px;"></span> | Tribu   | <span style="border: 2px dashed green; border-radius: 50%; width: 20px; height: 10px;"></span>  | Zone de pêche « Mangrove et rivière » (Zone A = fréquentée par un seul groupe, zone B = fréquentée par deux groupes, zone C = mixte) |
| <span style="border: 1px solid black; display: inline-block; width: 20px; height: 10px;"></span>                           | Village | <span style="border: 2px dashed blue; border-radius: 50%; width: 20px; height: 10px;"></span>   | Zone de pêche « lagunaire » fréquentée et mixte                                                                                      |
|                                                                                                                            |         | <span style="border: 2px dashed pink; border-radius: 50%; width: 20px; height: 10px;"></span>   | Zone de pêche pour la plongée                                                                                                        |
|                                                                                                                            |         | <span style="border: 2px dashed purple; border-radius: 50%; width: 20px; height: 10px;"></span> | Zone de pêche pour le troca                                                                                                          |
|                                                                                                                            |         | <span style="color: black;">✦</span>                                                            | Mise à l'eau                                                                                                                         |
|                                                                                                                            |         | <span style="color: black;">→</span>                                                            | Mise à l'eau ou zone de pêche dans laquelle se rendent ces pêcheurs                                                                  |
|                                                                                                                            |         | <span style="color: blue;">→</span>                                                             | Circulation dans la zone externe                                                                                                     |

**Figure 17 Carte de la zone d'étude VKP et des zones de pêche des usagers enquêtés<sup>39</sup>**

<sup>39</sup> Sources : service de la cartographie de la Province Nord (Fond de carte au 1 : 200 000) et Laëtitia Lasseigne, Octobre 2008.

### 2.2.2.2 Une régulation des usages de la pêche et des rapports sociaux liés

Selon le zonage à dire d'acteurs et le discours des usagers, la zone VKP se divise en zones de pêche distinctes. Par conséquent, par leurs pratiques régulières, les différents groupes de pêcheurs locaux ont fini par mettre en place des règles de gestion informelles qui régulent les divers usages de pêche et les spatialisent.

#### • La gestion informelle

La gestion informelle concerne les règles qui ne sont pas formalisées mais que les pêcheurs appliquent, sans qu'elles leur soient imposées par écrit ou qu'elles aient été discutées entre eux. Sur la zone VKP, ces règles sont tacites et aucun pêcheur ne peut clairement les expliciter. Cependant, elles ressortent de leur discours à travers la façon dont ils se représentent le fonctionnement et la structuration de la pêche locale.

1) Les pêcheurs de VKP connaissent bien les zones dans lesquelles ils peuvent aller et celles à éviter. Il semble donc qu'il existe un zonage informel de la pêche, notamment très marqué dans la sous-zone Voh-Témala-Boyen. Ce zonage informel apparaît surtout entre les tribus de Boyen et de Témala. Si les pêcheurs de ces tribus ne partagent pas leurs zones de pêche, ce n'est pas seulement pour une question d'éloignement, mais bien parce que, comme ils le disent, chacun doit aussi rester dans sa zone. Comme le dit une pêcheuse de Boyen : « *On a du poisson ici, donc on ne va pas pêcher chez les autres (ceux de Témala)* » et elle ajoute : « *Si on va à Témala on va se faire courser* ». Pour cette pêcheuse, les gens de Témala ne viennent pas dans la zone de pêche de Boyen et inversement, c'est comme ça. De même, un autre pêcheur de Boyen explique : « *Je fais la pêche sur ma zone* » (c'est-à-dire la mangrove en face de Boyen). Il ne pêche pas le crabe dans les rivières de la Hoot et de la Témala car pour lui : « *Ca c'est la zone de Témala* » (c'est-à-dire de la tribu de Témala).

Il est important de préciser que les limites coutumières terrestres viennent confirmer ce découpage en zones de pêche. En effet, pour les gens de Boyen et de Témala la baie de Nouméa constitue une frontière coutumière naturelle entre les deux tribus. Les gens de Boyen n'allant pas pêcher au-delà de cette délimitation naturelle, tout comme les pêcheurs de Témala ne la franchissent pas. En effet, une pêcheuse mélanésienne du village Témala confirma cette règle informelle de zonage des usages de la pêche en précisant : « *On ne va pas pêcher sur les zones de Boyen* » car « *entre les gens de Témala et de Boyen on se respecte, entre les gens des tribus, on respecte les zones de pêche* ».

Un autre pêcheur de Boyen expliqua en parlant de la tribu d'Oundjo : « *T'es pas sur ta zone là* ». Cette remarque souligne, qu'au-delà du fait que les pêcheurs d'Oundjo se soient « appropriés » une zone maritime en face de leur tribu (voir explications plus loin), il existe une « appropriation » locale des zones de pêche par des groupes locaux différents. Nous pouvons tout de même nous demander si les revendications d'Oundjo, envers cette zone, ne renforcent pas cette nécessité pour chaque groupe d'avoir sa propre zone de pêche, considérée comme un « *gagne-pain* » et un « *garde-manger* ». C'est pour cela que, selon ce pêcheur, « *chacun défend sa zone* », pour continuer à profiter d'une zone de pêche à proximité.

Comme le dit aussi un pêcheur de Boyen : « *Les autres pêcheurs locaux ou d'ailleurs ne viennent pas sur le Plateau des massacres, ils attendent au bord de celui-ci. Quand ils voient un bateau partir de la mise à l'eau de Boyen, ils partent car ils savent qu'il ne faut pas venir sur le Plateau des massacres* ». Pour lui : « *Tant qu'ils ne sont pas sur le Plateau c'est bon* ». Il ne

souhaite pas que ces gens viennent car « *ils pêchent tout* ». Une autre pêcheuse aura la même réflexion : « *Les bateaux passent loin, mais ne vont pas vers Boyen<sup>40</sup>* ».

Deux pêcheuses de crabes professionnelles de Témala mettent en avant le fait que, la zone de mangrove autour de la baie de Vavuto serait la zone de pêche au crabe des gens de Voh : « *C'est leur zone de pêche* ». Elles affirment que c'est à cet endroit que « *certain font le crabe* ».

2) Au-delà d'une répartition des zones de pêches entre les différents usagers locaux des tribus, il existe un zonage à l'intérieur même de chaque zone et qui est organisé entre les pêcheurs eux-mêmes. En effet, les pêcheuses professionnelles de crabes de Témala expliquent qu'elles ont leurs coins personnels de pêche dans chaque rivière. Elles partent chacune à pied dans les palétuviers, et vont dans leurs coins habituels de pêche. Il y a donc un partage volontaire et clairement exprimé de la zone entre les enquêtées : « *Il faut penser aux autres, on se partage* », « *On ne se rencontre pas entre pêcheuses* ». De même, les pêcheurs de Boyen suivent le même principe. Pour eux, ce n'est pas parce qu'ils vivent en tribu qu'ils partagent tout et notamment leurs coins de pêche, qui restent personnels et individuels : « *Chacun a son petit coin, on ne dit pas où on va* », « *On se réserve un coin de pêche et on dit rien à personne sauf à la famille* », « *Chacun va et fait sa petite pêche tranquille* ».

Dans la sous-zone Koné-Pouembout-Baco, il n'existe pas de zonage de la pêche entre les pêcheurs. Dans cette zone, ce sont principalement des plaisanciers qui pratiquent une pêche lagonaire et externe et se déplacent comme ils le souhaitent sur ces espaces. Ils ne vont pas vers la réserve d'Oundjo (au nord) qui marque une limite spatiale, puisqu'elle est interdite d'accès.

Comme nous venons de le voir à travers ces exemples, sur la mise en évidence de zones d'usages de pêche par des groupes qui s'identifient entre eux, on peut remarquer que cette organisation informelle est aussi renforcée par une surveillance informelle. En effet, ces usagers enquêtés semblent bien connaître les pêcheurs de leur zone et ceux qui n'en font pas partie. Bien que seulement huit pêcheurs aient déclaré observer et surveiller ce qu'il se passe dans leurs zones de pêche : « *Ceux qui vont souvent à la pêche je les vois* », « *Je regarde, j'aime bien voir ce qu'il se passe, voir ce qu'ils font* », de façon générale les discours des pêcheurs interrogés nous amènent à considérer qu'ils observent tous leurs zones de pêche consciemment ou inconsciemment.

3) Cette gestion informelle s'entretient aussi à travers des réseaux de proximité. En effet, les pêcheurs des villages déclarent partie d'un réseau de discussion autour de la pêche, qui est un sujet qui semble alimenter les conversations locales. En effet, la pêche est une activité qui a une place importante dans « la vie locale » que ce soit dans les villages ou les tribus. Dans le microcosme social que constitue encore le village, tous les anciens pêcheurs se connaissent et sont peu nombreux. Certains ne se fréquentent plus à causes de désaccords liés à la pêche. Pendant les enquêtes, les pêcheurs du village de Voh ont raconté des « histoires locales » concernant les pêcheurs du village : « *Lui il fait ça et lui il va là...* », « *Il faut que vous alliez voir ce pêcheur parce que lui il pêche comme ça...* ». Par conséquent, il existe une animation générale autour de la pêche. C'est un sujet qui dynamise les réseaux sociaux et mobilise l'attention les gens.

---

<sup>40</sup> Le Plateau des massacres est ici identifié au nom de la tribu, donc à un groupe territorial précis.

Nous pouvons noter que les pêcheurs des tribus ne « surveillent » pas les autres pêcheurs de leur tribu, et ne racontent pas d'anecdotes à ce sujet. En effet, leur façon de vivre en communauté est la base même de l'équilibre qui constitue la tribu. Par conséquent, ce regroupement, voulu et traditionnel, implique une gestion communautaire des problèmes. Par exemple, si une personne de la tribu pratiquait la « double activité » (salaire mensuel + revenus complémentaires issus de la pêche illégale), c'est toute la tribu qui serait concernée, puisque chacun vit dans le respect de l'autre. Ainsi, il n'y a pas d'observation passive du problème mais bien une solution qui peut être apportée par le système tribal.

Dans la zone VKP, il apparaît que la gestion de l'activité de pêche se soit toujours organisée de façon informelle. Cependant, des structures particulières, et pour la plupart récente (- de deux ans), participent activement à la mise en place d'une gestion plus formelle. Ces regroupements de pêcheurs résultent d'une volonté de gérer la pêche de façon normative, afin de la pratiquer sur le long terme et dans de bonnes conditions d'utilisations.

- La gestion formelle

La gestion formelle repose sur l'application de règles écrites (réglementation des concours de pêche) ou sont en cours de formulation. La gestion formelle implique la reconnaissance d'organisations locales à l'origine de celle-ci. Dans la zone VKP, elles sont peu nombreuses et se concentrent principalement dans la zone Voh-Koné-Pouembout. Elles ont toutes été enquêtées, car leurs présidents sont tous pêcheurs.

- Deux pêcheurs plaisanciers enquêtés sont les présidents des syndicats d'initiatives de la commune de Koné (créé par la commune en 1983) et du village de Voh (créé en 2005). Ces SI sont des associations de la loi 1901. Chaque année, ils organisent un concours de pêche au gros communal, à l'extérieur du lagon, et soumis à un règlement rédigé par les membres du syndicat. Depuis 2007, le syndicat de Voh a pris l'initiative d'arrêter les concours de pêche lagunaires, afin de préserver le milieu et la ressource et de limiter les tensions causées par cet événement avec les pêcheurs de la tribu de Gatope. Nous pouvons noter que 4 pêcheurs enquêtés font partie du SI de Koné.

- L'association « Albacore Club », créée en août 2006, rassemble une quarantaine de pêcheurs au gros de toute la zone VKP. Elle organise des concours de pêche au gros dans toute la Province Nord et facilite les rencontres entre les pêcheurs du Nord et du Sud. Chaque concours est soumis à un règlement spécifique rédigé par l'association, et qui précise les types d'espèces pouvant être capturées, leur poids minimum ; afin d'éviter le gaspillage des poissons pêchés dans ce type d'événement. Sur les 13 pêcheurs au gros enquêtés, 7 font partie de ce club. Un pêcheur professionnel du village de Voh s'est retiré de l'association suite à des différends, et ne souhaite pas redevenir membre.

- L'association « Botevo », créée en mai 2008, regroupe les pêcheurs professionnels et non professionnels du village de Voh et Témala et des tribus de Témala, Boyen, Gatope. C'est une association de pêcheurs qui regroupe 42 membres, dont 20 pêcheurs professionnels. La présidente est une pêcheuse professionnelle lagonaire mélanésienne, originaire de la tribu de Boyen mais elle n'y vit plus. Elle se présente comme une instance de discussion qui permet aux usagers de faire part des difficultés qu'ils rencontrent pour pratiquer leur activité ou des problèmes qu'ils constatent par rapport à la pêche. Cette association est donc la seule sur la zone VKP à s'intéresser à la fois au métier de pêcheur et à la pêche de loisir. Lors de

l'ouverture de la réserve de bêtes de mer de Boyen, en août 2008, la présidente de l'association a contrôlé les autorisations de pêche et si les pêcheurs embarqués étaient bien inscrits pour cette pêche. De plus, elle a vérifié les tonnes de kilos prélevés après chaque sortie de pêche, afin de maintenir la ressource en état et de sensibiliser les pêcheurs.

Pendant les enquêtes, tous les pêcheurs de Boyen ont déclaré connaître cette association mais certains n'en faisaient pas partie. Des pêcheuses, dont l'une était professionnelle, ont expliqué ne pas faire partie de l'association « BOTEVO » car elles n'avaient pas encore eu l'occasion de s'inscrire. Elles se sentent totalement concernées par les principes de l'association qui permet de donner son avis et de défendre les pêcheurs : « *On ne peut pas ne pas être concernées* », « *On participe aux réunions* ». Elles sont déjà bien impliquées car elles participent aux réunions organisées pour la réserve de bête de mer. Sur les 12 pêcheurs interrogés à Boyen, 3 pêcheurs dont une pêcheuse professionnelle, ont clairement déclaré faire partie de cette association.

Les pêcheuses de crabes de Témalala font toutes parties de l'association « BOTEVO » et participent au rassemblement provincial pour la mise en place d'une fédération des pêcheurs de la Province Nord.

Dans le village de Voh, ce sont les professionnels enquêtés qui connaissent l'association. Un pêcheur professionnel fait partie de l'association locale « BOTEVO » et que c'est une bonne chose. Selon lui, les pêcheurs peuvent parler et dire ce qu'ils pensent, car ils ont plus de poids à plusieurs : « *On est ensemble, on a plus de voix* ». Il souhaiterait que l'association demande aux magasins locaux d'avoir des réductions sur le matériel de pêche avec les cartes de professionnels. Un autre couple de pêcheurs professionnels (une pêcheuse prof. et son mari embarqué) aimerait faire partie de l'association « BOTEVO », mais selon eux, il y aurait un problème de diffusion de l'information par rapport à l'inscription des membres. En effet, ils ont appris que la présidente serait passée chez eux, et que la pêcheuse lui aurait dit qu'elle ne voulait pas en faire partie. Cependant, la pêcheuse expliqua qu'elle n'a jamais rencontré la présidente mais qu'elle voudrait faire partie de l'association car le réseau informel entre pêcheurs dont ils font partie ne suffit pas pour agir concrètement : « *On discute mais on ne fait rien de plus* ».

## Bilan

La mise en évidence des formes de régulation des usages de pêche actuels, sur la zone VKP, révèle qu'ils sont gérés de façon informelle et que les réseaux de gestion formelle sont encore peu nombreux et peu connus de tous. Cependant, à travers ces dispositifs formels, notamment l'association « BOTEVO », il apparaît qu'une prise de conscience sur la nécessité d'un « cadre » normatif pour structurer l'activité de pêche et rassembler les pêcheurs autour d'actions communes, soit bien présente dans les discours. Si ces pêcheurs ne sont pas organisés avant que la nouvelle population, issue du développement de l'usine de nickel, n'arrive, les problématiques auxquelles ils devront faire face seront plus difficiles à gérer dans la précipitation, qui pourrait entraîner des confusions dans les décisions à prendre.

- Les zones de pêche « exclusives »

- La réserve de Boyen sur le Plateau des massacres<sup>41</sup> : une gestion formelle

La réserve de bêtes de mer de Boyen est en cours de reconnaissance institutionnelle au niveau de la Province Nord, en tant que « réserve spéciale », avec des périodes de fermetures décidées par les pêcheurs de Boyen. Au départ, ce sont les pêcheurs qui ont pris la décision de créer cette réserve. Ils ont ensuite contacté le service aquaculture et pêche (SAP) de la PN pour les aider à organiser la pêche de la bête dans cette zone. De plus, le SAP a demandé à l'IRD de venir faire des comptages, afin de déterminer le tonnage de bête restant avant la première période de fermeture. La pêche de la bête de mer est donc désormais bien structurée, et le suivi de la ressource sera bientôt assuré par les pêcheurs de Boyen avec le soutien du SAP. Par conséquent, il y a eu, de la part de ces pêcheurs de tribu, une volonté de s'organiser pour préserver la ressource afin de maintenir une activité économique de pêche sur le long terme.

Il faut préciser que les pêcheurs de la tribu de Boyen sont les seuls à venir pêcher sur cette zone, qui est en quelque sorte devenue un territoire maritime tribal dans le prolongement du foncier terrestre de la tribu. Il n'est pas légalement interdit à d'autres pêcheurs de s'y rendre, mais dans la pratique actuelle les pêcheurs de Boyen sont les seuls à y pêcher ce produit. En effet, un couple de pêcheurs de bête de mer enquêté dans le village de Voh, a déclaré qu'il se rendait dans une autre zone.

- La réserve d'Oundjo : gestion formelle ou informelle ?

1) Selon les usagers locaux, il y a une trentaine d'années environ, les pêcheurs de la tribu de bord de mer d'Oundjo ont décidé de « s'approprier » la zone de pêche lagonaire en face de leurs terres coutumières. Cette zone s'étend de la pointe Vavuto au nord, à la passe de Koné (non incluse) au sud. D'après leurs cartes, les usagers du lagon connaissent l'emplacement de la réserve d'Oundjo et ses limites maritimes; bien qu'elle ne soit pas signalisée ni en mer ni à terre. Tous les pêcheurs de VKP ont entendu parler de la « réserve » d'Oundjo, et ont parfois été directement en contact avec les pêcheurs d'Oundjo. Ceux-ci qui excluent tous ceux qui tenteraient de venir pêcher dans « leur » zone, car ils n'appartiennent pas à l'un de leurs clans. Ils appliquent des règles informelles d'appropriation qui s'expriment par des actes tels que la menace, la poursuite ou encore la dégradation du matériel comme les sennes coupées ou le bateau percé. D'après les enquêtés, aucune autorité locale ne serait intervenue pour résoudre ou empêcher ces conflits d'usages. Il est important de souligner que ces incidents, évoqués par les enquêtés, se sont aujourd'hui raréfiés et restent minoritaires. En effet, les exemples de problèmes entre les pêcheurs d'Oundjo et les autres pêcheurs de VKP remontent à plusieurs années, voir même à une quinzaine d'années. Certains pêcheurs pensent qu'il n'y a actuellement plus de conflits car tous les locaux ne vont plus à Oundjo.

Les pêcheurs ont bien compris les méthodes employées par les gens d'Oundjo pour interdire l'accès à cet espace illégitime, et personne ne s'y aventure. Les gens de la tribu ont fait en sorte que les autres pêcheurs se méfient d'eux, et ne sachant pas ce qui les attend ceux-ci choisissent de rester dans leurs propres zones.

Par conséquent, afin de comprendre comment ils se représentent cette zone « exclusive », il était intéressant d'analyser les opinions des pêcheurs des deux sous zones

---

<sup>41</sup> Cette zone de pêche est accolée aux terres coutumières de la tribu de Boyen.

Voh-Témala-Boyen au nord d'Oundjo et de Koné-Pouembout-Baco au sud à propos de cette forme d' « appropriation » spatiale de l'espace maritime par la tribu de bord de mer d'Oundjo.

Les zones de pêche lagunaires de VTB sont vraiment concentrées vers le nord et les pêcheurs s'y répartissent selon leur propre organisation spatiale. Les pêcheurs sont pour l'instant peu nombreux sur ces zones. La zone du Plateau des massacres rassemble les pêcheurs de Boyen qui sont assez éloignés de la zone d'Oundjo, mais savent qu'elle existe et où elle se trouve dans le lagon. En effet, tous les groupes de pêcheurs se connaissent par leur territoire d'appartenance et d'utilisation, en particulier entre les tribus. Les pêcheurs de la tribu de Témala enquêtés restent principalement sur la zone de rivières et mangrove de Témala pour pêcher le crabe, et ne sont donc pas concernés par ce qui se passe dans le lagon. Les autres pêcheurs, notamment ceux de Voh, pêchent dans le lagon mais entre les balises au sud de la réserve de Boyen et le récif, dans une zone à l'opposé d'Oundjo.

Chaque groupe a donc ses propres zones de pêche et n'envisage pas d'aller ailleurs. Seul un pêcheur professionnel de Voh pense que ce serait bien de pouvoir aller pêcher vers la passe de Koné, pour aller un peu plus loin. Il exprime clairement que son espace de pêche est restreint, car limité par la réserve d'Oundjo.

Aucun pêcheur de la zone KPB ne va pêcher à Oundjo, à cause des contraintes imposées, et ne souhaite aller y pêcher. Pourtant, les « problèmes » rencontrés avec les pêcheurs d'Oundjo semblent plus présents que dans la sous-zone VTB. En effet, les gens d'Oundjo y revendiquent des zones de pêche lagunaires, notamment le Plateau de Koniène et l'îlot Koniène. Trois pêcheurs de Pouembout ont fait part d'anecdotes récentes (moins de 3 ans) concernant des pêcheurs d'Oundjo, qui n'hésitent pas à demander aux gens de quitter l'îlot, même s'ils ne sont là que pour pique-niquer ou camper le week-end.

Nous pouvons aussi noter que trois pêcheurs de Baco appartiennent à un clan familial originaire d'Oundjo, et peuvent donc aller pêcher dans la zone de pêche de la tribu d'Oundjo. Cependant, ils ne s'y rendent pas souvent et font la pêche dans l'autre partie lagunaire. L'un d'entre eux ne va pas à Oundjo, car il ne veut pas prendre les poissons de ceux qui pêchent pour vendre, de « *ceux qui en vivent* ». Un autre reconnaît que les gens d'Oundjo « *chassent* » ceux qui viennent pêcher dans leur zone et ne font pas partie de la tribu, car c'est « *leur gagne pain* ».

2) Comme nous allons le voir dans la partie qui suit, les avis sur l'existence de la réserve d'Oundjo sont assez partagés. Pour les pêcheurs enquêtés, c'est une zone clairement identifiée et « respectée ». En effet, les pêcheurs lagunaires de VKP respectent la « réserve » d'Oundjo car ils s'en méfient, mais par peur qu'ils l'acceptent. Cette zone de pêche exclusive aux gens d'Oundjo a obtenu la reconnaissance et l'acceptation des autres pêcheurs par la contrainte (Voir Annexe 4 pour les citations détaillées par chaque usager).

Des pêcheurs pensent que l'espace maritime doit rester un espace partagé entre tous les pêcheurs, tandis que d'autres ne comprennent pas pourquoi les pêcheurs d'Oundjo sortent de leur réserve pour pêcher ailleurs dans VKP. Ils considèrent donc que si un groupe s'approprie une zone, il doit rester dans celle-ci pour pêcher ce dont il a besoin. On en revient alors au principe du zonage qui caractérise la zone côtière VKP, avec une zone considérée comme faisant partie d'autres zones. Chaque groupe devant respecter cette structuration. D'ailleurs, les pêcheurs de tribus ne légitiment pas cette réserve et critiquent même le comportement des gens d'Oundjo, qui pour eux ne respectent la zone des autres.

Pour d'autres pêcheurs, la présence de cette « réserve » se justifie par le fait qu'elle leur permet de subvenir à leurs besoins pour la consommation et le commerce des produits de la mer. Ainsi, les gens d'Oundjo assurent une gestion durable de la ressource car ils en sont dépendants. D'autres pêcheurs s'interrogent sur les objectifs réels de cette « réserve » : renouveler la ressource de façon volontaire pour une utilisation durable ou bien constituer un espace ressource préservé afin de l'exploiter à des fins commerciales ?

Cette forme d'appropriation « forcée » par la tribu d'Oundjo, sous la contrainte et excluant les autres usagers, amène certains pêcheurs plaisanciers à considérer que cette réserve est « *illégitime* » et n'existe pas.

Les opinions des enquêtés sur cette « réserve » ne se partagent pas entre ceux qui sont pour et ceux qui sont contre, car les aléas de l'histoire et les différences culturelles ne peuvent aujourd'hui pas les poser en ces termes. La question de la réserve maritime d'Oundjo est à prendre en compte dans les discussions à venir, car elle soulève des incompréhensions qu'il apparaît nécessaire, d'après les entretiens, de tenter d'éclaircir. Nous pouvons tout de même mettre en avant que, la problématique concernant l'existence de la réserve d'Oundjo ne repose apparemment pas sur le fait que les pêcheurs de VKP (en particulier les pêcheurs des villages) souhaitent s'y rendre pour pêcher, mais sur le fait qu'ils n'ont pas la possibilité de pouvoir s'y rendre s'ils le souhaitaient.

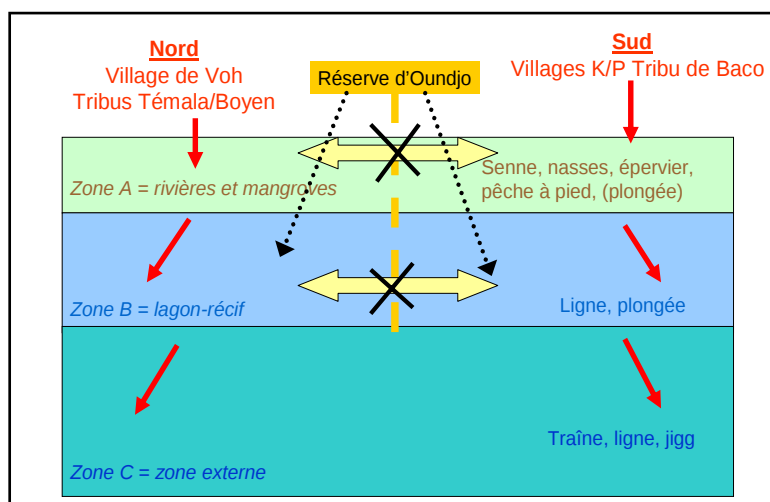


Figure 18 Décomposition des zones d'usages de pêche sur VKP

### 2.2.2.3 Les liens entre territorialité et conflits d'usage

Grâce à une organisation spatiale de la pêche et sa régulation par des règles informelles, les conflits d'usages en lien avec la ressource halieutique sont rares. Même si le nombre de bateaux locaux a augmenté, ils circulent facilement et ne se dérangent pas. De plus, les gens d'« *ailleurs* » (appelés ainsi par les enquêtés), c'est-à-dire les pêcheurs venus de l'extérieur, sont peu nombreux sur la zone VKP et ne constituent pas donc pas une menace. De toutes façons, leur présence serait vite remarquée et on peut supposer que les locaux réagiraient rapidement s'ils devenaient trop nombreux. Comme le rappelle une pêcheuse professionnelle : « *On fait toujours la pêche entre nous* ». Ainsi, il n'y a pas encore de pression de pêche car les pêcheurs se répartissent sur plusieurs zones de pêche. Il apparaît alors que la pêche se structure de façon endogène entre plusieurs groupes, sans qu'une population de pêcheurs exogène ne vienne perturber cette organisation maîtrisée.

On constate qu'il n'existe pas de conflits entre les pêcheurs enquêtés de la zone Koné-Pouembout-Baco et ceux de Voh-Témala-Boyen. Ils restent principalement dans leurs zones et ne se semblent pas se déplacer en-dehors de chacune d'elles. Cependant, il arrive que certains pêcheurs au gros de KPB pêchent dans la zone externe VTB (réputée pour la pêche au gros), en mettant à l'eau à Gatope. Un seul pêcheur de Koné a raconté que l'un de ses amis de Koné s'était fait chasser de la zone de pêche externe en face de Voh par un ancien pêcheur de Voh. Celui-ci se serait justifier en disant : « *Toi tu es de Koné, tu restes à Koné* ». Par contre, les trois pêcheurs qui ont déclaré aller très occasionnellement pêcher à Voh (en externe) n'ont jamais rencontré de difficultés, sans doute parce qu'ils pêchent avec des amis pêcheurs de Voh.

Quelques usagers enquêtés ont raconté avoir commis des actes pouvant être déclencheurs de conflits, comme le fait de couper une senne laissée par un pêcheur, de couler des nasses trop nombreuses et mal placées, ou de dénoncer des fraudeurs auprès des gendarmes. Ces actions restent des actes isolés et occasionnels<sup>42</sup>. En agissant ainsi, ces pêcheurs souhaitent faire comprendre aux autres usagers qu'ils ne peuvent pas faire ce qu'ils veulent, parce qu'ils abîment l'écosystème et remettent en cause le renouvellement de la ressource par un comportement inadapté.

Il semble donc que les conflits se déclenchent en fonction de la transgression de l'interdiction implicite de pêcher dans certaines zones ou encore suite au constat de dégradations. Mais il apparaît surtout que l'on soit en présence de conflits latents, qui pourraient notamment se révéler avec l'arrivée d'une nouvelle population de pêcheurs sur toute la zone VKP, liée au développement économique local.

D'après les enquêtes, les pêcheurs occasionnels de crabes du village de Voh vont principalement dans la rivière Témala - comme ils l'indiquent sur leurs cartes – et ils n'ont jamais eu de problèmes avec les pêcheurs professionnels de crabes de Témala. Par contre, dans le discours des gens de Témala on perçoit une forme d'hostilité à l'égard de ces pêcheurs. Comme me le dit une pêcheuse de Témala : « On se parle pas et on les salue à contre cœur », « Nous on ne va jamais à Voh, mais eux ils viennent toujours ici » alors que « C'est notre coin, c'est notre zone de pêche » ; « Ils viennent pêcher ici alors que là-bas il y a ce qu'il faut ».

Deux pêcheuses de Témala ont remarqué que les pêcheurs de Voh commencent à remonter la Témala depuis quelques années, et donc à se déplacer vers le haut de la rivière.

---

<sup>42</sup> Seulement 3 pêcheurs sur 77 ont déclaré avoir commis ces actes.

Il leur a été demandé si cela les ennuyait, elles répondirent : « *Ca nous dérange mais on ne dit rien* », « *On les laisse, on ne veut pas avoir de problèmes avec les gens de Voh* ».

De même, un pêcheur de Témala me raconte qu'il choisit de pêcher le crabe du côté de la Hoot et non pas du côté de la Témala donnant sur le village de Voh. Il ne souhaite pas rencontrer les gens de Voh qui pêchent de ce côté. Sa position dans cette zone de pêche est donc déterminée par rapport à un autre groupe de pêcheurs.

L'augmentation de la fréquentation des zones de pêche à venir et la méconnaissance par cette nouvelle population de pêcheurs des formes de gestion locales, qui régissent les usages, risquent de favoriser les conflits d'usages.

Pour l'instant, aucun panneau de signalisation n'annonce la position des « réserves », ni aucunes balises en mer n'indiquent leurs limites. Les pêcheurs de la zone VKP connaissent cette organisation spatiale, car ils ont participé à sa mise en place et maintiennent aujourd'hui son fonctionnement. Si tous les moyens ne sont pas mis en œuvre pour faciliter sa compréhension et son fonctionnement, les nouveaux pêcheurs auront des difficultés à l'assimiler.

Lorsque il a été demandé à un pêcheur non professionnel de Boyen comment les nouvelles populations, qui d'après lui iront à la pêche, pourront savoir que le Plateau des massacres est une zone pour les pêcheurs de Boyen comme il le dit, il répondit ceci : « *Ils vont savoir quand on va les courser* ». D'après lui, il va falloir « *prévenir* » que les gens d'ailleurs ne peuvent pas venir. Le même enquêté précisa que seuls les gens de Témala originaires de familles venant de Pouengé (territoire littoral de la tribu de Boyen) sont actuellement autorisés à pêcher sur le Plateau des massacres<sup>43</sup>.

Un autre couple de pêcheurs non professionnels de Boyen estime qu'il faudra empêcher ces nouveaux pêcheurs de venir dès la première fois, sinon : « *Ils vont venir tous seuls après quand il n'y aura personne en bas (à la mise à l'eau), ils feront ce qu'ils voudront* ». Il leur a donc été demandé comment ils pensaient s'y prendre et ils ont répondu : « *On va leur demander ce qu'ils pêchent et qui les a autorisé à venir faire la pêche là* » et « *Ils vont dégager vite fait* » s'ils n'ont pas de liens avec Boyen.

## *Bilan*

Les conflits prennent donc forme à travers les interactions qu'entretiennent les activités entre elles, via leur utilisation commune de la zone côtière. La naissance d'un conflit représente alors l'incapacité à gérer un événement (par exemple l'arrivée de nouveaux pêcheurs) et le changement qu'il induit dans des conditions acceptables par les usagers qui en dépendent. Dans la mesure où cette zone côtière lagonaire est une ressource restreinte et non extensible, l'apparition d'un nouveau groupe d'usagers remet en cause les usages déjà présents et leurs modes traditionnels de régulation. Le conflit peut prendre la forme exacerbée d'une tension à travers la remise en cause des règles en place (Pennanguer, 2005).

L'exemple d'une pêcherie est significatif de cette situation : la raréfaction d'une ressource halieutique exploitée peut provoquer un climat de conflictuel pour son accès entre les différents usagers, et entre ces usagers et les activités impactant de façon négative sur celle-ci

---

<sup>43</sup> Plusieurs familles de la tribu de Témala ont un parent originaire de Boyen. Ce lien à la terre, au foncier terrestre, reste très important pour les mélanésien. Il permet de maintenir un lien social fort et admet la reconnaissance d'une appartenance à un territoire particulier qui les autorise à aller pêcher vers Boyen.

(comme l'activité minière). Mais, il est important de préciser que si un conflit est une forme de désaccord, il est aussi une force de socialisation qui unit les parties rivales (Hahn, 1990 dans Pennanguer, 2005).

Par conséquent, nous sommes ici dans le cas d'un conflit fondé sur des incertitudes qui expriment les craintes de ces enquêtés, face aux impacts potentiels du développement et de l'aménagement sur leur cadre de vie et leurs habitudes, corrélativement liées à une transformation de l'image qu'ils en ont.

### *Synthèse*

A partir de l'analyse de l'activité de pêche à l'aide de la cartographie et du discours, on remarque que les zones utilisées par les pêcheurs sont situées en face de leur lieu d'habitation et sont déterminées par des facteurs à la fois spatiaux : aménagement de l'habitat entre tribu et village, des accès limités, la proximité, et sociaux : des modes de vies en interaction avec l'espace maritime et des communautés d'appartenance territoriale différentes.

On remarque que les pêcheurs de VKP ne changent jamais de zones de pêche. Ils ont inscrit des habitudes et des pratiques dans l'espace, créant ainsi un zonage de la pêche. Les zones de pêche ne sont alors principalement pas déterminées en fonction de la ressource, mais bien d'une structuration socio spatiale de la pêche entre les différents usagers des deux sous zones Koné-Pouembout-Baco et Voh-Témala-Boyen.

En effet, le zonage des usages de pêche est très marqué dans la zone VKP. Les groupes de pêcheurs se positionnent dans les zones de pêche par rapport à des règles implicites, mais fortement intégrées et qui favorisent une régulation des usages locaux.

Cette structuration favorise des formes d'« appropriation » des zones de pêche, où soit des groupes spécifiques viennent faire la pêche, soit plusieurs groupes partagent une ressource.

Il existe donc une répartition géographique des zones de pêches et représentative pour chacun des pêcheurs locaux. Chaque usager a sa vision singulière et structurée de son espace de pêche, qui lui permet de faire sa propre analyse des évolutions et des changements passés, présents et futurs.

On est donc face à une gestion de fait, c'est-à-dire une gestion qui s'organise d'elle-même selon l'attitude que chacun adopte sur sa zone de pêche, son observation et ses connaissances acquises.

Par conséquent dans la zone VKP, il existe à la fois un système global de répartition et de régulation spatiales des usages de la pêche, entre les différents usagers locaux et les produits pêchés, et des sous-systèmes, comme la réserve de bêche de mer de Boyen ou la zone de crabes de Témala, dans lesquels les pêcheurs ont établi des formes d'organisation de la pêche par des règles informelles auxquelles se rattachent leur discours.

## 2.2.3 La connaissance des espaces maritimes et côtiers

### 2.2.3.1 La représentation imagée, du paysage aux paysages

Ces relations d'appropriation et d'appartenance se retrouvent aussi dans les descriptions que les usagers font de leurs zones de pêche, et en particulier de l'espace récifo-lagonaire, à travers la notion de paysage. Le paysage est une construction mentale individuelle qui s'inscrit dans l'imaginaire quasi spontané. Il se situe dans la conscience des sujets sociaux qui l'observent, le révèlent ou le créent. Brunet rappelle que « *Le paysage n'existe que perçu* ». Pour Berque « *Notre regard est le paysage* » et il repère les signes ou « prises » que recèle celui-ci « *qu'un environnement spécifique fournit à un observateur* » (Berque, 1995). Il s'agit donc de mettre en avant les signes qui composent, selon chaque usager, le paysage maritime et côtier à travers ce qu'il voit et ce qu'il perçoit.

NB : Comme l'a montré la partie sur la description de l'échantillon, les pêcheurs au gros pêchent dans l'espace récifo lagonaire de façon irrégulière mais depuis très longtemps. De plus, avant d'être pêcheur à l'extérieur ils étaient tous pêcheurs lagonaires. Ils connaissent donc bien cet espace qu'ils traversent et qu'ils pratiquent. Leurs descriptions du lagon se retrouvent alors dans les thématiques descriptives qui suivent.

#### • Une description à partir des caractéristiques esthétiques et paysagères

Pour les plaisanciers, le lagon a avant tout des caractéristiques particulières. Il est perçu selon son caractère exceptionnel, rare et unique : « *On ne le trouve pas ailleurs* ». Il est ainsi décrit comme beau et notamment comme « *le plus beau lagon du monde* ».

Pour tous les pêcheurs, et notamment les plongeurs, le paysage sous marin est un élément important pour souligner la richesse symbolique et la beauté visuelle de ce qui se trouve sous la surface : « *De magnifiques fonds marins* ». Les pêcheurs s'y réfèrent pour décrire un milieu où « *Il y a encore des choses à voir* ». Le récif est l'endroit le plus cité comme un exemple pour expliciter la beauté du lagon. En effet, le récif a « *une pente externe très jolie* », une « *eau claire* », « *des coraux* ». Ces pêcheurs sont donc des observateurs de ce milieu marin, qu'ils décrivent précisément et auquel ils attribuent des qualités esthétiques et paysagères. De même, cette façon de décrire l'écosystème semble révéler le bon état actuel de la ressource présente dans le lagon.

Certains pêcheurs de tribus ont eu plus de difficultés à décrire le lagon ou leur espace de pêche comme la mangrove, que les pêcheurs plaisanciers. En effet, les pêcheurs de tribus n'ont pas la même approche du milieu marin. Ils connaissent bien son fonctionnement et ce qui a pu changer avec le temps, mais certains expriment moins facilement cet attachement à la qualité paysagère de leurs espaces de pêche. Cependant, l'absence ou la grande discrétion des énonciations paysagères ne signifie pas que tous les individus rencontrés n'éprouvent un sentiment profond de territorialité, dont que nous avons mis en avant précédemment.

Il a donc fallu poser différemment la question sur la description, en demandant si le lagon était beau (car c'était la réponse la plus fréquemment donnée) et pour quelles raisons. Ce n'est qu'ensuite que certains pêcheurs de tribus ont expliqué ce qu'ils voient dans le lagon comme « *Tu vois des cailloux, du corail, des poissons de couleur...* » ou encore « *Il y a de tout, on voit de tout* ». Une pêcheuse de crabe a plus insisté sur le côté « nature » de la mangrove dans laquelle « *Il y a les oiseaux, les crabes, les poissons, tout est bien présent* ».

Par conséquent, les pêcheurs de villages et de tribus font la même description paysagère des espaces de pêche, et en particulier du lagon. Seulement, les pêcheurs plaisanciers des villages ont répondu automatiquement à cette question, en exprimant leur ressenti sur ce qu'il voit dans le lagon. Les pêcheurs de tribus apprécient aussi le lagon et lui attribuent les mêmes qualités. Cependant, il a fallu modifier la façon de poser la question pour s'adapter au contexte de l'enquête.

#### • Une description à partir des caractéristiques naturelles

Les espaces de pêche ont aussi été décrits comme des écosystèmes préservés et « *Pas encore pollué* », avec des ressources bien présentes : « *C'est plein de richesses, de crabes, d'huîtres* ». Certains précisent que ce sont leurs ressources et emploient alors le pronom « on » : « *Il y a tout, on ne manque de rien* », « *On a encore tout* ».

Selon ces enquêtés, l'espace lagonaire est aussi un milieu fragile et menacé, qu'il est nécessaire de « *préserver* » et « *protéger* », et qu'il faut éviter de « *laisser s'abîmer* » : « *Pour l'instant c'est un beau lagon* » ou bien « *Il y a encore ce qu'il faut, mais il faut faire attention* ».

De plus, le lagon a été qualifié de « *sale* », soit à cause de la boue qui s'accumule au bord du littoral, soit à cause des déchets qui se coincent dans les palétuviers.

#### • Une description à partir de l'activité

Deux pêcheuses professionnelles de tribu ont décrit le lagon selon une vision paysagère de leurs différents parcours de pêche. L'une d'elles a expliqué comment elle faisait chaque type de pêche, notamment le troca : « *Je plonge, je ramasse* ». Elles parlent du lagon à partir de ce qu'elles y voient et de ce qu'elles y pêchent.

Les pêcheurs professionnels de villages enquêtés ont une autre façon de se représenter leurs zones de pêche, par rapport à leur activité. En effet, deux d'entre eux ont fait référence au fort potentiel des ressources locales et à ce qu'elles peuvent générer comme revenus : « *Il y a beaucoup de ressources, ça rapporte de l'argent* », « *Il est bien, beau, riche, je sais que je gagne des sous avec lui* » mais « *Je ne sais pas si ce sera toujours comme ça* ».

Nous avons donc deux visions de la pêche en tant qu'activité professionnelle, l'une orientée vers l'action et l'envie d'expliquer la façon de faire, l'autre axée sur ce que à quoi le produit de la pêche équivaut, sur une adéquation entre produits pêchés et revenus liés.

### **2.2.3.2 Le rôle et les fonctions de ces espaces**

#### • Un espace vécu

Ce qui ressort des entretiens, c'est que l'affectif joue un rôle essentiel dans la perception que les pêcheurs peuvent avoir des espaces maritimes et côtiers. En effet, ils ont une relation très étroite avec les écosystèmes marins. La pêche fait véritablement partie de leur espace quotidien et de leur manière de vivre. La chasse et la pêche sont les activités principales pratiquées par les habitants de la zone VKP, tous groupes ethniques et sociaux confondus : « *Ici on a pas grand-chose à part la chasse et la pêche* ». Un pêcheur déclara : « *La pêche c'est quand même culturel, ça fait partie de la vie des gens d'ici* ». Une ancienne

pêcheuse affirma même : « *Quel calédonien n'aime pas le lagon ?* ». Par conséquent, il apparaît que cette activité renforce le sentiment d'appartenance à un territoire local.

Les pêcheurs plaisanciers disent clairement leur attachement à ce milieu maritime : « *La pêche c'est tout pour moi* ». L'un d'entre eux précise : « *Je conçois ça comme indissociable à mon existence, c'est un univers que l'on s'approprie, c'est un état d'esprit* ». Ils expriment leur « *besoin de sortir en mer* » qui fait partie intégrante d'une « *qualité de vie* » locale : « *J'ai besoin de voir la mer* », « *On ne reste pas une semaine sans aller à la mer* ». Un pêcheur parle même « *d'appel du large* » pour expliquer ce rapport particulier qu'il entretient avec le lagon.

Les pêcheurs des tribus sont plus réservés par rapport à leurs sentiments personnels. Pour eux, la pêche fait partie du quotidien de la vie de la tribu. Ils font un coup de pêche quand ils en ont besoin, pour manger ou pour vendre.

Les pêcheurs professionnels, des tribus ou des villages, sont originaires du territoire où ils pêchent et ont avant tout grandi en pratiquant une pêche d'autoconsommation. L'espace maritime et côtier fait partie de leurs habitudes de vie locales. Par conséquent, ils ont un intérêt personnel pour leurs zones de pêche qui va au-delà de leur métier : « *Ca fait partie de notre vie* », « *On a toujours vécu comme ça* ».

Pour toutes les catégories de pêcheurs, cela reste un réel « plaisir » de faire la pêche. Les espaces de pêche sont des lieux de ressourcement où ils vont naturellement : « *C'est le meilleur endroit où on est* », « *Ca fait du bien d'aller à la pêche* ». Pour les différents groupes d'usagers, la pêche constitue une façon d'être et une activité sociétale<sup>44</sup> qui crée du lien relationnel entre les gens. En effet, ils se parlent de leur pêche et s'organisent autour d'elle, ou bien encore se disputent et se jalouent. Pendant les enquêtes, les usagers m'ont confié les désaccords et les « problèmes » qui existent entre eux. Chacun s'intéresse à ce que fait l'autre et n'hésite pas à le raconter. Par conséquent, l'activité est une véritable dynamique de la vie sociale locale. A l'échelle du village ou de la tribu, elle crée du lien entre les individus et les rassemble malgré leurs rivalités, car elle est aussi un sujet de discussion à part entière.

Les espaces de pêche constituent des espaces de vie où les pêcheurs locaux ont leurs habitudes : « *On a toujours été habitué à la mer, à la pêche, à être dans ce milieu marin* ». Dans leur discours, ils s'auto identifient à ces espaces qui sont donc à la fois utilisés et intériorisés. Ces usagers locaux ne se représentent pas les espaces maritimes et côtiers comme des frontières, notamment le lagon, mais plutôt comme des espaces de continuité avec l'espace terrestre. Ils se déplacent et passent de l'un à l'autre en permanence.

#### • Un espace récréatif

Pour les plaisanciers (plus nombreux sur KPB que sur VTB), la « mer » est un lieu de détente et de distraction où ils peuvent s'évader en famille ou entre copains pour « *le coup de pêche du week-end* » ; qui est une véritable « *caractéristique locale* ». Lors de ces sorties le but recherché n'est pas de ramener le plus de poissons possible, mais de « *se faire plaisir* ». En effet, le simple fait de se trouver en mer les satisfait : « *On ne sort pas forcément pour faire un coup de pêche* », « *le coup de pêche ce n'est pas mon premier but, je ne pars pas avec cette idée en tête* ». Les activités de loisirs pratiquées sur le lagon sont donc variées : baignades, balades en bateau, concours de pêche, coup de pêche. Les plaisanciers utilisent l'espace récifo lagonaire et/ou externe comme un complément récréatif à leur mode de vie terrestre : « *Je vais*

---

<sup>44</sup> Sociétal(e) : qui se rapporte aux divers aspects de la vie sociale des individus (Larousse 2003).

*me balader* ». Un pêcheur plaisancier de Voh a même créé une activité touristique en lien avec la pêche au gros. Il emmène des touristes sur la zone extra lagonaire afin de leur faire pratiquer une pêche sportive.

De nombreux travaux – en particulier ceux des ethnologues Isabelle Leblic et Marie Teulières Preston – ont été menés sur les liens entre les Mélanésiens et l'espace maritime. La présente étude révèle quand à elle qu'il existe aussi une identité locale broussarde « européenne », qui apparaît comme construite en partie à travers l'activité de pêche.

#### • Un espace ressource

##### - La pêche

La zone côtière reste principalement utilisé afin de satisfaire une consommation personnelle en produits de la mer, ou de permettre de retirer des revenus de la vente de ces produits. Pour tous les pêcheurs de la zone VKP confondus, les espaces de pêche offrent une ressource halieutique variée et abondante, qu'ils exploitent quotidiennement ou régulièrement.

Pour tous les pêcheurs, les espaces de pêche offrent la possibilité de s'approvisionner régulièrement en poissons frais et autres produits de la mer. En effet, la consommation de ces produits fait partie du mode de vie calédonien de façon générale car il n'existe pas de lieux de vente telle qu'une poissonnerie<sup>45</sup>. Par conséquent, la pêche pour la consommation personnelle est devenue une habitude locale. De plus, les pêcheurs partagent leur pêche avec leur famille ou leurs amis. A l'occasion des cérémonies coutumières (mariages, deuils...), les gens des tribus contribuent à l'événement en apportant notamment des produits de la mer.

La pêche a aussi une fonction en terme de revenus. En effet, la pêche permet aux pêcheurs professionnels et non professionnels de subvenir à leurs besoins quotidiens. Les pêcheurs interrogés ont évoqué le fait que la vente illégale se soit intensifiée et que beaucoup de personnes pêchent pour vendre sans être professionnelles (avec une licence de pêche). Cependant, parmi les personnes enquêtées, un seul pêcheur plaisancier a dit qu'il vendait du poisson à une époque où il n'avait pas d'emploi, et un autre qu'il vendait de la chaire de crabe sur commande mais à une seule personne en particulier. Pour eux, ce n'est donc pas une activité régulière de commercialisation, mais un revenu complémentaire périodique.

Entre les pêcheurs professionnels, qui ont une licence de pêche enregistrée auprès de la Province Nord, on peut remarquer des différences dans la façon de se représenter le métier de pêcheur ; même si pour tous les pêcheurs, la pêche reste un travail fatigant : « *C'est pas tout le monde qui peut faire la pêche, il faut y aller* », « *C'est dur de marcher dans les palétuviers* ». Pour les pêcheurs de tribus, la pêche semble être une activité non marchande qu'ils pratiquent de façon irrégulière pour des besoins financiers ponctuels. Pour les professionnels des villages, et en particulier de Voh, les revenus de la pêche peuvent soit représenter leur unique revenu, soit être complément de leur retraite, du salaire du conjoint ou du pêcheur dont le salaire ne dépasse pas le SMIG à 120 864 FCFP/mois au 1<sup>er</sup> janvier 2008<sup>46</sup>.

Nous allons donc comparer deux façons de faire la pêche entre les pêcheuses de crabes de Témala et des pêcheurs du village de Voh pour expliciter notre propos.

<sup>45</sup> Un pêcheur ouvrira sa poissonnerie (déjà construite) à Voh, dès qu'il sera à la retraite, fin 2008. Il pêchera lui-même pour alimenter ses étalages ou fera appel à d'autres pêcheurs. Il n'a pas mentionné de partenariat avec les autres pêcheurs professionnels du village.

<sup>46</sup> 120 864 FCFP = 1012, 84 euros. Pour plus de précision, le PIB/Habitant (millier FCFP) est évalué à 2 713 (2006).

Les pêcheuses de crabes de Témala ne se sont professionnalisées (licence de pêche) que récemment (- de 10 ans) ; alors que la majorité d'entre elles ont plus de 40 ans, voir plus de 50 ans et ont toujours fait la pêche pour vivre. Elles n'avaient pas pour objectif de se spécialiser dans l'activité de pêche. En réalité, le statut de pêcheur professionnel<sup>47</sup> leur a permis d'avoir des subventions pour acheter des bateaux, et ainsi faciliter leurs déplacements dans la mangrove. De plus, elles pourront aussi bénéficier d'une retraite puisqu'elles sont reconnues comme professionnelles.

Malgré ce nouveau statut, ces pêcheuses n'ont pas décidé de se lancer dans la pluriactivité, en ajoutant la pêche des poissons de rivière ou du lagon à leur pêche au crabe. En effet, seulement une mère et sa fille se positionnent à l'embouchure des rivières de la Témala et de la Hoot pour faire de la ligne. Les pêcheuses de crabes enquêtées ne quittent donc pas la zone de palétuviers, et conservent leurs habitudes de pêche d'avant. De plus, elles ne vont parfois pas à la pêche toutes les semaines, mais seulement quand elles ont besoin de faire un « coup de pêche » pour vivre : « *On fait un bon coup de pêche et c'est bon* ». De même, les pêcheuses de crabes expliquent que si elles ont en marre de faire la pêche, soit elles se reposent sur place soit elles rentrent, sans se demander si elles ont assez de crabes à vendre. D'après leur discours, ces pêcheuses enquêtées choisissent d'aller à la pêche ou pas : « *Si j'ai pas envie j'y vais pas* », « *Tu te lèves tu as envie d'aller à la pêche tu y vas, si t'es fatigué et ben tu n'y vas pas...* ». Elles gèrent leur temps de pêche comme elles le veulent sans aucunes obligations ni contraintes (pas d'horaires ni de patron) : « *Je préfère aller à ma pêche qu'au travail* », « *On est libre, on a pas de patron* », « *Tu pars quand tu veux, tu fais ce que tu veux* ». La pêche leur permet donc de suivre un mode de vie qu'elles adaptent à leur quotidien.

D'après Rocklin (2006), la pêche au crabe représente une part importante de l'économie de certaines tribus puisqu'elle semble constituer la principale source de revenus pour les femmes. Mais en tant qu'activité économique la pêche semble faire partie d'une façon de vivre au jour le jour, sans un besoin d'accumulation financière. Comme le dit une pêcheuse de crabes de Témala : « *Je gagne ce que je peux* ». Ces pêcheuses de tribus ne cherchent donc pas à perfectionner leurs pratiques par l'achat d'un nouveau matériel ou d'un plus gros bateau, ou encore par la mise en place d'un circuit de collecte et de vente des produits de la mer indépendant du colporteur.

#### Cas d'étude 1

Une pêcheuse de crabes de Témala dit qu'elle gagne entre 20 000 et 25 000 FCFP par semaine, quand elle fait de « bonnes pêches » entre 20 et 30 kilos de crabes. En imaginant qu'elle fasse 4 bonnes pêches dans le mois, ses revenus s'élèvent à 80 000 FCFP<sup>48</sup>. Sachant que, d'après elle, si elle a fait une bonne pêche, cette pêcheuse ne retournera pas forcément à la pêche la semaine suivante ou bien elle pêchera moins. Si on estime qu'elle fait en moyenne 3 pêches dans le mois (20 kilos et 2 fois 15 kilos) elle gagnera 40 000 FCFP. Ces approximations montrent que même si elle fait de bonnes pêches, le salaire d'une pêcheuse de crabes n'est pas équivalent à celui du SMIG (voir p.67).

<sup>47</sup> C'est le service aquaculture et pêche qui a initié le recensement des pêcheurs de crabes, afin de leur attribuer une reconnaissance institutionnelle et sociale dans un contexte de développement économique local.

<sup>48</sup> En prenant une moyenne de 25 kilos par pêche, on obtient 25 multiplié par 800 FCFP le kilo de crabe (6,70 euros le kilo) = 20 000 FCFP (167,60 euros) multiplié par 4 = 80 000 FCFP de revenus (670, 40 euros) pour le mois.

Cette pêcheuse a son compte bancaire personnel et gère son propre argent, dont elle se sert pour les dépenses quotidiennes de la famille et la facture d'eau. Elle insiste sur le fait que « la pêche aide plus car il y a des sous toutes les semaines », alors que le salaire du mari n'arrive qu'à la fin du mois. Cela lui permet aussi d'être indépendante financièrement : « Je ne m'inquiète pas, j'ai mes économies ».

Les pêcheuses auxquelles une estimation de leurs revenus moyens dans le mois a été demandée, ont eu quelques difficultés à donner un chiffre qui varie selon leurs besoins et leurs motivations. Il faut aussi prendre en compte le fait que ces pêcheuses ont d'autres apports, notamment de l'agriculture, à côté des revenus de leur pêche et qui expliquent que leurs besoins financiers ne semblent pas primordiaux.

Dans les tribus interrogées, il existe un type de système d'activités<sup>49</sup> basé sur deux composantes principales : la pêche et l'agriculture. Celles-ci remplissent chacune un rôle dans les stratégies des individus qui sont d'avoir un revenu, d'auto consommer et de produire pour donner (coutume).

La présente étude n'a pas pour objectif d'établir une typologie des revenus perçus par les pêcheuses, mais de mettre en avant le rôle de la pluriactivité pêche/agriculture dans ces revenus. Par conséquent, il a été demandé aux pêcheuses de crabes le montant de leurs revenus liés à la pêche ainsi que de ceux issus de la vente des produits agricoles.

Toutes les pêcheuses de crabes de Témala interrogées possèdent un ou plusieurs champs agricoles, mais cette production est avant tout vivrière. En effet, ils ne vendent leurs produits qu'occasionnellement, lorsqu'ils ne font pas la pêche ou bien encore quand la récolte d'ignames arrive (une seule fois dans l'année). Ils ne cherchent donc pas à augmenter leurs revenus de la pêche par une productivité agricole intensive. Par conséquent, l'agriculture en tribu reste une activité non marchande.

#### Cas d'étude 2

Une ancienne pêcheuse professionnelle de crabes, qui vit seule, gagne entre 10 000 et 20 000 FCFP par mois de la vente des crabes. Elle possède son propre champ et fait de la vente irrégulière d'ignames, de taros, de bananes. Le produit d'une vente de bananes peut lui rapporter entre 2000 et 4000 FCFP. Elle vend de temps en temps pour se débarrasser du surplus produit ou bien elle partage ce qu'elle récolte avec la tribu. De même elle me dit qu'elle vend si elle ne fait pas la pêche et si elle a besoin d'argent : « Je vends si je n'ai pas de sous ».

#### Cas d'étude 3

Une ancienne pêcheuse de crabe qui pêche principalement avec sa fille, estime ses revenus entre 20 000 et 30 000 FCFP/mois<sup>50</sup>. Mais elles font aussi de l'agriculture dans leurs propres champs, chacune ayant sa propre parcelle de terre. Une fois par an elle fait la vente des

<sup>49</sup> Le système d'activités, défini dans ce contexte tribal, représente l'ensemble des activités auxquelles un individu participe collectivement ou pas, en effectuant une tâche pouvant générer un revenu.

<sup>50</sup> 20 000 FCFP = 167,60 euros.

ignames. Pour l'année 2008, cette vente a rapporté 80 000 FCFP pour 200 kilos d'ignames à 400 FCFP le Kilo. Cette somme a été partagée entre ceux qui ont travaillé dans le champ : la mère, le mari, la fille et un cousin. Au moment de l'enquête, cette pêcheuse ne faisait plus la pêche car sa fille était enceinte et que c'est elle qui manœuvre le bateau. Elle vend donc un peu de ses salades et autres produits aux commerces locaux qui lui demandent. Elle les appelle quand elle a quelque chose. Elle ne va pas démarcher chez eux. Le reste est consommé par la famille ou utilisé pour les cérémonies coutumières. Cette pêcheuse et sa fille ont aussi un projet de pépinière d'arbres fruitiers avec la PN.



**Figure 19 Champ dans la tribu de Témala et ignames<sup>51</sup>**

Pour compléter les revenus d'un couple qui ne vit que de la pêche, il arrive que le conjoint d'une pêcheuse fasse des « petits boulots » comme des travaux.

Dans le cas de cette étude sur la zone VKP, on peut en conclure que la pêche constitue la principale source de revenus pour les pêcheuses de cette tribu enquêtées. Cependant, elles ne sont pas dans une logique de recherche de rentabilité mais pêchent quand cela leur est nécessaire. De plus, elles font généralement des économies qui leur permettent de s'organiser. On a donc une alternance entre temps de pêche et temps de non pêche consacré au travail des champs, pour la vente ou la consommation personnelle. Les pêcheurs de tribus entretiennent un mode de vie traditionnel communautaire qu'il n'est pas nécessaire de remettre en question, et de réévaluer. Dans les cas de la réserve de Boyen ou encore des pêcheuses de crabes, l'objectif n'est pas d'optimiser les revenus des pêcheurs, c'est-à-dire d'assurer une rentabilité économique par la vente d'un produit, mais plutôt de maintenir durablement une façon de vivre pour les gens de la tribu, grâce à des revenus certains mais irréguliers.

En ce qui concerne les autres pêcheurs professionnels des villages, les motivations qui les amènent à devenir pêcheur sont différentes. Ceux-ci se répartissent dans deux catégories de pêcheurs : les retraités et les pêcheurs dont les revenus ne dépendent que de la pêche.

Les pêcheurs professionnels au gros enquêtés à Voh sont à la retraite et pratiquent la pêche pour compléter leurs revenus, et/ou pouvoir continuer à payer les frais liés à un loisir qui les distrait. Nous pouvons noter qu'aucun pêcheur-retraité n'a été enquêté dans la sous-zone Koné-Pouembout-Baco.

<sup>51</sup> Source : Photos de Laëtitia Lasseigne.

Les autres types de pêcheurs professionnels de Voh, ont choisi de faire de la pêche leur métier après avoir exercé un autre emploi. Ils préfèrent faire la pêche car cela apporte des revenus élevés, grâce à une ressource encore bien présente. En effet, ces pêcheurs professionnels ont bien conscience des possibilités de pêche qu'offre les écosystèmes marins locaux tels que le lagon ou la mangrove. De plus, ils ont décrit la ressource halieutique en fonction de sa richesse économique (Voir p.64-65). Leur logique est donc bien plus financière que dans le cas des pêcheurs professionnels de tribus. Malgré les difficultés rencontrées pour faire la pêche (mauvais temps, fatigue), ils ont choisi d'aller à la pêche, car ils gagnent bien leur vie. Ils sortent donc tous les jours ou toutes les semaines pour pêcher, et parfois les week-ends quand le mauvais temps les en a empêché la semaine. Il apparaît donc que leurs sorties de pêche soient très régulières tout au long de la semaine. Ces pêcheurs cherchent aussi à investir dans un matériel plus performant pour améliorer leurs capacités de pêche, comme une embarcation plus grande pour aller pêcher plus loin.

### **- L'aquaculture**

Les fermes aquacoles ont été installées sur des tannes, dans des endroits isolés où l'eau était de qualité. Pour les deux personnes interrogées dans les fermes crevettières, le lagon a donc un rôle primordial dans la qualité de leur production. En effet, les fermes pompent l'eau du lagon, qui doit être de bonne qualité pour assurer la viabilité des crevettes dans les bassins. Les responsables de ces sites de production sont donc très préoccupés par les problèmes de qualité des eaux et y apportent une attention constante. Pour le moment ils considèrent que les prélèvements de l'eau du lagon sont bons, sauf en période d'inondations et de crues. Cependant, les projets d'aménagements prévus dans la baie de Foué inquiètent la personne enquêtée à l'écloserie de Foué, par rapport aux impacts (écoulements de boue pendant les travaux, rejets des eaux usées...) sur la qualité de l'eau du lagon.

Le fait que les fermes rejettent l'eau utilisée, pour rincer les crevettes, dans le lagon, les implique dans une démarche de gestion de la qualité de l'eau lagonaire. En tant qu'activité économique locale dépendante des eaux du lagon (et aussi des eaux de rivière pour le rinçage des crevettes), les fermes aquacoles pourraient alors assurer une évaluation qualitative de l'eau marine intéressante pour le suivi de l'état de la ressource sur la zone VKP.

### **2.2.3.3 De la valorisation individuelle d'un savoir local à la mise en évidence d'un savoir partagé**

#### **• Les pratiques de pêche**

Nous avons vu que les différents groupes d'usagers de VKP se répartissent dans des zones de pêche spécifiques et adaptées aux pratiques de chacun. Mais ces usages sont aussi organisés selon des temps de pêche et des techniques particulières, qui ont évolué dans le temps.

A Témala, le rythme hebdomadaire de la pêche professionnelle au crabe est planifié en début de semaine car le colporteur passe le mercredi. Pour les pêcheuses enquêtées, cela permet de laisser le milieu naturel se reposer le reste de la semaine. D'après elles, les personnes qui viennent pêcher le crabe le week-end, pour leur consommation personnelle, empêchent ce temps de repos nécessaire. Il semble donc que dans la zone de pêche des rivières de Témala et de la Hoot et de la mangrove, la pêche aux crabes soit une pêche alternée entre deux groupes qui ne pêchent pas pour les mêmes raisons.

Les pêcheuses de crabes ont toujours pratiqué une pêche à pied et au crochet. L'opportunité proposée par la PN d'acquérir un bateau et l'apparition des nasses n'ont pas particulièrement fait évoluer les pratiques. En effet, elles continuent à pêcher à pied dans les palétuviers. Certaines utilisent les nasses dans la rivière, car cela est parfois moins fatigant que de marcher<sup>52</sup>. En effet, la pêche à pied est qualifiée de « dur et difficile ». Pourtant, la majorité d'entre elles ne peut pas imaginer de rester assise dans un bateau en attendant que les crabes rentrent dans les nasses.

Les pêcheurs professionnels du village vont à la pêche tous les jours, sauf le week-end. Ils peuvent aussi y aller le week-end si le temps a été mauvais le reste de la semaine ; tandis que les professionnels des tribus préfèrent attendre la semaine d'après pour aller à la pêche. Par contre s'ils ont une commande de crabes ou d'huîtres imprévue, ils peuvent retourner à la pêche en-dehors des jours habituels.

Les pêcheurs professionnels et non professionnels (des villages) lagunaires pratiquent souvent la pêche à la ligne de nuit.

Les pêcheurs plaisanciers locaux vont à la pêche lorsqu'ils ne travaillent pas, c'est-à-dire le week-end. Ils ont des bateaux plus adaptés à une pêche lagunaire que ceux des gens des tribus. En effet, les plaisanciers des villages, notamment à Koné et Pouembout où ils sont nombreux, investissent dans un matériel important comme certains me l'ont montré.

#### • Les périodes de pêche

Les saisons, les marées et les quartiers lunaires sont des indicateurs qu'il faut maîtriser pour faire la pêche. En effet, les pêcheurs de poissons lagunaires et pélagiques pêchent certaines espèces en hiver et d'autres en été. Ils ne se déplacent pas de la même façon et se positionnent différemment selon la saison.

Pour un pêcheur multiple, il y a plus de crabes en été qu'en hiver. Pour lui : « *Il faut savoir pêcher* ».

Les pêcheurs de trocas m'expliquent que la période où il y a le plus de coquillages se situe à la fin de l'année en été.

Une pêcheuse de crabes de Témala expliqua que les gens de Voh viennent à Témala pour faire le crabe mou, en fonction des quartiers lunaires.

Un pêcheur de Voh raconta que les loches se reproduisent (la fraie) de septembre à décembre au niveau de la passe de la coupée de l'alliance, du côté du lagon. Elles vont toujours au même endroit depuis plus de vingt ans. D'après lui, certains pêcheurs n'hésitent pas à venir les pêcher à ce moment-là. Il estime qu'ils ont un mauvais comportement et empêchent le renouvellement de cette ressource.

#### • Les espèces pêchées

Dans leur description du lagon, les pêcheurs parlent toujours de la diversité des espèces de poissons pêchés, mais certaines reviennent souvent dans leurs réponses tels que les becs de cans, les bossus, les loches. Pour le crabe, les pêcheurs savent où pêcher chacune des espèces comme le baladeur sur les plateaux ou encore le crabe de palétuvier. Tous les pêcheurs non professionnels enquêtés connaissent bien la ressource halieutique. Ils

---

<sup>52</sup> Il faut prendre en compte le fait qu'elles sont toutes assez âgées et qu'elles font cette pêche depuis leur enfance.

choisissent dans quels endroits pêcher et ce qu'ils pêchent, donc ce qu'ils consomment : « On sait ce que l'on trouve ». Un pêcheur plaisancier, pratiquant plusieurs types de pêche, me raconte qu'il a choisi ses coins de pêche après avoir beaucoup cherché les plus intéressants.

Par conséquent, il existe une rythmicité des temps de pêche selon les types de pêches et les groupes d'utilisateurs. De même, ces éléments d'analyse nous démontrent que les pêcheurs ont une bonne connaissance générale du fonctionnement des écosystèmes marins, et estiment que celle-ci est nécessaire pour bien faire la pêche. Les plaisanciers des villages m'ont bien expliqué comment il faisait la pêche, par rapport à quels paramètres et quelle ressource présente. Ils portent beaucoup d'intérêt aux espèces marines et à leurs comportements.

## 2.2.4 Les modes de gestion des usages locaux

### 2.2.4.1 La gestion locale actuelle de la pêche

Nous avons précédemment analysé les modes de gestion existants et révélés par les utilisateurs à travers leur discours, leurs comportements, leurs relations entre pêcheurs, leur représentation de leur zone de pêche et de leur appartenance à celle-ci.

Dans cette partie, il s'agit de comprendre ce que pensent directement les enquêtés de la gestion actuelle des espaces de pêche. Pour cela il leur a été demandé qui, d'après eux, est en charge de la gestion des espaces de pêche. Certains utilisateurs ont donné deux réponses à cette question. Nous avons donc choisi de présenter leurs différentes réponses dans les graphiques ci-dessous.

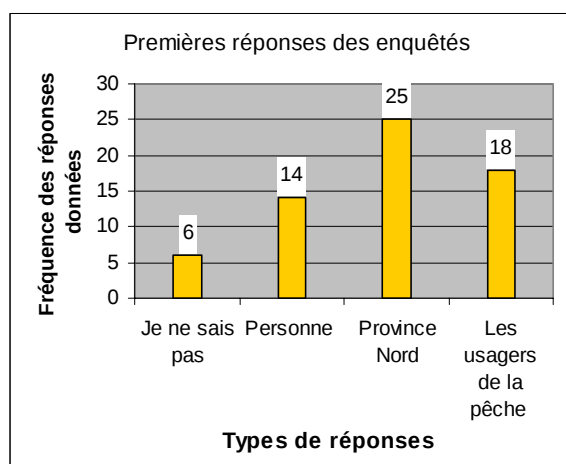


Figure 20 Les gestionnaires des espaces de pêche pour les pêcheurs

Ce graphique montre que les avis sont très partagés concernant la gestion de la pêche. Il fait apparaître la Province Nord comme le principal gestionnaire de l'environnement marin sur VKP. Celle-ci est citée par les utilisateurs de la pêche pour deux raisons : soit à cause de la mise en place récente de la réglementation, soit parce qu'ils sont professionnels et qu'ils sont directement en lien avec celle-ci. Même si certains enquêtés pensent que la Province Nord est en charge des espaces de pêche, ils disent avant tout que c'est « personne », car ils considèrent qu'elle ne fait pas appliquer la réglementation sur le terrain : « C'est la PN, mais on ne les voit jamais », « Je ne vois jamais personne ». Ils préfèrent alors dire que « Personne » ne gère plutôt que la PN. De même, un utilisateur pense que les pêcheurs devraient être les gestionnaires de ces espaces, mais « comme certains respectent et d'autres pas », il répondit :

« pour l'instant c'est personne ». Enfin, un dernier groupe qui pense que « personne » ne gère les espaces de pêche, se justifie en disant que « La mer est à tout le monde » et que « Tout le monde y va et fait ce qu'il veut ».

Les autres usagers citent les pêcheurs comme les seuls responsables des espaces de pêche :

« C'est comme si c'est à nous, donc c'est nous »

« C'est tous ceux qui veulent en profiter qui gèrent »

« Chacun devrait avoir conscience de la protection »

« Tout le monde doit être responsable »

« Il faudrait que tout le monde gère soi-même avant tout »

« C'est la responsabilité de chacun »

« Personne ne gère, c'est au pêcheur de faire attention »

Pour la majorité des plaisanciers, c'est la PN qui est en charge de celle-ci, à travers la réglementation. Mais certains mettent aussi en avant leur responsabilité personnelle<sup>53</sup> par la limitation des prises et un comportement adapté : « On essaye de protéger le lagon à notre façon », « En plongée, je ne reviens pas toujours au même caillou pour préserver le poisson ».

De même, la sensibilité et l'attachement particulier des plaisanciers pour le lagon, en tant qu'espace vécu, démontrent qu'ils pratiquent la pêche en respectant leurs propres « bonnes règles » de conduite. Ainsi pour ces pêcheurs, la PN est reconnue comme le garant institutionnel de cette gestion, mais de façon individuelle les pêcheurs s'impliquent aussi eux-mêmes afin de préserver les ressources.

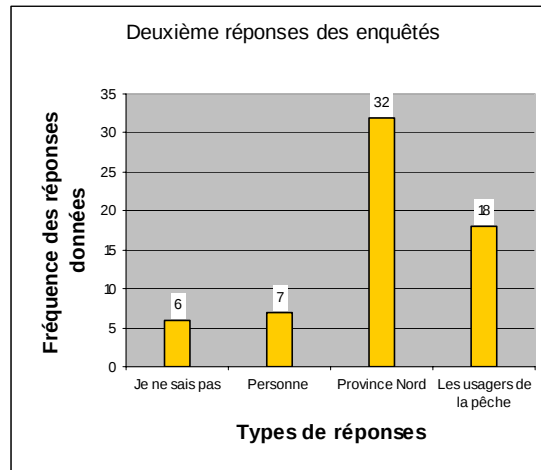
Les pêcheuses de Témala considèrent qu'elles sont responsables des zones de pêche qu'elles utilisent : « C'est nous les pêcheuses », « C'est à nous de faire attention ». Deux d'entre elles n'ont pas répondu à la question car elles ne l'ont pas bien comprise, même après l'avoir reformulée. Un couple qui n'est pas originaire de Témala<sup>54</sup>, mais qui y réside, pense que ce sont les pêcheurs de Témala qui sont responsables des zones dans lesquelles ils pêchent. Leurs pratiques et leurs dépendances à ces zones de pêche font que leur représentation de la gestion de ces zones est basée sur ceux qui les connaissent, c'est-à-dire eux-mêmes.

Les pêcheurs de Boyen ont un avis partagé sur la gestion actuelle des espaces de pêche, par rapport à celle de leur réserve. L'un d'entre eux pense que les pêcheurs ne gèrent plus et que dorénavant c'est la PN/SAP, un autre considère que ce sont les pêcheurs avec la PN et un autre que c'est uniquement la PN et que les pêcheurs doivent suivre leurs suggestions pour continuer à avoir des revenus de la pêche : « Il faut écouter ce qu'ils disent ».

---

<sup>53</sup> Le fait que ces personnes considèrent que les pêcheurs sont responsables de leur pêche n'a pas été pris en compte dans les graphiques, puisqu'ils ont répondu que c'était la PN. Leur responsabilité personnelle n'a été évoquée que pendant l'entretien et ne tient pas lieu de réponse à la question sur la gestion. Mais il semble important de la mentionner car elle montre leur volonté de s'impliquer dans un processus de gestion à venir.

<sup>54</sup> Ce couple est mélanésien, mais ils ne sont pas de la tribu de Témala. En effet, l'adoption entre clans est une pratique courante dans la tradition socioculturelle kanak. Dans notre cas, la mari a été adopté par un membre de Témala et sa femme vient d'une autre tribu mais elle s'est mariée et reste donc dans celle de son mari.



**Figure 21 Les gestionnaires des espaces de pêche pour les pêcheurs**

Lorsque l'on prend en compte la deuxième réponse des enquêtés dans la figure ci-dessus, la Province Nord est majoritairement considérée comme le gestionnaire principal.

A travers ces réponses, on remarque que les usagers interprètent différemment le mot « gérer » concernant les espaces de pêche. En effet, la Province Nord est plutôt considérée comme un gestionnaire institutionnel qui par le biais de la réglementation a le pouvoir de décider. Tandis que les usagers de la pêche assurent une gestion quotidienne, en adéquation avec l'espace, considérant que par leurs pratiques ils prennent des décisions en permanence. Une forme de gestion par l'auto responsabilité est donc nécessaire pour ces pêcheurs, qui montrent ainsi leur volonté de s'impliquer à la fois individuellement et collectivement.

D'autres gestionnaires ont été cités, en complément d'une autre réponse tels que :

- les autorités coutumières par deux pêcheurs mélanésiens,
- le Centre d'initiation à l'environnement (2 fois) et l'association histoire et patrimoine de Voh (2 fois) pour leur la gestion environnementale,
- les gendarmes (1fois),
- la société KNS (1 fois) par une pêcheuse de Voh, pour la gestion environnementale liée à l'installation de l'usine.

Aucun autre dispositif de gestion, comme une association ou une fédération de pêcheurs n'a été cité. En effet, les dispositifs actuels de gestion sont quasi inexistantes sur la zone VKP excepté les syndicats d'initiatives, l'association « BOTEVO » et l'association « Albacore Club » pour les pêcheurs au gros que nous avons évoqués précédemment.

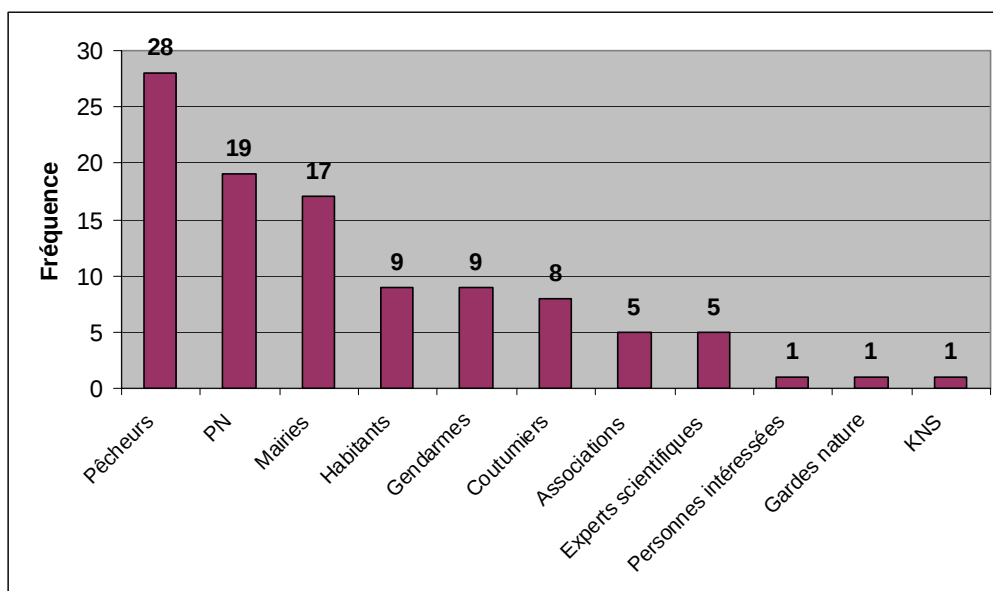
Un pêcheur plaisancier de Pouembout pense qu'il faudrait mettre en place une surveillance locale concernant la pêche, mais aussi la pollution ou la sécurité en mer, par des pêcheurs. En effet, ce serait des surveillants volontaires mais organisés et regroupés au sein d'un groupement d'intérêt public ou communal auquel la PN pourrait déléguer des subventions. Cette forme de gestion serait mieux adaptée, selon lui, car il considère qu'un agent provincial ne pourra pas tout surveiller tout seul.

Une pêcheuse professionnelle de village pense au contraire qu'on ne peut rien faire en terme de gestion, notamment pour ralentir la fraude. D'après elle, « *Il y aura toujours moins de*

*poissons car on ne peut pas mettre un gendarme derrière chaque pêcheur* ». Elle n'a donc fait aucunes suggestions sur la manière de gérer les usages de pêche dans les années à venir.

#### 2.2.4.2 Les acteurs associés à la mise en place d'une gestion locale

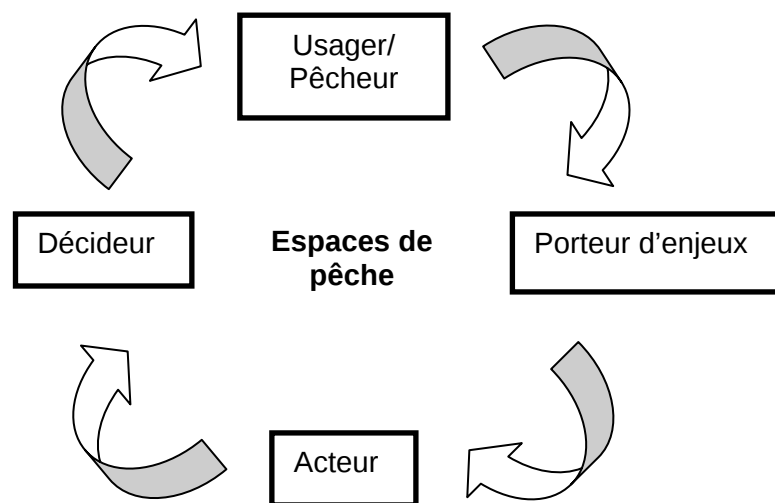
Dans un deuxième temps, il était intéressant de savoir qui selon les usagers devrait participer au processus décisionnel concernant la gestion complexe des espaces de pêche.



**Figure 22** Les types d'acteurs cités pour participer à la mise en place d'une gestion des usages de la pêche

Chaque usager a mentionné plusieurs types d'acteurs pouvant participer à cette démarche de concertation. Ils se représentent donc cette gestion comme une gestion par laquelle la prise de décision serait collective : « *Tout le monde doit se mettre d'accord* », « *Que chacun donne son avis* », « *Que tout le monde vienne* ».

Les pêcheurs s'impliquent eux-mêmes dans cette gestion, puisqu'ils se citent majoritairement dans leurs réponses. Par conséquent, ils expriment une réelle motivation de vouloir participer activement au processus décisionnel en tant premières personnes concernées. En effet, pour ces usagers de la pêche souhaitent que leurs avis soient pris en compte et qu'ils ne soient pas écartés des réflexions et des choix à venir en terme de gestion. D'après eux, ils ne sont pas seulement des utilisateurs de l'espace maritime et côtier en tant que support pour leurs pratiques de pêche, mais aussi des acteurs c'est-à-dire des personnes qui entament une démarche de participation basée sur une volonté d'agir. Par son implication individuelle dans un processus collectif, l'acteur-pêcheur devient alors un décideur à l'origine des actions qui pourront orienter ses usages de la pêche.



**Figure 23 Les différents rôles du pêcheur impliqué dans un processus de gestion locale**

Selon les réponses des enquêtés interrogés, le rôle du pêcheur ne serait pas limité et il pourrait avoir plusieurs « casquettes ». C'est-à-dire tenir plusieurs rôles dans le processus de réflexion à venir sur la gestion de la ressource, à partir des usages :

- Le pêcheur est avant tout un usager qui utilise l'espace maritime et côtier en tant que support spatial pour son activité de pêche. L'usager devient donc un pêcheur qui structure cet espace en zones de pêche sur lesquelles des groupes de pêcheurs, appartenant à un territoire spécifique, s'organisent et régulent leurs besoins de façon informelle.
- A l'aide des enquêtes, le pêcheur prend (plus ou moins conscience) de son rôle en tant que « porteurs d'enjeux » puisqu'il partage ses représentations sur les changements qu'il identifie.
- Le pêcheur se considère déjà comme un acteur par ces pratiques et son comportement à la pêche. Il souhaite donc s'impliquer dans une gestion formelle des zones de pêche, en participant à une concertation collective et en étant l'acteur principal de la construction des actions à venir.
- L'acteur qui s'implique dans la prise de décision sur les actions à mettre en place, devient un décideur sans lequel la prise de décision ne pourrait exister.

Il y a donc une interaction permanente entre les différents rôles tenus par le pêcheur. Celui-ci est un acteur dans son sous-système de pêche, c'est-à-dire son territoire de pêche. Il faut donc partir du principe que l'individu entretient des rapports permanents avec le territoire de pêche dans lequel il évolue : « *L'acteur n'existe pas en dehors du système qui définit la liberté qui est la sienne et la rationalité qu'il peut utiliser dans son action. Mais le système n'existe que par l'acteur qui seul peut le porter et lui donner vie* » (Crozier et Friedberg, 1977).

## 2.2.5 Les éléments représentatifs d'une évolution et d'un changement

### 2.2.5.1 Les thématiques récurrentes mises en valeur par les usagers

Les pêcheurs de VKP sont des personnes qui pêchent depuis plusieurs années (>5-10 ans) ou qui sont originaires de la zone. Par conséquent ils connaissent bien ces espaces de pêche, et ce qui peut ou pourrait impacter sur l'évolution des écosystèmes et des ressources qu'ils contiennent. Après avoir analysé les réponses des enquêtés, celles-ci ont d'abord été classées selon leur fréquence d'apparition. Ensuite, les enjeux qui ont été cités par plus de cinq usagers ont été organisés dans des graphiques thématiques, permettant de faire ressortir leur récurrence. Toutes les opinions sur ces thématiques sont mentionnées. En effet, comme nous l'avons explicité dans la problématique, il ne s'agit pas de vérifier la validité ou la fiabilité d'une réponse, mais bien de prendre en compte tous les enjeux évoqués. Le classement par thématique facilite la formalisation de ces enjeux de gestion, pour les espaces de pêche.

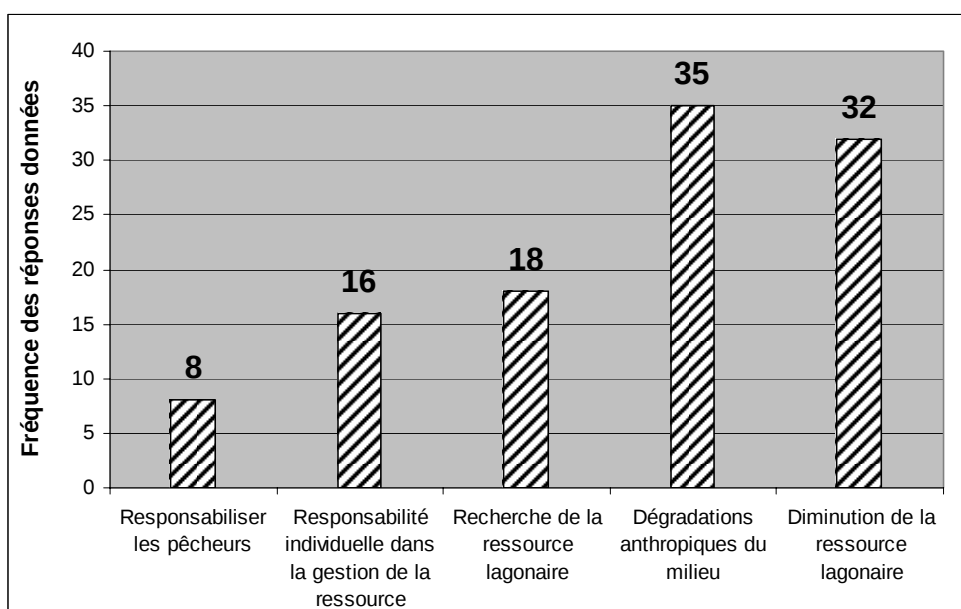


Figure 24 Les rapports homme/milieu

#### La responsabilité

##### • Responsabiliser les pêcheurs

Pour 8 pêcheurs sur 77 enquêtés, il devient nécessaire de changer les comportements vis-à-vis de la mauvaise pêche (abus, fraude...), en informant et sensibilisant les pêcheurs par le biais d'outils de communication appropriés (TV, radio...). La responsabilisation collective ne passe pas forcément par l'application de la réglementation par la contrainte, mais plutôt par la compréhension des objectifs de cette préservation sur le long terme. Ainsi, c'est par la prise de conscience individuelle que l'on agit dans l'intérêt général de tous les usagers des espaces de pêche.

Citations des pêcheurs: « Tout le monde doit être responsable », « Chacun doit avoir conscience de la protection », « On détruit tout parce que on attrape tout ».

#### • Responsabilité individuelle dans la gestion de la ressource

Certains pêcheurs se limitent eux-mêmes dans leur pêche et l'expriment très clairement. Pour eux, la réglementation n'est pas nécessaire si chacun s'impose ses propres limites personnelles.

Citations : « *Quand on en a assez de poissons, on rentre* », « *Ca me suffit pour manger* », « *Il faudrait que tout le monde gère soi-même avant tout* », « *C'est la responsabilité de chacun* », « *Tu laisses les petits crabes, tu reviens la prochaine fois et tu les attrapes* ».

#### • Dégradations anthropiques du milieu

Elles concernent la destruction des racines de palétuviers pour la pêche aux huîtres, des trous de crabes, des espèces de petites tailles (senne, nasses...) ; ou encore l'aménagement de deux cabanes par des pêcheurs de Voh sur la rivière Témala et qui ne sont pas acceptées par les autres pêcheurs notamment ceux de la tribu de Témala : « *Ils pêchent toute la semaine, ils détruisent tout, ils pêchent beaucoup* », « *Nous on ne fait pas de cabanes car on respecte la nature* », « *Il faut les tenir propres car il y a des déchets comme des pneus* ».

Citation : « *Maintenant il faut rentrer dans les palétuviers, avant on faisait la pêche sur les plateaux mais ils ont cassé les trous* » (pêcheur professionnel de crabes de Voh).

### **L'état des ressources**

#### • Recherche de la ressource

Certains pêcheurs évoquent le fait qu'ils doivent déjà ou devront bientôt aller « *chercher* » ou encore « *traquer* » le poisson de plus en plus loin (en interne comme en externe), ou de plus en plus en profondeur en plongée. La cause évoquée par les pêcheurs vient du fait que la ressource se raréfie dans les zones peu profondes.

#### Citations :

« *Avant (+ de 30 ans), il y avait tellement de poissons, qu'il n'y avait pas besoin de le chercher ; aujourd'hui il faut courir après le poisson, il faut aller le chercher de plus en plus loin* »

« *Avant on pêchait tout près au bord, maintenant on est obligé d'aller plus loin* »

« *On va traquer le poisson dans les recoins* »

« *Maintenant il faut aller là où c'est le moins pêcher (loin du bord)* »

« *On est obligé d'aller là où il y a le plus de poissons, de plus en plus loin, du nord au sud* »

« *Il va falloir aller de plus en plus loin* »

« *Le lagon est encore très poissonneux mais il faut aller de plus en plus profond* »

#### • Diminution de la ressource/maintien de la ressource

##### a) La ressource lagonaire

Tous les pêcheurs sont originaires de la zone et ont toujours été à la pêche, mise à part un pêcheur de métropole qui est arrivé il y a une quinzaine d'années. Il y a aussi un pêcheur local qui a récemment commencé à pêcher (moins de 3 ans). Ce dernier explique : « *les gens disent que ça a baissé mais on ne rentre pas souvent bredouille en plongée* ».

On observe deux types de comparaisons sur l'état de la ressource. Il est important préciser que tous ces pêcheurs se basent sur leur observation visuelle des zones de pêche et leurs pratiques régulières.

Pour les anciens pêcheurs qui sont majoritaires, la ressource en poissons lagunaires a diminué par rapport aux souvenirs qu'ils ont de leurs premières pêches (>20/30 ans). Ces personnes ont tendance à appuyer leurs propos sur cette référence temporelle du avant/après. D'autres pêcheurs estiment la baisse de la ressource du lagon s'effectue depuis 10-15 ans. Il y a donc eu une diminution progressive de la ressource, qui ne peut être mise en évidence que par cette comparaison entre les quantités pêchées sur une longue période. Cependant, tous ces pêcheurs considèrent que même si la ressource a baissé, il y a toujours beaucoup de poissons et ils n'ont pas arrêté d'aller pêcher leur propre poisson.

Pour certains pêcheurs, il y a des indicateurs qui justifient cette diminution comme : la raréfaction des bancs de poissons (pour trois pêcheurs de la sous-zone VTB) et de certaines espèces comme les perroquets (pour deux pêcheurs), la concentration de poissons qui est moins importante car les poissons se déplacent plus étant donné qu'ils sont « *trop chassés* ».

De façon générale, les pêcheurs constatent une baisse de la ressource qui s'est opérée sur le long terme, mais considèrent aussi que les zones sont toujours poissonneuses. D'après une pêcheuse plaisancière voilà comment se résume la situation actuelle : « *Il y a moins de poissons qu'avant, mais on fait toujours de bonnes pêches* ». La ressource n'est donc pas encore assimilée à une disparition rapide, mais pour tous elle s'est réduite et va continuer à l'être dans les années à venir.

#### Citations des enquêtés :

« *On voit qu'il y a un changement de la ressource* »

« *Ce n'est plus comme avant, on le voit* »

« *Il y a toujours un peu de poisson, mais plus ce que l'on voyait il y a 15 ans* ».

« *Ce n'est plus comme avant, mais il y en a toujours autant* »

« *Il y a une grande différence entre la pêche d'avant (+ 40 ans) et maintenant* »

« *Ce n'est plus les coups de pêche que l'on faisait avant* »

« *Le poisson n'a pas diminué, c'est parce qu'il y a plus de pêcheurs. S'il n'y avait plus de poissons, il n'y aurait plus de pêcheurs* »

« *Ca a baissé un peu mais on attrape toujours du poisson* »

« *Il y a moins de poissons, mais il y en a toujours assez pour faire la vente et manger* »

« *Il y a moins de poissons, mais il y a encore du poisson* »

« *Il y a du poisson mais ça commence à diminuer* »

« *Ici on a pas à se plaindre par rapport à Nouméa par exemple* »

« *On évite d'attraper beaucoup* »

NB : Les réponses des usagers de la pêche au gros ont été prises en compte dans cette problématique de l'état de la ressource lagunaire. En effet, ils pratiquent tous une pêche lagunaire avec plus ou moins de régularité (de quelques fois à plusieurs fois par an). Avant d'être des pêcheurs externes, ils ont cependant tous pratiqué une pêche lagunaire à la ligne et/ou en plongée.

Nous venons de mettre en évidence l'avis d'un groupe d'usagers de la pêche qui considère que la ressource en poissons lagunaires a baissé mais qu'elle se maintient et permet encore de pêcher sans difficultés.

D'autres pêcheurs (14 personnes) pensent que le poisson n'a pas du tout diminué par rapport au passé et que l'état de la ressource est toujours le même : « *C'est toujours pareil* », « *C'est toujours autant poissonneux* », « *Il y en a beaucoup encore* ».

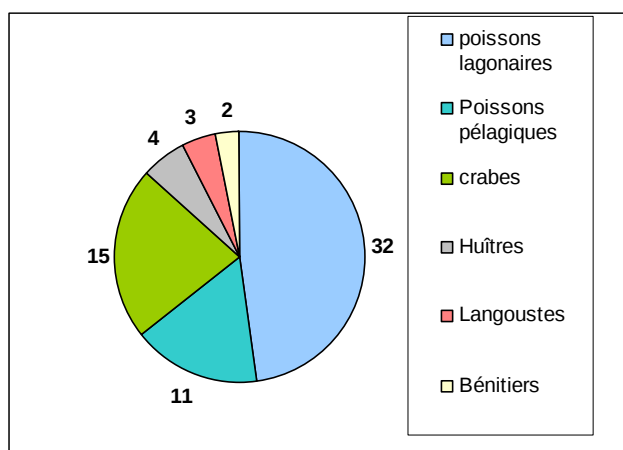
Par conséquent, il semble que la ressource lagonaire ne soit pas actuellement en danger et que cette pêche permet aux pêcheurs non professionnels et professionnels de s'approvisionner comme ils le souhaitent. Cependant, la pêche est moins facile et prend plus de temps qu'avant. On peut alors se demander s'il y a moins de poissons à cause de la surpêche ou s'il est moins concentré dans le lagon car il est plus convoité ? En tous les cas, pour les usagers locaux, la ressource halieutique est bien présente et les pratiques se sont adaptées à quelques changements liés au comportement du poisson.

#### b) La ressource pélagique

Pour certains usagers qui pêchent à l'extérieur, la ressource pélagique diminue depuis une dizaine d'années, notamment à cause des pêcheries industrielles qui sont arrivées sur la zone. Pour deux d'entre eux, leur présence a provoqué une diminution des thons depuis environ 5 ans. Pour d'autres, ce type de pêche est aléatoire et dépend des déplacements de bancs de poissons pélagiques. Pour l'un d'entre eux, les bancs sont plus petits qu'avant, mais les poissons sont toujours de bonne taille.

Pour un pêcheur au gros, les concours de pêche permettraient aux scientifiques d'évaluer la ressource à partir des prélèvements effectués par les participants. Ou bien, que les organisateurs communiquent ces informations après l'évènement.

#### c) Les autres ressources



**Figure 25 Nombre d'enquêtés évaluant une baisse pour chaque ressource halieutique citée**

Pour les pêcheurs de crabes, la ressource est toujours bien présente partout sur le littoral et permet de continuer la pratique d'une pêche professionnelle locale. Cependant, certains précisent qu'il y a quand même moins de crabes qu'avant (> 20 ans) car ils doivent plus marcher pour en trouver.

#### Citations des enquêtés :

« Il y en a toujours mais ça dépend des jours »

« Le crabe diminue énormément »

« Il y a des crabes, j'ai jamais eu du mal à en trouver »

« Il y avait plus de crabes avant car il y avait moins pêcheurs »

Certains usagers évoquent le fait que les huîtres de palétuviers deviennent de plus en plus petites, et qu'elles finissent pas se raréfier. De même, trois pêcheurs trouvent que les langoustes sont moins présentes par rapport à il y a 10 ou 15 ans à cause de la destruction des trous au récif. Un pêcheur professionnel de trocas s'inquiète que certains pêcheurs occasionnels jettent la coquille de ce coquillage au dépotoir, alors que lui la pêche pour la vendre. En effet, la bête du troca rapporte plus que la coquille. De plus, il trouve qu'il y a de plus en plus de pêcheurs de trocas à la saison chaude, tout comme un autre couple de professionnels qui fait aussi le troca. Il explique que si la population augmente, la ressource en trocas va diminuer : « *Je ne suis pas contre qu'ils viennent, mais il faut respecter car il n'y en aura plus* ». Ces pêcheurs ne m'ont pas parlé de créer une réserve de trocas, par contre un autre pêcheur professionnel au gros pense qu'il faudrait faire une réserve pour le troca, car il voit plus de bateaux qui pêchent sur la zone de trocas depuis 3 ans.

Les causes de ces perturbations, liées à un changement d'état de la ressource, sont assez multiples pour les usagers et s'expliquent par une juxtaposition de celles-ci dans le temps : l'évolution de la fréquentation locale et des techniques de pêche, le phénomène de surpêche et les abus, les mauvais comportements et les pollutions diverses liées au contexte minier et aux déchets anthropiques.

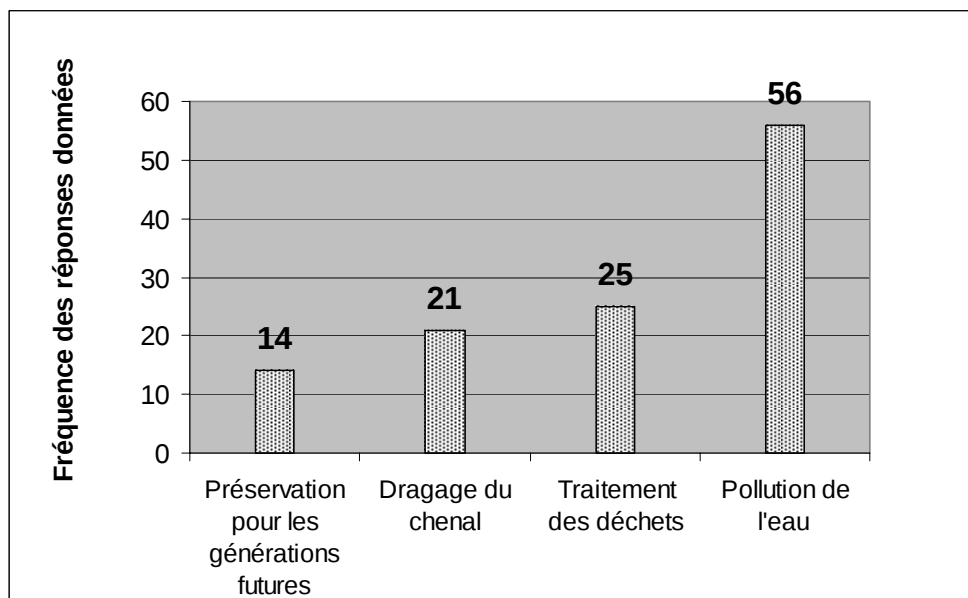


Figure 26 Les problématiques environnementales

### **Pour une utilisation durable des ressources**

#### **• Préservation pour les générations futures**

Certains usagers s'inquiètent de l'avenir de l'état des ressources par rapport aux besoins de leurs enfants. En effet, ils se demandent s'ils auront la possibilité de pouvoir aller à la pêche comme eux. Ils considèrent qu'ils ne connaîtront peut être jamais les mêmes conditions et capacités de pêche. Deux pêcheurs m'ont dit que si l'on ne faisait rien pour protéger les ressources naturelles, ils devront montrer une photo de roussette ou de poisson à leurs petits enfants.

#### **Citations des enquêtés :**

« Le lagon on en a toujours besoin, si on arrête il y a toujours les autres derrière »

« Nous devons garder quelque chose pour les enfants »

« Les enfants ne connaîtront plus ce que l'on a connu »

### **Impacts des activités anthropiques**

#### **• Dragage du chenal**

Le dragage inquiète ces pêcheurs de la zone VKP. Bien que l'usine de nickel se trouve dans la sous-zone Voh-Téméla-Boyen, certains pêcheurs de la sous-zone Koné-Pouembout-Baco sont aussi très inquiets. Pour tous ces usagers, le dragage peut être à l'origine d'une forte turbidité de l'eau dans le lagon qui pourrait provoquer la fuite du poisson ou sa disparition, ainsi qu'un dépôt de sédiments sur l'espace rivière et mangrove.

« L'eau sera moins claire dans le lagon à cause du largage des sédiments trop près »

« La pollution fait fuir le poisson, ils reviendront quand l'eau sera claire »

Un pêcheur de Boyen se demande si les sédiments déposés à l'extérieur du lagon ne va pas finir par revenir à l'intérieur de celui-ci d'i : « D'ici 20 ans ça va pas revenir ? ». Ces dépôts de

sédiments dans la zone externe inquiètent aussi un pêcheur au gros de Voh qui pense que les courants vont remuer et transporter ces sédiments sur des zones de pêche importantes pour les pêcheurs extra lagonaires.

Certains pêcheurs de VKP s'inquiètent aussi de la forte circulation des bateaux dans le lagon pendant les travaux de dragage et ensuite, à cause des risques d'accidents et leurs conséquences comme par exemple une marée noire.

Un aquaculteur de Gatope s'inquiète de la future qualité de l'eau qu'il va pomper, par rapport aux travaux effectués dans le lagon et le sens des courants.

Pour deux pêcheurs professionnels de la sous-zone VTB, la mer a une « *capacité d'absorption* » à ne pas négliger et tout « *va se recréer* ». Pour un pêcheur au gros de Voh, « *Il faut attendre* » et il verra bien les impacts du dépôt des sédiments à l'extérieur sur sa zone de pêche.

#### • Traitement des déchets

La problématique des dépotoirs est une question régulièrement abordée dans les entretiens. Les pêcheurs s'inquiètent de la situation de ceux-ci comme à Voh où il se trouve près de la mangrove, des poissons congelés qui y sont jetés ou encore des déchets dangereux (essence, batteries, peinture) qui y sont stockés et s'écoulent dans les rivières et le lagon à chaque pluie. Les dépotoirs doivent donc être déplacés ou disparaître.

Pour un plaisancier, il est contradictoire que la PN émette une réglementation contraignante et qu'elle ne s'occupe pas du problème des sacs plastiques, qui s'envolent du dépotoir qui se retrouvent dans le lagon et sont avalés par les tortues. Selon lui, il y a quelque chose d'illogique dans ce fonctionnement et cette gestion de l'environnement marin.

#### • Pollution de l'eau

La pollution de l'eau concerne les rejets des eaux usées, les rejets agricoles (pesticides...), les rejets miniers (métaux lourds...) ainsi que les différents fluides chimiques qui s'écoulent du dépotoir, et se retrouvent dans certaines rivières puis dans le lagon : « *On ne fait pas attention à la pollution* »

Pour ces enquêtés, les apports terrigènes de l'activité minière et autres travaux d'aménagements ont des conséquences sur les bassins versants et le lagon. Les écoulements miniers entraînent la création de boue aux embouchures des rivières, et renforce la turbidité de l'eau sur la zone côtière. Les barrages anti-sel ont réduit le débit des rivières et provoqués leur stagnation. Certains travaux d'aménagement des bords de rivières (par exemple le retrait des talus) ont favorisé les crues et les risques d'inondation.

Pour les fermes aquacoles, les différentes eaux de rejets et autres pourraient avoir des impacts sur la production crevette si elles ne sont traitées.

#### Citations :

« *Le risque zéro n'existe pas* »

« *La pollution va descendre* »

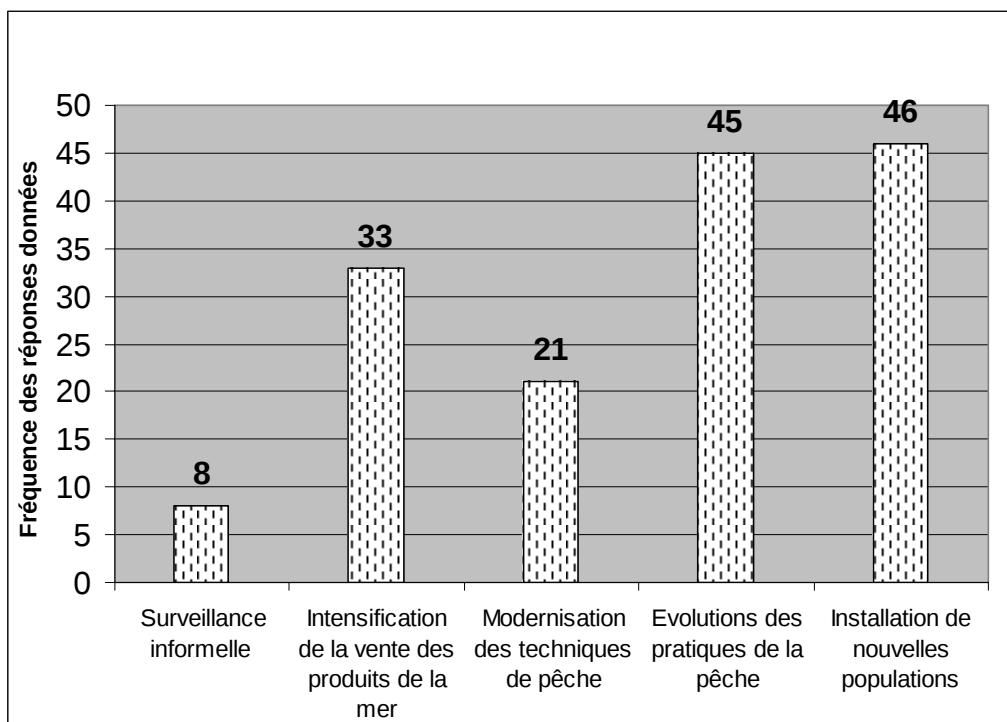
« *La pollution je crois que ça va venir avec le progrès* »

« *Pour protéger le lagon, il faut commencer par le haut* » (à cause de l'élevage).

D'autres pêcheurs sont moins inquiets quand aux conséquences de l'activité minière. Dans la sous-zone KPB, un pêcheur ne s'inquiète pas mais il est conscient des impacts, trois autres n'ont pas d'inquiétudes car l'impact sera minimal dans le sud et qu'ils font attention maintenant et assurent une protection des impacts.

Ce qui inquiète les usagers par rapport aux problématiques actuelles concernant le traitement des déchets et des pollutions, c'est qu'elles vont être renforcées par l'augmentation de la population à venir et le démarrage de l'activité industrielle. Selon eux, des solutions comme le déplacement des dépotoirs et le traitement des eaux usées et des déchets sont nécessaires.

Un pêcheur au gros non professionnel de Koné souhaiterait créer une association environnementale présidée par un usager. Celle-ci s'occuperait de toutes les problématiques environnementales (qualité de l'eau, déchets) pouvant impacter sur la ressource et l'état général du lagon. C'est aussi l'avis d'un aquaculteur de Gatope qui pense que la mise en place d'une association « nature » locale indépendante de KNS, permettrait de contrôler la qualité des eaux pendant les travaux de dragage. Pour lui, il faudrait y associer toute la population car « *elle en vit du lagon* ».



**Figure 27 L'organisation de la pêche locale**

### ***Un mode de régulation informel***

#### **• Surveillance informelle**

Huit pêcheurs expliquent qu'ils surveillent leur zone de pêche de façon informelle. Soit ils le font pendant leurs sorties de pêche, soit ils se rendent sur les mises à l'eau et observent ce qui s'y passe. Ils repèrent les bateaux qui ne sont pas de leur zone. Les autres pêcheurs ne disent pas clairement qu'ils surveillent, mais leur discours montre qu'ils savent qui fait quoi et remarquent ce qui est inhabituel. Par conséquent, toute personne qui n'est pas originaire de la zone où elle pêche sera rapidement repérée. On est donc encore en présence d'une pêche organisée autour de groupes locaux qui se connaissent, et qui se répartissent sur des zones de pêches précises.

#### **Citations des enquêtés :**

*« Je les vois poser les nasses »*

*« On surveille les gens qui vont à la mer »*

*« Je suis constamment à Gatope, je vois ce qu'il se passe »*

*« On ne s'installe pas comme ça, je suis contre les gens de l'extérieur qui viennent faire la pêche chez nous, on ne va pas chez eux ».*

### ***L'exploitation des produits de la mer***

#### **• Intensification de la vente illégale des produits de la mer**

La vente illégale concerne les personnes sans emploi et pour lesquelles la pêche constitue le seul revenu, et des personnes ayant déjà un emploi qui pêchent plus soit pour couvrir leurs frais

(essence, achat bateau...) soit pour avoir des revenus complémentaires. Dans ce dernier cas, on parle alors de « double activité ». Pour 33 pêcheurs, les gens ne pêchaient pas autant pour vendre il y a encore quelques années. La pêche servait uniquement à l'autoconsommation. Aujourd'hui ils considèrent que la vente illégale entraîne une surexploitation de la ressource, et crée un marché parallèle à celui organisé par les pêcheurs professionnels déclarés auprès de la PN. Ce qui inquiète le plus ces pêcheurs locaux, c'est le fait que l'arrivée de nouvelles populations, et donc de pêcheurs potentiels, puisse entraîner et affirmer cette intensification de la vente illégale déjà bien présente sur VKP.

Citation : Un plaisancier critiquant le phénomène de vente illégale déclara : « *On se fait plaisir et en même temps on rembourse l'essence et on s'équipe* ». Pour ce pêcheur, la vente illégale est un moyen pour certains d'avoir accès à un loisir auquel ils devraient renoncer sans le complément de la pêche.

Un pêcheur plaisancier pense que le fait qu'il n'y ait « *pas de circuit de vente* » mais plutôt de la « *débrouillardise* » pour vendre le poisson, est l'une des causes de l'expansion de la double-activité. De même, pour éviter la fraude, un pêcheur professionnel pense qu'il faudrait créer un endroit pour livrer les produits de la pêche comme une poissonnerie ou une salle de stockage qui assurerait ensuite la redistribution générale autant localement que dans la Province Sud. Ce type de commercialisation permettrait aussi de mieux conserver les produits et de respecter les normes d'hygiène.

Pour six plaisanciers, ce sont les pêcheurs professionnels – ceux qui vivent de la pêche - qui épuisent la ressource : « *C'est le professionnel qui détruit, qui massacre* ». Le terme « massacre » a été utilisé par trois d'entre eux. Les pêcheurs professionnels sont considérés comme des personnes qui pêchent à outrance et qui ont tendance à abuser en sur pêchant. Un plaisancier propose de créer de nouvelles activités pour ces professionnels, qui pourraient par exemple se reconvertir dans le tourisme.

Citations : « *Ce sont les professionnels qui vident la mer, pas forcément les pêcheurs plaisanciers* », « *Ce n'est pas le plaisancier qui met la ressource en péril* », « *Ce n'est pas le pêcheur du dimanche qui épuise la ressource* ».

Quatre pêcheurs de Voh considèrent qu'il faudrait contrôler à la fois les vendeurs et les colporteurs, tous deux responsables de l'émancipation possible de la fraude et des abus qui en découlent : « *Il faut réduire la quantité de pêcheurs qui font la fraude* ». Il arrive que le colporteur achète les produits d'un pêcheur non professionnel et qu'ensuite il ne puisse pas prendre ceux d'un professionnel.

#### • Modernisation des techniques de pêche

Selon ces pêcheurs, des outils de pêche tels que le fusil sous-marin, ou la senne et la nasse en particulier se sont développés ces dernières années et contribuent à une exploitation plus intensive et destructive des ressources car ils sont mal utilisés. Ils favorisent la pratique d'une mauvaise pêche : les petits crabes qui rentrent dans les nasses ou encore les petits poissons coincés dans les sennes posées trop longtemps.

#### Citations des enquêtés :

« *Avec les nasses tu attrapes tout ce qui est dans la rivière* »

« *Si on laisse les sennes trop longtemps, il y a des poissons et des crabes morts dedans et ça fait fuir les autres poissons et les crabes aussi* »

*« On attrape avec moins d'efforts quand on utilise un filet car le pêcheur peut ramasser beaucoup de poissons tout seul »*

#### • Evolutions des pratiques de pêche

Ces dernières années, c'est surtout le nombre de bateaux qui s'est multiplié avec une augmentation de la fréquentation locale lagonaire en semaine et surtout le week-end. La présence des gens d' « ailleurs » et de « partout » est moins significative et elle est fortement liée à celle des locaux. Les familles des villages accueillent leurs enfants ou autres, venant de Nouméa par exemple, durant les week-ends. Les pêcheurs précisent qu'ils ne connaissent pas tous les bateaux qu'ils aperçoivent ni toutes les personnes qu'ils rencontrent. Malgré tout, il y a plus de pêcheurs locaux qui font la pêche que d'usagers qui viennent de l'extérieur.

Pour les plaisanciers et les professionnels des villages, l'apparition du bateau à moteur et de nouveaux modèles, de plus en plus grands et puissants, renforcent leur capacité de déplacement et favorisent une pêche éloignée. Tous les plaisanciers (sauf 2 pêcheurs) ont leur propre bateau tandis que les pêcheurs de tribu ont plus de difficultés à en acquérir un, même lorsqu'ils veulent devenir professionnels. Les pêcheurs de tribu ne possèdent pas tous des bateaux. Des professionnels, comme les pêcheuses de crabes de Témala, partagent la même embarcation à plusieurs.

Pour les pêcheurs au gros, il y a plus de bateaux à l'extérieur depuis une dizaine d'années. Selon deux pêcheurs, il y a 20 ans on ne trouvait que 2/3 bateaux à l'extérieur tandis qu'aujourd'hui il y en a 8 pour l'un et environ 20 pour l'autre.

Citations : *« Tout le monde a des bateaux ici », « Ils (les gens de Nouméa) viennent faire leurs réserves de poissons le week-end ».*

#### • Installation de nouvelles populations

Dans le temps individuel, le passé et le futur sont fortement intégrés dans nos consciences. Si le passé est un fait connu sur lequel nous n'avons pas de pouvoir, le futur en revanche est incertain, aléatoire mais l'homme essaie de prévoir et de l'aménager au mieux (Paulet, 2002).

Il y a environ 46 pêcheurs, professionnels et non professionnels de toute la zone VKP, qui pensent que la présence d'une nouvelle et nombreuse population sur leurs zones de pêche est inévitable. En effet, ils sont quasi-certains que les futurs habitants, qui vont s'installer, iront à la pêche car c'est l'une des seules activités locales avec la chasse. Ces usagers anticipent donc sur les conséquences de cette installation, qui va notamment accentuer la demande en produits de la mer (Voir le schéma p.98). Par conséquent, les enquêtes montrent que ces pêcheurs locaux s'interrogent sur les futures pratiques de ces pêcheurs potentiels : Vont-ils seulement sortir en mer pour se détendre et faire un coup de pêche ? Ou bien en profiteront-ils pour faire de la vente comme complément de leurs revenus et détruire les ressources en pêchant beaucoup ? Pourraient-ils avoir des comportements inadaptés par leurs méconnaissances (détruire la mangrove, utiliser des nasses en très grand nombre...) ? De plus, au-delà du fait que ces utilisateurs potentiels puissent remettre en question la durabilité de la ressource pour les populations locales actuelles, nous pouvons remarquer que leurs inquiétudes s'orientent aussi sur la remise en question de leurs zones de pêche et donc de leurs territoires réciproques.

#### Citations des enquêtés :

- « On ne veut pas qu'ils viennent dans notre rivière, c'est notre garde manger »
- « Est-ce qu'ils vont respecter ? Est-ce qu'il y aura encore du poisson ? »
- « Ils peuvent pêcher pour se nourrir mais pas pour vendre »
- « On espère que c'est pour manger et pas pour vendre »
- « Est-ce qu'ils vont faire la pêche pour manger ou pour vendre ? »
- « Ils auront des facilités matérielles (bateaux...) pour prendre ce qu'ils veulent »
- « Je suis inquiète qu'ils prennent la ressource »
- « Ils vont tout détruire (surpêche) car ils ne savent pas faire la pêche »
- « Ils vont faire n'importe quoi »
- « Il vaut mieux leur vendre plutôt qu'ils viennent faire la pêche eux-mêmes »
- « Cela ne va pas modifier les usages, mais les ralentir »

On peut se demander si la diminution envisagée de la ressource halieutique dans les années à venir est liée à la surexploitation volontaire de cette ressource par ces pêcheurs nouvellement installés, ou bien à une augmentation du nombre de pêcheurs, donc de bateaux sur les zones de pêche, et qui équivaut à une surexploitation involontaire mais réelle. Il serait intéressant d'envisager un scénario prospectif, dans lequel la ressource serait surexploitée par un nombre de pêcheurs plus important que dans la situation de pêche actuelle.

L'une des solutions pour anticiper une baisse à priori inévitable pour les pêcheurs serait la mise en place de réserves pour préserver la ressource. De même, pour trois pêcheuses professionnelles des tribus, il serait préférable que ces pêcheurs leur passent des commandes plutôt qu'ils fassent la pêche eux-mêmes. Cette proposition de gestion, par le contrôle des quantités pêchées et vendues, ne paraît pas être compatible avec le mode de vie actuel des gens de tribus, qui ne sont ni assez nombreux ni organisés dans leur pêche pour pouvoir répondre à une forte demande. Ils ne mesurent pas encore tous les moyens que pourraient nécessiter la mise en place d'un circuit de vente local en terme d'efforts de pêche, ni les investissements financiers utiles à son fonctionnement (carburant, lieu de vente...).

Un pêcheur plaisancier pense que le développement touristique pourrait être une alternative qui réduirait la pression de pêche, en amenant ces nouveaux arrivants à pratiquer plusieurs activités autres que la chasse et la pêche.

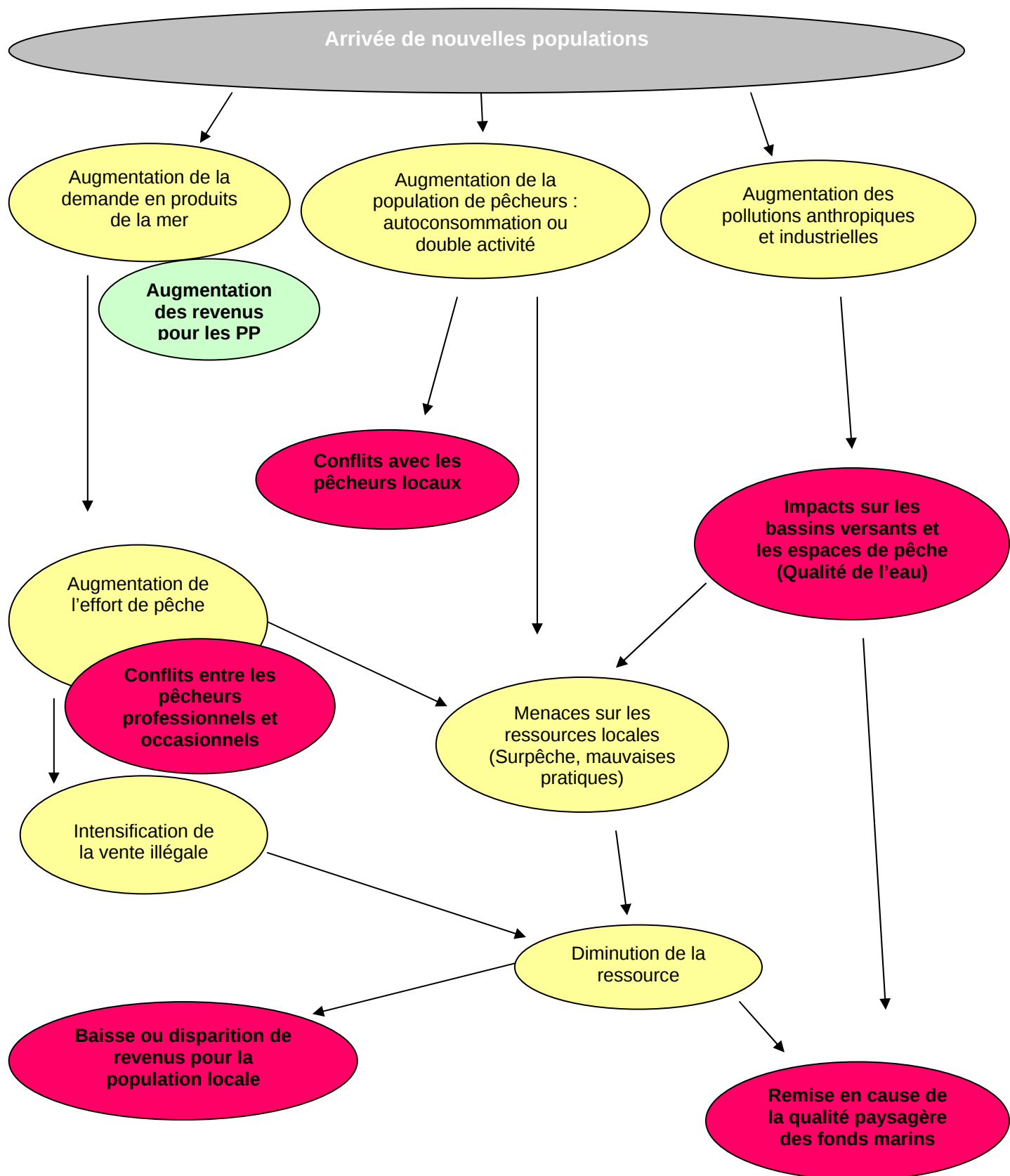


Figure 28 Les conséquences d'une augmentation de la population de pêcheurs sur les zones de pêche

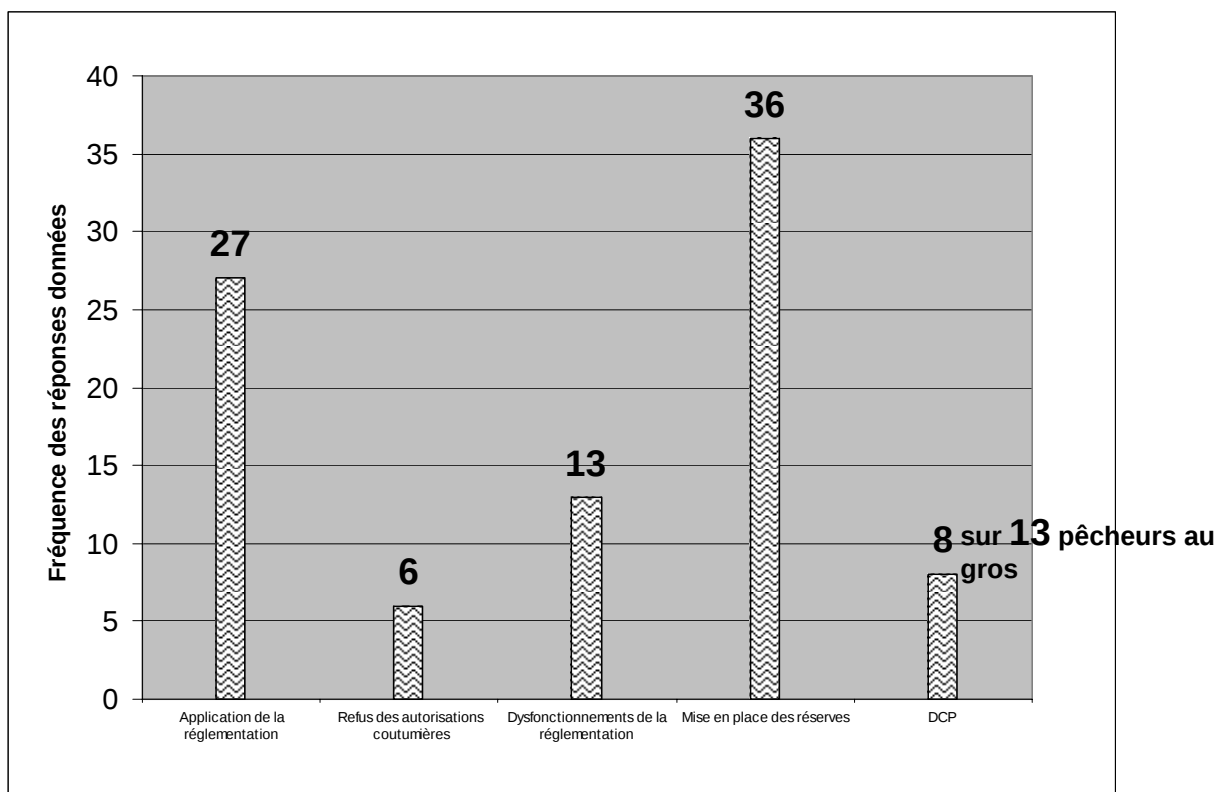


Figure 29 La gestion de la ressource

### La réglementation

#### • Application

Pour les pêcheurs plaisanciers et professionnels du lagon et de la zone externe, il devient nécessaire de faire appliquer la réglementation des pêches : « Chacun fait ce qu'il veut », « La réglementation n'est pas respectée », « Ici si on veut transgresser la réglementation, on la transgresse », « Si on ne veut pas la respecter, on ne la respecte pas ». La mise en place d'une police maritime ou de gardes nature est suggérée pour surveiller, contrôler et sanctionner la fraude et « arrêter les pillages et les abus ».

Deux pêcheurs pensent qu'ils n'ont pas besoin d'être contrôlés et que ce sont d'abord ceux qui pêchent mal qui devraient l'être en premier. Pour eux, tout le monde sait qui ne pêche pas correctement et fait de la fraude pour vendre. Parmi ces usagers, un plaisancier et un pêcheur professionnel estiment qu'ils sont en règle mais cela les embête d'être contrôlés. Ils considèrent que ce sont les nouveaux arrivants et ceux qui ne respectent pas la réglementation qui devraient être contrôlés.

Les pêcheurs des tribus ne font pas de remarques particulières sur la réglementation. Ils parlent uniquement de ce qu'ils connaissent comme la taille des crabes ou celles des bêtes pour la réserve de Boyen. Ils n'émettent aucuns avis sur le fait de renforcer les contrôles sur la fraude ou le respect de la réglementation.

#### • Apparition et dysfonctionnements

Pour plusieurs pêcheurs des villages, la réglementation est « mal faite » car elle n'empêche pas les fraudeurs de faire ce qu'ils veulent : « Ils savent qu'ils ne sont pas contrôlés », et qu'elles pénalisent les pêcheurs plaisanciers par rapport au quota de poissons : « Ce n'est pas le plaisancier qui met la ressource en danger ». En effet, plusieurs pêcheurs reprochent à la

réglementation de ne pas être adaptée au contexte locale, et de ne pas tenir compte de leur capacité à se responsabiliser eux-mêmes.

Exemples :

- Un pêcheur au gros m'explique que s'il pêche 5 bonites mais qu'ensuite il tombe sur un banc de thons (assez rare), que fait-il ? Il jette les bonites et pêche 5 thons ? Pourquoi doit-il se limiter à 5 thons puisque c'est rare de rencontrer une telle concentration de pélagiques ?
- Un pêcheur lagonaire me dit : « *Si je sors tous les jours et que j'attrape 40 kilos à chaque fois, là je fais un massacre ; mais si je sors une fois dans le mois et que je pêche un poisson de 50 kilos je fais quoi ? Je le rejette ?* »
- Un autre pêcheur lagonaire me dit : « *Si je pêche 30 kilos de poissons et que le dernier fait plus de 10 kilos, je le rejette ou je rejette les autres ?* »

Deux professionnels de Voh pensent que les retraités ne devraient pas pouvoir accéder au métier de pêcheur. Si toutes les personnes à la retraite se mettent à faire de la pêche professionnelle, cela va poser des problèmes pour la vente des produits de la mer. Cette pratique risque de se propager chez les retraités, et la pêche locale deviendrait un complément de revenus. Le pêcheur professionnel, qui ne fait que la pêche pour vivre, ne pourra pas trouver d'alternative si le colporteur ne lui prend plus ou moins sa pêche. De même, cette professionnalisation des pêcheurs retraités peut entraîner des déséquilibres sociaux entre ceux qui complètent des revenus déjà conséquents<sup>55</sup> et ceux qui vivent uniquement de la vente de leur pêche.

De même, les autorisations coutumières pour la pêche de la tortue ne sont pas tolérées : « Quand c'est non, c'est non pour tout le monde ».

Les enquêtés connaissent donc bien la réglementation, mais elle est encore difficilement acceptée. Un plaisancier pense que « *s'il y avait eu plus de délibération (avec tous les pêcheurs), on l'aurait plus acceptée* ».

---

<sup>55</sup> Comme le dit la réglementation, toute personne à la retraite peut devenir pêcheur professionnel. Peu importe le montant de ses revenus.

## La création d'outils techniques de gestion des ressources locales

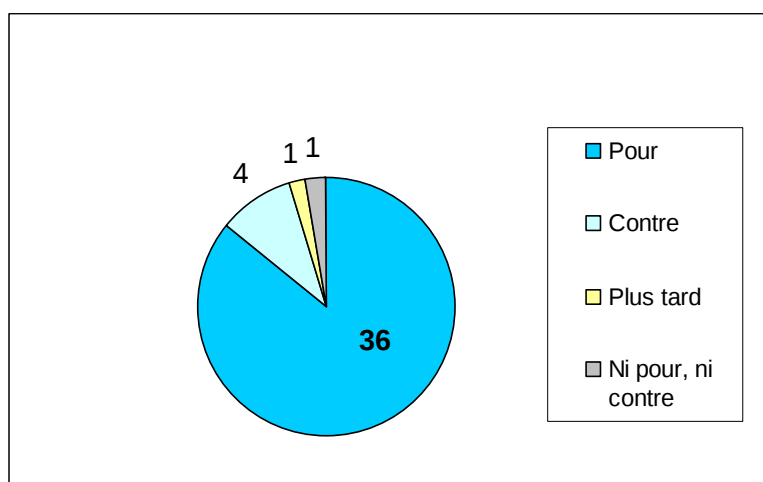


Figure 30 L'outil de gestion « réserve » (Opinions des enquêtés)

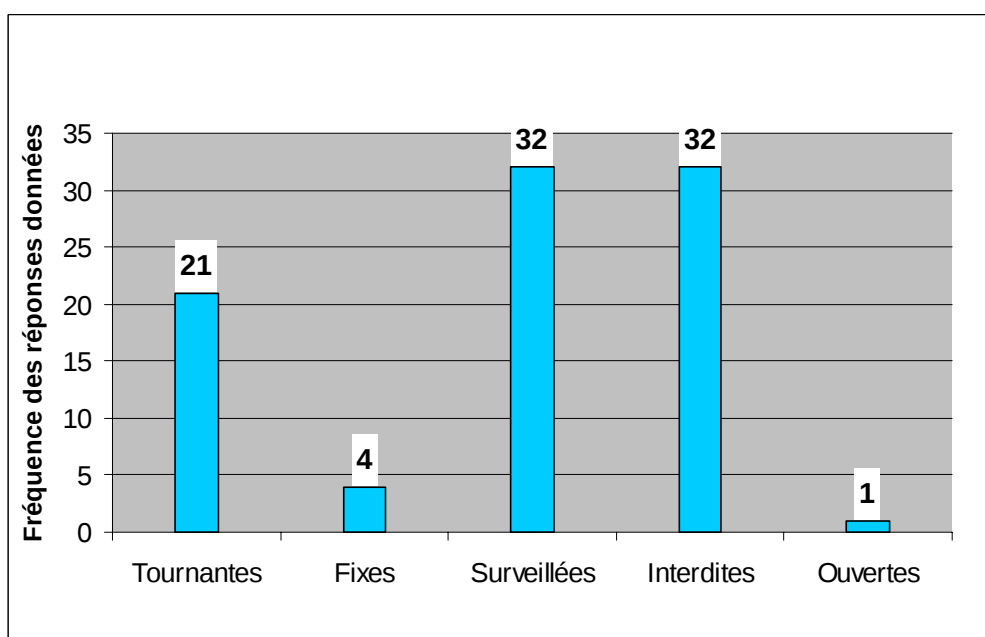


Figure 31 Le fonctionnement des réserves lagunaires selon les 36 pêcheurs qui souhaitent la mise en place de ce type d'outil

### Mise en place des réserves

Près de la moitié des pêcheurs interrogés ont un avis positif sur l'outil de gestion « réserve ». Ce sont en général des pêcheurs lagunaires et au gros qui souhaitent que ce type de dispositif soit créé sur l'espace récifo lagunaire. Il s'agit donc principalement de mettre en place des réserves lagunaires, ayant pour utilité de permettre à la ressource de se renouveler. L'objectif de la réserve est de pouvoir continuer à pêcher sur le long terme, en anticipant la disparition de la ressource. Par conséquent, les réserves sont envisagées pour préserver les espèces marines locales et assurer une gestion durable de la pêche.

### Citations des enquêtés :

*« Il faut préserver sinon il n'y aura plus rien »*

*« S'il n'y a plus de poissons ou de crabes, on va aller où »*

*« Il faut protéger la ressource pour que l'on ait toujours quelque chose »*

*« Il ne faut pas faire des réserves pour les gens, mais pour préserver la ressource »*

### D'après les enquêtés, les réserves ne peuvent fonctionner que :

- si elles sont surveillées par des gardes maritimes en bateau qui connaissent les espèces de poissons, et leur caractéristiques biologiques (cycles de reproductions...).

- si elles sont tournantes, c'est-à-dire que l'on ferme une zone pendant quelques années (en moyenne 5 ans) puis qu'on la ré ouvre en en refermant une autre.

- si elles sont interdites d'accès à tous les pêcheurs, ceux-ci pouvant venir pêcher autour de la réserve là où les poissons débordent.

Un pêcheur a précisé qu'il faut fermer une zone, mais aussi faire appliquer la réglementation dans le reste des zones de pêche, pour avoir une cohérence dans le lagon ; et ne pas reporter la pression de pêcher à côté. Il s'agit donc d'éviter le déséquilibre entre une zone en réserve et une autre sous forte pression de pêche. Il pense aussi que ceux qui vont surveiller la réserve doivent connaître la pêche et les espèces.

Sur les 13 pêcheurs qui font principalement de la pêche au gros, 11 ont approuvés l'outil « réserve » : « Il faut des réserves c'est indispensable ». Pour les deux autres, l'un considère que le lagon est trop petit et que si on crée une réserve à un endroit la pression de pêche va être reportée sur la zone d'à côté, l'autre pêcheur n'a pas parlé de réserve.

Ce sont 4 pêcheurs au gros qui souhaitent avoir des réserves permanentes (fixes), soit sur le long terme soit sur une période de 10 ans. En effet, ils estiment que le problème des réserves tournantes se pose à la réouverture par un phénomène de surpêche. Ils pensent tous que la réserve permettra de préserver la ressource pour anticiper sur la baisse future et certaine de la ressource, mais qu'il faudra être prudent pour éviter le phénomène de surpêche à la réouverture. L'un pense qu'il faut faire de petites réserves, tandis qu'un autre pense qu'il faudrait une réserve sur une grande surface. Un pêcheur émet l'idée que la réserve pourrait être surveillée par les pêcheurs eux-mêmes car « on ne peut pas mettre un gendarme dans chaque bateau ». Un pêcheur se demande aussi si les palétuviers ne devraient pas être pris en compte dans la réserve.

Même si les pêcheurs émettent un avis favorable à la création d'une réserve lagunaire, ils évoquent différents problèmes qui pourraient réduire l'efficacité de cet outil. Par exemple : Comment peut-on être sûre que les poissons vont rester dans cette réserve ? Comment éviter le phénomène de surpêche à la réouverture ?

Seulement deux pêcheurs de Voh et de Pouembout ont parlé de « réserve » sur l'espace rivière et mangrove. Dans le cas de la mise en place d'une réserve sur une zone comme Témala, où le crabe est avant tout une ressource marchande, il est important de tenir compte de l'activité économique de la pêche. Si une réserve est envisagée ce serait pour mettre en avant la fragilité de cette zone particulière en limitant les mauvaises pratiques et en informant les pêcheurs à venir, tout en maintenant une pêche professionnelle du crabe.

Il y aurait donc différents types de réserves à créer et qui s'adapteraient à chaque contexte local de pêche.

Les quelques pêcheurs qui refusent les réserves justifient ainsi chacun leur position :

- le lagon est trop petit et la pression de pêche va être reporté à côté,
- « ça ne me plaît pas car cela nous retreint »,
- « si je suis d'accord mais qu'après je ne peux plus pêcher »,
- « si on contrôle vraiment, ça ne sert à rien de faire une réserve ».

#### • Dispositif de Concentration de Poissons

Certains pêcheurs au gros (8 sur 13 dont les deux professionnels de Voh) souhaitent la mise en place de DCP, qui permettrait de faciliter la pêche notamment professionnelle, de réduire la pression de pêche dans le lagon ou encore qui compléterait l'outil de gestion « réserve » lagonaire. Pour l'un de ces pêcheurs l'objectif est d'attirer le poisson et de le fixer sans pour autant « y aller pour faire un massacre ».

### **2.2.5.2 Les inquiétudes prioritaires des usagers**

Pendant les enquêtes, il a été demandé aux usagers interrogés de classer leurs réponses par rapport aux changements apparus ou à venir sur leurs zones de pêche. Nous avons ainsi pu mettre en avant leurs inquiétudes prioritaires, celles qui selon eux peuvent avoir le plus d'influence sur l'état des ressources et leur gestion.

Inquiétude 1 = Ce sont celles considérées comme prioritaires par les usagers et qui sont généralement citées en premier.

- Installation de nouvelles populations
- Dragage du chenal
- Pollution des bassins versants

Inquiétude 2 = Ce sont celles qui sont un peu moins évoquées par les usagers que les inquiétudes 1, mais qui se retrouvent dans les réponses de plusieurs enquêtés.

- Diminution de la ressource
- Problématique des déchets
- Comportements vis-à-vis du milieu

Inquiétude 3 = Ce sont celles qui sont évoquées de façon disparate entre les usagers.

- Intensification de la fréquentation par des personnes externes
- Augmentation de la demande en produits de la mer
- Nouvelles techniques de pêche (fusil, nasses...)
- Massacre de la ressource par les pêcheurs professionnels

Tous les pêcheurs ont clairement exprimés leurs inquiétudes, à travers leur représentation des changements qui vont s'opérer au niveau des usages de pêche, dans les années à venir. Pour ces pêcheurs, il y a une réelle réflexion à mener sur ces préoccupations, et qu'ils ont plus ou moins engagé de façon individuelle lors des entretiens.

### **2.2.5.3 Un discours parfois ambigu**

Le discours des usagers révèle parfois des contradictions dans les réponses, qui leur confèrent une certaine ambiguïté<sup>56</sup>. Celle-ci se caractérise par l'hésitation entre plusieurs choix dont la pertinence est légitime. Kuhn (1997) définit l'ambiguïté comme « *le résultat d'un état susceptible d'être interprété de façons distinctes et multiples* ». Lovell (1995), pour sa part, réduit le sens de l'ambiguïté à sa qualité linguistique : « *un état qui est ambigu est ouvert à plus d'une interprétation* ». Pour Soualem (1991), « *l'ambiguïté ne provient pas tant du manque d'information que de la variété d'information qui génère des contradictions et des paradoxes* » (cités dans Pennanguer, 2005).

En d'autres termes, l'ambiguïté trouve son origine dans l'existence non pas d'une réalité objective, mais de plusieurs réalités subjectives, propres à chaque acteur concerné. Si la réduction de l'incertitude passe par un processus de recherche d'information sur la base d'un schéma cognitif plus ou moins pré-établi, la résolution de l'ambiguïté passe par un processus de recherche de consensus sur le schéma cognitif collectif à retenir in fine et établi à partir des schémas cognitifs individuels (Roche, 2000). Par conséquent, dans le cas présent, c'est la prochaine étape tenue par les ateliers de discussion collectifs qui va permettre de réduire ces ambiguïtés.

#### Exemples :

- Chaque pêcheur construit sa réalité de la zone côtière, laquelle sera de ce fait différente pour chacun d'entre eux. Ainsi deux pêcheurs n'auront pas les mêmes représentations sur le changement du lagon. Un pêcheur plaisancier pense que le lagon n'a pas changé, mais que la ressource n'est plus aussi importante qu'il y a une vingtaine d'années. Il place donc la notion de changement, non pas par rapport au panorama paysager du lagon, mais à ce qui se trouve dans le lagon. Pour un autre pêcheur, le lagon a clairement changé. Il émet un avis général, car ce qui fait que le lagon se détermine par rapport à la ressource. Il faut donc distinguer les changements internes et externes au lagon, composé de deux types de paysages : l'un sous marin et l'autre de visu. Cela dépend donc par rapport à quoi on se place.

- Plus de la moitié des pêcheurs mettent en avant le bon état actuel de la ressource lagonaire, malgré une baisse quantitative intervenue sur le long terme. Mais ils ajoutent aussi qu'ils sont dans une situation de recherche plus intensive que par le passé, notamment en plongée. Par conséquent, même si le poisson est encore bien présent, il aurait adopté un comportement plus « sauvage » l'incitant à se replier dans coins où il peut être atteint plus difficilement. Cela demande au pêcheur d'adopter un nouveau comportement de pêche. On peut alors se demander si le poisson a diminué ou bien s'il est toujours bien présent mais qu'il s'est dispersé.

---

<sup>56</sup> Ambiguïté= Dont le sens est équivoque, interprétable de différentes façons (Larousse 2003).

- Certains pêcheurs qui pensent que la réglementation et son application (contrôle et sanction) sont des outils indispensables pour remédier à la fraude, et aux divers abus sur les ressources, n'acceptent pas pour autant d'être contrôlés. Pour ces derniers, il y a donc besoin de la réglementation pour contrôler les pêcheurs qui ont un mauvais comportement ainsi que ceux qui vont arriver. Par conséquent, selon eux, l'application de la réglementation ne les concerne pas. Elle ne serait efficace que si elle vise des individus précis, dont ils ne font pas partie.

- La remise en question du fonctionnement de la réglementation a été clairement exprimée par les différents usagers, en particulier les plaisanciers, surtout par rapport aux quotas de prélèvements autorisés. Pourtant, il y a une réelle volonté de vouloir la faire appliquer pour réguler les comportements jugés à risque pour la durabilité des ressources. Par conséquent, la réglementation est un outil de gestion des usages qui apparaît comme efficace mais dont le contenu serait à rediscuter.

- La réserve est considérée comme un outil de gestion potentiel pour préserver les ressources. De même, les pollutions à la fois industrielle et anthropique sont des enjeux exprimés par les pêcheurs et ayant des conséquences majeures sur l'état général des écosystèmes. Cependant, aucun usager ne signale l'incompatibilité possible entre la création d'une réserve et une pollution marine à envisager. En effet, comment concilier préservation de la ressource sur le long terme et mauvaise qualité de l'eau ?

### *Bilan*

La mise en avant de ces ambiguïtés, présentes dans les discours des usagers, montre qu'ils sont dans une position de « porteur d'enjeux » mais qu'ils n'évaluent pas encore tout ce qu'ils disent. En effet, même si ces pêcheurs sont conscients des problématiques qui concernent leurs zones de pêche, ils ne sont pas encore dans une position d'acteur réfléchissant sur les options de gestion possibles. Les ateliers participatifs permettront alors de clarifier ces points, et de mettre en relation des thématiques qui ne s'interconnectent pas encore toutes à travers l'analyse de ces enquêtes.

#### **2.2.5.4 Les freins et les accélérateurs de la pêche**

A partir des remarques, isolées ou partagées, apportées par les enquêtés et de l'analyse des entretiens, il semble nécessaire de prendre en compte certains éléments complémentaires pour envisager des scénarios prospectifs de gestion. En effet, ceux-ci peuvent aussi avoir une influence sur l'exploitation de la ressource. Ils peuvent soit la freiner soit l'accélérer.

##### **• Les freins**

En terme de coût, la hausse du prix du carburant favorise une pêche modérée, et ralentit ainsi la circulation dans le lagon et facilitent une pêche à proximité du lieu d'habitation. De même, les prix du matériel de pêche nécessitent un investissement important que certains pêcheurs, notamment en tribus, ne peuvent s'offrir.

Les difficultés pour accéder aux mises à l'eau, leur nombre restreint ainsi que leur vétusté, ne permettent pas à tous les pêcheurs qui le souhaitent de s'initier à l'activité de pêche. De plus, la surveillance informelle des pêcheurs locaux dans certaines zones de pêche, en particulier dans la sous zone VTB, permet aussi déjà de limiter la venue de pêcheurs externes présents autour de la zone VKP et venant de Nouméa.

Suite à l'implantation de l'usine du Nord, l'intensification de l'offre d'emplois va peut-être amener les pêcheurs à se reconverter et les jeunes préféreront suivre une formation dans ce secteur plutôt que d'aller à la pêche pour vivre (revenus) ou pour leur consommation. Le mode de vie lié à la pêche est donc en pleine transformation sur le plan socioéconomique.

##### **• Les accélérateurs**

L'importance des revenus liés à la pêche et le chômage (2004 = 16,3 % en Nouvelle Calédonie), notamment en tribus (pas de chiffres disponibles), encouragent la vente illégale des produits de la mer. De plus, la forte demande locale à venir pour ces produits, ainsi que le maintien d'une forte demande externe sur le marché de Nouméa, vont nécessiter l'augmentation des prélèvements par pêcheur. L'organisation d'un réseau commercial de la vente des produits de la mer permettrait sans doute de mieux contrôler cette exploitation locale, mais participerait principalement à son intensification.

L'arrivée d'une nouvelle population résidente entraînera aussi une augmentation des prélèvements sur la ressource, liée à l'accroissement du nombre de pêcheurs sur la zone. En effet, il faudra prendre en compte leur envie de sortir en mer et leur besoin de pêcher leur propre poisson frais ; tout comme le reste de la population locale actuelle.

Dans les années à venir, la ressource locale de VKP risque de diminuer face à l'augmentation du nombre de pêcheurs du sud sur les zones de pêche du nord, liée à leur réputation en tant que zones poissonneuses par rapport au sud où elle commence à se raréfier.

## **2.3 LE GROUPE « ACTEURS RESSOURCES » ET LES USAGES PRESENTS SUR LA ZONE**

### **2.3.1 Le zonage à dire d'acteurs**

Il a été demandé aux acteurs ressources de replacer les différents types d'usages en lien avec le lagon sur une carte de la zone VKP, afin de cerner leur vision de l'organisation spatiale des usages présents sur la zone et de leurs influences sur les espaces de pêches.

#### **• Des usages de pêche multiples**

Le zonage à dire d'acteurs montre que pour les acteurs ressources la zone lagonaire VKP est avant tout consacrée à la pêche et ses multiples pratiques. Par contre, les accès aux zones de pêche ne sont pas toujours signalés par les enquêtés. Ils répartissent les différents usages de pêche en fonction des ressources présentes sur chaque espace, en particulier le lagon et la mangrove. La zone de la rivière de Témalala est une zone de pêche aux crabes majoritairement représentée. L'activité de pêche est donc l'usage qui marque le plus spatialement la zone côtière VKP.

La vision que certains acteurs ressources peuvent avoir du lagon est parfois influencée par leur activité professionnelle. Ceux qui sont en contact permanent avec l'activité de pêche ont une représentation très halieutique de son utilisation. En effet, certains de ces acteurs n'ont pas de vision territoriale de la zone. Leur référentiel en matière d'usages se situe sur l'espace maritime, où ils répertorient les zones de pêche qu'ils connaissent.

#### **• Une forte présence des tribus du bord de mer**

Les tribus du bord de mer sont toujours mentionnées et apparaissent alors comme les premiers usagers des espaces de pêche, suivant un zonage spécifique. En effet, à chaque tribu est consacrée une zone de pêche : Boyen, Gatope, Oundjo. Ils sont donc considérés comme des pêcheurs ayant des accès particuliers au lagon. Les zones où pêchent les gens des villages ne sont pas incluses dans ces représentations.

#### **• Des corrélations entre zone côtière et zone maritime**

Plusieurs acteurs ressources font référence aux pollutions anthropiques (rejets des eaux usées s'écoulant par les bassins versants, dépotoirs) et industrielles (dépôts sédimentaires avec la dragage, apports terrigènes avec l'activité minière). Cependant, l'usine installée sur le littoral n'est pas systématiquement représentée sur les cartes, bien qu'elle soit l'un des premiers sujets auquel se réfère oralement les enquêtés en terme d'usage.

Un nombre restreint d'enquêtés a pris en compte l'arrière pays littoral sur sa carte, en faisant apparaître les cultures vivrières, l'agriculture et l'élevage dans les plaines. De plus, les fermes aquacoles sont mentionnées par rapport au pompage effectué des eaux lagunaires.

#### **• Une absence de structuration des activités de loisirs**

La base nautique de Pindai, qui permet de pratiquer la voile et autres sports, n'a été citée qu'une seule fois. De même, les enquêtés qui signalent les plages, ne précisent pas les types d'activités qui peuvent y être pratiquées. Par conséquent, le tourisme local n'est pas encore un usage qui se démarque et qui pourrait être considéré comme une problématique à

prendre en compte pour l'instant par rapport à ses impacts éventuels sur l'organisation de la pêche locale.

Pour les acteurs ressources, les zones d'usages de la pêche sont bien réparties entre l'espace côtier, l'espace lagunaire et l'espace externe. Ces espaces sont entièrement utilisés comme support pour l'exploitation des diverses ressources. Ces enquêtés établissent des liens évidents entre les différents usages qu'ils dessinent. Pour eux, la zone côtière et maritime est perçue de façon complexe et rassemble divers facteurs qui interagissent entre eux.

### **2.3.2 Identités locales : valeurs et espaces de pêche**

Dans les deux sous-zones de VKP, les enquêtés mentionnent le fait qu'il existe plusieurs catégories d'usagers accordant des fonctions différentes aux espaces de pêche. En effet, les deux communautés mélanésiennes et européennes expriment des attachements à des modes de vie liés à l'activité de pêche, mais qui diffèrent par leurs origines culturelles. Ce « sentiment identitaire » se manifeste au niveau de chaque individu et met en évidence l'existence de chaque groupe, par référence à un espace particulier. Cette construction de l'identité territoriale est favorisée par les représentations symboliques (paysages, patrimoine) qui sont mobilisées pour la développer.

#### **• Des espaces identitaires pour les tribus**

Comme nous l'avons explicité dans la deuxième partie de cette étude, les populations Kanak de la zone côtière maintiennent des relations fortes avec l'espace maritime. Au-delà d'être un simple support pour leurs activités quotidiennes, il représente et définit leur identité. Ils vivent à travers cet espace, qui a une signification particulière pour eux. Chaque communauté tribale Kanak du bord de mer conserve donc des rapports d'interdépendance avec l'espace maritime, de part son appartenance foncière. Il est nécessaire de prendre en compte cette dichotomie des représentations culturelles entre les populations de pêcheurs, afin de ne pas occulter la part importante des logiques sociales interethniques et intertribales qui participent de la structuration spatiale des zones de pêches et des pratiques actuelles.

Les tribus du bord de mer font donc partie du paysage maritime. Cette mise en exergue d'une interdépendance entre la population tribale et la zone côtière révèle la nécessité d'accorder une attention particulière à leur utilisation de celui-ci. En effet, le lien terre/mer, qui est la base de l'identité Kanak des clans de bord de mer, ne doit pas être négligé lors du processus de réflexion sur la gestion des espaces de pêche et des usagers notamment en terme de conflits potentiels. Il faudra donc maintenir un dialogue avec les structures coutumières.

#### **• Un espace ressource traditionnel et habituel**

Pour ces pêcheurs de tribus, le fait qu'ils fassent la pêche est une habitude intégrée à leur quotidien. Ils ont toujours organisé leurs rythmes quotidiens sur des activités comme la pêche et l'agriculture vivrières, dont les produits sont la base des relations sociales et des échanges. Avec le temps, la vente de ces produits s'est mise en place et constitue une grande majorité des revenus en tribu, notamment pour les pêcheuses de crabe comme le précisent les enquêtés. Un pêcheur tribal se demandait si l'opportunité de trouver un emploi à l'usine de

Vavuto ne va pas modifier ces rapports privilégiés, et remettre en question un mode de vie et d'être ancestral.

- Des espaces d'identification pour les plaisanciers

Les plaisanciers des villages sont avant tout des pêcheurs-loisirs qui profitent de leurs sorties de pêche pour se procurer du poisson frais. Pour eux, l'espace maritime est un espace de liberté. La pêche fait partie d'une façon de vivre et donc de la définition d'une identité broussarde particulière. Cependant, ces usagers n'associent pas cet usage à un héritage culturel patrimonial structuré selon des codes socio spatiaux comme c'est le cas pour les mélanésiens. Par conséquent, le terme de « culture » ne se rapporte pas aux mêmes significations entre ces deux types d'usagers.

### **2.3.3 Des représentations socio environnementales**

Les différentes descriptions des acteurs ressources reflètent bien la multitude des approches par lesquelles on peut aborder la gestion d'un écosystème comme le lagon de la zone VKP. Ce qui ressort c'est qu'il faut l'appréhender dans toute sa complexité, incluant une approche à la fois terrestre et maritime, environnementale et sociale. En effet, le lagon est en interaction permanente avec ce qui l'entoure. Pour les acteurs ressources le plus important est ce qui se passe autour du lagon et pas dedans.

De façon générale, les acteurs ressources mettent particulièrement en avant la fragilité du lagon et les différents impacts qui influencent son état. Pour eux, le lagon est actuellement menacé par plusieurs facteurs comme une forte pression de pêche, une augmentation de la population, l'urbanisation ou encore les restes des anciens apports terrigènes. La protection et la préservation du lagon apparaissent comme des enjeux majeurs.

*« Tout ce qui vit dans le lagon est à préserver »*

*« Il faut le sauvegarder »*

Par conséquent, le lagon est perçu comme la partie d'un tout et comme un tout contenant des parties (mangrove, plages, fonds blancs, récif). Plusieurs éléments influencent donc son fonctionnement, et déterminent ses mutations à la fois paysagère et biologique. Il est donc nécessaire de saisir ces dynamiques pour envisager une gestion adaptée.

*« C'est un écosystème complexe qui fait partie d'un tout »*

*« On a une mauvaise connaissance générale du fonctionnement du lagon »*

### **2.3.4 Une évolution du rôle du lagon**

Les acteurs ressources mettent en avant la fonction de plus en plus économique de la pêche, à l'échelle locale. La vente des produits de la mer s'est développée et permet des revenus réguliers ou irréguliers. De plus, l'apparition du phénomène de la double activité (vente illégale) est à prendre en compte comme complément de revenus. Il existe donc des réseaux informels de commercialisation de la pêche, animés par une multitude d'acteurs.

### **3 PERSPECTIVES OPERATIONNELLES : UTILISATION DES RESULTATS POUR LA MISE EN PLACE D'UNE DEMARCHE PARTICIPATIVE DE COGESTION**

Dans cette partie, nous proposons une synthèse des différents enjeux qui ressortent de cette analyse des résultats et qui, d'après les personnes enquêtées ou « porteurs d'enjeux », doivent être pris en compte dans la gestion à venir.

#### **3.1 BILAN SUR LES DIFFERENTS ENJEUX A PRENDRE EN COMPTE**

##### **3.1.1 L'implication des usagers dans la gestion**

Tout d'abord, nous pouvons souligner que les réponses données par les enquêtés et les pistes de réflexions exprimées montrent qu'ils ont une volonté de s'impliquer dans cette démarche de gestion de la zone côtière. En effet, ils ont eu une capacité à analyser ce qui impacte sur la ressource et/ou ce qui pourrait impacter sur elle. De même, ils ont réussi à synthétiser et faire le bilan des problématiques qu'ils estimaient inquiétantes. Les usagers interrogés ont très bonne connaissance du fonctionnement des écosystèmes et des pratiques de pêche adaptées, et assurant une utilisation durable des ressources présentes. Enfin, les entretiens ont permis de prendre part à un échange et certains pêcheurs ont exprimé leur souhait de venir aux ateliers qui seront proposées, afin de continuer la discussion entamée.

Il existe donc une prédisposition, et une volonté d'anticipation des acteurs locaux de la pêche, à envisager des règles de gestion favorables en adéquation avec leurs attentes. Pour cela, ils ont mis en avant des enjeux qui leur semblent prioritaires d'intégrer dans une réflexion sur la gestion de la zone côtière VKP, car ils peuvent avoir un impact sur les espaces de pêche.

##### **3.1.2 Les enjeux de la pêche locale**

Après avoir valorisé les résultats des enquêtes, en présentant les thématiques principales à l'aide de supports graphiques et les inquiétudes prioritaires des usagers, nous pouvons présenter une synthèse des enjeux majeurs concernant la pêche sur la zone côtière VKP.

###### **• Maintenir une utilisation durable des ressources**

Malgré une diminution constatée par certains pêcheurs, sur une période très longue de plus de 30 ans, les ressources sont toujours bien présentes dans les zones de pêche utilisées. Par conséquent, les usagers locaux de la pêche n'ont aucunes difficultés à s'approvisionner de façon suffisante. Chacun trouve encore ce dont il a besoin. La situation de pêche locale n'est donc pas alarmiste, bien qu'il faille tenir compte de l'évolution des techniques (nasses à crabes, plus gros bateaux...) et des pratiques (plus de plaisanciers les week-ends) qui participent à un changement de l'état de la ressource dans le temps. Face à ces constats, les pêcheurs proposent des solutions pour ralentir ou empêcher ces actions, qui peuvent impacter de façon négative sur la ressource.

Selon les pêcheurs des villages (plaisanciers et professionnels), la réglementation est un outil efficace pour éviter les divers abus liés à la pêche. Cependant, c'est un outil répressif

qui s'appuie sur la contrainte par la sanction, et non sur la prévention. Peu de pêcheurs plaisanciers mettent en avant la sensibilisation et l'information comme moyens pour prévenir les mauvais comportements. Pourtant, la question de la responsabilité individuelle dans la gestion des ressources devrait être prise en compte et venir compléter le contrôle.

La création de réserves lagonaires, selon des conditions précises (surveillance, contrôle et interdiction de s'y rendre), est une autre solution proposée par les plaisanciers. Bien que les ressources soient abondantes, l'outil technique de gestion « réserve » leur semble être une solution qui permettrait d'anticiper l'arrivée de nouvelles populations de pêcheur. En effet, certaines zones pourraient ainsi être préservées et l'état des ressources maintenu.

Les pêcheurs de tribus n'ont pas vraiment d'idée de gestion. Ils veulent seulement que les futurs pêcheurs ne prennent pas leurs ressources et ne viennent pas déséquilibrer leurs habitudes. Ils préfèrent leur vendre leurs produits directement plutôt qu'ils ne viennent pêcher pour leur consommation personnelle. Ils ont donc bien compris l'opportunité économique que peuvent représenter ces nouveaux consommateurs, mais ne se rendent pas compte de l'organisation que cela sous-entend. Aucun plan de commercialisation n'est prévu dans les années à venir et aucun groupement ne s'est formé pour aller dans cette direction. Il est vrai que la pêche aux crabes ne concerne que des femmes plutôt âgées qui pratiquent une pêche irrégulière et de petites quantités, ce qui ne permet pas d'envisager une commercialisation structurée et organisée. De plus, il faudrait à la fois répondre à la demande locale et continuer d'alimenter le marché de Nouméa. Une réflexion doit alors s'amorcer sur la vente de chacun des produits de la mer, et en particulier le crabe et le poisson.

#### • Limiter les perturbations sur la structuration actuelle des zones de pêche et des pratiques

Il n'y a pas que les problématiques directement en lien avec l'état des ressources qui inquiètent les usagers, mais aussi celles qui concernent les conditions dans lesquelles ils vont pouvoir pêcher cette ressource, et exercer une activité qui fait entièrement partie de leur quotidien dans les années à venir. En effet, l'activité de pêche est actuellement partagée entre plusieurs types de pêche et de façons de voir la pêche. De façon générale, ces populations pêcheurs souhaitent maintenir leurs modes vie et d'être, et ne sont pas prêtes à en changer.

Pour certains des enquêtés rencontrés en tribu, la pêche au crabe est un moyen d'avoir des revenus quand cela est nécessaire. Ces pêcheurs n'ont pas de travail ou sont à la retraite (souvent assez âgée). Ils pratiquent la pêche pour vivre et ne le cachent pas (ils n'ont pas hésité à le dire pendant l'entretien). Ce mode de vie dans lequel la pêche tient un rôle primordial, car elle vient en appui à des besoins financiers, ne se retrouve pas chez les plaisanciers des villages enquêtés qui ont un salaire régulier. Les changements socioéconomiques attendus sur la zone VKP vont peut-être perturber cette « façon de faire » et d'utiliser la ressource halieutique comme un moyen pour gagner quelques sous, en particulier pour les personnes âgées qui ne prélèvent pas beaucoup et de façon irrégulière.

Par conséquent, il y a un équilibre à trouver entre le maintien d'un mode de vie lié à la pêche, et qui a toujours permis et qui permet encore de satisfaire certains besoins, et l'arrivée d'une nouvelle population qui risque, selon les enquêtés, de profiter de cette ressource de façon abusive pour sa consommation personnelle ou la vente illégale. En effet, pour la pêche aux crabes, il n'y a pas de quota de pêche à respecter.

- Anticiper l'arrivée d'une nouvelle population de pêcheurs

L'inquiétude prioritaire des pêcheurs est cette arrivée probable de nouveaux pêcheurs. Selon eux, celle-ci aura de multiples conséquences, tout comme elle participera au renforcement des problématiques actuelles (rejets des eaux usées, traitement des déchets).

L'augmentation de la demande en produits de la mer est une question qui préoccupe tous les pêcheurs, professionnels et non professionnels. En effet, elle va entraîner une série de problématiques majeures par rapport à la gestion des comportements (surexploitation, mauvaises pratiques et méconnaissance) ou aux modes de commercialisation (vente illégale renforcée). De plus, cette nouvelle population de pêcheur va se répartir sur les zones de pêche et changer les habitudes de pêche locales. En effet, les pêcheurs locaux devront peut-être se déplacer plus pour accéder à la ressource et modifier leurs circuits de pêche. On peut donc s'attendre à la mise en place de nouvelles pratiques : augmentation de l'effort de pêche général, pêche personnelle multipliée = plus de bateaux locaux les week-ends, nouvelles zones de pêche, revendications sur les zones de pêche. Par conséquent, l'apparition de conflits d'usages liés à des visions différentes semble probable face à une transformation des modes de vie actuels.

Ainsi, l'apparition de ces nouveaux pêcheurs potentiels doit être prise en compte dans les discussions portant sur la gestion des ressources de la zone côtière VKP. En effet, elle pourrait entraîner une série de bouleversements sociaux, spatiaux et économiques qui transformeraient trop brutalement les habitudes de pêche locales. Cette inquiétude majeure, mise en avant par les enquêtés, montre qu'il est nécessaire de tenir compte des particularités de cette zone si on veut envisager une gestion des ressources par une logique territoriale.

### **3.1.3 Un contexte local de pêche particulier**

#### **3.1.3.1 Des territoires et des territorialités**

Comme nous venons de le voir tout au long de cette analyse, il y a une forte présence des usages de pêche sur la zone VKP qui domine le paysage maritime. Les pratiques régulières des zones de pêche, leur structuration sociospatiale et leur représentation par les enquêtés, transforment la zone côtière en territoires de pêche.

D'après Pennanguer, il y a autant de zones côtières que d'individus qui la regardent. Ces derniers construisent « leur zone » côtière en fonction de la perception qu'ils en ont et des relations qu'ils entretiennent avec. La zone côtière « vécue » est alors un construit socioculturel fondé sur un sentiment d'appartenance qui définit la notion de territoire, qui constitue un espace culturel d'identification ou d'appartenance, dont le mode d'appropriation passe surtout par les sens : ce que l'on voit de chez soi, ce que l'on entend... Dans notre cas d'étude, le territoire devient la projection, sur une surface terrestre donnée, des structures spécifiques de groupes d'individus, qui incluent notamment la façon de vivre ce territoire. Ainsi, il n'existe pas un territoire mais des territoires qui peuvent se superposer du fait qu'ils résultent de critères et d'approches différentes.

Ainsi, nous avons mis en évidence les différents rapports aux espaces de pêche et les formes de territorialisation qu'ils créent. On est alors en présence d'endogroupes<sup>57</sup>, c'est-à-dire

---

<sup>57</sup> Les endogroupes sont des groupes endogènes, c'est-à-dire qu'ils appartiennent à un territoire par lequel ils se définissent et qu'ils produisent, tout comme ce territoire les définit.

d'une territorialisation par la construction idéelle (discours et pratiques), résultante de la représentation de chaque individu. Ces groupes locaux spatiaux font soit partie d'une communauté d'utilisation (pêcheurs plaisanciers), soit d'une communauté d'appartenance (pêcheurs d'Oundjo ou de Boyen) qui revendique ses liens au milieu marin.

Le territoire se révèle donc comme la dimension cachée de la zone côtière, celle qu'on ne perçoit pas tout de suite, celle qu'il faut savoir révéler, celle aussi qui s'active plus ou moins fortement lorsque les populations locales se sentent menacées. En effet, le territoire devient un attribut majeur de la construction du rapport à l'extériorité, à l'altérité, à ceux qui n'appartiennent pas au groupe (Pennanguer, 2005).

Par conséquent, à travers cette analyse, il ne s'agit pas seulement d'expliquer une répartition spatiale ou une organisation précise des usages et des changements pouvant les perturber, mais aussi de saisir la complexité sous-jacente des rapports sociaux qui les caractérisent.

### **3.1.3.2 Complexité du contexte local de pêche actuel**

Les enjeux relevés pendant ces enquêtes reflètent bien la multitude des approches par lesquelles on peut aborder la gestion d'un écosystème comme le lagon de la zone VKP. Ce qui ressort, c'est qu'il faut l'appréhender dans toute sa complexité, incluant une approche à la fois terrestre et maritime, environnementale et sociale. En effet, les espaces de pêche sont en interaction permanente avec ce qui les entourent incluant les hommes et leurs activités.

La notion de complexité émerge de la pensée d'Edgar Morin dans les années 70. Il la définit comme « un tissu –complexus : qui est tissé ensemble- de constituants hétérogènes inséparablement associés ». Elle permet de faire du lien entre des éléments individuels qui composent une réalité, c'est-à-dire de créer des interactions.

A travers cette notion de complexité, il ne s'agit pas de tenter de réduire l'incertitude et l'ambiguïté du projet de gestion envisagé, face à la volonté des partenaires de saisir les représentations des usagers de la pêche, mais de poser ces deux principes comme nécessaires à la compréhension des diverses interrelations qui composent cette zone de pêche VKP et qui font ce qu'elle est.

Afin de nous aider à penser la complexité, Morin met en avant trois principes que l'on peut ici reprendre à travers ces exemples :

- le principe dialogique (associant des notions à la fois antagonistes et complémentaires) se retrouve dans l'idée que l'on ne peut pas envisager de réflexion sur une gestion des ressources halieutiques locales sans tenir compte de l'activité minière, qui se développe sur le littoral de la zone étudiée. Par conséquent, cela nécessite d'avancer vers une cogestion entre des usages qui s'opposent s'ils sont pris séparément : l'exploitation de minerai de nickel et les pratiques de pêche locales.

- le principe de récursivité organisationnelle par lequel les produits et les effets sont en même temps causes et producteurs de ce qui les produit. Ce principe peut être appliqué à travers la notion de « territoire » qui est défini comme la façon dont les groupes sociaux présents regardent, observent, interprètent l'espace sur lequel ils vivent. En effet, cette étude s'inscrit dans une analyse d'anthropologie cognitive et révèle la connaissance que ces usagers ont de leur environnement, et la multifonctionnalité des espaces de pêche sur lesquels ils évoluent au quotidien. Ainsi, le pêcheur produit un territoire qui le produit.

- le principe hologrammatique révèle que « le tout est dans la partie qui est dans le tout ». En effet, la zone côtière VKP est un tout qui se compose de parties : espaces de pêche, territoires de pêche, zones de pêche...dans lesquelles se retrouvent la zone côtière puisqu'elles ne peuvent exister sans elle et inversement.

De plus, au concept d'anthroposystème (partie conceptuelle), qui réunit dans un ensemble les notions d'écosystème, de sociosystème et de géosystème, nous pouvons ajouter celle de complexité qui permet de lier ces notions entre elles et de les définir les unes par rapport aux autres. La zone côtière VKP représente un ensemble (le système), composé de deux sous-systèmes (la sous-zone KPB et la sous-zone VTB) qui s'interconnectent et co-évoluent.

A travers l'analyse de la répartition des usagers sur des zones de pêche précises, la pensée complexe nous rappelle que cette organisation informelle et régulée n'existe que parce plusieurs éléments indissociables influencent le fonctionnement de la zone côtière VKP, et déterminent ses mutations à la fois paysagère et biologique. Dans une logique territoriale, la gestion des ressources à venir doit prendre en compte les éléments suivants : les groupes de pêcheurs présents qui sont à la fois utilisateurs et acteurs-pêcheurs, les territoires de pêche, les pratiques de pêche, les autres usages (projet minier), les changements (développement de la zone VKP) actuels et futurs. Il apparaît donc qu'il soit nécessaire de saisir ces dynamiques pour envisager une gestion adaptée.

## **3.2 LIMITES DE L'ETUDE : DES PROBLEMATIQUES A APPROFONDIR**

Cette étude est une restitution des enjeux exprimés par les usagers de la pêche, et de la vision des acteurs ressources par rapport à ces usages. Parmi ces éléments analysés, certains nécessitent une attention plus soutenue et une réflexion plus approfondie, que cette étude ne peut apporter.

### **3.2.1 Les usagers non pris en compte dans l'échantillon**

Les tribus d'Oundjo et de Gatope, non enquêtées, devront prendre part aux ateliers de discussion, car l'objectif global de gestion de la zone côtière VKP ne peut exclure ces usagers du bord de mer.

### **3.2.2 Les revendications tribales sur l'espace maritime**

La volonté de redéploiement géographique de certains clans sur le littoral de la zone VKP, et les problématiques liées (comme avec la « réserve » d'Oundjo) nécessite d'être mieux étudiées pour organiser la gestion des usages de la pêche à venir.

### **3.2.3 Les relations entre communautés de pêcheur à analyser**

La présente étude porte sur les représentations des acteurs du point de vue normatif et cognitif. Il y manque un approfondissement de la description et de l'analyse de l'arène constituée autour de l'enjeu de gestion du lagon : structuration des groupes d'acteurs et conflits possibles autour de la ressource avec l'arrivée de migrants. L'analyse de ces situations de pêche pourrait être orientée par les questions suivantes : A quel niveau (social, d'appartenance)

émergent les conflits et à quel niveau (d'autorités) sont-ils arbitrés ou gérés ? Quels sont les discours de justification et les argumentaires mobilisés (qui émergent en partie dans les conflits) ? Et portés par qui ? Selon quelle localisation (sociale ou géographique) ?

### **3.2.4 La part des revenus de la pêche pour les pêcheurs de tribus**

Une meilleure compréhension des systèmes d'activités des ménages exerçant une activité de pêche permettrait d'appréhender la place des ressources marines côtières dans les stratégies globales et l'impact de ces stratégies sur les processus de gestion des ressources envisagés. La pêche et les activités littorales sont en effet quasiment toujours articulées à d'autres activités, et ont des fonctions sociales et culturelles indéniables et souvent structurantes. Pour en comprendre les logiques et enjeux, il importe de saisir leur place réelle dans ces systèmes d'activités en tant qu'activité marchande ou non marchande.

## **3.3 PROPOSITIONS POUR LA MISE EN PLACE D'ATELIERS PARTICIPATIFS SUR LA GESTION DE LA PECHE SUR LA ZONE COTIERE VKP**

### **3.3.1 Qu'est-ce qu'un atelier participatif ?**

#### **3.3.1.1 *Les objectifs de ces ateliers et leur rôle dans le processus de gestion à venir***

A la suite de cette étude, et des autres axes de travail en cours sur la zone VKP (notamment au niveau de la réserve de Boyen, entre le SAP et cette tribu), des ateliers participatifs sont prévus afin de discuter, échanger, remettre en question et partager les points de vue de chacun des acteurs, à la fois initiateurs du projet et usagers.

Un atelier participatif met en œuvre le processus de concertation, dans une situation complexe (contexte local particulier de VKP : plusieurs groupes de pêcheurs, plusieurs zones de pêches, des inquiétudes et des incertitudes face aux mutations à venir), et qui rassemble des acteurs autour de controverses et d'ambiguïtés individuelles.

L'atelier participatif doit être la suite de l'entretien individuel et son déroulement doit s'effectuer de la même façon, avec une parole partagée entre tous. En effet, cette instance de réflexion et d'échange doit permettre à chacun de s'exprimer. Il sert à rediscuter en commun des enjeux évoqués individuellement, et voir lesquels nécessitent réellement la mise en place d'un processus de réflexion plus approfondi.

L'atelier participatif doit développer les capacités locales des acteurs-usagers, que l'on peut décomposer en quatre éléments (D'Aquino et al. 1999) :

- être reconnu par les autres acteurs comme ayant une légitimité à participer à la prise de décision ;
- être conscient d'avoir des responsabilités dans la prise de décision ;
- avoir les ressources pour exprimer son point de vue et ses propres enjeux ;
- accroître les liens d'influence avec les lieux de décision.

Les ateliers pourraient donc être animés par une personne externe au projet COGERON et elle-même encadrée par l'IAC, qui apportera son expertise sur les démarches participatives. Cet animateur sera amené à gérer des intérêts divergents qui pourraient être canalisés à l'aide d'outils adaptés, permettant de recentrer la réflexion et de mener un débat constructif et évolutif.

L'objectif des ateliers n'est pas d'affirmer ou d'infirmer les enjeux relevés pendant les enquêtes de terrain, mais bien de laisser libre cours à la discussion même si elle ne débouche pas, dans l'immédiat, sur des possibilités de gestion efficaces et fonctionnelles. De même, ces discussions pourront aussi révéler de nouvelles problématiques sur la gestion des ressources locales dans une logique territoriale. Peut être qu'un enjeu mis en avant par plusieurs usagers ne sera finalement pas retenu pendant les ateliers, et qu'un enjeu qui semblait moins important va retenir l'attention. C'est le processus de réflexion et de discussion qui va ainsi déterminer la suite du processus de gestion participative.

Par conséquent, ces échanges permettent aux acteurs de mieux formaliser leurs enjeux et aux partenaires du projet de mieux approfondir leur compréhension du système local complexe. Mais ce processus continu d'apprentissage collectif et de construction de solutions implique une reconnaissance de l'incertitude de la décision (Mermet, 1993) et offre l'opportunité de nouvelles voies pour le partage du risque décisionnel. Cette démarche a été testée dans de nombreux contextes socio-culturels et sur des thématiques différentes, pour améliorer la gestion par des usagers d'une ressource commune. Il est important de préciser que les ateliers de COGERON devront être organisés selon des thématiques prédéfinies pour cadrer la discussion.

### **3.3.1.2 Organisation des ateliers : les catégories d'acteurs présentes**

L'étude fait apparaître qu'il existe une multiplicité d'acteurs-pêcheurs locaux, appartenant à des systèmes sociaux, culturels et spatiaux différents. Par conséquent, la complexité sociospatiale de la zone VKP nécessite d'amorcer un processus de réflexion en plusieurs étapes, et à des échelles territoriales adaptées (Voir figure 32 p.124).

Tout d'abord, il va falloir partir d'une échelle de réflexion localisée, c'est-à-dire en fonction des groupes et de leur territoire de pêche.

Sur la zone Voh-Témala-Boyen, il serait préférable dans un premier temps, vu les situations particulières de chaque groupe de pêcheur avec sa zone de pêche, de commencer une démarche de réflexion au niveau de chaque tribu et villages ; rassemblant tous les pêcheurs enquêtés ainsi que tous les autres qui le souhaitent. Il serait alors intéressant de constituer plusieurs petits groupes dans une même tribu ou village, notamment un groupe avec les pêcheurs professionnels (ceux qui pêchent pour vivre) et un autre avec les pêcheurs occasionnels. Par la suite, il s'agira de les rassembler pour aborder des problématiques en commun et discuter les orientations proposées par chaque groupe.

Sur la zone de Koné-Pouembout- Baco, le zonage de pêche est moins marqué et ne nécessite pas de former des groupes par rapport à leurs zones. Cependant, afin de commencer une participation locale de 10 à 15 personnes, il est préférable de faire des groupes par village. En ce qui concerne le village de Koné, étant donné le nombre important de plaisanciers, il faudrait former deux ou trois groupes auxquels les pêcheurs de Baco pourraient se joindre. Tous les pêcheurs sont invités à participer, et pas seulement ceux qui ont été interrogés. Le nombre de pêcheurs professionnels étant très restreint sur cette zone, ils seront directement inclus dans un groupe de pêcheurs général. Par contre, si leur nombre augmente dans les années à venir, un groupe sous forme de réseau local devra se constituer pour les représenter dans les ateliers de suivi participatifs à suivre.

Après avoir initié une réflexion très localisée à l'échelle des territoires de pêche, il s'agira de rassembler ces groupes, au niveau de chaque sous zone, pour insérer les

problématiques abordées et leurs solutions éventuelles à une échelle plus globale et connues par tous les acteurs locaux de la pêche. Ce deuxième niveau de réflexion nécessite une coordination entre plusieurs groupes d'acteurs. Par conséquent, les petits groupes précédemment formés permettront de sélectionner une personne qui représentera ce groupe lors des discussions entre tous les groupes réunis. Ainsi, commencera à se mettre en place une dynamique de réseaux locaux de pêcheurs desquels se distinguent des représentants.

Enfin, sachant que la gestion des zones d'usages de pêche fait partie intégrante d'un système englobant ces usages et d'autres activités ayant des conséquences sur ceux-ci, nous devons envisager d'y inclure les autres acteurs locaux. En effet, les éleveurs, les propriétaires du foncier littoral (pâturages), le Comité environnemental Koniambo<sup>58</sup>, les gestionnaires publiques tels que la PN pour la gestion des eaux (bassins versants) et la SEM VKP (intercommunalité de la zone VKP orienté vers des projets d'aménagement : logements, centre d'enfouissement des déchets...) doivent être présents pendant ces temps de parole. En parallèle, se maintiendront des comités de suivis participatifs locaux pour synthétiser les questionnements dans chaque sous zone (VTB et KPB).

Par conséquent, dans l'année 3 du projet COGERON et suivant les avancées des ateliers participatifs, il serait envisageable de rassembler tous ces acteurs et les représentants locaux de chaque groupe de pêcheurs précédemment formé, pour créer un comité de suivi participatif global de la zone côtière, des usages et des ressources présentes.

---

<sup>58</sup> Le comité environnemental Koniambo est une instance de discussion entre l'usine du nord, l'association histoire et patrimoine de Voh, et les institutions présentes sur la zone VKP.

| <p>Echelle temporelle</p> <p>Année N 2009</p> <p>Année N+2 2010</p> <p>Année N+3 2011</p> <p>↓</p> | <u>Echelle territoriale</u>             | <u>Types de Groupes</u>                                                                                          | <u>Actions envisagées en parallèle</u>                                              |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|
|                                                                                                    | Localisée<br>(village et tribu)         | Un ou plusieurs petits groupes (pêcheurs enquêtés et autres)                                                     | Renforcement ou création de réseaux locaux                                          |
|                                                                                                    | Locale (sous-zone VTB et sous-zone KPB) | Rassemblement des petits groupes par le biais de représentants pour chaque groupe                                | Orientations de gestion des zones de pêche et des usages présents dans la sous zone |
|                                                                                                    | Locale (sous-zone VTB et sous-zone KPB) | Discussion entre les représentants locaux de groupes de pêcheurs et les autres acteurs (KNS, comité des eaux...) | Comité de suivi de chaque sous zone                                                 |
|                                                                                                    | Zone côtière VKP                        | Rassemblement des représentants de tous les acteurs de l'ensemble de la zone VKP                                 | Comité de suivi VKP                                                                 |

Figure 32 Proposition d'organisation des ateliers participatifs sur la zone VKP

### 3.3.1.3 Une dynamique maintenue à l'aide d'outils adaptés

#### • La carte mentale

Elle permet de représenter le monde tel qu'il est perçu et imaginé, elle est directement dessinée par un individu à l'aide d'un croquis à main levée ou directement sur un support cartographique. L'objectif de la cartographie mentale est de révéler de nouveaux éléments après la réflexion et les discours. De même, elle permet de trouver des similarités dans la construction des représentations des individus de l'atelier.

Les acteurs présents pourraient dessiner une carte mentale des zones de pêche actuelles et des groupes qui les fréquentent, ainsi que des facteurs qui les inquiètent et qui peuvent avoir des répercussions sur ces zones de pêche dans quelques années. Un acteur pourrait, par exemple, représenter un nombre important de bateaux dans le lagon et de pêcheurs à pied dans certaines zones de mangrove, marquant ainsi spatialement ses inquiétudes.

La carte est alors un support de réflexion qui permet aussi à ces acteurs usagers de la pêche de voir dans l'espace les enjeux de gestion et leurs interactions. La réflexion est ainsi matérialisée et certains enjeux peuvent être éliminés et d'autres réévalués.

#### • Le sociogramme

Cette étude montre la diversité des représentations locales et des relations entre les usagers locaux de la pêche principalement. Par le biais des ateliers, il serait intéressant d'analyser plus précisément les logiques d'acteurs et la répartition spatiale des zones de pêche ; en incluant tous les acteurs influents sur ces usages (projet minier, fermes aquacoles, pêcheurs extérieurs...). Au-delà du discours formulé pendant les entretiens, le sociogramme est un outil qui permet d'enrichir la réflexion et de saisir les interactions complexes entre des zones et à l'intérieur même d'une zone.

Le sociogramme est réalisé sur un support et à main levée par l'animateur, sur un tableau pour les ateliers, afin que chacun puisse le voir et le compléter. Chacun cite un ou plusieurs acteurs et leurs liens avec sa zone de pêche, voir d'autres zones. Les acteurs présents établissent des connexions entre les acteurs influents sur les ressources et les milieux, révélant ainsi un réseau local par des flèches. La question que l'on se pose principalement lorsque l'on commence un sociogramme serait la suivante : Qui influence quoi ? Qui est en lien avec qui et avec quoi ?

Cet outil peut alors compléter la carte mentale (approche spatiale), par une approche sociale c'est-à-dire par les Hommes et leurs relations société/milieu.

Il constitue alors un support graphique intéressant pour entamer une discussion avec les acteurs impliqués dans la gestion et élargir la perception de chacun en partageant ce qui les préoccupe, pour les accompagner vers une gestion globale avec l'ensemble des acteurs de la zone côtière.

Par la suite, le sociogramme peut être complété par l'arbre à problème ou encore les facteurs relevés dans la trajectoire temporelle. Ainsi, le sociogramme fait ressortir les acteurs de la zone côtière, précise leurs relations possibles et leurs impacts ou autres.

|           |                                                             |
|-----------|-------------------------------------------------------------|
| Exemple : | <b>Activité minière</b> ← —————→ <b>Pêcheurs lagunaires</b> |
|           | <i>Impact : Apports terrigènes</i>                          |

• La trajectoire temporelle (analyse rétrospective, actuelle, scénario prospectif)

Cet outil méthodologique est défini comme une évolution des ressources et leur réorganisation, dans le temps et dans l'espace, par une groupe d'acteurs au sein d'un territoire défini, en vue de la pérennisation de leurs conditions de vie, déterminée en partie par l'influence de facteurs et d'acteurs externes (pour la zone VKP, il s'agit de pêcheurs venant d'ailleurs ou nouvellement installés).

La trajectoire temporelle permet d'identifier les changements (pratiques, ressource halieutique) et de les anticiper. Cela implique une analyse détaillée des événements qui ont conduit à ces mutations et celles à venir par rapport aux événements en cours.

L'observation des évolutions locales, de leurs facteurs déterminants et de leurs circonstances facilite la compréhension d'une situation à venir et les actions envisageables pour les limiter.

*Exemple :*

| Thématiques                        | Analyse rétrospective               | Analyse actuelle                                                               | Analyse prospective                                                                   | Causes                                                                                             |
|------------------------------------|-------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <u>Utilisation de la ressource</u> | autoconsommation, dons, échanges... | - vente illégale<br>- double activité ou pas<br>- autoconsommation, partage... | <b>intensification de la vente illégale</b><br><br><b>autoconsommation, partage ?</b> | <b>réglementation pas appliquée</b><br><br><b>augmentation de la demande en produits de la mer</b> |

**Tableau 5 Trajectoire temporelle de l'utilisation de la ressource halieutique**

• L'arbre à problèmes

C'est un dessin d'arbre construit à partir d'une préoccupation dans le cas d'un projet de gestion en groupe. Le problème qui fait l'objet de la discussion est représenté par le tronc, les causes par les racines et les conséquences par les branches.

L'arbre à problèmes vise de manière participative trois objectifs complémentaires :

- transformer un constat en une problématique qui implique une recherche active de solutions,
- visualiser les causes et les conséquences,
- choisir des axes d'actions.

C'est un outil simple et opérationnel pour décomposer et clarifier une inquiétude. Le rôle de l'animateur est ici primordial car il mène la discussion et relance le questionnement en permanence. Le groupe se met à discuter, à argumenter et cela favorise la structuration des actions possibles, tout comme l'émergence de conséquences secondaires à analyser. La notion de complexité prend alors forme dans l'esprit des acteurs par la représentation imagée.

L'arbre à problèmes peut se construire soit directement à l'oral par le groupe avec un animateur qui dessine et remplit l'arbre, soit par une approche individuelle par laquelle chacun dessine son arbre. Ensuite on procède à une mise en commun par une discussion. Les participants peuvent aussi aller eux-mêmes inscrire leurs idées sur l'arbre.

Cet outil entraîne une dynamique de groupe et permet de détourner l'aspect parfois formel des échanges. On peut ensuite envisager la construction de l'arbre à solutions, qui peuvent se révéler naturellement grâce à la mise en perspective d'une gestion globale du problème soulevé au départ.

### **3.3.2 Thématiques de discussion**

La mise en place des ateliers s'appuiera sur des thématiques de discussion prédéfinies, afin de cadrer l'avancée des réflexions et de proposer des points de rencontre. Suite à cette analyse des enjeux définis par les enquêtés, nous pouvons mettre en avant des thématiques qui pourraient être l'objet d'ateliers de réflexion :

- Sensibilisation et informations (création de panneaux de renseignements aux mises à l'eau et ailleurs, programme pour les nouveaux pêcheurs sur les comportements à adopter, les caractéristiques des sites...)
- Gestion des déplacements et de la circulation dans les espaces de pêche (accès terrestres et maritimes)
- Gestion des pollutions (qualité des eaux des bassins versants, qualité des eaux lagunaires, déplacement des dépotoirs actuellement sur le littoral)
- Les outils de gestion techniques pour une utilisation durable des ressources (réserve lagunaire/rivière et mangrove, Dispositif de Concentration de Poisson à l'extérieur)
- Les formes de commercialisation des produits de la mer (Comment répondre à la forte demande locale à venir ? Les pêcheurs locaux peuvent-ils répondre à la fois à cette demande locale et à la demande externe, venant principalement du marché de Nouméa ?)

Il est important de préciser que ces thématiques s'articulent entre elles et ne peuvent être abordées séparément. Par exemple, mettre en place des réserves de pêche ne résoudra pas le problème de la surpêche, puisqu'il y a un risque qu'une forte pression de pêche s'exerce à côté de la réserve interdite d'accès. De même, la création d'une réserve ne résoudra pas le problème de la pollution des eaux lagunaires par les eaux de rejets, s'écoulant par les bassins versants. En effet, le couple réserve, avec un objectif de préservation de la ressource, et pollution des eaux est incompatible. Un autre avec les quotas de pêche pour les poissons, imposés par la réglementation, qui ne permettent pas de résoudre le problème de la surpêche involontaire. En effet, même si chaque pêcheur respecte les quotas, il y a une grande différence entre 20 personnes qui pêchent 40 kilos de poissons et 200 personnes qui pêchent 40 kilos de poissons.

Par conséquent, un ensemble de règles et d'outils de gestion des ressources halieutiques doivent être établies en tenant compte du fait qu'ils ne seront applicables que si on les envisage les uns par rapport aux autres.

### **3.3.3 Indicateurs pour un suivi participatif**

Pendant les ateliers participatifs, il va falloir orienter la discussion vers la proposition de créer des indicateurs répondant aux enjeux spécifiques de co-gestion et facilitant le développement des capacités de gestion et de perspectives des acteurs. En effet, la définition d'une méthode de suivi par les usagers de la pêche, selon leurs choix doit permettre de construire une dynamique sur le long terme et de pérenniser leur implication. Il faut cependant prendre en compte le fait que rien ne garantit que cette motivation ne va pas s'essouffler. Il y a donc un travail permanent de capitalisation structurée de l'information de la part des partenaires du projet (IRD et PN), afin de montrer à celui qui récolte les données, qu'elles sont utiles à la compréhension des phénomènes locaux.

Ces indicateurs seront donc restitués dans le cadre de suivis participatifs, qui reçoivent en effet une attention grandissante en raison de leur potentiel d'implication des acteurs dans la gestion effective et le processus de décision, au-delà de la dimension liée à l'information. Cette concertation permet aussi de mieux connaître l'ensemble du système en faisant appel aux connaissances des acteurs, qui sont souvent complémentaires des connaissances scientifiques proprement dites. Cette participation des acteurs peut offrir des garanties dans le suivi du territoire et des mesures de gestion. Leur pratique quotidienne de la zone et de ses différentes ressources en font des observateurs privilégiés des évolutions (Pennanguer, 2005).

## CONCLUSION

Aujourd'hui, la préservation et la gestion durable des ressources halieutiques doivent être intégrées dans une gestion globale plus complexe, par laquelle des éléments interagissent entre eux. Dans le cas de la zone côtière VKP, la gestion d'un espace fermé, tel qu'un lagon, suggère des modalités de gestion adaptées. De même, l'hétérogénéité du contexte socioculturel est à prendre en compte dans la collecte d'informations et la gestion des pêcheries récifo-lagonaires.

Dans cette étude, l'analyse des interactions spatiales usages/milieus s'articule avec l'analyse des formes d'appropriation et d'accès, l'identification des autorités de régulation, et les perceptions des acteurs. A travers ces enquêtes, nous avons voulu comprendre comment se construit le rapport au monde des personnes et des groupes locaux, à travers les représentations cognitives et les relations sensibles qui fondent des territorialités, structurent des discours et des actions.

On observe donc différents niveaux d'organisation à la fois sociale, par des groupes d'appartenance et d'utilisation, et spatiale car ceux-ci construisent leurs zones de pêche. A travers leurs pratiques et leurs connaissances, les enquêtés établissent des liens évidents entre les différents usages présents. Pour eux, la zone côtière rassemble divers facteurs qui interagissent entre eux et influencent l'état des ressources marines.

Cette étude nous montre qu'il n'y a pas une définition de la zone côtière VKP, mais autant de définitions qu'il y a d'individus, d'enjeux de gestion, d'intérêts, d'utilisations et finalement d'acteurs. En effet, la territorialité constitue ici une référence multiple et dynamique qui doit être saisie, à travers les différents territoires de pêche dont elle se compose.

Le territoire VKP apparaît comme un espace géographique qui superpose des problématiques variées, à la fois littorales et terrestres, qui nécessitent une réflexion singulière sur le plan spatial, social et économique afin d'assurer une cohérence à l'ensemble.

L'ensemble des enjeux, relevés et formalisés, nous permet d'aborder les conditions et l'effectivité de la participation des acteurs-pêcheurs locaux au processus de gestion concertée envisagé. Par conséquent, la mise en place des ateliers participatifs va permettre d'amorcer le processus de gestion et de faire avancer la réflexion. Mais il faudra garder des liens avec le terrain, c'est-à-dire avec l'environnement de proximité dans lequel les usagers de la pêche évoluent. Pendant ces discussions, il serait intéressant d'analyser les logiques et les jeux d'acteurs qui pourraient ralentir l'initiative de gestion participative.

Un autre axe d'étude à développer, sur la gestion des zones côtières, serait une connaissance partagée entre les différents projets en cours dans les îles du Pacifique Sud. En effet, COGERON est un projet pour la Nouvelle Calédonie qui pourrait s'insérer dans une dynamique plus grande à l'échelle globale du Pacifique Sud, permettant une co-construction d'approches, de concepts et d'idées sur cette notion.



## **Annexes**

|                                                                 |       |
|-----------------------------------------------------------------|-------|
| Annexe 1 Photos du site de l'usine Koniambo à Vavuto.....       | p.133 |
| Annexe 2 Questionnaire pour les usagers de la pêche.....        | p.135 |
| Annexe 3 Questionnaire pour les acteurs ressources.....         | p.137 |
| Annexe 4 Citations des usagers sur la « réserve » d'Oundjo..... | p.139 |



Annexe 1 Photos du site de l'usine Koniambo à Vavuto







**ENQUETE DE TERRAIN SUR LE PROJET COGERON :**  
**La formalisation des enjeux de gestion**  
**ACTEURS USAGERS**

*Questionnaire de Laetitia Lasseigne-  
Master 2 ADT- UBS Lorient.*

Date :

Lieu :

Numéro de l'enquête :

Nom de l'enquêté :

Homme

☐

Femme

☐

Age :

**1) IDENTITÉ SOCIO GÉOGRAPHIQUE**

*Aire coutumière :*

*District coutumier :*

*Tribu d'origine :*

*Lieu d'habitation :*

*Commune :*

**2) CONNAISSANCES DU MILIEU**

*- Activité professionnelle :*

*- Pêche(s) pratiquées et détails des types de ressources prélevées :*

*- Depuis quand pratiquez-vous ces activités sur le lagon ?*

Description

*- Comment pourriez-vous décrire le lagon (/ou votre espace de pêche) à quelqu'un qui ne le connaît pas ? (Paysage, fréquentation, aspects esthétiques, taille, fonctionnalité...)*

Usages et rapports au lagon

*- Quel(s) rôle(s) joue la pêche dans votre quotidien ?*

*(Apports et usages personnels ou liés au travail, liens, fonctions, connaissances et savoirs locaux)*

*- Pourriez-vous situer les zones que vous utilisez ?*

*↳ Outil : la carte. L'enquêté replace ses différentes zones d'usages sur le lagon passées et présentes. L'enquêté pourra aussi mentionner les différents conflits d'usages entre les zones d'usages, et les relier.*

*- Pour quelles raisons allez-vous de préférence dans ces endroits plutôt que d'en d'autres ? (Fréquentation, réserve coutumière...)*

### 3) ENJEUX POUR LA ZONE

#### Evolutions et changements

- Selon vous, depuis que vous êtes usager de la pêche, quels sont les changements les plus marquants qui sont apparus ? (État de la ressource, pratiques et méthodes...)
- D'après vous, quelles sont les principales évolutions que va connaître la zone maritime et côtière dans les prochaines années ? (Évocation de la mine et de l'usine, urbanisation, pollutions diverses...)

### 4) PARTICIPATION À LA GESTION DE LA ZONE

#### Modes de gestion

- Selon vous, qui gère les espaces de pêche comme la mangrove et le lagon ?
- Faites-vous partie d'un réseau particulier formel ou informel ?
  - Si oui, lequel ?
- Comment fonctionne ce dispositif ? Avez-vous un rôle particulier dans celui-ci ? (Atouts, faiblesses, contraintes, date de création, personnes clés, actions, enjeux...)
- Quels liens entretient ce mode de gestion avec les autres usagers du lagon ? (Quels sont les autres dispositifs du réseau existants, parmi ces modes de gestion cités, lequel lui apparaît comme le plus pertinent).  
(Le faire parler de ces différents réseaux, ceux qui sont efficaces et ceux qui ne le sont pas ➤ savoir pourquoi ? + atouts, faiblesses, contraintes, erreurs à éviter, date de création, personnes clés, actions, enjeux...)
- Si non, quel mode de gestion serait le plus adapté à vos préoccupations et besoins, par rapport à votre usage ? (Régulation des multiples usages actuels et à venir, réglementation, zonage...)
- D'après vous, quels types d'acteurs devraient participer à la mise en place de cette gestion ?
- Pour terminer, pensez-vous qu'il y aurait des personnes concernées par la zone VKP que je devrais rencontrer pour les enquêter à ce sujet ?
  - Si oui, lesquelles ?
- Souhaits exprimés par rapport à la restitution :

-----  
Mots-clés et expressions :

Observations :



**ENQUETE DE TERRAIN SUR LE PROJET COGERON :  
La formalisation des enjeux de gestion  
ACTEURS RESSOURCES**

*Questionnaire de Laetitia Lasseigne-  
Master 2 ADT- UBS Lorient.*

Date :

Lieu :

Nom de l'enquêté :

Numéro de l'enquête :

Homme

☐

Femme

☐

**1) IDENTITÉ SOCIO GÉOGRAPHIQUE**

*Structure :*

*Domaine d'activité/service :*

*Date d'arrivée :*

*Compétences développées :*

*Contacts avec d'autres services :*

**2) CONNAISSANCES DU MILIEU**

Description

*- Comment pourriez-vous décrire le lagon à quelqu'un qui ne le connaît pas ?  
(Paysage, fréquentation, aspects esthétiques, taille, fonctionnalité, ressources connues...)*

Usages et rapports au lagon

*- Selon vous, quel(s) rôle(s) joue la pêche dans la vie quotidienne des populations de la zone VKP ? (Apports, liens, fonctions, connaissances et savoirs locaux)*

*- Pourriez-vous situer les différents usages en lien avec la zone côtière actuellement ?*

*↳ Outil utilisé : la carte. L'enquêté replace les différents usages qu'il connaît.*

**3) ENJEUX POUR LA ZONE**

Evolutions et changements

*- Selon vous, depuis que vous travaillez sur la zone maritime et côtière VKP, quels sont les changements les plus marquants qui sont apparus ?*

*- D'après vous, quelles seront les évolutions majeures dans quelques années ?  
(Effets directs et indirects de la mine, pêche, usine, après mine, nouvelles activités...)*

#### 4) PARTICIPATION À LA GESTION DE LA ZONE

##### Modes de gestion

- Quelles sont les dynamiques locales existantes en terme de gestion des usages ?  
Connaissez-vous des organisations particulières formelles ou informelles ?

➤ Si oui, lesquelles ?

- Parmi ces modes de gestion cités, lequel vous apparaît comme le plus pertinent/efficace ?  
(Le faire parler de ces dispositifs, ceux qui sont efficaces et ceux qui ne le sont pas ➤ savoir pourquoi ? + atouts, faiblesses, contraintes, erreurs à éviter, date de création, personnes clés, actions, enjeux...)

➤ Si non, quels outils seraient à mettre en place pour gérer ces usages ?

- Selon vous, dans un dispositif de gestion, quelles catégories d'acteurs devraient être représentées ?

- Pour terminer, pensez-vous qu'il y aurait des personnes concernées par la zone VKP que je devrais rencontrer pour les enquêter à ce sujet ?

➤ Si oui, lesquelles ?

-----

Mots-clés et expressions :

Observations :

Annexe 4 Citations des usagers sur la « réserve » d'Oundjo

|                                                | <u>VTB</u>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               | <u>KPB</u>                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
|------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b><u>Une zone identifiée et respectée</u></b> | <p>« On a jamais pêché vers Oundjo »</p> <p>« On a pris l'habitude de ne pas y aller »</p> <p>« Ils sont sévères à Oundjo »</p> <p>« Les gens d'Oundjo ne veulent pas qu'on aille à la pêche là-bas »</p> <p>« Je n'ai jamais été à Oundjo car c'est interdit »</p> <p>« J'ai peur, ils vont me courser »</p> <p>« Les gens d'Oundjo ils nous coursent »</p> <p>« On a pas le droit d'aller là-bas, ou tu te fais courser »</p> <p>« Ils nous montrent qu'ils ne veulent pas qu'on vienne chez eux »</p> | <p>« Je n'irais pas pêcher là-bas » (Il se méfie)</p> <p>« C'est réserver à la tribu »</p> <p>« Ils tirent à coup de fusil »</p> <p>« On connaît comment ils sont »</p> <p>« C'est leur truc à eux » mais</p> <p>« Ils doivent nous respecter »</p> <p>« On y va pas car on est pas protégé par les gendarmes »</p> |
| <b><u>Une zone revendiquée</u></b>             | <p>« Ils disent que c'est leur réserve »</p> <p>« Ils disent c'est à nous ici »</p> <p>« Tout le monde dit qu'ils n'ont pas le droit d'interdire, mais personne ne fait rien contre »</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                | <p>« Ils diront ici c'est chez nous »</p> <p>« Ils vous disent vous faites demi tour c'est chez nous ici » (cité par deux pêcheurs))</p>                                                                                                                                                                            |
| <b><u>Une appropriation justifiée</u></b>      | <p>« C'est leur gagne pain »</p> <p>« C'est pas légal mais ça peut se comprendre car c'est leur gagne pain »</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | <p>« C'est leur garde manger »</p> <p>« Il y en a qui ne vivent que de ça »</p> <p>« On ne peut rien dire, c'est leur gagne pain »</p> <p>« Ils vivent de ça »</p>                                                                                                                                                  |

|                                                          |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
|----------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p><b><u>Un espace maritime à partager</u></b></p>       | <p>« Il ont leur secteur de pêche » mais « la mer est à tout le monde »</p> <p>« Pour moi il faut laisser la lagon à tout le monde »</p> <p>« Je ne suis pas d'accord, il ne devrait pas y avoir cette réserve »</p>                                                                                                                                                                                                                                                                    | <p>« En principe la mer est à tout le monde »</p> <p>« Le poisson n'appartient à personne, tout le monde a le droit de le pêcher »</p>                                                                                                                                                                                                                                               |
| <p><b><u>Une zone parmi d'autres zones</u></b></p>       | <p>« On ne va pas chez eux, eux ils viennent chez nous »</p> <p>« Faut pas aller chez eux et eux ils vont chez les autres et ça ne va pas »</p> <p>« Chacun reste dans sa réserve »</p> <p>« Ils pêchent dans la réserve des autres » (Ce pêcheur précise qu'ils viennent moins qu'avant, sans doute parce qu'ils travaillent à l'usine Vavuto)</p> <p>« On ne va pas pêcher à Oundjo ou Gatope, chacun ses coins »</p> <p>« Eux ils vont partout »</p> <p>« Eux ils viennent ici »</p> | <p>« Leur zone est interdite aux autres, mais eux ils pêchent à l'extérieur »</p> <p>« Ils sont sévères quand les gens rentrent dedans sans s'en apercevoir, ils se font courser alors que ceux de la tribu pêchent en-dehors »</p> <p>« Pourquoi on ne ferait pas une réserve comme eux ? »</p>                                                                                     |
| <p><b><u>Une gestion durable de la ressource</u></b></p> | <p>« C'est bien car ça empêche les vrais braconniers de venir »</p> <p>« Ils ont peut être raison car la ressource est toujours là »</p> <p>Un pêcheur plaisancier remet en question l'utilisation de l'outil de gestion « réserve » par les gens d'Oundjo. Pour lui « Ce n'est pas une réserve car ils pêchent dedans ».</p>                                                                                                                                                           | <p>« Ils sont protecteurs de leur zone »</p> <p>« Bonne protection »</p> <p>« C'est bien je trouve de protéger la ressource »</p> <p>« Ils régulent leurs besoins, c'est une bonne chose »</p> <p>« Ils respectent donc il y a toujours du poisson »</p> <p>Pour un pêcheur plaisancier, les pêcheurs d'Oundjo ne sont pas contrôlés à l'intérieur et pêchent ce qu'ils veulent.</p> |

## Bibliographie

- BEAUD S., WEBER F., 1997, Guide de l'enquête de terrain, Paris : La Découverte, 327 p.
- BENCINVENGO Y., 1999, La mine en Nouvelle Calédonie, Nouméa : collection 101 mots pour comprendre, 268 p.
- BONNEMAISON J., 2004, La géographie culturelle, Paris : éditions du comité des travaux historiques et scientifiques du Ministère de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, 152 p.
- BOUARD S., 2006, Dossier pédagogique pour l'analyse des politiques publiques de la Province Nord, Pouembout : Institut Agronomique néo-Calédonien, programme Systèmes Ruraux et Développement Local, 34 p.
- BOURCIER D., 2007, « Gouvernance participative et territoires » in *Le droit de l'environnement en Nouvelle Calédonie, Etat des lieux et perspectives*, numéro spécial, Limoges : Revue juridique de l'environnement, pp.151-158
- CARON P., MOTA D., 1996, « Proposition méthodologique pour un diagnostic territorial rapide, le zonage à dire d'acteurs » in *Séminaire International Enquêtes Rapides, enquêtes participatives, la recherche agricole à l'épreuve des savoirs paysans*. Cotonou, Bénin 20-26 octobre, Montpellier : Centre International pour la Recherche Agricole orientée vers le Développement (CIRAD), 13 p.
- CHRISTNACHT A., 2004, La Nouvelle Calédonie, Paris : La documentation française, 174 p.
- CROZIER M., FRIEDBERG E., 1977, L'acteur et le système, Paris : Seuil, 500 p.
- DEMMER C., « Autochtonie, nickel, et environnement, une nouvelle stratégie Kanak », *Vacarme* 39, printemps 2007, pp.43-48
- DI MEO G., 1998, Géographie sociale et territoires, Paris : Nathan université, 317 p.
- Direction du Développement Economique et de l'Environnement (DDEE) de la Province Nord, 2002, Le crabe du Nord, gardien de la mangrove, Koné : Province Nord, 32 p.
- Direction du Développement Economique et de l'Environnement (DDEE) de la Province Nord, 2004, Le troca, une ressource originale, Koné : Province Nord, 32 p.
- Direction du Développement Economique et de l'Environnement (DDEE) de la Province Nord, 2003, L'holoturie, bêche de mer, Koné : Province Nord, 32 p.
- DURAND D., 1979, La systémique, Paris : PUF, 126 p.
- FRAPPIER J., 2008, Premières approches pour l'analyse des données d'élevage de crevettes en Nouvelle Calédonie, Koné, IFREMER, p.5
- FREMONT A., 1999, La région espace vécu, Paris : Flammarion, 288 p.
- GALLAIS J., 1968, Le Delta intérieur du Niger, Etude de géographie régionale, Dakar, IFAN, 2 tomes, 621 p.
- GARNIER J., 1998, Voyages en Nouvelle Calédonie 1863-1866, Nouméa : éditions Zulma, 261 p.

GAUVIN F.P, ALBESON J., Centre for Health Economics and Policy Analysis, Université McMaster, 2006, Fiche d'information sur la participation publique pour le Conseil canadien de la santé, 38 p.

HERRENSCHMID J.B et CLUA E., 2006, « Vers une gestion plus « culturelle » des milieux naturels en Océanie ? », Nouméa, 11 p.

HERRENSCHMIDT J.B, LEOPOLD M., 2006, Organisation sociale et stratégies d'acteurs dans la zone côtière du Koniambo : vers une gestion participative des pêches, Nouméa : Rapport de mission DDAT/IRD, 18 p.

Hypergé. Accueil hypergé, en ligne, <http://www.hypergeo.fr>

Institut Agronomique néo Calédonien Province Nord (IAC). Accueil de l'IAC, en ligne, <http://www.iac.nc>

Institut de la statistique et des études économiques (ISEE). Accueil de l'ISEE, en ligne, <http://www.isee.nc>

LAVIGNE DELVILLE, Ph., Sellamna, N. et Mathieu, M. (eds), 2000, Les enquêtes participatives en débat: ambitions, pratiques, enjeux. Paris/Montpellier, Karthala/GRET/ICRA, 544 p.

LEBLIC I., 1993, Les Kanak face au développement, La voie étroite, Grenoble : Presses universitaires de Grenoble, Agence de développement de la culture Kanak, 412 p.

LÉVÊQUE Ch., MUXART T., ABBADIE L., WEIL A. et van der LEEUW S., 2003, « L'anthroposystème : entité structurelle et fonctionnelle des interactions sociétés – milieux » in *Quelles natures voulons-nous ?*, Paris : Elsevier, pp. 110-129

MERLE I., 1999, Des archives à l'entretien et retour : une enquête en Nouvelle Calédonie in *Genèses sciences sociales et histoire*, N°1, Volume 36, pp.116-131

MERMET L., 1992, Stratégies pour la gestion de l'environnement, Paris : L'Harmattan, 205 p.

MORIN E., 1990, Introduction à la pensée complexe, Paris : Seuil, 158 p.

MOSCOVICI S., 1994 (réédition de 1972), La société contre nature, Paris : Seuil, 414 p.

MOSCOVICI S., 1961/1976, La psychanalyse, son image et son public, PUF, 512 p.

PAULET J.P, 2002, Les représentations mentales en géographie, Paris : Economica, 152 p.

PENNANGUER S., 2005, Incertitude et concertation dans la gestion de la zone côtière, Thèse de doctorat département halieutique, Ecole Nationale Supérieure Agronomique de Rennes, 374 p.

PITOISET A., 1999, Nouvelle Calédonie, Horizons Pacifiques, Paris : Autrement, 283 p.

POIGNONEC D., 2006, Apport de la combinaison cartographie cognitive/ontologie dans la compréhension de la perception du fonctionnement d'un écosystème récifo-lagonaire de Nouvelle-Calédonie par les acteurs locaux, Thèse de doctorat, Nouméa : Falconbridge/Agrocampus Rennes/IRD, 277 p.

ROCKLIN D., 2006, La pêche au crabe de palétuvier à Voh : typologie de la pêcherie et propositions d'indicateurs, Rapport de stage Master sciences halieutiques et aquacoles, Rennes : Agrocampus, 50 p.

SDAU VKP : consulté sur le site Internet du bureau d'étude « Empreintes » de Nouméa,  
[http://www.empreintes.nc/sdau/la\\_commande.htm](http://www.empreintes.nc/sdau/la_commande.htm)

TEULIERES PRESTON M-H., 2000, « Le droit maritime Kanak et ses transformations » in *En Pays Kanak*, Paris : La Maison des sciences de l'homme, pp.129-145



# TABLE DES MATIERES

|                                                                                                                             |        |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------|
| Résumé .....                                                                                                                | 3      |
| Remerciements .....                                                                                                         | 5      |
| Tables des matières .....                                                                                                   | 7      |
| Glossaire .....                                                                                                             | 9      |
| Index des figures et des tableaux.....                                                                                      | 11     |
| Introduction.....                                                                                                           | 13     |
| <br>1 Présentation du contexte et de la problématique envisagée.....                                                        | <br>15 |
| 1.1 La Nouvelle Calédonie, un territoire d'outre-mer singulier .....                                                        | 15     |
| 1.1.1 Situation géographique de la Nouvelle Calédonie .....                                                                 | 15     |
| 1.1.2 Statut du territoire .....                                                                                            | 16     |
| 1.1.3 Une population diversifiée .....                                                                                      | 16     |
| 1.1.4 Caractéristiques économiques .....                                                                                    | 17     |
| 1.1.4.1 Une activité minière bien présente .....                                                                            | 17     |
| 1.1.4.2 Une aquaculture en développement.....                                                                               | 19     |
| 1.1.4.3 Une pêche encore artisanale .....                                                                                   | 19     |
| 1.2 Présentation de l'étude .....                                                                                           | 21     |
| 1.2.1 La demande initiale : la formalisation des enjeux de gestion dans le cadre du<br>projet COGERON sur la zone VKP ..... | 21     |
| 1.2.1.1 Les objectifs du projet COGERON .....                                                                               | 21     |
| 1.2.1.2 Le rôle du stagiaire .....                                                                                          | 24     |
| 1.2.2 L'Institut Agronomique néo Calédonien (IAC) .....                                                                     | 26     |
| 1.2.2.1 Les missions du centre de recherche (Axe 3) .....                                                                   | 26     |
| 1.2.2.2 La participation au projet COGERON .....                                                                            | 26     |
| 1.2.3 La zone d'étude VKP : Voh-Koné-Pouembout .....                                                                        | 28     |
| 1.2.3.1 Le développement de la Province Nord.....                                                                           | 28     |
| 1.2.3.2 La zone côtière VKP : Voh-Koné-Pouembout .....                                                                      | 31     |
| 1.2.3.3 La gestion de l'espace maritime et côtier : le rôle de la Province Nord.....                                        | 34     |
| 1.3 Construction de la problématique : Pour une approche territoriale de la gestion des<br>ressources halieutiques .....    | 38     |
| 1.3.1 De l'utilisateur à l'acteur d'un processus de gestion participative .....                                             | 38     |
| 1.3.2 Les hypothèses de travail.....                                                                                        | 41     |
| 1.3.3 Le cadre conceptuel : la gestion concertée, de la représentation à la participation .<br>.....                        | 41     |
| 1.3.3.1 La notion de « représentation » : sociale et culturelle, individuelle et<br>collective .....                        | 41     |
| 1.3.3.2 De l'enquête participative à une participation dans un processus de gestion..<br>.....                              | 43     |
| 1.3.3.3 La zone côtière en tant qu' « anthroposystème ».....                                                                | 45     |

|         |                                                                                                                                |     |
|---------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| 2       | Mise en valeur des enjeux de gestion relevés .....                                                                             | 47  |
| 2.1     | La méthodologie utilisée pour la construction de l'enquête .....                                                               | 47  |
| 2.1.1   | Un échantillon d'enquêtés diversifié .....                                                                                     | 47  |
| 2.1.2   | Le questionnaire, un outil pour mener l'entretien .....                                                                        | 51  |
| 2.1.3   | Le zonage à dire d'acteurs .....                                                                                               | 52  |
| 2.1.4   | Les entretiens .....                                                                                                           | 52  |
| 2.1.5   | Les difficultés rencontrées .....                                                                                              | 53  |
| 2.1.6   | Le traitement des enquêtes : les indicateurs de hiérarchisation .....                                                          | 54  |
| 2.2     | Analyse du groupe d'enquêtés « usagers de la pêche » .....                                                                     | 56  |
| 2.2.1   | Données statistiques issues des enquêtes .....                                                                                 | 56  |
| 2.2.2   | L'organisation sociospatiale des usages de la pêche sur la zone VKP : un espace divisé, mais partagé et maîtrisé .....         | 59  |
| 2.2.2.1 | D'une « appropriation » socio spatiale à l'expression d'une territorialité .....                                               | 60  |
| 2.2.2.2 | Une régulation des usages de la pêche et des rapports sociaux liés .....                                                       | 68  |
| 2.2.2.3 | Les liens entre territorialité et conflits d'usage .....                                                                       | 75  |
| 2.2.3   | La connaissance des espaces maritimes et côtiers .....                                                                         | 78  |
| 2.2.3.1 | La représentation imagée, du paysage aux paysages .....                                                                        | 78  |
| 2.2.3.2 | Le rôle et les fonctions de ces espaces .....                                                                                  | 79  |
| 2.2.3.3 | De la valorisation individuelle d'un savoir local à la mise en évidence d'un savoir partagé .....                              | 85  |
| 2.2.4   | Les modes de gestion des usages locaux .....                                                                                   | 87  |
| 2.2.4.1 | La gestion locale actuelle de la pêche .....                                                                                   | 87  |
| 2.2.4.2 | Les acteurs associés à la mise en place d'une gestion locale .....                                                             | 90  |
| 2.2.5   | Les éléments représentatifs d'une évolution et d'un changement .....                                                           | 92  |
| 2.2.5.1 | Les thématiques récurrentes mises en valeur pas les usagers .....                                                              | 92  |
| 2.2.5.2 | Les inquiétudes prioritaires des usagers .....                                                                                 | 109 |
| 2.2.5.3 | Un discours parfois ambigu .....                                                                                               | 110 |
| 2.2.5.4 | Les freins et les accélérateurs de la pêche .....                                                                              | 112 |
| 2.3     | Le groupe « acteurs ressources » et les usages présents sur la zone .....                                                      | 113 |
| 2.3.1   | Le zonage à dire d'acteurs .....                                                                                               | 113 |
| 2.3.2   | Identités locales : valeurs et espaces de pêche .....                                                                          | 114 |
| 2.3.3   | Des représentations socio environnementales .....                                                                              | 115 |
| 2.3.4   | Une évolution du rôle du lagon .....                                                                                           | 115 |
| 3       | Perspectives opérationnelles : utilisation des résultats pour la mise en place d'une démarche participative de cogestion ..... | 116 |
| 3.1     | Bilan sur les différents enjeux à prendre en compte .....                                                                      | 116 |
| 3.1.1   | L'implication des usagers dans la gestion .....                                                                                | 116 |
| 3.1.2   | Les enjeux de la pêche locale .....                                                                                            | 116 |
| 3.1.3   | Un contexte local de pêche particulier .....                                                                                   | 118 |
| 3.1.3.1 | Des territoires et des territorialités .....                                                                                   | 118 |
| 3.1.3.2 | Complexité du contexte local de pêche actuel .....                                                                             | 119 |
| 3.2     | Limites de l'étude : des problématiques à approfondir .....                                                                    | 120 |
| 3.2.1   | Les usagers non pris en compte dans l'échantillon .....                                                                        | 120 |
| 3.2.2   | Les revendications tribales sur l'espace maritime .....                                                                        | 120 |

|                    |                                                                                                                      |     |
|--------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| 3.2.3              | Les relations entre communautés de pêcheur à analyser .....                                                          | 120 |
| 3.2.4              | La part des revenus de la pêche pour les pêcheurs de tribus .....                                                    | 121 |
| 3.3                | Propositions pour la mise en place d'ateliers participatifs sur la gestion de la pêche sur la zone côtière VKP ..... | 121 |
| 3.3.1              | Qu'est-ce qu'un atelier participatif ? .....                                                                         | 121 |
| 3.3.1.1            | Les objectifs de ces ateliers et leur rôle dans le processus de gestion à venir .....                                | 121 |
| 3.3.1.2            | Organisation des ateliers : les catégories d'acteurs présentes .....                                                 | 122 |
| 3.3.1.3            | Une dynamique maintenue à l'aide d'outils adaptés .....                                                              | 125 |
| 3.3.2              | Thématiques de discussion .....                                                                                      | 127 |
| 3.3.3              | Indicateurs pour un suivi participatif .....                                                                         | 128 |
| Conclusion.....    |                                                                                                                      | 129 |
| Annexes.....       |                                                                                                                      | 131 |
| Bibliographie..... |                                                                                                                      | 141 |